

Université de Montréal

***Avoir ou être* dans les formes verbales composées :**
Conflits, usages et choix des grammairiens dans l'histoire
du français de 1500 à 1789

par

Douglas L. Rideout

Département de linguistique et de traduction
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en linguistique

Septembre 2013

© Douglas L. Rideout, 2013

Résumé

En français contemporain, l'hésitation dans le choix entre *être* et *avoir* comme auxiliaire dans les formes verbales composées (*par ex.* le passé composé) de certains verbes intransitifs (*par ex.* tomber), surtout dans des variétés non standards du français, démonte clairement l'écart qui existe entre le français normé et le français oral quotidien. Cette hésitation, voire l'incertitude, dans le choix de l'auxiliaire n'est pas une particularité arbitraire ou aléatoire de la langue contemporaine; elle s'inscrit plutôt dans une tendance diachronique et pan-romane que l'on a pu observer dans la langue française depuis son émancipation du latin.

Notre étude, qui se fonde sur la théorie de la grammaticalisation, propose une analyse du discours grammatical de 1500 – époque où sont apparues les premières grammaires du français – jusqu'à 1789 avec la Révolution française, signalant le moment où la langue se serait stabilisée et aurait adopté sa forme moderne.

Nous divisons les trois siècles de notre étude en quatre périodes distinctes, déjà bien établies dans les études historiques. Ce sont :

- Le XVI^e siècle (1530-1599)
- La première moitié de la période classique (1600-1650)
- La deuxième moitié de la période classique (1651-1715)
- Le Siècle des lumières (1716-1789)

Pour chacune des quatre périodes, l'analyse se fait en trois temps. Premièrement, nous recensons les grammairiens, les lexicographes et les essayistes qui se sont prononcés, soit explicitement, soit implicitement, sur l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les formes verbales composées (FVC). Nous identifions, là où cela est possible, le dialecte maternel de chaque auteur et son modèle d'usage. Deuxièmement, nous résumons les observations et les commentaires sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC formulés par chaque auteur, y compris les tentatives d'explication quant à la variation dans le choix de l'auxiliaire. Finalement, nous rapportons la description de l'emploi des auxiliaires dans les FVC proposée par des historiens de la langue

française pour la période en question.

Notre étude nous permet de confirmer, en ce qui concerne les FVC, certaines tendances déjà reconnues dans la langue française et d'en identifier d'autres. Également, nous avons pu repérer, voire circonscrire des facteurs qui ont eu une influence sur le choix, tels les verbes plus sensibles à l'alternance, les grammairiens dont l'autorité s'est imposé plus que d'autres ou avant les autres dans l'établissement de la norme sur ce point, les contextes sociaux dans lesquels le débat a eu lieu et la période pendant laquelle les préoccupations sur ce choix étaient les plus intenses.

Mots-Clé : Auxiliaire, grammaire française, XVI^e siècle, XVII^e siècle, XVIII^e siècle, diachronie, changement linguistique, grammaticalsiation, alternance.

Abstract

In contemporary French, the hesitation in the choice between *être* and *avoir* as an auxiliary verb in compound verb forms (i.e. the *passé composé*) of certain intransitive verbs (i.e. *tomber*), especially in non-standard varieties of French, clearly demonstrates the gap that exists between normative French and everyday spoken French. This hesitation, or uncertainty, in the choice of the auxiliary is not an arbitrary or random characteristics of contemporary French; it falls squarely within a diachronical and cross-Romance trend that can be observed in the French language since its emancipation from Latin.

This study, which is based on Grammaticalisation Theory, is an analysis of grammatical discourse from 1500 - the era when the first grammars of French appeared - to 1789 and the French revolution, a period when the language is said to have been standardised and its modern form established.

The three centuries that this study covers are divided into four distinct periods, already well established by previous historical studies. These periods are :

- The 16th century (1530-1599)
- The first half of the Classical Period (1600-1650)
- The second half of the Classical Period (1651-1715)
- The Enlightenment (1716-1789)

For each of these four periods, there are three levels of analysis. First, we identify the grammarians, lexicographers and essayists who, explicitly or implicitly, express their views on the use of the auxiliaries *avoir* and *être* in compound verbs forms, as well as, where possible, their native dialect and the model of French (usage) they promote. Second, we summarize the observations and commentaries of each author on the choice of auxiliary in compound verb forms, including any attempts to explain the variation attested during the period. Finally, we look at the description, for each period, of the use of auxiliaries in compound verb forms put forward by historians of the French language.

Our study has allowed us to confirm certain established trends related to auxiliary use in compound verb forms in French and to identify others. As well, we identify, or define, the factors that influence auxiliary selection, such as the verbs most likely to alternate between the two auxiliaries, the grammarians who had the greatest influence or who set the groundwork for establishing the norm for this grammatical point, the social contexts in which the grammatical debate took place and the periods during which the concern over auxiliary selection was the most intense.

Key Words : Auxiliary, French grammar, 16th century, 17th century, 18th century, diachrony, linguistic change, grammaticalisation, alternance.

Table des matières

Résumé	i
Abstract	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux	xv
Liste des abréviations	xv
Remerciements	xvi
Chapitre 1 - Introduction	1
1.1 Introduction	1
1.2 Question de recherche	3
1.3 Approche	3
Chapitre 2 - Principes et méthodologie.....	5
2.1 Concepts grammaticaux	5
- Auxiliaire	5
- Aspect	6
- Parfait	6
- Participe passé	6
- Perfectif	7
- Prétérit	7
- Temps	7
2.2 Théorie de la grammaticalisation	7
- Qu'est-ce la grammaticalisation	8
- Le procès de la grammaticalisation	10
2.3 Traitement des données	11
- Liste de verbes	11
- Division chronologique	14
- Grammairiens, lexicographes et essayistes	15
2.4 Conclusion de ce chapitre	16

Chapitre 3 - Brève historique de l'alternance	17
3.1 Introduction	17
3.2 Valeur changeante du <i>passé composé</i>	17
3.3 Tendances dans les langues romanes	18
3.3.1 Langues romanes avec variation	19
3.3.2 Langues romanes sans variation	21
3.4 Variation en langues romanes	24
3.5 Auxiliaires avant 1500	25
3.5.1 Auxiliaires en latin vulgaire	26
3.5.2 Dialectalisation du latin vulgaire	28
3.5.3 Auxiliaires en ancien français	30
3.5.4 Description de l'emploi des auxiliaires	31
3.5.5 Facteurs influençant le choix de l'auxiliaire	32
- Souplesse de la transitivité	33
- Nuance / changement de sens	34
3.5.6 Bilan	36
3.6 Conclusion de ce chapitre	37
Chapitre 4 : Le XVI ^e siècle - La Renaissance (1500–1599)	38
4.1 Introduction	38
4.2 La grammaire au XVI ^e siècle	39
4.3 Grammairiens de la Renaissance	40
Palsgrave (1530)	40
Jacques Dubois (dit Sylvius) (1531)	41
Giles du Wes (1532)	42
Louis Meigret (1550)	43
Jean Pillot (1550, 1561)	44
Robert Estienne (1557)	46
Gabriel Meurier (1557)	47
Jean Garnier (1558)	48

Pierre de la Ramée (dit Ramus) (1562, 1572)	48
Gérard du Vivier (1566, 1568)	50
Jean Bosquet (1586)	50
Antoine Cauchie (1570, 1586)	51
Bilan	52
4.4 Analyse grammaticale.....	54
4.4.1 Type du verbe	54
Verbe actif	55
Verbe passif	57
Verbe neutre	58
Verbe déponent / commun	60
Verbe pronominal	60
4.4.2 Participe passé	62
4.4.3 Voix passive	64
4.4.4 Concept d'auxiliation	67
4.4.5 Être + participe passé	69
4.5 Grammaires du XVI ^e siècle	69
John Palsgrave : <i>Lesclarcissement de la langue françoise</i> (1530).....	69
Jacques Dubois (dit Sylvius) : <i>Grammatica Latino-Gallica</i> (1531) .	71
Gilles du Wes : <i>An Introductione for to lerne to rede, to</i> <i>pronounce, and speke Frenche trewly</i> (1532).....	72
Louis Meigret : <i>Tretté de la grammere françoze</i> (1550)	73
Jean Pillot : <i>Gallicae Linguae Institutio, Latino Sermones</i> <i>Conscripta</i> (1550) et <i>Gallicae Linguae Institutio</i> (1561)	75
Robert Estienne : <i>Traicté de la grammaire françoise</i> (1557).....	76
Gabriel Meurier : <i>La grammaire françoise</i> (1557)	76
Jean Garnier : <i>Institutio Gallicae Linguae</i> (1558)	77
Pierre de la Ramée (dit Ramus) : <i>Gramere</i> (1562) et <i>Grammaire</i> (1572)	77

Gérard du Vivier : <i>Grammaire française</i> (1566) et <i>Briefve institution de la langue française expliquée en aleman</i> (1568).....	79
Jean Bosquet : <i>Elemens ou institutions de la langue française</i> (1586)	80
Antoine Cauchie : <i>Grammaire française</i> (1570, 1586)	81
Bilan.....	83
4.6 Historiens de la langue	88
4.6.1 Auxiliaires vus globalement	89
Tendance diachronique	89
4.6.2 Tentatives d'explication	91
Ignorance	91
Sens du verbe	92
Aspect	92
Ambiguïté	93
Analogie / Homogénéisation	94
Absence de contenu sémantique	95
4.6.3 Auxiliaire au XVI ^e siècle.....	95
Structure syntactique	96
Répétition de l'auxiliaire	97
Dilution de contenu sémantique de l'auxiliaire	98
Être conjugué avec lui-même	99
Verbes conjugués avec être	99
4.6.4 Bilan	100
4.7 Conclusion de ce chapitre	101
Chapitre 5 : La première moitié de la période classique 1600-1650	105
5.1 Introduction	105
5.2 La grammaire dans la première moitié de la période classique	106
5.3 Grammairiens de la première moitié de la période classique	107

Jean-Baptiste du Val (1604)	107
François de Malherbe (sans date)	108
Jean Nicot (1606)	109
Abraham de la Faye (1608, 1613)	110
Charles Maupas (1618)	110
Antoine Oudin (1632, 1640)	111
Claude Favre de Vaugelas (1647)	112
Bilan	115
5.4 Grammaires de la première moitié de la période classique	116
Jean-Baptiste du Val : <i>L'eschole françoise</i> (1604)	117
François de Malherbe (sans date)	118
Jean Nicot : <i>Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que</i> <i>moderne</i> (1606)	119
De la Faye, Abraham : <i>Linguae gallicae et italicae hortulus</i> <i>amoenissimus</i> (1608) et <i>Institutiones linguae</i> <i>gallicae</i> (1613)	122
Maupas, Charles : <i>Grammaire et syntaxe françoise</i> (1618)	124
Oudin, Antoine : <i>Grammaire françoise, rapportée au langage du</i> <i>temps</i> (1632, 1640)	127
Vaugelas, Claude Favre de : <i>Remarques sur la langue</i> <i>françoise</i> (1647)	130
Bilan	131
5.5 Historiens du français de la première moitié de la période classique	135
5.5.1 Variation <i>être / avoir</i>	135
5.5.2 Verbes	136
5.5.3 Sens du verbe et l'auxiliaire	137
5.5.4 Nuance de sens et l'auxiliaire	138
5.5.5 Aspect	139
5.5.6 Structure syntactique	140

5.5.7 Pronom <i>SE</i>	141
5.5.8 Absence de l'auxiliaire	141
5.5.9 Auxiliaire avec <i>être</i>	142
5.5.10 Grammairiens et norme émergente	142
5.5.11 Bilan	143
5.6 Conclusion de ce chapitre	144
Chapitre 6 : La deuxième moitié de la période classique : 1651-1715	148
6.1 Introduction	148
6.2 La grammaire dans la deuxième moitié du XVII ^e siècle	149
6.3 Grammairiens de la deuxième moitié du XVII ^e siècle	149
Scipion Dupleix (1651)	150
Laurent Chiflet (1659)	151
Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660)	151
Claude Irson (1662)	152
Giovanni Alessandro (Jean-Alexandre) Lonchamps (1664)	153
Nathanæl Duez (1669)	154
Robert Alcide de Bonnacase, sieur de Saint-Maurice (1672)	154
Dominique Bouhours (1675)	155
Gilles Ménage (1675, 1676)	157
César-Pierre Richelet (1680)	158
Claude Mauger (1684).....	160
Jean D'Aisy (1685)	161
Nicolas Andry de Boisregard (1689)	161
François de Fenne (1690, 1713)	162
Claude Favre de Vaugelas (1690).....	163
Antoine Furetière (1690)	164
Académie française (1694)	166
Pierre de la Touche (1696)	166
Paul Tallement (1698)	167

Académie française (1705)	167
Abbé François-Séraphin Régnier-Desmarais (1706)	168
Le Père Claude Buffier (1709)	169
Louis de Courcillon de Dangeau (1711)	171
Jean-Léonar Grimarest (1712)	171
Bilan	172
6.4 Grammaires de la deuxième moitié de la période classique : 1651-1715	174
Scipion Duplex : <i>Liberté de la langue française dans sa</i> <i>pureté</i> (1651)	175
Laurent Chifflet : <i>Essay d'une parfaite grammaire de la langue</i> <i>française</i> (1659)	176
Antoine Arnauld et Claude Lancelot : <i>Grammaire générale et</i> <i>raisonnée</i> (1676)	178
Claude Irson : <i>Nouvelle méthode pour apprendre facilement les</i> <i>principes et la pureté de la langue française</i> , 2 ^e édition (1662) .	179
Giovanni Alessandro (Jean-Alexandre) Lonchamps : <i>La novissima</i> <i>grammatica della trè lingue italiana, franzese e spagnvola</i>	181
Nathanæl Duez : <i>Compendium grammaicæ gallicæ</i> (1668) et <i>Le vrai</i> <i>et parfait guidon de la langue française</i> (1669)	183
Robert Alcide de Bonnacase, sieur de Saint-Maurice : <i>Remarques sur</i> <i>les principales difficultez que les estrangers ont en la langue</i> <i>française</i> (1672)	185
Dominique Bouhours : <i>Remarques nouvelles sur la langue</i> <i>française</i> (1675)	187
Gilles Ménage : <i>Observations sur la langue française</i> (1675-1676)	189
César-Pierre Richelet : <i>Dictionnaire françois</i> (1680)	189
Claude Mauger : <i>Grammaire française</i> (1684)	193
Jean D'Aisy : <i>Le génie de la langue française</i> (1685)	194
Nicolas Andry de Boisregard : <i>Réflexions sur l'usage présent de la</i>	

<i>langue française</i> (1689)	194
François de Fenne : <i>Entretiens familiers pour les amateurs de la</i> <i>langue française</i> (1690), <i>Institutio linguæ gallicæ</i> (1713)	195
Claude Favre de Vaugelas : <i>Nouvelles remarques sur la langue</i> <i>française</i> (1690)	198
Antoine Furetière : <i>Dictionnaire universel</i> (1690)	198
Académie française (1694).....	201
Pierre de La Touche : <i>L'art de bien parler français</i> (1696)	205
Paul Tallement : <i>Remarques et décisions de l'Académie</i> <i>française</i> (1698)	208
Académie française (1705)	209
Abbé François-Séraphin Régnier-Desmarais (1706)	210
Le Père Claude Buffier (1709)	212
Louis de Courcillon de Dangeau (1711)	214
Jean-Léonar Grimarest (1712)	216
Bilan	217
6.5 Historiens du français de la deuxième moitié de la période classique	224
Transitivité	224
Verbes pronominaux	225
Pronom <i>SE</i>	226
Choix de l'auxiliaire selon les grammairiens	226
Analyse des verbes	227
Bilan	227
6.6 Conclusion de ce chapitre	227
Chapitre 7 : Le XVIII ^e siècle - le siècle des Lumières	230
7.1 Introduction	230
7.2 La grammaire au XVIII ^e siècle	231
7.3 Grammairiens du XVIII ^e siècle	231
Vallange (1721)	231

Pierre Restaut (1730)	232
Pierre-Joseph Thoulier D'Olivet (1738, 1740)	233
Joseph Vallart (1744)	234
Gabriel Girard (1747)	234
Les encyclopédistes : César Chesneau du Marsais et Nicolas Beauzée (1751-1770)	236
Annibale Antonini (1753)	238
Noël-François de Wailly (1759)	239
Jean-François Féraud (1761)	239
Étienne Bonnet de Condillac (1775)	240
Bilan	242
7.4 Grammaires du XVIII ^e siècle	243
Vallange : <i>Grammaire française raisonnée</i> (1721)	243
Pierre Restaut : <i>Principes généraux et raisonnés de la grammaire française</i> (1730)	246
Pierre-Joseph Thoulier D'Olivet - <i>Remarques de grammaire sur Racine</i> (1738) et <i>Essais de grammaire</i> (1740)	248
Joseph Vallart : <i>Grammaire française</i> (1744)	250
Gabriel Girard : <i>Les vrais principes de la langue française, ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage en seize discours</i> (1747)	252
Les encyclopédistes : César Chesneau du Marsais et Nicolas Beauzée : <i>Encyclopédie</i> (1751 - 1772)	254
Annibale Antonini : <i>Principes de la grammaire française, pratique & raisonnée</i> (1753)	258
Noël-François de Wailly : <i>Abrégé de la grammaire française</i> (1759)	260
Jean-François Féraud : <i>Dictionnaire grammatical portatif</i> (1761) et <i>Dictionnaire critique de la langue française</i> (1786)	263
Étienne Bonnet de Condillac (1775)	273

Bilan	276
7.5 Historiens du français du XVIII ^e siècle	278
Ferdinand Brunot	278
Jean-Pierre Séguin	280
Bilan	280
7.6 Conclusion de ce chapitre	281
Chapitre 8 : Analyses et discussion	282
8.1 Introduction	282
8.2 Théorie de la grammaticalisation	282
8.3 Langues romanes	285
8.4 Recherche d'un modèle de référence	286
8.5 Traitement de l'auxiliaire	290
8.5.1 La Renaissance	290
8.5.2 La première moitié de la période classique	293
8.5.3 La deuxième moitié de la période classique	296
8.5.4 La période post-classique	298
8.6 Les grammairiens	301
8.7 Les verbes	302
8.8 Les historiens	303
8.9 Le rôle de l'auxiliaire	306
Chapitre 9 : Conclusion	308
Références	314
Grammaires	314
Monographies et articles	321

Liste des tableaux

Tableau 1 - Liste de verbes – Groupe A	12-13
Tableau 2 - Liste de verbes – Groupe B	13
Tableau 3 - Verbes et leur auxiliaire	85-86
Tableau 4 - Verbes neutres et leur auxiliaire	132-134
Tableau 5 - Classification des verbes – Richelet (1680)	192
Tableau 6 - Classification des verbes - Furetière (1690)	201
Tableau 7 - Classification des Verbes - Académie française (1694)	204-205
Tableau 8 - Classification des verbes – Tallement (1698)	209
Tableau 9 - Listes de verbes intransitifs appelant <i>être</i>	217-218
Tableau 10 - Verbes neutres conjugués avec <i>être</i> et <i>avoir</i> selon les grammairiens	218-220
Tableau 11 - Classification des verbes – <i>l'Encyclopédie</i> (1751-1770)	256
Tableau 12 - Verbes neutres - Féraud	270
Tableau 13 - Emploi neutre et autre - Féraud	273
Tableau 14 - Verbes intransitifs appelant exclusivement <i>être</i> selon le grammairien	277

Liste des abréviations

COD - Complément d'objet direct

FVC - Forme verbale composée

GRR - *Grammaire générale et raisonnée*

HLF - *Histoire de la langue française* de F. Brunot

TAM - Tense, Aspect, Mood

Remerciements

Après des années de travail sur l’histoire de la grammaire française, j’arrive à la conclusion de mon parcours. Même si seul mon nom figure sur la présente thèse, sans l’appui, l’encouragement et le réconfort de certaines personnes, mon travail n’aurait jamais vu le jour. C’est avec une profonde gratitude que je remercie ceux et celles qui m’ont accompagné dans ce périple académique.

D’abord je dois exprimer ma gratitude au professeur Nathan Ménard. Il n’y pas de mots pour exprimer la dette que je lui dois. Son encadrement, son encouragement et ses conseils m’ont permis de mieux cerner mon sujet de recherche et de bien formuler ma pensée. Sans lui, ce travail ramasserait encore de la poussière au fond d’un placard quelque part. Également, je ne saurais manquer de souligner la contribution de la professeure Louise Dagenais, qui a été ma directrice jusqu’à une étape avancée de ma recherche.

Je dois aussi remercier la professeure Lori Morris. Amie de plus de vingt ans, c’est elle qui m’a introduit à la linguistique, m’a encouragé à poursuivre mes études supérieures, m’a épaulé aux moments les plus difficiles et qui m’a conseillé sur tous les aspects de la vie, universitaires ou autres.

Je suis aussi très reconnaissant envers la professeure Anaïs Tatossian à qui j’ai posé un nombre illimité de questions. Elle était toujours disponible pour m’aider et pour m’encourager au cours des années. Sans elle, la tâche aurait été beaucoup plus difficile. Ma gratitude s’adresse aussi à la professeure Sylvie Vandaele. Son encouragement et ses conseils ont été bien appréciés. Également, je tiens à remercier Dennis O’Sullivan pour son aide à réviser et à améliorer la qualité de mon français écrit.

J’aimerais également remercier les membres du jury, les professeurs Monique Cormier, Richard Patry, Georges Kleiber et Anahi Alba de la Fuente, pour leurs commentaires judicieux et leurs précieux conseils.

Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance à mes amis. Vous êtes bien trop nombreux pour être tous nommés ici. Pour ne pas devoir déterminer ce qui pourrait être perçu comme un ordre de priorité, et de peur d’oublier quelqu’un, je vais simplement dire “mes amis”. Vous savez qui vous êtes. Votre présence et votre support ne sont pas passés inaperçus.

Finalement, je tiens à remercier ma famille. Mes parents, Diane et David Rideout, m’ont fait

connaître le plaisir de lire et d'apprendre. Ils m'ont toujours encouragé à poursuivre mes études. Et mes deux sœurs, Donna et Debbie (1971-2005), qui ont suivi mon parcours à distance et qui étaient, sans le dire explicitement, toujours à mes côtés. Je leur en suis éternellement reconnaissant.

Chapitre 1

Introduction

1.1 Introduction

« Any word which a language permits to survive must make its semantic contribution; and that the same holds for any construction that is physically distinct from any other construction. It reaffirms the old principle that the natural condition of a language is to preserve one form for one meaning, and one meaning for one form. »

Dwight Bolinger (1977 : IX-X)

Il peut paraître incongru de commencer une étude sur la grammaire historique du français avec une citation en anglais du linguiste américain Dwight Bolinger, mais la citation se révèle pertinente pour une étude diachronique sur l'alternance *être / avoir* dans les formes verbales composées de la voix active (désormais FVC). En ce qui concerne l'alternance *être / avoir*, on se trouve, comme dans la citation, devant deux constructions distinctes qui semblent remplir le même rôle dans la langue française, celui d'auxiliaire dans les FVC, et qui ont survécu dans la langue pendant plusieurs siècles. Le commentaire de Bolinger nous pousse à nous interroger plus à fond sur le développement et l'évolution du choix entre *être / avoir* dans les FVC.

Le choix entre *être / avoir* dans les FVC a peu retenu l'attention des linguistes de l'ère moderne. Aux rares occasions qu'ils l'abordent, les linguistes adoptent l'une de deux approches. La majorité des études porte sur une description de l'emploi des auxiliaires dans les variétés régionales de la langue contemporaine, telles que les études de Canale *et al.* (1978) sur le français en Ontario, Sankoff et Thibault (1980) sur le français montréalais, Russo et Roberts (1999) sur le français au Vermont, Willis (2000) sur le français de la région d'Ottawa-Hull et Balcom (2008) sur le français

acadien au Nouveau Brunswick. Ces études soulignent souvent des facteurs sociaux dans le choix de l'auxiliaire (tels la scolarité, le sexe, l'âge, la position dans l'hierarchie sociale et le contact avec le français normé) aussi bien que la tension entre français standard et français populaire. L'autre approche porte sur l'hypothèse dite *Unaccusative* (Legendre et Sorace 2003, Bentley et Eythorsson 2003). Dans ces études, l'hypothèse *Unaccusative* est appliquée à une variété de langues européennes et le français est parfois donné en exemple. Ce qui est plus rarement abordé, et surtout ce qui manque dans la littérature linguistique, est une approche diachronique.

Il existe des informations historiques sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC, mais aucune étude complète de nature diachronique n'a été faite pour le français. La recherche sur l'histoire de la langue et les ouvrages grammaticaux historiques des historiens de la langue (*HLF*, Fournier 1998, Tritter 1999) ne sont pas toujours riches en information sur l'alternance. Le désir de traiter soit la langue entière, soit une période précise, parmi d'autres facteurs (cf. § 4.5), limite l'attention portée aux auxiliaires dans les FVC. Même à l'intérieur d'une période précise, les historiens de la langue préfèrent étudier celle-ci dans sa totalité plutôt que de se pencher sur la question qui nous intéresse.

Nous avons tout de même pu trouver quelques études sur l'évolution des auxiliaires, mais ces études, dont celle de Green (1987) notamment, portent en général sur l'émergence des auxiliaires en latin. Si elles abordent la question des auxiliaires dans les langues romanes, le français n'en est pas nécessairement la langue de référence et la description de l'alternance *être / avoir* dans les FVC n'en est pas non plus l'objet principal.

Pour l'aspect historique de l'alternance, signalons les études de Willis (2000) et de Tailleur (2007). Dans son mémoire sur l'alternance *être / avoir* dans le français de la région d'Ottawa/Hull, Willis s'intéresse à l'évolution de l'alternance et consacre une section de son étude à l'alternance aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Toutefois l'évolution de l'alternance n'est pas l'objectif principal de son étude. Celle-ci contribue à une meilleure connaissance de la question, mais Willis n'en fait pas une étude approfondie. D'abord, elle ne remonte qu'à 1635 – année de publication de la deuxième édition de la grammaire de Maupas –, laissant donc le XVI^e dans l'ombre. Ensuite, un survol des ouvrages grammaticaux historiques cités par Willis révèle que la majorité des ouvrages (quatorze) proviennent du XIX^e siècle tandis qu'il n'y en a que sept pour le XVII^e siècle et six pour le XVIII^e siècle. En d'autres mots, les XVII^e et XVIII^e siècles sont sous-représentés par rapport au XIX^e siècle. Willis s'aventure plus

loin que d'autres dans l'histoire de l'alternance et pose les premiers jalons d'une étude plus approfondie de l'évolution. Tailleux (2007) aborde également l'emploi des auxiliaires dans le français durant la période classique, mais elle s'intéresse davantage à l'application de l'hypothèse *Unaccusative* au français du XVII^e siècle qu'à la description détaillée de leur emploi à l'époque. Elle fonde son étude sur un corpus d'exemples, ne citant que trois grammairiens et un lexicographe du XVII^e siècle.

Tout compte fait, l'évolution de l'alternance entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle – soit entre les périodes où le français est d'abord reconnu comme langue légitime et l'avènement de sa forme moderne – est peu connue, ce qui rend, nous paraît-il, les études sur l'alternance dans la langue moderne quelque peu incomplètes. Et c'est sur cet intervalle que porte notre étude.

Notre recherche se veut donc une étude diachronique approfondie du traitement accordé à l'emploi des auxiliaires dans les FVC par les grammairiens, lexicographes et essayistes lors de la standardisation de la langue, de 1500 – époque où apparaissent les premières grammaires du français – jusqu'à 1789 avec la Révolution française, signalant le moment où la langue se serait stabilisée et aurait adopté sa forme moderne.

1.2 Question de recherche

Nous nous posons donc la question suivante : les grammairiens étaient-ils de simples observateurs décrivant objectivement et fidèlement l'emploi des auxiliaires dans les variétés de français propres à leur époque, ou façonnaient-ils subjectivement la question pour fixer une norme qui néglige la tendance dans la langue, surtout la langue populaire, où l'auxiliaire *avoir* déplace l'auxiliaire *être*.

1.3 Approche

Pour mieux cerner la question, nous identifierons les facteurs tant linguistiques (la sémantique du verbe, la structure verbale, la conjugaison du verbe et la dimension stylistique) que socio-

linguistiques (le modèle de références pour le français, l'influence des grammairiens renommés et de la langue littéraire sur le français normé) qui ont une incidence sur la question.

Chapitre 2

Principes et méthodologie

2.1 Concepts grammaticaux

Avant de présenter notre méthodologie, il est important de fournir un glossaire de termes et de concepts dont nous nous servirons tant dans la description de notre méthodologie qu'ailleurs dans notre étude.

Auxiliaire : Les définitions fournies pour le terme *auxiliaire* sont nombreuses et varient souvent selon le cadre théorique employé. Heine (1993 : 22) signale que les définitions sont d'ordinaire fondées sur certaines caractéristiques fréquemment associées au sens élémentaire du terme auxiliaire (aide, appui, support) : « the term *auxiliary* is employed to refer to a linguistic item that combines a number of the characteristics that have commonly been associated with auxiliaries ». Dans notre étude, nous adopterons la définition fournie par Heine dans son ouvrage *Auxiliaries : Cognitive forces and Grammaticalization* (1993 : 70) : « An auxiliary is a linguistic item covering some range of uses along the Verb-to-TAM¹ chain ».

Parmi les caractéristiques associées aux auxiliaires que Heine (1993 : 22-24) recense, retenons les suivantes :

- Ils sont des entités linguistiques qui ne sont pas complètement lexicales, ni grammaticales.

¹ Verb-to-T(ense)A(spect)M(ood) chain. (cf. § 2.2).

- Ils expriment des fonctions grammaticales, mais font preuve d'une morpho-syntaxe verbale.
- Ils sont porteurs d'information grammaticale, tels la personne, le nombre, le temps, l'aspect et le mode.
- L'auxiliaire, plutôt que le verbe lexical, est porteur de l'accord avec le sujet grammatical.
- Ils n'ont pas leur propre sens et ne contribuent pas, sinon peu, au contenu sémantique de la phrase, mais ils sont « synsemantic » et « syncategorematic », c'est-à-dire qu'ils sont globalement associés au point de vue sémantique et syntagmatique, à l'élément lexical auquel ils sont affiliés.
- En présence d'un auxiliaire, le verbe lexical revêt généralement une forme non définie.

Aspect : Comrie (1976 : 3) définit l'aspect comme « The different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation » (Les différentes manières de visionner les contours temporels internes d'un événement). Il fonde sa définition sur celle de Holt : « les manières diverses de concevoir l'écoulement du procès même » (cité dans Comrie 1976 : 3). Pour Guillaume, l'aspect est « *le temps impliqué* [d'un événement] » (dans Hewson 1997 : 27). Bref, l'aspect est la manière de concevoir le temps impliqué dans le déroulement de l'événement, le temps entre le moment du début de l'événement et le moment où l'événement s'achève.

Parfait : Traditionnellement, le terme se rapporte à un aspect verbal exprimant un état qui résulte d'un événement perçu comme achevé. Comrie (1976 : 52) décrit le parfait comme « the continuing present relevance of a past situation » et Trask (1993) propose la définition suivante : « A distinctive **aspect** most typically expressing a state resulting from an earlier event » (s.v. PERFECT).

Participe passé : Une forme quasi-nominale du verbe qui signale que l'événement a été complété ou achevé, et qui évoque les conséquences ou les résultats de l'événement achevé (d'où son emploi adjectival).

Perfectif : Trask (1993) définit le terme *perfectif* ainsi : « A superordinate aspectual category involving a lack of explicit reference to the internal temporal consistency of a situation, and contrasting principally with the **imperfective**. » (une catégorie aspectuelle supérieure qui ne tient pas compte des contours temporels internes d'un événement, et qui s'oppose à l'imperfectif) (s.v. PERFECTIVE).

Prétérit : Une forme verbale qui situe l'événement lexical dans le passé et qui n'exprime aucune nuance aspectuelle (on ignore si l'événement est en cours ou s'il est déjà achevé).

Temps : Le temps (*tense*) est le temps externe à l'événement. Comrie (1985 : VII) définit le temps (*tense*) comme « The grammaticalisation of location in time ». En d'autres termes, c'est un morphème grammatical qui situe l'événement dans le temps : le passé, le présent ou le futur.

2.2 Théorie de la grammaticalisation

Nous proposons une étude descriptive diachronique du discours grammatical sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC entre 1500 et 1789. Pour arriver à nos fins et pour mieux interpréter nos données – soit les commentaires et les observations fournis par les grammairiens entre 1500 et 1789 –, nous nous appuyons sur la théorie de la grammaticalisation (*Grammaticalisation Theory*). Soulignons toutefois que notre objectif n'est pas de valider la théorie de la grammaticalisation en nous fondant sur l'emploi historique des auxiliaires en français; c'est plutôt l'étude du traitement des auxiliaires par les grammairiens, lexicographes et essayistes face à un changement linguistique en cours. La théorie de la grammaticalisation servira seulement de modèle pour mieux comprendre et interpréter les changements dans l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC.

Notre choix de nous appuyer sur la théorie de la grammaticalisation est fondé sur l'un de ses aspects fondamentaux : sa force explicative dans la genèse et le développement de l'expression grammaticale. Autrement dit, la grammaticalisation explique d'où viennent et comment se développent dans le temps les concepts grammaticaux, tant sur le plan sémantique au sens large (contenu ou fonction) qu'en regard de leurs expressions ou contreparties formelles (morphologiques

et syntactiques). Ce qui s'arrime bien à notre étude, c'est l'importance qu'accorde la théorie de la grammaticalisation à la genèse grammaticale et à la diachronie. La grammaticalisation fournira donc un modèle explicatif du changement linguistique en ce qui a trait aux auxiliaires – un changement linguistique que les grammairiens, lexicographes et essayistes de l'époque essayaient de standardiser et de codifier.

Qu'est-ce la grammaticalisation

La grammaticalisation se définit comme un procès par lequel un élément lexical perd de ses traits sémantiques spécifiques pour ainsi acquérir un caractère plus abstrait et une fonction plus grammaticale. Kuryłowicz en a fourni la définition classique qui est la suivante : « [grammaticalisation] consists in the increase of the range of a morpheme advancing from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status » (cité dans Heine 1993 :30). La grammaticalisation constitue également un champ d'études que Heine (1994 : 259) présente comme « a recent area of research which aims at accounting for the genesis and development of grammatical categories ». D'après Marchello-Nizia (2006 : 16), la grammaticalisation est

« [...] un processus de changement dynamique, et unidirectionnel, par lequel des mots lexicaux ou des constructions syntaxiques changent de statut et acquièrent un statut de forme grammaticale. L'approche dite de la 'grammaticalisation' est l'étude de ce phénomène à travers un modèle théorique, un cadre d'analyse, et une série de notions qui permettent de définir et d'interpréter, et donc de repérer et peut-être de prévoir, les différentes phases du changement en question. »

La genèse d'un morphème grammatical ne se crée pas *ex nihilo*. La grammaticalisation propose donc des chaînes de développement et des schèmes de genèse (*Event Schemas*). Pour nos fins, nous ne retenons ici que ceux qui touchent aux FVC et aux auxiliaires *être* et *avoir*.

Une chaîne de développement est une description (une généralisation) de l'évolution diachronique, attestée dans les langues du monde, d'une notion grammaticale. La chaîne qui retient l'attention ici est celle de « verbe-à-TAM » où un verbe devient un marqueur grammatical d'une

notion grammaticale verbale comme *le temps* (T), *l'aspect* (A) ou *le mode* (M). Heine (1993 : 68) signale que « [w]hat these generalisations suggest is, first, that a given auxiliary construction, rather than referring to a specific grammatical function, is more likely to designate a range or a chain of functions [...] ». Signalons une chaîne particulière (Heine 1993 : 68) :

Complétif / résultatif → parfait → perfectif → passé → *irrealis*

Selon cette chaîne, une structure verbale exprimant une notion complétive ou résultative tend à devenir l'expression d'un parfait. Un parfait tend à évoluer pour exprimer la notion de perfectivité. Un perfectif évolue pour exprimer un passé et un passé devient l'expression d'un *irrealis*, c'est-à-dire d'une situation plus ou moins hypothétique (Heine et Kuteva 2002, Heine 1993 : 67). Comme nous verrons plus loin, le développement du passé composé en français, dès sa création en latin vulgaire, suit ce modèle.

Les schèmes de genèse (*Event Schemas*) sont les structures grammaticales de base qui donnent naissance à des chaînes de développement. Heine (1993 : 27), rapportant les observations de Lakoff et Johnson, aussi bien que Stolz, signale que « [o]ne major strategy to deal with our environment is to conceive and express experiences that are less easily accessible or more difficult to understand or describe, in terms of more immediately accessible, clearly delineated experiences ». Autrement dit, la création d'une expression grammaticale trouve son origine dans des concepts plus concrets, tels que l'emplacement, le mouvement, l'activité, le désir, la posture, la relation et la possession (Heine 1993 : 28). En ce qui concerne les FVC en français, signalons les schèmes de genèse suivants : possession, équation et changement d'état.

Le schème de genèse *possession* a la structure : X possède / obtient / acquiert Y. Ce schème, dans les langues européennes, a donné naissance aux FVC avec *avoir* (Heine 1993 : 37).

Le schème de genèse *équation*, se servant souvent d'un verbe d'emplacement, a la structure : X est Y. Anderson (cité par Heine 1993 : 36) signale que « when the Equation Schema is made use of, the constituent Y is encoded as an adjectival rather than as a nominal entity », et à titre d'exemple, il donne : *Il est arrivé, Elle est arrivée*.

Le schème de genèse *changement d'état* a la structure : X devient Y. Heine (1993 : 35)

signale que le schème donne rarement naissance à un marqueur grammatical exprimant le temps (*tense*). Une des seules exceptions toutefois est l'expression du futur en allemand avec le verbe *werden* 'devenir' : *Hans wird Arzt* ('Hans va devenir médecin'), *Hans wird kommen* ('Hans va venir').

Le rapport entre schème de genèse et création d'un marqueur grammatical n'est pas univoque. Un seul schème peut donner naissance à plus d'un marqueur grammatical, à plus d'une chaîne de développement. Heine (1993) illustre un tel phénomène avec un exemple du schème de genèse *possession*, où, en français, le schème a contribué à la création des FVC (37) et du futur simple (41). Également, plusieurs schèmes de genèse peuvent être impliqués dans la création d'une chaîne de développement. À titre d'exemple, Heine souligne la création des FVC dans les langues européennes : « For example, in the grammaticalization of perfect aspects in a number of European languages, at least two markers were involved : an auxiliary "have" or "be" and a marker of nonfiniteness » (30). Autrement dit, dans la création des FVC, deux schèmes de genèse, *possession* et *équation*, entrent en ligne de compte. La formation d'une structure complétive (ou résultative) en latin vulgaire avec *être*, comme nous le verrons plus loin, n'a pas eu lieu simultanément avec la chaîne employant *avoir*. L'emploi des deux auxiliaires peut se justifier dans la formation d'un complétif / résultatif, mais la transition de la structure *auxiliaire + participe passé* vers un parfait, surtout vers un passé, aurait fort probablement une influence sur la distribution des auxiliaires, une influence qui entre en conflit avec la norme émergente.

Le procès de la grammaticalisation

Nous nous intéressons notamment à la chaîne « verbe-à-TAM », mais tout procès de grammaticalisation, ou toute chaîne de grammaticalisation, suit le même procès. Une chaîne de grammaticalisation se décrit comme un continuum où le schème de genèse se glisse doucement vers un emploi de plus en plus grammatical. Même si le procès est un continuum, on peut repérer quatre étapes (cf. Heine 1993 : 54-55) : désémantisation, décatégorisation, cliticisation et réduction.

La désémantisation – ou le blanchissement sémantique – est la première étape dans le procès. Dans cette étape, l'élément lexical commence à se vider de son contenu sémantique lexical,

tout en acquérant un contenu grammatical. Illustrons cette étape avec l'exemple d'un verbe qui n'accepte à l'origine qu'un sujet grammatical ayant les caractéristiques *animé* et *humain*. Au cours du temps, le verbe commence à perdre des restrictions sémantiques et à accepter des sujets animés, mais non humains. Par la suite, le verbe continue à se vider sémantiquement, acceptant des sujets grammaticaux qui ne sont ni humains, ni animés.

La deuxième étape est la décatégorisation. À ce point sur le continuum, l'élément n'est plus perçu comme étant un membre de la catégorie lexicale originale. Reprenons un exemple d'un verbe. Le verbe démontre encore la morphologie de sa forme lexicale originale, mais le comportement grammatical et le sens ne ressemblent pas complètement à ceux du verbe lexical original. En d'autres termes, on ne perçoit plus le verbe comme strictement lexical. Cela rappelle le commentaire de Bolinger : « The moment a verb is given an infinitive complement, that verb starts down the road of auxiliariness » (cité dans Heine 1993 : 27).

La troisième étape est la cliticisation. À cette étape, l'élément n'est plus un élément indépendant, mais un élément qui s'attache à un autre élément dans la phrase. Bref, l'élément se trouve à un stade intermédiaire entre un mot indépendant et un morphème lié.

La quatrième étape est la réduction. L'élément trouve sa structure formelle réduite grâce à la perte d'une ou de plusieurs syllabes ou phonèmes au point où la forme originale peut ne plus être reconnaissable hors contexte. À cette étape, le verbe lexical original peut coexister dans la langue avec la nouvelle forme grammaticale réduite.

2.3 Traitement des données

Liste de verbes

Une première étape dans le traitement de nos données (les commentaires et les observations des grammairiens) consiste en l'identification des verbes qui, en emploi intransitif, appellent *être* ou risquent d'appeler *être* dans les FVC. Pour ce faire, nous avons dressé une liste de verbes sélectionnés selon les critères suivantes :

- Les verbes qui, selon la grammaire normative contemporaine, construisent leurs FVC uniquement avec *être* (*aller, arriver, mourir*).
- Les verbes qui, selon *Le bon usage* (Grevisse et Goose) et *Bescherelle*, acceptent *être* et *avoir* comme auxiliaires dans les FVC.
- Les verbes qui, selon les grammairiens, lexicographes et essayistes retenus dans notre étude, se conjuguent erronément avec un auxiliaire donné (*être* conjugué avec lui-même) ou emploient un auxiliaire inattendu (*partir, venir* conjugués avec *avoir*).
- Les verbes qui, selon les historiens de la langue française (Spillebout 1985, Fournier 1998 *etc.*), se conjuguent avec l'auxiliaire *être* ou ont changé d'auxiliaire au fil du temps (*souper*).

Au total, nous avons identifié cent verbes, mais ils ne retiennent pas tous notre attention au même degré. Quelques verbes, en raison de leur basse fréquence d'emploi (*alunir, éclore, dénicher*) ou du contexte de leur emploi avec *être* qui relève plus d'un emploi adjectival que d'une FVC (*il est couché, il est divorcé, il est pourri, il est tourné*), ne jouent pas de rôle dans les débats sur l'auxiliaire dans les FVC. Nous avons donc rangé les verbes dans deux catégories. La première catégorie (Groupe A) comprend les verbes qui appellent, selon la norme, uniquement *être*, ou qui provoquent le débat parmi les grammairiens des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles quant à l'auxiliaire employé dans les FVC. La deuxième catégorie (Groupe B) comprend les autres verbes de notre liste.

Groupe A		
<i>Accoucher</i>	<i>Décroître</i>	<i>Paraître</i>
<i>Accourir</i>	<i>Déménager</i>	<i>Partir</i>
<i>Accroître</i>	<i>Demeurer</i>	<i>Parvenir</i>
<i>Advenir</i>	<i>Descendre</i>	<i>Passer</i>
<i>Aller</i>	<i>Devenir</i>	<i>Redevenir</i>
<i>Apparaître</i>	<i>Diminuer</i>	<i>Rentrer</i>
<i>Arriver</i>	<i>Disconvenir</i>	<i>Repartir</i>
<i>Baisser</i>	<i>Disparaître</i>	<i>Rester</i>
<i>Cesser</i>	<i>Échapper</i>	<i>Retomber</i>
<i>Changer</i>	<i>Échoir</i>	<i>Retourner</i>
<i>Choir</i>	<i>Entrer</i>	<i>Réussir</i>

<i>Convenir</i>	<i>Être</i>	<i>Revenir</i>
<i>Courir</i>	<i>Intervenir</i>	<i>Sortir</i>
<i>Croître</i>	<i>Jaillir</i>	<i>Survenir</i>
<i>Déborder</i>	<i>Monter</i>	<i>Tomber</i>
<i>Décéder</i>	<i>Mourir</i>	<i>Venir</i>
<i>Déchoir</i>	<i>Naître</i>	

Tableau 1 : Liste de verbes – Groupe A

Groupe B		
<i>Aborder</i>	<i>Dénicher</i>	<i>Grossir</i>
<i>Aboutir</i>	<i>Départir</i>	<i>Maigrir</i>
<i>Accoutumer</i>	<i>Dîner</i>	<i>Pourrir</i>
<i>Alunir</i>	<i>Divorcer</i>	<i>Rajeunir</i>
<i>Atterrir</i>	<i>Échouer</i>	<i>Récidiver</i>
<i>Augmenter</i>	<i>Éclater</i>	<i>Ressusciter</i>
<i>Avorter</i>	<i>Éclorre</i>	<i>Résulter</i>
<i>Camper</i>	<i>Émaner</i>	<i>Sauter</i>
<i>Chavirer</i>	<i>Embellir</i>	<i>Sonner</i>
<i>Commencer</i>	<i>Empirer</i>	<i>Souper</i>
<i>Coucher</i>	<i>Enchérir</i>	<i>Stationner</i>
<i>Crever</i>	<i>Enlaidir</i>	<i>Tourner</i>
<i>Crouler</i>	<i>Expier</i>	<i>Trébucher</i>
<i>Croupir</i>	<i>Expirer</i>	<i>Trépasser</i>
<i>Décamper</i>	<i>Faillir</i>	<i>Vieillir</i>
<i>Dégeler</i>	<i>Finir</i>	<i>Voler</i>
<i>Dégénérer</i>	<i>Grandir</i>	

Tableau 2 : Liste de verbes – Groupe B

C'est grâce à ces listes que nous recenserons des informations sur l'emploi des auxiliaires dans les dictionnaires français et relèverons des exemples dans les ouvrages grammaticaux des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Parallèlement, nous identifierons les verbes les plus problématiques et les plus susceptibles à la variation dans le choix de l'auxiliaire pour les grammairiens des mêmes époques.

Division chronologique

Notre étude porte sur la période allant de 1500 à 1789. Nous y prêtons un intérêt particulier parce que cette époque marque une période dynamique dans l'évolution de la langue, surtout, à notre avis, en ce qui concerne l'emploi des auxiliaires dans les FVC. Le début du XVI^e siècle signale, comme nous en discuterons en profondeur au chapitre 4, la dernière étape de l'émancipation de la langue française par rapport au latin et la reconnaissance du français comme langue légitime. C'est pendant la première moitié de ce siècle que les premières grammaires du français sont apparues. À ce propos *L'éclaircissement de la langue française* de Palsgrave, publié en 1530, est reconnu comme la première grammaire du français.

Notre étude s'arrête en 1789 avec la Révolution française. À cette date, la langue se stabilise et une norme est bien établie et généralement acceptée. Autrement dit, la standardisation est presque achevée. Également, cette date symbolise un changement sociopolitique majeur en France où la hiérarchie sociale qui décide de la norme est sur le point de changer.

Nous divisons les trois siècles de notre étude en quatre périodes distinctes, déjà bien établies dans les études historiques. Cela nous permet d'analyser le traitement accordé à la question des auxiliaires dans les FVC selon les tendances intellectuelles propres à chaque période et de cerner tout changement diachronique dans la manière de traiter des auxiliaires.

La première période (chapitre 4) comprend le XVI^e siècle, la Renaissance, la période où les fondements de la grammaire française s'établissent. Le XVII^e siècle, qui voit l'avènement de la langue classique, se divise en deux périodes. La première période porte sur la première moitié de la période classique (chapitre 5), donc de 1600 à 1650. C'est la période de la formation de la langue classique et de la recherche du bon usage ponctuée par l'arrivée de Malherbe à la cour de Paris (1605), la fondation de l'Académie française (1635) et la publication des *Remarques sur la langue française* (1647) de Vaugelas. La seconde moitié de la période classique (chapitre 6) s'échelonne de 1651 à 1715, année de la mort de Louis XIV généralement reconnue comme la fin de la période classique. Elle représente également la langue classique, mais une période fortement influencée par l'ouvrage de Vaugelas et caractérisée tout autant par la multiplication des publications visant à enseigner la façon correcte de parler (les *remarqueurs* et les *faiseurs de remarques*) que par une réglementation

de plus en plus stricte de la langue. Au même moment, avec la parution de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port Royal (1660), on voit naître une tradition nouvelle : la recherche des rapports logiques entre la pensée et la langue (Rickard 1992 : 42). La quatrième et dernière période (chapitre 7) est le début de la langue post-classique (1716-1789), ou le Siècle des lumières. Cette période marque un essor de l'intérêt dans les sciences et la philosophie. Les valeurs de l'époque, la logique et la rigueur scientifique sont appliquées à l'analyse grammaticale. Nous témoignons donc d'un rapprochement entre la grammaire et la logique, où les grammaires publiées se fondent sur des « principes » et le rationalisme.

Grammairiens, lexicographes et essayistes

Pour chacune des quatre périodes de notre étude, nous recensons les grammairiens, les lexicographes et les essayistes qui se sont prononcés, soit explicitement, soit implicitement, sur l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC. Nous les présenterons en ordre chronologique selon la date de publication de leur ouvrage grammatical que nous avons pu consulter². Cette démarche permettrait à la fois de mieux voir l'influence de certains auteurs renommés (Meigret, Vaugelas, Arnauld et Lancelot, Bouhours, Ménage, Buffier) sur les grammairiens postérieurs et d'identifier les grammairiens qui ne font que résumer, parfois même copier, les observations et les commentaires de leurs prédécesseurs. La répétition des observations et des commentaires des grammairiens de renom par des auteurs moins connus, comme nous le verrons, ne ferait que renforcer certaines idées reçues sur la langue. Nous verrons également toute tendance diachronique possible dans le traitement des auxiliaires dans les FVC.

En ce qui a trait aux auteurs retenus pour chaque période, notre traitement se divise en deux parties³. D'abord, nous identifierons, là où cela est possible, la langue ou le dialecte d'origine de chaque auteur, ses influences grammaticales, l'orientation de ses ouvrages grammaticaux (la

² Il existe pour la majorité des œuvres grammaticales consultées une seule édition (c-à-d. Dubois 1531, du Wes 1532). Pour les œuvres qui ont connu plusieurs éditions (c-à-d. Pillot 1550, Arnauld et Lancelot 1660), nous avons consulté, afin de voir la pensée originale de l'auteur, l'édition la plus ancienne accessible.

³ Le modèle pour notre structure s'inspire de Demaizière (2008).

standardisation ou l'enseignement de la langue, etc.) et le modèle de référence pour le français sur lequel il se fonde. Ensuite, nous résumerons les observations et les commentaires sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC formulés par chaque auteur, y compris les tentatives d'explication quant à la variation dans le choix de l'auxiliaire. À partir de leurs observations et commentaires, nous arriverons à brosser un portrait de l'emploi des auxiliaires, tel que les grammairiens de l'époque le percevaient.

Finalemment, nous rapporterons la description de l'emploi des auxiliaires dans les FVC proposée par des historiens de la langue française. L'intérêt pour la grammaire et la langue des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ne se limite pas aux grammairiens de ces époques uniquement. Des chercheurs contemporains démontrent beaucoup d'intérêt pour le français des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles et entreprennent des recherches sur la langue dans le but de mieux décrire et comprendre son histoire, son développement et son évolution. En comparant les informations fournies par les historiens à celles des grammairiens, nous aurons, pour chaque période, une description plus complète de l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC.

2.4 Conclusion de ce chapitre

Une fois notre méthodologie exposée, nous commencerons notre étude avec un bref historique de l'alternance dans les langues romanes, soulignant la place du français dans les tendances pan-romanes.

Chapitre 3

Bref historique de l'alternance

3.1 Introduction

Si nous voulons mieux saisir et comprendre les travaux des grammairiens, des lexicographes et des essayistes sur la question de l'emploi de l'auxiliaire dans les FVC de 1500 à 1789 (chapitres 4-7), il est essentiel de situer leurs travaux dans le contexte d'une langue en constante évolution. Pour ce faire, nous signalons, dans un premier temps, deux tendances diachroniques qui traversent notre période d'étude et qui viennent brouiller le traitement des auxiliaires : la valeur changeante du *passé composé* et la tendance dans les langues romanes où l'auxiliaire *avoir* supplante l'auxiliaire *être* dans les FVC. Dans un deuxième temps, nous ferons un survol de l'emploi des auxiliaires dans le français avant 1500.

3.2 Valeur changeante du *passé composé*

Au cours des siècles, la valeur du *passé composé*, la FVC la plus fréquemment utilisée, a changé. Dès l'émancipation de la langue française par rapport au latin, le *passé composé*, qui exprimait à l'origine un parfait, commence sa lente évolution vers l'expression d'un prétérit, remplaçant dans cette fonction le *passé simple*¹. Les grammairiens de la période de notre étude reconnaissent indirectement, et difficilement, ce changement linguistique. On témoigne, comme nous le verrons, des difficultés qu'ils éprouvent à décrire et à différencier l'emploi de ces deux formes verbales. Souvent, les grammairiens ne font qu'inciter leurs lecteurs à observer l'usage de ceux qui

¹ Pour un résumé du choix entre le *passé simple* / *passé composé*, voir Judge (2002).

parlent bien la langue. La valeur changeante du *passé composé*, empiétant sur la valeur traditionnelle du *passé simple*, mènera à la création, pendant la deuxième moitié de la période classique, de la fameuse règle des 24-heures pour départager leurs emplois; une règle, parmi d'autres distinctions artificielles introduites par les grammairiens² (Rickard 1992 : 41), imposée pour expliquer en fait un changement linguistique toujours en cours.

L'emploi du *passé composé* exprime donc une double valeur³ (parfait / prétérit) et l'identification de la valeur visée par son emploi n'est pas toujours perceptible⁴.

3.3 Tendances dans les langues romanes

L'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC n'est pas une caractéristique exclusive à la langue française, mais plutôt une particularité des langues romanes. Pour mieux en comprendre la dynamique en français, surtout durant la période de notre étude, il nous paraît essentiel de la saisir d'abord dans son contexte diachronique pan-roman. Nous ferons donc un bref survol de l'emploi des auxiliaires dans les FVC des langues d'origine latine, tout en soulignant les tendances, au-delà de la langue française, qui traversent les langues romanes dans leur ensemble.

Pour ce faire, nous identifierons dans un premier temps les langues romanes contemporaines qui attestent de l'emploi d'*être* / *avoir* dans les FVC et nous brosserons un portrait général de l'emploi de l'auxiliaire *être* par rapport à *avoir*. Cela nous mènera à identifier les classes de verbes qui témoignent de l'alternance dans le choix de l'auxiliaire. Ensuite, nous comparerons l'emploi attesté de l'auxiliaire dans les FVC par rapport aux variétés de ces langues reconnues comme standard. Dans un deuxième temps, nous traiterons des langues romanes contemporaines exemptes de la variation et nous verrons si elles ont connu, historiquement, une telle variation à une étape ou

² Wilmet (1976 : 69-70) décrit également la règle des 24-heures comme artificielle, soulignant que « les grammairiens **insistent** davantage sur la nécessité d'un temps complètement écoulé pour légitimer le passé simple » [le gras est de nous].

³ Sur la double valeur du *passé composé*, voir Imbs (1960 : 100-102), Wilmet (1976 : 64-65), De Both-Diez (1985), Wagner et Pinchon (1991 : 368-369) et Leeman-Bouix (1994).

⁴ À elle seule, la forme physique *J'ai mangé* est ambiguë. La valeur visée se dégage selon le contexte de son emploi, surtout grâce aux adverbes : *J'y ai déjà mangé*, *Je n'ai pas encore mangé* (parfait) vs *J'y ai mangé hier à 20 h* (prétérit).

une autre de leur développement. Si tel est le cas, nous essayerons de dater et de décrire la perte.

3.3.1 Langues romanes avec variation

Parmi les langues romanes contemporaines, l'italien, le français, l'occitan, le sarde et le rhéto-roman attestent de l'emploi des auxiliaires *être* / *avoir* dans les FVC. La distribution des auxiliaires dans ces langues peut se résumer ainsi : les verbes transitifs se construisent avec l'auxiliaire *avoir*, les verbes réflexifs / pronominaux avec l'auxiliaire *être*; les verbes intransitifs se conjuguent généralement avec *avoir*, bien que l'on en retrouve un sous-ensemble avec *être*.

Un regard sur la distribution des auxiliaires des verbes intransitifs révèle qu'elle varie d'une langue à l'autre. Autrement dit, la distribution varie pour chacune des langues romanes qui attestent de l'emploi d'*être* / *avoir* dans les FVC des verbes intransitifs. L'italien, par rapport aux autres langues romanes, témoigne de la plus grande fréquence de l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC des verbes intransitifs (Maiden 1995 : 155, Posner 1996 : 17). D'autres langues romanes font un emploi plus restreint de l'auxiliaire *être* avec les verbes intransitifs. Posner (1996 : 17) signale ainsi que le nombre de verbes intransitifs qui ont recours à l'auxiliaire *être* est moindre en français qu'en occitan. Ainsi, on peut constater que pour les langues romanes qui attestent de l'emploi des auxiliaires *être* / *avoir* avec les verbes intransitifs, l'extension de l'emploi de l'auxiliaire *être* n'est pas la même.

Par ailleurs, même si l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC des verbes intransitifs varie d'une langue romane à l'autre, nous pouvons remarquer certaines tendances. Dans ces langues romanes, il y a un lien entre les verbes intransitifs qui expriment le mouvement et l'auxiliaire *être*. Maiden (1995 : 152) constate qu'en italien, les verbes de mouvement *andare* 'aller', *entrare* 'entrer', *partire* 'partir', *salire* 'monter', *scendere* 'descendre', *tornare* 'retourner', *uscire* 'sortir', et *venire* 'venir' appellent *être*. Quant au français, les verbes de mouvement *aller*, *descendre*, *monter*, *partir*, *retourner*, *revenir*, *sortir*, *venir* appellent également *être*. Pour l'occitan, Alibert (1976 : 316) signale la même tendance, mais il ne fournit qu'une liste d'exceptions car, selon lui, tous les verbes intransitifs de mouvement se servent de l'auxiliaire *être*, à l'exception de *caminar* 'cheminer', *córrer* 'courir', *fugir* 'fuir', *landar* 'errer', *marchar* 'marcher', *nadar* 'nager', *sautar*

‘sauter’ et *volar* ‘voler’. Finalement, le sarde (cf. Jones 1988) et le rhéto-roman (cf. Haiman 1988) attestent aussi de cette tendance, mais aucune liste de verbes de mouvement n’est fournie.

Le fait d’associer les verbes intransitifs exprimant un état ou un changement d’état avec l’auxiliaire *être* reflète également une tendance. Parmi les exemples les plus fréquents, on retrouve les verbes *arriver*, *devenir*, *disparaître*, *mourir*, *naître*, *rester* et *tomber*. C’est dans ce cas que l’on observe aussi des différences dans la distribution des auxiliaires pour les verbes intransitifs dans les langues romanes. Prenons comme exemple le verbe *être* en italien et en occitan, qui forme ses FVC en s’employant lui-même comme auxiliaire (italien : *io sono stato*), ce qui n’est pas possible en français standard d’aujourd’hui. De plus, les verbes intransitifs d’état, tels que *coûter*, *exister*, *peser* et *valoir*, appellent l’auxiliaire *être* en italien, mais *avoir* en français.

L’alternance et la différence dans la distribution *être* / *avoir* pour les verbes intransitifs mènent parfois à une ambiguïté et à une incertitude dans le choix de l’auxiliaire. Cela est apparent dans l’emploi de la variation pour marquer des nuances de sens et d’autres emplois qui ne signalent aucune nuance de sens.

Pour certains verbes intransitifs, le sens varie selon l’auxiliaire employé. En français, par exemple, *demeurer* (*Petit Robert* 1993, s.v. DEMEURER) veut dire « habiter, faire sa demeure (dans un lieu) » quand il est conjugué avec l’auxiliaire *avoir*, mais « continuer à être (dans un état, une situation) » lorsqu’il est employé avec l’auxiliaire *être*. Toutefois la nuance soulignée par la grammaire officielle n’est pas toujours respectée (Nyrop 1930 : 210). Goosse et Grevisse (1993 : 1181) fournissent une liste de cinquante-neuf verbes intransitifs, ou verbes pris intransitivement, qui acceptent les deux auxiliaires. Selon eux, le sens du verbe ne change pas avec l’auxiliaire, mais ils notent que la conjugaison de ces verbes avec l’auxiliaire *avoir* exprime plutôt l’action, tandis que l’emploi de l’auxiliaire *être* exprime l’état résultant de l’action accomplie. Vincent (1988a : 301) observe un pareil phénomène en italien, où le choix de l’auxiliaire signale un changement de sens, un changement qu’il décrit comme plus ou moins perceptible.

Il y a également des verbes intransitifs qui se servent des deux auxiliaires sans aucune nuance de sens. Tel est le cas en italien avec les verbes de phénomènes météorologiques comme *piovere* ‘pleuvoir’ et *nevicare* ‘neiger’, aussi bien que *correre* ‘courir’, *volare* ‘voler’, *emigrare* ‘émigrer’ et *durare* ‘durer’ (Maiden 1995 : 152). En français, on trouve des verbes intransitifs qui se

comportent de la même façon. Goosse et Grevisse (1993 : 1180) signalent que *choir* se conjugue avec l'un ou l'autre auxiliaire, même si aujourd'hui ce verbe s'emploie plutôt avec *avoir*.

Dans les langues romanes, il y a parfois une hésitation ou une incertitude dans le choix de l'auxiliaire. Pour démontrer cette incertitude, Posner (1996 : 17-18) donne des exemples de l'italien, du français et du rhéto-roman. Elle signale que, dans les dialectes du sud de l'Italie, l'auxiliaire *avoir* est souvent employé là où la langue italienne standard emploie l'auxiliaire *être*, tandis que dans des dialectes du nord, il y a moins de verbes intransitifs qui emploient l'auxiliaire *être* que dans la langue standard. Posner signale que certains dialectes et variétés de français, sans préciser lesquels, emploient l'auxiliaire *avoir* là où la langue standard n'accepte que l'auxiliaire *être*. Cette observation se retrouve aussi dans Goosse et Grevisse. D'après ces derniers (1993 : 1179), « [c]ertains de ces verbes [les verbes intransitifs qui expriment un mouvement ou un changement d'état] sont parfois employés avec *avoir*, soit par archaïsme littéraire [...], soit par imitation d'usages locaux ou populaires » – voir aussi Nyrop 1930 : 215; Brunot 1936 : 299, 331, 442-3; Kuckenheim 1967 : 65; Canale *et al.* 1978 : 45. Pour le français de la Louisiane, Conwell et Juilland (1963 : 156) notent la même tendance, disant que « [v]erbs which form their compound tenses with *être* in SF [standard French], i.e., *aller, arriver, descendre, devenir, entrer, monter, mourir, naître, partir, rentrer, rester, retourner, revenir, sortir, tomber* et *venir*, frequently hesitate between *être* et *avoir* in our dialect [...] » et ils illustrent leur propos à l'aide des exemples *ils ont venu* et *j'ai né*. D'autres études sur des variétés non standard de français contemporain démontrent la même tendance : *avoir* s'emploie là où la langue standard exige *être* (Canale *et al.* 1978; Sankoff et Thibault 1980; Russo et Roberts 1999; Willis 2000). Et dans certains dialectes du rhéto-roman, selon Posner (1996 : 17), l'emploi de l'auxiliaire *avoir* est plus répandu que l'usage de l'auxiliaire *être*.

3.3.2 Langues romanes sans variation

D'autres langues romanes contemporaines, telles que le catalan, l'espagnol, le portugais et le roumain, ne témoignent pas de l'emploi des auxiliaires *être* / *avoir* dans les FVC. Dans ces langues, *avoir* est le seul auxiliaire dans les FVC, que ce soit pour les verbes transitifs, réflexifs / pronominaux ou intransitifs. Pourtant, un regard sur le passé de ces langues révèle qu'il y a déjà eu

une alternance *être / avoir*. Il est difficile de dater précisément la perte de l'emploi d'*être* dans les FVC dans ces langues, mais il semble que l'espagnol fut la première langue à généraliser l'emploi d'*avoir* comme seul auxiliaire, tant pour les verbes réflexifs / pronominaux que pour les verbes intransitifs de mouvement comme *ir* 'aller', et que ce phénomène est apparu vers la fin du XV^e siècle (Green, 1988 : 102; Vincent, 1988b : 57). En roumain, l'alternance avait disparu avant l'apparition des premiers textes au XVI^e siècle (Posner, 1996 : 16) et en portugais, la perte a eu lieu avant le XVII^e siècle (Posner, 1996 : 16). Quant au catalan, dans le passé, l'auxiliaire *être* s'employait pour les verbes pronominaux, certains verbes intransitifs (*cessar* 'cesser', *esdevenir* 'devenir', *morir* 'mourir', *néixer* 'naître', *restar* 'rester', *romandre* 'rester'), plusieurs verbes de mouvement (*anar* 'aller', *arribar* 'arriver', *caure* 'tomber', *eixir* 'sortir', *entrar* 'entrer', *passar* 'passer', *sortir* 'sortir', *tornar* 'retourner', *venir* 'venir') et le verbe *ésser* 'être' lui-même (Badia Margarit, 1980 : 292). Aujourd'hui, le catalan littéraire et le dialecte de Barcelone n'emploient qu'un seul auxiliaire dans les FVC : *haver* 'avoir'. Toutefois, l'emploi de *ésser* 'être' comme auxiliaire dans les FVC en catalan moderne n'est pas complètement désuet. Badia Margarit (1980 : 293) observe son emploi aujourd'hui dans certaines expressions figées et dans certains dialectes. Il précise : « Aunque el uso del auxiliar *ésser* en los tiempos compuestos es admisible (y en algunos casos hasta recomendable), en general se ha de preferir el uso del auxiliar *haver*. » En résumé, comme auxiliaire, *ésser* 'être' est encore attesté, mais *haver* 'avoir' lui est préféré.

Dans les langues plus étroitement liées au français, tels le picard et le wallon (des parolures populaires des régions de la Picardie et de la Wallonie), on observe un cas unique dans l'emploi des auxiliaires dans les FVC. Auger (2003), dans son article *The Development of a Literary Standard : The Case of Picard in Vimeu-Ponthieu, France*, présente les efforts entrepris pour créer une langue picarde littéraire, une langue distincte du français, malgré les ressemblances dont elles témoignent et l'absence d'un statut officiel. Auger (2003) décrit quelques caractéristiques du picard, y compris l'emploi des auxiliaires dans les FVC, disant : « [...] the use of *avoér* "to have" as sole auxiliary [...] » (151) et « [f]inally, the auxiliary *avoér* "to have" is used almost exclusively with verbs that require *être* "to be" in French » (155). Elle illustre ses propos avec les exemples *Tout l'monne i s'a rbéyè* 'Tout le monde se sont regardés' (153), *Is'a bérlurè* 'Il s'est trompé' (155) et *Quante il ont rintrè* 'Quand ils sont entrés' (155). On voit un phénomène semblable dans la région wallonne où

la variété linguistique locale, encore considérée distincte du français, témoigne d'une préférence pour l'auxiliaire *avoir*. Hendschel (2012), dans son ouvrage *Ll Croejhete Walone : Contribution à une grammaire de la langue wallonne*, explique que, dans cette langue, « [o]n les [les FVC] bâtit toujours avec l'auxiliaire *aveur*, *awè* (avoir) ou ses variantes (*avu*, *aveûr*, *oyu*, etc. [...]) et le participe passé » (176). Il ajoute que la langue wallonne emploie *avoir* là où le français se sert d'*être* : « L'auxiliaire est toujours **aveur** (même dans les cas où, en français, on aurait l'auxiliaire *être*) » (177). Hendschel donne des exemples de cet emploi de l'auxiliaire *avoir* : *elle a toumé* 'elle est tombé', *il aveut vnou* 'il est venu', *il a morou dvant-îr* 'il est mort avant-hier', *dji m'a bén plait* 'je me suis bien plu' et *ça s'a csemé* 'cela s'est répandu' (177). Il signale, par contre, que sous l'influence du français, l'emploi de l'auxiliaire *esse* 'être' tend à remplacer *avu* 'avoir' dans les contextes où le français utilise l'auxiliaire *être*, mais il souligne que l'utilisation d'*être* dans ces contextes est généralement considérée « fautive » (177). Hendschel avoue, pourtant, qu'il est possible de trouver un participe passé employé avec l'auxiliaire *esse*, surtout avec les verbes de mouvement, mais que cet emploi ne dénote qu'un résultat présent d'une action passée (177).

On ne peut expliquer exactement pourquoi l'emploi de l'auxiliaire *avoir* comme seul auxiliaire dans les FVC s'est généralisé dans ces langues au détriment de l'auxiliaire *être*. Néanmoins, Penny (2000) avance une hypothèse pour l'espagnol. Selon lui, la perte de la variation est le résultat d'un nivellement provoqué par la situation géopolitique de la péninsule ibérique au Moyen Âge. Dès 711, les Arabes occupaient le sud de la péninsule ibérique. Lors de la *Reconquista* de l'Espagne islamique pendant le Moyen Âge par les rois catholiques, les territoires repris ont été repeuplés par les populations du nord de la péninsule. Ce mouvement massif des populations vers le sud a nourri le mélange de dialectes romans ibériques et ce, particulièrement, dans les centres urbains. Il en a résulté une réduction des variantes grammaticales par des processus tels l'accommodation, le nivellement et la simplification. Penny ajoute :

« Following a period of dialect mixing, such as repeatedly occurred in medieval Spain, we have seen that the normal pattern of development is for the great abundance of variants to be reduced through levelling and simplification. » (2000 : 54)

Autrement dit, plus les populations de langue romane se déplaçaient vers le sud, plus les dialectes se mélangeaient et plus la langue se simplifiait. Penny (2000 :185) résume ce processus ainsi : « The expected outcome of competition among variants in a situation of dialect mixing is preference for the simpler or simplest variant. » Dans le cas de l’auxiliaire, la simplification se traduit par l’emploi d’un seul auxiliaire dans les FVC : *haber* ‘avoir’.

C’est au cours de la deuxième moitié du XV^e siècle que la standardisation et la codification de la langue espagnole se produisent. À cette époque, les centres du pouvoir politique et économique se trouvent dans les territoires reconquis de l’Espagne islamique : Tolède et Madrid. Ce sont donc les dialectes parlés dans ces centres qui deviennent des modèles pour la standardisation et la codification. Avec le nivellement des variantes grammaticales dans ces dialectes, l’emploi de *haber* comme *seul* auxiliaire dans les FVC devient la norme et remplace *ser* ‘être’ comme auxiliaire pour tous les verbes, qu’ils soient de mouvement (*ir* ‘aller’), transitifs, intransitifs (*morir* ‘mourir’, *nacer* ‘naître’, *etc.*) ou pronominaux.

3.4 Variation en langues romanes

Notre revue de l’alternance de l’auxiliaire en langues romanes ne se prétend pas exhaustive, mais quelques points saillants ressortent et méritent d’être commentés. D’abord, parmi les langues romanes considérées, il y en a qui ne témoignent plus de la variation. On observe dans ces langues que l’emploi de l’auxiliaire *avoir* s’est généralisé et a remplacé *être*, autant pour les verbes intransitifs, y compris les verbes de mouvement et de changement d’état, que pour les verbes réflexifs / pronominaux. Quant aux cinq langues qui en témoignent encore, l’auxiliaire *être* s’emploie avec les réflexifs / pronominaux et un nombre restreint de verbes intransitifs. Néanmoins, dans des variétés non standards de ces mêmes langues, l’emploi de l’auxiliaire *avoir* est attesté dans ces contextes. Bref, dans le contexte pan-roman, le choix de l’auxiliaire dans les FVC semble favoriser, au cours des siècles, l’emploi de l’auxiliaire *avoir* au détriment de l’auxiliaire *être*.

La tendance pan-romane semble pencher en faveur de l’emploi de l’auxiliaire *avoir*; mais où se situe le choix de l’auxiliaire en français ? Nous avons déjà vu que le français est une des langues romanes où l’alternance *être* / *avoir* existe encore. Selon la grammaire normative du français,

l'auxiliaire *être* s'emploie avec les verbes réflexifs / pronominaux et avec un certain nombre de verbes intransitifs, tels ceux qui expriment le mouvement, et le changement d'état. Par rapport à d'autres langues romanes attestant de la variation (italien et occitan), la fréquence de l'emploi de l'auxiliaire *être* en français est plus faible. De plus, si nous prenons en considération les données des variétés du français non standard, nous pouvons conclure que la langue française suit la tendance pan-romane : une préférence pour l'auxiliaire *avoir* (cf. Dauzat 1930 : 447; Nyrop 1930 :208). La question qui se pose ici est la suivante : si la tendance en français contemporain est de préférer l'emploi de l'auxiliaire *avoir*, est-ce que cette tendance se maintient-elle diachroniquement?

3.5 Auxiliaires avant 1500

Nous avons résumé dans les sections précédentes le statut de l'emploi des auxiliaires dans les FVC dans le français contemporain, comparant ce statut à celui d'autres langues romanes et identifiant les tendances diachroniques sous-jacentes à notre étude. Avant de commencer l'étude du traitement des auxiliaires par les grammairiens, les lexicographes et les essayistes entre 1500 et 1789, il s'avère pertinent de donner également une brève description de l'emploi des auxiliaires à notre point de départ, c'est-à-dire avant 1500.

Nous proposons donc un survol de l'emploi des auxiliaires dans les FVC dès leurs origines en latin jusqu'à leur emploi dans l'ancien français, la période immédiatement avant notre étude. Nous tracerons donc le développement de l'alternance en latin vulgaire. Ensuite, nous aborderons l'alternance dans la langue française nouvellement émancipée du latin. Ici, nous nous concentrerons sur le développement des dialectes du français et de l'émergence d'une variété de la langue qui est caractéristique de l'ancien français. Cela nous permettra de proposer une description de la distribution *être / avoir* dans la variété de français qui deviendra le français moderne tout en identifiant les caractéristiques de la distribution dans d'autres variétés du français de l'époque. La connaissance de la distribution, de l'évolution et de la transformation de l'alternance *être / avoir* en ancien français – les facteurs qui influencent le choix de l'auxiliaire, tels que la transitivité et l'aspect – fournira un point de départ pour notre étude.

3.5.1 Auxiliaires en latin vulgaire

Toutes les langues romanes qu'il nous a été possible de considérer attestent ou ont attesté de l'alternance *être / avoir* dans les FVC, ce qui laisse croire que l'origine de l'alternance *être / avoir* se trouve dans la variété du latin vulgaire parlé en Europe vers la fin de l'Empire romain, source des langues romanes contemporaines.

Il est difficile d'identifier précisément où et quand les auxiliaires dans les FVC sont apparus en latin vulgaire. Toutefois, si l'alternance s'est transmise aux langues romanes, nous pouvons penser que, dans un premier temps, elle s'est établie entre le II^e et le IX^e siècle, le II^e siècle marquant la période où les formes verbales périphériques sont apparues en latin vulgaire (*HLF 1* : 87) et le IX^e siècle, la période où le latin vulgaire se trouve déjà fragmenté en langues romanes. Quant au français, on situe son émancipation par rapport à la langue latine en 813 avec le concile de Tours. Cet événement « symbolise le moment où l'on prend conscience de l'émergence d'une langue nouvelle, distincte de celle qui l'a engendrée » (Picoche et Marchello-Nizia 1996 : 14). Pour cerner les dates encore plus étroitement, on peut penser que l'alternance s'établit entre le VI^e et le IX^e siècles. Bien que les FVC soient apparues au II^e siècle, à ce moment, la structure verbale périphérique avec l'auxiliaire *habere* était, à ce moment, peu fréquente et se limitait à un petit nombre de verbes transitifs. Ce n'est qu'avec le temps que le champ de verbes permettant cette structure périphérique s'élargit pour incorporer tous les verbes transitifs. C'est encore plus tard que les verbes intransitifs s'y sont incorporés, mais avec l'auxiliaire *être* (Vincent 1982). En d'autres termes, si l'alternance de l'auxiliaire est associée à des verbes intransitifs, et si les verbes intransitifs ont été incorporés tardivement à la structure périphérique, on devrait situer l'apparition de la variation bien après le II^e siècle. Si la multiplication des FVC que l'on observe au VI^e siècle (*HLF 1* : 87) signale l'incorporation de tous les verbes transitifs et intransitifs à cette structure périphérique, on peut en conclure que l'alternance est apparue entre les VI^e et IX^e siècles.

Nous n'essaierons pas ici de décrire le développement des FVC en latin vulgaire, par ailleurs bien documenté⁵; nous rappellerons seulement les raisons possibles du développement de

⁵ Pour l'évolution des formes verbales périphériques et l'alternance *esse / habere*, voir Harris (1982), Vincent (1982) Green (1987), Pinkster (1987), Salvi (1987) et Vincent (1988b).

l'alternance.

Selon Vincent (1988b : 56-57), au moment de la création des FVC en latin vulgaire, leur emploi se limite à un nombre restreint de verbes, notamment parce que certains verbes transitifs étaient dépourvus de participe passé. La langue a ainsi dû en créer avant qu'ils ne puissent s'employer dans une FVC. Dans le cas des verbes intransitifs, la difficulté tient, en outre, à des raisons d'ordre sémantique :

« Less easily remedied was the circumstances in which the necessary periphrasis could not arise for semantic reasons. This was inevitable with any intransitive verb whose subject expressed the role of patient, such as verbs expressing motion, location, change of state, etc. [...] Whereas it is easy to see how the meaning “I have written the letter” can emerge from “I have the letter written” [...], there is no corresponding way to produce “I have gone” from * “It has me gone” or the like. These verbs therefore developed periphrases based on an auxiliary which itself took a patient subject, namely *esse* “be”. »
(Vincent 1988b : 57)

Posner (1996 : 15), en parlant de l'alternance, énumère des hypothèses sur l'origine, disant :

« Some commentators have implausibly attributed the use of the ESSE auxiliary with some intransitive verbs to the influence of German, where the distribution of *haben* and *sein* auxiliaries is similar, but others have linked it to stative and passive uses of the ESSE auxiliary. Most regard the choice as determined lexically, with some degree of semantic cohesion, and some believe that it is revelatory of a syntactic distinction. »

Les causes principales du développement de l'alternance dans les FVC en latin vulgaire, qu'elles fussent d'origine sémantique, syntaxique ou lexicale, resteront peut-être toujours inconnues. Au moment de l'émancipation, *être* et *avoir* s'éloignent de leurs schèmes de genèse respectifs (*possession* vs *équation*) pour amorcer leur évolution vers les emplois en français moderne, dont l'auxiliarité.

3.5.2 Dialectalisation du latin vulgaire

Après le déclin de l'Empire romain, le latin parlé en Gaule se fractionne en un grand nombre de dialectes. À l'intérieur des trois grandes familles de dialectes (la langue d'oïl, la langue d'oc et le franco-provençal), on retrouve un grand éventail de dialectes locaux ou régionaux.

Il est difficile de préciser les causes de la dialectalisation de la Gaule et nous ne nous attarderons pas trop sur ce point (cf. Pope 1952, Herman 1990, Lodge 1993, Picoche et Marchello-Nizia 1996). Néanmoins, quelques aspects de la dialectalisation nous paraissent importants et méritent d'être soulignés.

La latinisation de la Gaule ne fut ni instantanée ni homogène; il a fallu compter presque quatre siècles avant que l'implantation du latin ne soit complète (Herman 1990 : 154). Il est donc raisonnable de croire que le latin implanté en Gaule se distinguait déjà, non seulement du latin parlé ailleurs dans l'empire, mais aussi de la variété employée à l'intérieur de la Gaule (cf. *HLF I* : 49). Pope (1952 : 4) résume ainsi la dialectalisation du latin parlé : « [...] it is almost impossible not to believe that in the later days of the Empire there were as many varieties of vocabulary, of shades of 'accent', of slight modifications of sounds and intonations as there were provinces [...] ».

Les Romains entreprirent leur conquête de la Gaule dans les régions du sud-est. Grâce aux liens qui les unissaient depuis longtemps aux Romains, et grâce également à l'influence très marquée du système économique de la Méditerranée occidentale (même après le déclin), ces régions purent mieux maintenir les normes traditionnelles du latin (Lodge, 1993 : 53). Les régions du nord, surtout celles situées au-delà de la Loire, n'avaient pas connu une aussi longue influence romaine et, à partir du déclin de l'Empire, ont eu moins de contacts avec les Romains. Même dans les régions où la langue latine était implantée depuis longtemps, le latin ne réussit pas à pénétrer tous les niveaux de la société. Herman (1990 : 148) signale qu'aux alentours de Lyon, deux siècles et demi après la conquête romaine, il y avait encore des couches de la société qui ne parlaient pas latin.

L'un des résultats de l'exportation du latin vers les territoires nouvellement conquis, tels la Gaule, fut la simplification et le nivellement de la langue. Meillet (cité dans Pope 1952 : 4) rappelle que le latin, qui servait de *lingua franca* à un grand empire, avait déjà commencé à se simplifier et était devenu une langue que les hommes d'origines les plus diverses et parmi les moins cultivés

pouvaient manier. Bref, le contact du latin avec d'autres langues, aussi bien que le manque de scolarisation et la rareté des locuteurs natifs dans ces territoires, n'ont fait que provoquer et encourager des changements dans la langue. Par exemple, dans le nord-est de la Gaule où le latin n'était pas aussi bien implanté, Pope (1952 : 16) signale que le contact avec les Francs avait provoqué une simplification de la phonologie gallo-romane. Dans la même veine, Lodge (1993 : 63) avance que, dans cette région, la grammaire s'est simplifiée également; la communication s'effectuant au moyen d'inter-langages et des sabirs. C'est dans cette région, comme nous le verrons plus loin, que nous observons une distribution unique des auxiliaires *être / avoir* dans le langage populaire⁶.

Autrement dit, le latin vulgaire implanté en Gaule n'était pas homogène et les variations dans la langue se sont accentuées lors de la perte de la force unificatrice qu'avait été l'Empire romain (cf. *HLF* I : 135). Lodge (1993 : 54) semble d'accord avec cette conclusion, et signale qu'il y avait déjà une variation linguistique dans le latin parlé sous la stabilité sociale et politique de l'Empire romain, et que l'instabilité et la migration du V^e siècle ont mené à la dialectalisation.

De ce bref survol de la subdivision du latin vulgaire en dialectes, on devrait retenir quelques points importants. D'abord, le latin que les Romains implantèrent en Gaule témoignait déjà de la variation sur plusieurs plans. Deuxièmement, une fois implanté en Gaule, le latin subit diverses influences qui variaient d'une région à une autre, au moment même où les formes verbales composées et le choix de l'auxiliaire se répandaient. Par conséquent, si l'on peut attester d'une variation sur le plan de la prononciation, du vocabulaire et de la grammaire d'un dialecte à un autre, on devrait s'attendre à constater une variation dans le choix de l'auxiliaire dans les FVC. À preuve, on peut citer l'exemple de la distribution différente de l'auxiliaire entre français moderne et occitan moderne (cf. § 3.3.1). La distribution de l'auxiliaire dans les FVC en occitan, langue issue des dialectes du sud de la Gaule, est assez différente de celle du français moderne, issu d'un dialecte du Nord. Nous pouvons donc penser que la distribution de l'auxiliaire au Moyen Âge variait d'un dialecte à un autre.

⁶ Rappelons l'emploi d'*avoir* en picard et en wallon (cf. § 3.3.2).

3.5.3 Auxiliaires en ancien français

La principale difficulté de l'étude du français au Moyen Âge réside dans la pauvreté de l'information sur la langue française à l'époque. Plusieurs facteurs peuvent sans doute expliquer ce manque d'information. Signalons premièrement la diglossie latin / langue vernaculaire au Moyen Âge. Lusignan (1987 : 83) caractérise le rapport entre le latin et la langue vernaculaire à cette époque comme asymétrique. La population n'était pas bilingue. En effet, seul un faible pourcentage de la population a appris le latin comme langue seconde et ce, simplement parce que le vernaculaire était fermé à certains domaines, tels que l'écrit et le savoir. La langue vernaculaire, d'ailleurs, n'avait pas le prestige des langues cultes, tels le latin, le grec et l'hébreu, et ne servait qu'à la communication quotidienne. Il n'y eut donc aucune réflexion sur la langue vernaculaire et par conséquent aucune grammaire ne fut écrite. Les informations dont nous disposons sur la langue vernaculaire avant le XII^e siècle sont donc extrêmement limitées. Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle, au moment où la langue vernaculaire commençait à remplacer le latin dans les institutions, les documents officiels et les textes, que l'emploi du vernaculaire devient fréquent (Kilber 1984 : XXIII). De plus, les auteurs qui essaient de reconstruire le français du Moyen Âge basent leurs travaux sur deux sources d'information : les textes de l'époque écrits dans la langue vernaculaire ainsi que les commentaires des traducteurs de l'époque qui discutaient des difficultés rencontrées lors de la traduction des textes latins en vernaculaire. Mais ces sources d'information imposent des limites à la description de la langue. En raison du manque de textes écrits dans le vernaculaire avant le XII^e siècle, la période entre les IX^e et XI^e siècles reste obscure. On se demande également à quel point la forme écrite du vernaculaire représente sa forme parlée, ou lui ressemble (cf. Marchello-Nizia 1997 : 22). Notre connaissance se limite aussi à l'étude des textes qui ont survécu aux ravages du temps. En outre, la période concernée s'étend sur plusieurs siècles marqués par l'évolution rapide de la langue. Finalement, sur le plan de la morphologie et de la syntaxe, les textes de cette période, selon les experts, sont assez homogènes (cf. Kilber 1984 : XXII, Picoche et Marchello-Nizia 1996 : 21). Cela s'explique par la dominance du francien, le dialecte de Paris. Ce dialecte représentait le centre du pouvoir royal, politique, économique et juridique, et servait de modèle pour l'écriture (cf. Picoche et Marchello-Nizia 1996 : 21, Marchello-Nizia 1997 : 30).

En résumé, l'ancien français est décrit comme un ensemble de plusieurs dialectes hautement différenciés, parlés entre le IX^e et le XV^e siècles (Kilber 1984 : XXIII), au sein desquels le francien prédomine. Malgré le fait que nous ne puissions décrire avec exactitude la langue de cette époque, en raison des limites dont nous avons parlé précédemment, nous avons néanmoins formulé des observations pertinentes sur l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*.

3.5.4 Description de l'emploi des auxiliaires

Dans l'emploi des auxiliaires en ancien français, nous observons le cadre élémentaire de leur emploi en français moderne. Les éléments de la distribution moderne sont clairement visibles, mais dans certains contextes, nous observons encore de l'instabilité dans le choix de l'auxiliaire. Darmesteter (*sd* : 150) avance que dans l'alternance *être* / *avoir* de cette époque le choix de l'auxiliaire était plus libre qu'en français moderne, une observation que font aussi Anglade (1958 : 200) et Einhorn (1974 : 124).

Dans les FVC, les verbes transitifs requièrent l'auxiliaire *avoir* en ancien français, mais Moignet (1976 : 183-184) signale que l'emploi d'*être* est parfois attesté et il donne en exemple les verbes *querre* (et disent che qu'il estoient quis), *mescroire* (Di va, fet il, veillart, ja es tu mescreü Mahomet, nostre deu, et la soe vertu) et *passer* (A navie fu mer passez).

Pour les verbes intransitifs, quelques-uns se conjuguent avec *avoir* et d'autres avec *être*. Comme en français moderne, les verbes intransitifs de mouvement et de changement d'état emploient *être*. Il y a également des verbes intransitifs qui prennent *être* comme auxiliaire en ancien français, mais *avoir* en français moderne. Moignet (1976 : 183) donne en exemple *courir* (Rollant regardet, puis si il est curut) et *fuir* (Il auquant dient qu'ele est fuie fors de la terre) (cf. Marchello-Nizia 1999 : 107). De plus, certains verbes intransitifs alternent l'emploi des deux auxiliaires; l'alternance évoquant, pour certains auteurs, un changement ou une nuance de sens (voir plus loin). Bref, la fréquence de l'emploi de l'auxiliaire *être* avec les verbes en emploi intransitif est plus élevée qu'en français moderne.

Les verbes réflexifs / pronominaux acceptent l'auxiliaire *être*, mais l'emploi d'*avoir* est également attesté. Certains auteurs signalent simplement l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les

verbes réflexifs / pronominaux (Moignet 1976 : 183; Anglade 1958 : 200; Kilber 1984 : 89; Martin et Wilmet 1980 : 204; Dauzat 1930 : 300; Brunot 1936 : 299; Nyrop 1930 : 213-215), tandis que d'autres spécifient que cet emploi de l'auxiliaire *avoir* est dialectal ou populaire et s'observe plutôt dans les dialectes de l'Est, de l'Ouest, du Nord-Est et particulièrement en anglo-normand (Ménard 1972 : 59; Ménard 1976 : 128; Jensen 1990 : 292; Buridant 2000 : 374). Dans la langue littéraire, l'emploi d'*avoir* disparaît après le Moyen Âge (Nyrop 1930 : 215), mais persiste dans la langue populaire (Dauzat 1930 : 447).

La description de la distribution de l'emploi des auxiliaires dans les FVC nous permet de formuler quelques observations préliminaires sur la variation en ancien français. L'attestation de l'emploi d'*avoir* avec les verbes réflexifs / pronominaux, surtout sa description comme variante dialectale (du nord, du nord-est *etc.*), laisse penser que dans certains dialectes français l'emploi de l'auxiliaire *avoir* s'est déjà généralisé. Ainsi, on rappelle la simplification et le nivellement de l'emploi de l'auxiliaire dans les langues romanes dans la péninsule ibérique, aussi bien que dans le picard et le wallon. Selon Dauzat (1930 : 447), c'est la langue littéraire qui a mis fin à cet emploi de l'auxiliaire *avoir*. Quant aux verbes intransitifs qui se construisent avec les deux auxiliaires, certains auteurs y voient une nuance de sens (voir plus loin), mais on pourrait également présumer que l'alternance de l'auxiliaire représente deux variétés dialectales qui se font concurrence comme nous l'avons vu pour les verbes réflexifs / pronominaux.

3.5.5 Facteurs influençant le choix de l'auxiliaire

La description que nous venons de voir de l'emploi d'*être* et *avoir* dans les FVC en ancien français témoigne d'une souplesse dans le choix de l'auxiliaire à cette époque. Nous préciserons ci-dessous deux facteurs majeurs qui expliquent en partie ce phénomène. Nous traiterons de l'influence de la transitivité – la souplesse pour un verbe de s'employer transitivement, intransitivement et pronominalement – sur le choix de l'auxiliaire et le changement de sens ou de la nuance de sens qui accompagne l'alternance.

Souplesse de la transitivité

Le français moderne permet à un seul verbe d'avoir un emploi transitif, intransitif ou réflexif/pronominal. D'ailleurs, l'une des caractéristiques de l'ancien français est la plus grande souplesse de sa structure syntaxique. Cette plus grande liberté dans la transitivité du verbe entraîne également une plus grande liberté dans le choix de l'auxiliaire dans les FVC.

Pour illustrer la corrélation entre transitivité plus flexible et liberté élargie dans le choix de l'auxiliaire, examinons le cas de *mourir*, *partir* et *périr*, des verbes qui changent d'auxiliaire selon la transitivité. En emploi intransitif, les verbes possèdent le même sens qu'en français moderne et appellent *être* dans les FVC. En ancien français, toutefois, ils avaient un emploi transitif et le changement de transitivité signale un changement de sens (*mourir* ~ 'tuer'; *partir* ~ 'diviser', 'séparer'; *périr* ~ 'détruire') tout en prenant l'auxiliaire *avoir* dans les FVC (Jensen 1990 : 264-265).

Dans d'autres cas, un changement sémantique accompagné par le changement de l'auxiliaire est moins net. Signalons le verbe intransitif de mouvement *aller*. Au Moyen Âge, *aller* se conjugue avec *être*, mais accepte parfois *avoir*, notamment quand il est suivi d'un complément de distance ou de durée (Jensen 1990 : 291 et Buridant 2000 : 373). La présence d'un tel complément lui donne un caractère quasi-transitif, ce qui engendre l'emploi de l'auxiliaire *avoir* (Gamillscheg, cité dans Jensen 1990 : 266).

Bref, le changement de transitivité mène, dans certains cas, à un changement sémantique et s'accompagne d'un changement d'auxiliaire, notamment lorsqu'il s'agit d'un verbe intransitif appelant *être* qui adopte un emploi transitif. Dauzat (1930 : 447) commente le changement d'auxiliaire selon la transitivité en ces termes : « [L]orsqu'un même verbe s'emploie tantôt transitivement, tantôt intransitivement, les deux constructions *il a monté la côte* et *il est monté sur la côte* arrivent à se contaminer dans la langue populaire pour donner *il a monté*. »

Les verbes dont l'emploi alterne entre emploi intransitif et emploi pronominal provoquent également le doute quant au choix de l'auxiliaire. La tendance en ancien français d'employer les verbes intransitifs pronominalement (Einhorn 1974 : 123; Martin et Wilmet 1980 : 161), notamment les verbes intransitifs exprimant le mouvement, l'état, le repos, le séjour ou le changement d'état (Jensen 1990 : 274), augmente le nombre de verbes pronominaux dans la langue, un nombre

beaucoup plus élevé qu'en français moderne (Anglade 1958 : 199; Ménard 1972 : 59). La plupart des verbes intransitifs appellent *avoir* dans leurs FVC tandis que les pronominaux acceptent généralement *être*. Un verbe intransitif qui adopte un emploi pronominal, surtout les verbes intransitifs qui se conjuguent avec *avoir*, se voit conjugué avec *être*. Einhorn (1974 : 123) signale que *dormir*, *merveillier*, *partir*, *rire*, *seoir* et *taisir* s'emploient pronominalement en ancien français. *Dormir* et *rire* entraîneraient donc un changement d'auxiliaire : *avoir* en emploi intransitif et *être* en emploi pronominal.

Signalons deux points qui viennent compliquer la situation que nous venons de décrire. Premièrement, un certain nombre de verbes, tels *lever*, *ouvrir*, *casser* et *briser*, s'emploient absolument, c'est-à-dire sans complément d'objet, mais avec le sens d'une forme pronominale : *Li criz lieve par la cité* 'La clameur se lève à travers la ville' et *Li hiaume cassent* 'Les heaumes se cassent' (Ménard 1976 : 124-125). Malheureusement, Ménard ne se prononce pas sur l'auxiliaire employé dans les FVC à forme « absolue » mais à sens « pronominal », et ne fournit aucun exemple. Marchello-Nizia (1999 : 107), par contre, voit cet emploi (*Li soleilz est levez*) comme une forme passive qui souligne l'aspect accompli davantage que le temps passé. Deuxièmement, le pronom marquant le sens pronominal (*se*) est parfois absent en ancien français. Les auteurs ne sont pas tous d'accord quant au contexte qui permet l'omission du pronom. Certains auteurs signalent que le pronom *se* s'élide lorsque le verbe est à l'infinitif ou au participe présent (Ménard 1972 : 59; Moignet 1976 : 185; Martin et Wilmet 1980 : 203) tandis que d'autres l'associent aux verbes pronominaux associés aux FVC (Ménard 1972 : 59; Dauzat 1977 : 156; Ménard 1976 : 127, 142-143; Kilber 1984 : 80; Jensen 1990 : 277-278, 292, 293). Tout compte fait, l'alternance entre emploi intransitif et pronominal, aussi bien que l'emploi absolu des verbes intransitifs et l'omission du pronom *se*, contribue à la variation dans le choix de l'auxiliaire.

Nuance / changement de sens

L'alternance dans le choix de l'auxiliaire dans les FVC est souvent associée à une nuance de sens ou à un changement sémantique. Nous avons vu ci-dessus qu'un changement de sens, lors d'un changement de transitivité, s'accompagne parfois d'un changement d'auxiliaire (*mourir*, *partir*).

Avec ce type d'exemple, on attribue souvent le changement de sens au changement d'auxiliaire plutôt qu'à un changement dans la structure syntaxique du verbe.

Aller appelle généralement *être*, mais se conjugue avec *avoir* quand il est suivi d'un complément de distance ou de durée, donnant au verbe un caractère quasi-transitif. Moignet (1976 : 183) signale également que « [b]eaucoup de verbes admettent l'un et l'autre auxiliaire. L'effet de sens est différent ». En exemple, il donne *aller*, disant qu'*aller* demande *être* quand il signifie un mouvement, mais accepte *avoir* quand il signifie 'marcher' ou 'faire route' : Tant *a alet* que *a la vile sont* (de *Raoul Cambr.*, 8248). Il donne un autre exemple avec *venir* (de *Queste*, 128) : Maintenant le fist giter de son ostel et dist, oiant toz cels qui as tables seoient, qu'il avoit semons dis tanz de gent qu'il n'*avoit venu* a ses noces (183). Nous devons encore nous demander si le changement d'auxiliaire provoque la différence de sens ou s'il relève plutôt d'une conséquence secondaire.

Pour certains auteurs, toutefois, il existe des verbes en emploi intransitif (*sortir*) qui témoignent de l'emploi des deux auxiliaires, mais le changement d'auxiliaire ne peut être attribué à un changement de sens du verbe, ni à un changement de la transitivité. Dans ce contexte, c'est l'aspect qui change selon l'auxiliaire : l'emploi d'*avoir* souligne l'action tandis qu'*être* signale plutôt l'état (cf. Dauzat 1930 : 448; Nyrop 1930 : 209; Brunot 1936 : 299; Brunot et Bruneau 1956 : 356-358; Einhorn 1974 ; Dauzat 1977 : 155; Ménard 1976 : 142; 124; Darmesteter (*sd*) : 150). Pour illustrer cette nuance aspectuelle, prenons l'exemple *Pierre a sorti* et *Pierre est sorti*. Dans *Pierre est sorti*, l'accent est mis sur l'état, le résultat de l'action, donc l'absence de Pierre (un parfait). Dans *Pierre a sorti*, par contre, l'accent porte sur l'action que Pierre a accomplie, soit l'action de sortir (un prétérit).

Pour d'autres verbes intransitifs, des auteurs signalent que l'auxiliaire varie entre *être* et *avoir* (*échapper*) et le choix de l'auxiliaire est tout à fait libre, ne signalant aucune nuance de sens (Nyrop 1930 : 209). Si le changement de l'auxiliaire est censé évoquer une nuance de sens, Jensen (1990 : 290) signale que l'expression de la nuance n'est pas toujours prise en considération et la tendance montre une préférence pour un seul auxiliaire.

La coordination des verbes aux FVC constitue un autre argument contre l'existence d'une nuance de sens dans le choix de l'auxiliaire. En ancien français, quand deux verbes sont coordonnés, l'auxiliaire du second verbe est souvent éliminé, même si le premier verbe nécessite *avoir* et le second

être ou vice versa (cf. Brunot 1936 : 473; Anglade 1958 : 200-201; *HLF* I : 244, 355; Ménard 1976 : 143, 180; Martin et Wilmet 1980 : 76; Jensen 1990 : 293). Cela laisse penser qu'il n'est pas nécessaire, dans ce contexte, d'évoquer la nuance de sens. Si la raison d'être de l'alternance est de marquer une nuance de sens ou d'aspect, la non-répétition de l'auxiliaire, notamment quand l'auxiliaire devrait changer, neutralise la nuance.

3.5.6 Bilan

Nous avons vu que le latin importé en Gaule a été dialectalisé et la langue qu'il a engendrée l'était encore plus. Entre le IX^e et le XV^e siècle, la langue vernaculaire a continué son évolution rapide. Dans certains domaines, on constate la simplification et le nivellement de la langue, surtout sur le plan de la phonologie et de la morphologie. Dans d'autres domaines de la langue, pour des raisons diverses, les dialectes se sont différenciés. En ce qui concerne le choix de l'auxiliaire, nous avons constaté une différenciation entre dialectes, résultant dans la différence sur le plan de l'auxiliaire dans les FVC entre français moderne et occitan moderne.

Pour les verbes transitifs, la distribution dans le choix de l'auxiliaire ressemble à ce qu'on retrouve en français moderne : l'emploi presque exclusif de l'auxiliaire *avoir*. Les verbes réflexifs / pronominaux, par contre, témoignent d'une variation entre *être* et *avoir* bien que le choix de l'auxiliaire *avoir* soit rare, notamment dans la langue littéraire; son emploi étant dialectal ou apparenté à des patois. En d'autres termes, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes réflexifs / pronominaux atteste de la concurrence, de la tension, entre une forme acceptée (*être*) et une forme dénigrée et stigmatisée (*avoir*). Son emploi dans ce contexte ne signale pas de nuance de sens ou d'aspect, comme le signifierait son emploi avec certains verbes intransitifs. Quant aux verbes intransitifs, *être* et *avoir* sont attestés. Par rapport au français moderne, *être* s'employait beaucoup plus fréquemment en ancien français. La majorité des verbes intransitifs prend l'auxiliaire *avoir*, tandis qu'un sous-ensemble utilise *être*. Par ailleurs, on voit de temps en temps des verbes construits avec *avoir* qui seraient habituellement conjugués avec l'auxiliaire *être*. Certains auteurs voient dans l'alternance une tentative de souligner une nuance de sens sur le plan de l'aspect, une caractéristique de la langue qui revêtait une plus grande importance dans l'ancienne langue qu'en français moderne.

D'autres auteurs n'y voient pas cette distinction. Ils observent simplement que le choix de l'auxiliaire est libre pour certains verbes intransitifs, ou encore que cette nuance sur le plan de l'aspect est très souvent ignorée. Nous y voyons également une concurrence entre plusieurs dialectes, comme pour l'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes réflexifs / pronominaux.

Vu la situation dynamique des verbes en ancien français (changement de transitivité, emploi des deux auxiliaires dans les FVC, nécessité de marquer l'aspect), il est clair que la langue n'a pas encore été fixée et la variation était à l'ordre du jour.

La période allant du Moyen Âge au XVI^e siècle marque une transition pour la langue française. Le dialecte de Paris, le francien, consolidera sa dominance sur le latin et d'autres dialectes, cheminant ainsi vers son avènement comme langue nationale. Sur le plan grammatical, la langue se transformera, perdant des caractéristiques de l'ancienne langue (la déclinaison *etc.*) pour émerger, au début du XVI^e siècle, avec les fondements de la langue moderne. Grâce à son nouveau rôle dans la société, s'ajoutera à cela l'influence de la codification et de la normalisation de la langue. En même temps, la langue littéraire exercera son influence, éliminant, par exemple, l'emploi d'*avoir* avec les verbes réflexifs / pronominaux. Comme le signale Hasenohr (1993 : 153), « la normalisation grammaticale de l'époque classique a éliminé de la langue littéraire comme incorrectes bien des constructions de l'ancienne langue ».

3.6 Conclusion de ce chapitre

Une fois décrit le choix de l'auxiliaire, tant en ancien français qu'en français moderne, notre travail se tourne vers la période intermédiaire. Nous nous intéressons au traitement et à la description du choix de l'auxiliaire faits par les grammairiens, les lexicographes et les essayistes de 1500 à 1789. Et nous commençons notre parcours avec l'emploi d'*être* / *avoir* dans le français du XVI^e siècle.

Chapitre 4

Le XVI^e siècle - la Renaissance

4.1 Introduction¹

Le début du XVI^e siècle marque une période tournante dans l'histoire et l'évolution de la langue française. La langue entre dans le XVI^e siècle radicalement changée par rapport à sa forme moyenâgeuse, mais sans pour autant en arriver à sa forme moderne. Pendant ce siècle, les vernaculaires, surtout le francien qui s'affirme de plus en plus comme langue nationale, continuent leur chemin, évinçant le latin dans les textes de toute nature (textes administratifs, scientifiques, juridiques, littéraires *etc.*). C'est aussi la période où s'amorcent la codification et la standardisation de la langue et où apparaissent les premières grammaires.

Pour étudier le choix de l'auxiliaire *être* / *avoir* dans les FVC pendant ce siècle, nous résumerons d'abord les premiers développements de la grammaire française. Ensuite, nous traiterons des grammairiens de l'époque, en nous concentrant particulièrement sur leur origine géographique et leur modèle d'usage. Par après, nous examinerons le traitement qu'en font les grammaires du temps (classification des verbes, émergence du concept de l'auxiliation *etc.*). Finalement, nous rapporterons les observations et les commentaires des historiens du français de cette période.

¹ Le résumé historique et grammatical de chaque période de notre étude (au début des chapitres 4-7) se fonde sur nos lectures des historiens de la langue française, tels que Brunot, Chevalier, Darmesteter, Dauzat, Fournier, Kukenheim, Lodge, Marchello-Nizia, Nyrop, Pope, Séguin, Spillebout, Tritter et Trudeau.

4.2 La grammaire au XVI^e siècle

À la veille de la Renaissance se développe un intérêt marqué pour la grammaire du français. Deux raisons sont souvent avancées pour en expliquer l'apparition, tant en France qu'à l'étranger. D'une part, la langue et la culture françaises se répandent en Europe. Nous trouvons ainsi plusieurs grammaires dédiées à l'enseignement du français aux étrangers (citons celles de Palsgrave 1530 et de du Wes 1532, qui s'adressent à la haute société de Londres, et celle de Garnier 1558, à la jeunesse allemande). D'autre part, se développe le sentiment général que la langue a besoin de règles pour tenir son nouveau rôle dans la société de la Renaissance. Pour se hisser au rang d'art et de discipline, il faut que le matériau soit mis en règles, ce que des penseurs comme Geoffroy Tory, Dolet, J. de Beaune et Du Bellay affirmaient être possible (*HLF* II : 129).

Les grammaires du XVI^e siècle fournissent des informations pénétrantes sur la langue de l'époque, mais il faut convenir qu'elles sont plutôt limitées en ce qui concerne notre sujet. Plusieurs raisons peuvent expliquer le peu d'intérêt qu'accordent les grammairiens aux auxiliaires. On peut penser que l'absence d'un modèle d'analyse grammaticale propre au français joue un certain rôle. Le seul modèle d'analyse grammaticale disponible, celui de la grammaire latine classique superposée sur le français, masque certains aspects du français ou en traite comme d'une langue défailante par rapport au latin. L'absence de FVC avec un auxiliaire en latin classique en est un bon exemple. Les questions relatives au choix de l'auxiliaire dans les FVC en français sont ainsi souvent peu traitées, quand elles ne sont pas ignorées, dans les grammaires du XVI^e siècle. Dans un deuxième temps, on observe aussi dans ces ouvrages l'importance accordée à certaines caractéristiques problématiques du français, au tout premier rang desquelles se range l'écart entre l'orthographe et la prononciation. La dominance de cet enjeu renvoie à l'arrière-plan, si ce n'est dans l'obscurité, maintes autres questions, dont celle de l'auxiliaire.

Dans la section suivante, nous identifierons les grammairiens de la Renaissance qui fournissent des informations et formulent des observations, que ce soit implicitement ou explicitement, sur l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC. Nous identifierons également leur origine géographique, le but de leur grammaire (manuel pratique ou théorique) et leur modèle d'usage.

4.3 Grammairiens de la renaissance

Nous avons retenu douze grammairiens pour la période de la Renaissance. La plupart d'entre eux sont Français, mais sans nécessairement parler l'idiome de l'Île-de-France, une « carence » pour laquelle, nous le verrons plus loin, ils seront critiqués. D'autres grammairiens ne sont pas de langue maternelle française; ici, nous pensons particulièrement à Palsgrave et à du Vivier. Néanmoins, la diversité parmi les grammairiens ne fait qu'illustrer la diversité dialectale sur le territoire de la France, une diversité dont témoigne aussi le choix de l'auxiliaire dans les FVC.

Pour des fins d'analyse, nous suivons l'ordre chronologique de parution des ouvrages, de Palsgrave (1530) à Antoine Cauchie (1586). Bien que l'objectif des grammaires du XVI^e siècle varie – certaines visent l'enseignement de la langue aux étrangers tandis que d'autres cherchent à contribuer à la codification et à la standardisation de la langue – on sait que certaines grammaires du XVI^e s. destinées aux étrangers étaient fréquemment consultées par les francophones et que ces mêmes grammaires ont autant profité du développement de la théorie grammaticale de langue française qu'elles y ont contribué. Il n'y a donc pas lieu de les distinguer selon leur finalité.

John Palsgrave (1530)

Lesclarcissement de la langue françoise de John Palsgrave publié en 1530 est considéré comme la première grammaire du français. Anglophone de Londres, Palsgrave a d'abord dû apprendre le français, ce qui l'aura vraisemblablement sensibilisé à des difficultés qui échappaient, au moins en partie, aux locuteurs natifs. Scolarisé en Angleterre, c'est en poursuivant ses études en sciences à Paris qu'il développe sa maîtrise du français (*HLF* II : 126). De retour en Angleterre, il y enseigne cette langue apprise et croit en la nécessité d'une grammaire du français, idiome qu'il jugeait « en général corrompu à cause du manque de règles et de préceptes grammaticaux » (cité par Trudeau 1992 : 24).

Que Palsgrave choisisse comme français de référence la variété prisée de Paris et des alentours (la langue parlée entre la Seine et la Loire) va de soi. Il ne s'agit en rien de ses variétés populaires, la diversité dialectale ne ferait que confondre l'apprenant (Stein 1997 : 113, 116 et 123).

Tuteur de Mary, la sœur d'Henri VIII d'Angleterre, il l'accompagne, avec le roi, lors de ses séjours à la Cour de Paris. Il a ainsi fréquenté les lieux qui exigèrent de sa part un français à la fois grammaticalement et socialement correct :

« Yet, lacking a linguistic description of French, specifying speech-act situations and how to handle them linguistically, he will have needed – in his social position – to acquire a command of French that was not only grammatically correct and lexically comprehensive, but also socially and situationally adequate and appropriate. » (Stein 1997 : 347)

Selon Brunot, la grammaire de Palsgrave a pour défaut d'être « un peu trop fondée sur des livres dont quelques-uns déjà vieillis » (*HLF* II : 126). Palsgrave a bien choisi les auteurs les plus estimés² en matière linguistique, mais dont les œuvres datent parfois de plus de deux cents ans (Stein 1997 : 114). Son modèle de français ne représentait ainsi pas nécessairement la langue telle que parlée au début du XVI^e siècle.

Jacques Dubois (dit Sylvius) (1531)

La première grammaire du français publiée en France fut celle de Jacques Dubois (1531). Sa grammaire, écrite en latin et dont l'analyse et la structure sont basées sur le modèle du latin classique, est décrite comme une grammaire latine-française. En fait, la description *latine-française* ne trouve pas son origine dans sa structure, ni dans le modèle d'analyse qu'utilise Dubois, ce sont plutôt les opinions du grammairien picard qui l'y mènent (voir plus loin).

Dubois déplore l'absence de règles pour réguler le français du début du XVI^e siècle et croit fermement que cette absence en cause en quelque sorte la variabilité et l'irrégularité. Fort de ses convictions, Dubois voulait restaurer l'état primitif de la *lingua gallica* (Trudeau 1992 : 31). D'après lui, il existait un état primitif de la langue française, un état pur à situer quelque part entre le latin et la mosaïque des dialectes. Son idéal était « incontestablement un français qui aurait été le moins

² Soit, selon Stein (1997 :114) : Alain Chartier, Jean Lemire de Belges, Guillaume de Lorris, Jean de Meung, Jean Froissart, Gaston Foix, Guillaume Alexis, Octavien de Saint-Gelais et Jean Meschinot.

irrégulier possible par rapport au latin » (Demaizière 2008 : 72). Dans cette logique, Dubois essayait de faire correspondre autant que possible le français au latin, comme son propre commentaire le laisse voir : « J'écris une grammaire latine, non une grammaire française » (Dubois 1531 [1998] : 328).

Cet objectif transparaît aussi dans son choix de modèle de français. Contrairement à Palsgrave, Dubois n'optait pas pour une norme spontanée et critiquait la pratique existante qui faisait prévaloir le dialecte central sur tous les autres (Trudeau 1992 : 30). Dubois favorisait les dialectes, surtout ceux du nord de la France (dont le picard et le normand), et les caractéristiques dialectales qui s'apparentaient le plus étroitement au latin. Comme l'observe Glatigny (1989 : 14), pour Dubois, la conformité avec le latin prévalait sur l'usage.

Giles du Wes (1532)

Giles du Wes, rival de Palsgrave à la cour d'Henri VIII, publie sa grammaire *An Introductione for to lerne to rede, to pronounce, and speke Frenche trewly* en 1532³. Comme Palsgrave, il compose sa grammaire pour soutenir l'enseignement du français en Angleterre, particulièrement à Mary Tudor⁴, fille d'Henri VIII, à qui il dédie son œuvre. Ce qui distingue du Wes de Palsgrave tient à ce qu'il est natif de France, plus précisément de Picardie⁵. Il en résulte une grammaire fondée plus sur la capacité de l'auteur de parler français 'naturellement' (Demaizière 2008 : 84) que sur des sources littéraires, ce qui nous fait penser que, pour du Wes, c'est l'usage qui prime, une observation appuyée par Demaizière (2008 : 90) lorsqu'elle décrit l'ouvrage de du Wes comme « un livre de vocabulaire

³ Selon Stein (1997 : 56), Palsgrave connaissait le travail de du Wes avant la publication de *Lesclarcissement de la langue francoyse*. On peut penser que du Wes a publié des ouvrages sur le français avant Palsgrave, bien que nous ne connaissions que son traité de grammaire.

⁴ Mary Tudor, la fille d'Henri VIII, était l'élève de du Wes tandis que la princesse Mary, sœur du même, était l'élève de Palsgrave (Baddeley dans Palsgrave 1530a [2003] : 18).

⁵ Brunot (*HLF* II, 125) indique simplement que du Wes est Français. Selon Guignet et Demaizière (1977), il est natif de Picardie : « Nous savons peu de choses de sa vie et ignorons le lieu de sa naissance, mais son nom est bien un nom picard désignant le gué » (79). Stein (1997 : 115) signale : « [t]heir first keepers [de la bibliothèque du roi d'Angleterre] were mostly of Flemish origin, as, for instance, Giles du Wes, Palsgrave's contemporary, who became the king's librarian in 1509 ». Aussi précise-t-elle (1997 : 56) que du Wes est Français. Rappelons qu'au XVI^e s. la Picardie comprenait une grande partie de la Belgique (Demaizière 2008 : 9-16).

et grammaire (surtout orienté vers la langue parlée), suivi d'un livre d'exercices ».

Louis Meigret (1550)

Le grammairien lyonnais Louis Meigret doit être rangé parmi les réformateurs de la langue française, particulièrement en matière d'orthographe, comme en témoignent plusieurs de ses œuvres antérieures à sa grammaire de 1550. Son travail et sa réflexion sur la grammaire française le distinguent comme le fondateur de la grammaire française (*HLF* II : 145).

Meigret se distingue significativement de ses prédécesseurs et contemporains en ce qu'il croit à l'indépendance du français par rapport à la langue latine. Là où Dubois (1531) tente de rapporter le français au latin, Meigret estime que les langues anciennes, dont le latin, ne peuvent faire autorité sur la grammaire de la langue contemporaine. Meigret croit fermement que le français répond à des règles qui lui sont propres.

Le modèle de français que Meigret retient s'apparente à un modèle d'ordre social (Glatigny 1989 : 17). D'abord, il rejette l'idée qu'un dialecte unique soit constitué en modèle, tel que prôné par Palsgrave, qui retient exclusivement le dialecte central. Il refuse aussi de rapporter le français à une langue archétypique comme le fait Dubois. Meigret trouve, en général, que personne ne parle 'bien', y compris les Parisiens (*HLF* II : 140). Il opte donc pour l'usage, lui conférant la primauté sur la grammaire savante. L'usage est tout puissant, « sauf toutefois là où les règles françaises et la congruité sont offensées » (Meigret, cité par Glatigny 1989 : 15). En d'autres mots, l'usage impose les règles et la grammaire ne dicte point l'usage, sauf là où celui-ci enfreint la logique et la raison.

Le grammairien lyonnais défend les notions du bon et du mauvais usage, ce qui, pour certains (dont Brunot *HLF* II : 141), le rapproche souvent plus de Vaugelas que de ses contemporains⁶. Si Meigret accepte la primauté de l'usage, il n'admet pas pour autant n'importe lequel. D'après lui, ce n'est ni la langue populaire, ni la langue savante. C'est une variété du français spatialement indéterminée, mais qui comprend ce qui est commun à tous les dialectes. Il estime en effet que le peuple est incapable de déformer la langue comme le font les savants (Trudeau 1992 : 73) parce qu'il

⁶ Pour un point de vue contraire, voir Glatigny (1989 : 17).

respecte intuitivement la raison de la langue (Trudeau 1992 : 79). D'autre part, Meigret ne cherche pas à proposer aveuglément son français de référence; à travers la diversité des dialectes, il croit pouvoir extraire un langage courtisan, un langage de gens *bien appris* (HLF II : 141). Et ce langage courtisan n'est ni parisien, ni celui de la Cour. En fait, la primauté de l'usage pour Meigret lui fait souvent accepter la variation grammaticale. Bien que voulant fixer l'usage et résoudre les difficultés de la langue, il se refuse à imposer un usage unique.

Le Tretté de la grammere françoese (1550) est une œuvre de réflexion sur la grammaire française. Brunot (HLF II : 141, 142) la décrit comme une grammaire dénuée de doctrine, mais où la plupart des observations et des règles sont justes. Trudeau (1992 : 71) souligne que c'est à Meigret qu'on doit d'avoir « explicitement formulé le principe de la grammaticalité de la langue vulgaire » et d'avoir composé une grammaire où la langue est décrite selon sa dynamique propre et non par rapport à la langue latine (1992 : 74).

Jean Pillot (1550, 1561)

Jean Pillot est originaire de l'est de la France, de Bar-le-Duc, dont la proximité avec la frontière franco-allemande explique ses contacts et voyages en Allemagne.

Professeur de français à George-Jean de Lützelstein, Pillot souffre de l'absence d'un ouvrage satisfaisant pour enseigner la langue. Comme Palsgrave et du Wes, il compose donc une grammaire dédiée spécifiquement à l'apprentissage du français par les Germaniques.

Pillot décrit son ouvrage comme « complet et achevé en toutes ses parties » (1561 [2003] : 9). En regard des grammaires de la même époque destinées à enseigner la langue aux étrangers, particulièrement celles de Palsgrave et de du Wes, on reconnaît le succès indéniable que sa grammaire a connu, en France comme à l'étranger. De 1550 à 1641, l'ouvrage a connu 21 éditions (Colombat dans Pillot 1561 [2003] : CIII-CIV) et connu aussi du succès au Pays-Bas espagnol et en Belgique où l'on tenait l'auteur en grande estime. Pillot estimait aussi que son travail serait utile aux Français parce que « tous peuvent être mieux informés, grâce à des règles précises, sur les points qui provoquent chez pratiquement tout le monde des doutes et des discussions » (1561 [2003] : 11). Et Pillot a eu raison: sa grammaire fut lue et consultée par les Français (HLF II : 145).

L'ouvrage *Gallicæ linguæ institutio* est avant tout un manuel pratique. Pillot loue le travail érudit des autres auteurs, notamment sur le vocabulaire, l'orthographe et la grammaire visant la traduction du latin (1561 [2003] : 8), mais souligne du même souffle que ces ouvrages ne contribuent guère à soutenir l'apprentissage de la langue proprement dit (7-8). Autre indice du but strictement *pratique* de sa grammaire, l'absence de définitions des termes techniques qui, selon lui, aident à décrire la langue, mais non à l'apprendre, et se trouvent de toute façon chez tous les autres grammairiens (1561 [2003] : 10).

Brunot (*HLF* II : 146) décrit l'œuvre de Pillot comme un résumé très « sec » de la grammaire française qui renvoie occasionnellement aux grammaires anciennes, parfois à l'usage. Il observe également que, même si Pillot se réfère parfois aux grammaires anciennes, ce grammairien latinise moins la grammaire française que d'autres auteurs du XVI^e siècle (*HLF* II : 147). Glatigny (1989 : 10) relève aussi la simplicité de l'ouvrage et en souligne le conservatisme. L'absence de toute innovation a conduit certains à voir en Pillot un praticien / technicien de la langue et non un théoricien, tels que l'étaient, à la même époque, Dubois ou Meigret (Glatigny 1989 : 10, *HLF* II : 146).

On peut penser que le modèle de français que Pillot décrit se fonde sur l'usage. Pillot voulait un manuel de grammaire propre à aider les étrangers dans leur apprentissage de la langue. Toutes questions théoriques ou efforts pour établir un modèle théorique de la langue (cf. Dubois, § 4.3) ou pour la régler en sont absents. Pillot fournit une description de la formation des formes verbales, tels le passé composé et le passé simple, mais omet d'en commenter leur emploi. Il stipule plutôt que « comme différence entre les deux prétérits, en ce qui concerne l'usage, tu peux l'apprendre par une observation attentive de ceux qui ont une connaissance approfondie de la langue, plutôt que par des règles » (1561 [2003] : 103-104).

Or, si Pillot favorise l'usage, on doit se demander de quel usage il s'agit. Selon Brunot (*HLF* II : 147), c'est celui de la Cour, usage auquel il vouait un culte exclusif. Brunot justifie son observation en citant un passage de *Gallicæ Linguæ Institutio* qu'il résume ainsi : « il estime que mieux vaut s'égarer avec elle que bien parler avec les autres » (*HLF* II : 147). Par contre, Glatigny (1989 : 10) voit dans ce même passage que « Pillot condamne ceux qui, voulant enrichir la langue, ont inventé des superlatifs comme *savantissime*, créations de la Cour que le snobisme fait imiter ». Quelle que soit l'interprétation, il est certain que Pillot fonde sa grammaire sur l'usage plutôt que sur

la langue savante.

Robert Estienne (1557)

Le *Traicté de la grammaire françoise* de Robert Estienne se veut une réponse critique aux grammaires de Dubois (1531) et de Meigret (1550). Dans sa préface, le célèbre imprimeur souligne que l'orthographe de Meigret et les picardismes de Dubois ne favorisent pas une bonne connaissance de la langue française (1557 [2003] : 3). Il veut mettre entre les mains des locuteurs un ouvrage qui traite de ce que « nous auons veu accorder a ce que nous auions le tẽps passé apprins des plus scauãs en notre langue » (3). Et pour lui, les savants sont les gens qui fréquentent la Cour et le Parlement, la Chancellerie et la Chambre des comptes à Paris. C'est en ces lieux, soutient-il, que la langue se parle dans sa plus grande pureté (3).

Contrairement à Dubois et Meigret, R. Estienne n'est pas un théoricien. Glatigny (1989 : 10) estime que son approche s'apparente à celle de Pillot : plutôt technicien de la langue et réfractaire à l'innovation et à la néologie. Brunot estime (*HLLF* II : 148) que l'ouvrage est incomplet, « médiocre » et dénué de science grammaticale. Pour Trudeau (1992 : 88), par contre, le *Traicté de la grammaire françoise* (1557) est une grammaire bien plus descriptive que celles de Dubois (1531) et de Meigret (1550) et elle estime qu'il s'agit du premier ouvrage grammatical à offrir explicitement une description de la langue légitime : une langue associée à l'usage de la Cour, épurée de constructions douteuses et de traits dialectaux (1992 : 86).

Contrairement à ses prédécesseurs, le français de référence de R. Estienne, le *vrai* français, n'est pas seulement situé géographiquement dans la région parisienne, il émane en outre, socialement des instances royales et étatiques. Bref, la langue la plus pure se parlerait parmi l'élite dans les hauts cercles socio-politiques du pays. Trudeau explique (1992 : 86) que R. Estienne distingue l'usage commun de l'usage approuvé, l'autorité linguistique trouvant son essence dans sa consécration par les plus grands personnages de la nation. R. Estienne ne s'intéresse pas aux dialectes et ne cherche ni à améliorer le français, ni à en mesurer la qualité relative des structures et des expressions (Trudeau 1992 : 89). L'objectif n'est plus « de suggérer aux “savants” les moyens de perfectionner la langue, mais de diffuser la pratique d'un groupe particulier en la donnant comme la seule pratique

légitime » (Trudeau 1992 : 86).

Le contenu du *Traicté de la langue françoise* peut être décrit comme peu original. Brunot (*HLF* II : 148) va plus loin, avançant que bien peu de choses appartiennent en propre à R. Estienne et qu'une grande partie de sa grammaire n'est qu'un plagiat. Trudeau (1992 : 87) parvient à la même conclusion, précisant que le chapitre cinq de sa grammaire, celui sur les verbes, est repris presque en totalité à Meigret.

Gabriel Meurier (1557)

Un autre grammairien picard, Gabriel Meurier, naît vers 1520 à Anesnes sur Helpe (Demaizière 2008 : 117) et s'installe à Anvers, aux Pays-Bas, vers 1550 (120). Maître d'école, son intérêt se porte, naturellement, vers l'enseignement des langues. Il reste que, comme le signale Demaizière (2008 : 131), pour Meurier, l'enseignement de la langue semble être orienté « en grande partie, par le souci de faciliter les échanges et relations commerciales ».

Meurier n'est pas un théoricien, mais un praticien⁷, et son ouvrage n'est en rien une grammaire exhaustive (Demaizière dans Meurier 1557 [2005] : 15). Meurier « s'adresse en premier lieu à la bourgeoisie marchande, désireuse sinon de culture, du moins de l'apprentissage de langues véhiculaires » (de Clercq 2000 : 241) et ne manifeste aucune intention de fixer la langue vulgaire. De Clercq ajoute que la grammaire de Meurier n'était pas non plus orientée vers le système scolaire dans la mesure où elle ne se présente pas sous forme de questions et réponses (241). L'orientation délibérément pratico-pratique de l'ouvrage, pour faciliter les échanges commerciaux sans contribuer à l'élaboration d'une norme, explique vraisemblablement sa faible notoriété au XVI^e s. (271-272) et en conséquence, le fait qu'il n'a pas exercé d'influence sur la norme.

Quant à son modèle de français, de Clercq (2000 : 239-240) constate que Meurier ne situe pas géographiquement sa variété de référence, ne témoigne guère de picardismes, ne préconise pas l'usage propre à la Cour et n'identifie pas le modèle à suivre. Autrement dit, aucun modèle n'est identifié.

⁷ Demaizière (*dans* Meurier 1557 [2005] : 15) souligne que Meurier n'est pas un théoricien, et de Clercq (2000 : 239, 272) le qualifie de praticien.

Jean Garnier (1558)

L'ouvrage de Jean Garnier, publié à Genève en 1558, est une grammaire du français destinée à la jeunesse allemande et dédiée aux jeunes princes de Hesse (*HLF* II : 126), dont l'éducation lui a été confiée par le *landgrave* de Hesse (Cullière dans Garnier 1558 [2006] : X). Peu connue en France (*HLF* II : 126), la grammaire de Garnier n'a exercé aucune influence sur le développement de la norme.

Les informations sur Garnier sont peu abondantes et il est extrêmement difficile de préciser son modèle de français. Cullière (dans Garnier 1558 [2006] : VII) nous apprend que Garnier était un religieux d'Avignon réfugié à Strasbourg en 1544. Favorisant plus l'aspect pratique qu'érudit, Garnier n'a pas cherché à innover (Cullière dans Garnier 1558 [2006] : XIV), mais offrait un moyen à un jeune étranger « de parler convenablement, c'est-à-dire selon l'usage » (XVII). Ici, on doit s'interroger sur l'usage dont il s'agit. Henri Estienne⁸ critique Garnier comme l'un de ces auteurs dont il faut se méfier parce qu'il est non natif de l'Île-de-France, ayant donc un français qui lui est propre (Cullière dans Garnier 1558 [2006] : XXIV). Brunot (*HLF* II : 126) signale que, avec l'incertitude de l'usage, Garnier et Palsgrave, parmi d'autres, ont dû apprendre du *public lettré français*, ce qui ne leur donne pas la qualité nécessaire pour enseigner la langue. Si Garnier a dû apprendre du public lettré français et considérant ses commentaires sur les auxiliaires dans les FVC (cf. Garnier, § 4.4.6), on peut se demander s'il était de langue maternelle française ou d'un dialecte du sud (occitan). Tout compte fait, le modèle de Garnier n'est probablement pas celui de Paris.

Pierre de la Ramée (dit Ramus) (1562, 1572)

Pierre de la Ramée, encore un Picard, a écrit plusieurs grammaires, dont deux sur la langue française. La première, une œuvre de 127 pages, fut écrite hâtivement et publiée en 1562. La seconde, publiée en 1572, est une édition refondue et élargie de la première.

Ramus est considéré comme un novateur en raison de son emploi d'une orthographe réformée (l'orthographe *ramiste*), mise au point pour composer sa première grammaire, aussi bien qu'en raison

⁸ Le père de Robert Estienne.

de ses efforts pour développer une nouvelle méthodologie grammaticale. En fait, c'est son intérêt pour la méthodologie qui le distingue des autres grammairiens du XVI^e siècle. Swiggers (1989 : 116) explique que c'est en travaillant sur la philosophie et la méthodologie du travail scientifique que Ramus s'est intéressé à la grammaire. Voulant donner ses lettres de noblesse au français, Ramus a senti la nécessité d'élaborer une méthode grammaticale indépendante des vieux cadres et théories des grammaires latines (Demaizière dans de la Ramée 1572 [2001] : 11 & 17; Brunot *HLF* II : 155). Autrement dit, Ramus cherchait à échapper au joug du modèle grammatical latin, mais malgré ses efforts, il n'y est pas parvenu complètement, se référant quand même trop au modèle latin (Swiggers 1989 : 130).

L'attention que Ramus prête à la méthodologie mène certains à insister sur le contenu peu original de ses grammaires. Brunot (*HLF* II : 151), par exemple, note que Ramus a emprunté plusieurs de ses choix et de ses observations à d'autres grammairiens du XVI^e siècle, identifiant Meigret comme l'un des auteurs principaux dont il s'est inspiré. Il ajoute que Ramus s'est approprié « sans plus de scrupule; exemples, remarques, théories mêmes » (*HLF* II : 151). Brunot (*HLF* II : 152) conclut ses commentaires sur les grammaires de Ramus en disant : « Il est visible que Ramus s'est peu soucié d'apporter des matériaux nouveaux à l'étude de la langue française. » De tels commentaires et observations sur les emprunts et l'absence de matériaux nouveaux ne sont pas propres à Brunot. Demaizière (dans de la Ramée 1572 [2001] : 18) réitère les observations de Brunot, à savoir que Ramus doit beaucoup, tant à Meigret qu'à H. Estienne.

Le français de référence de Ramus n'est assurément pas celui d'un modèle savant. Il s'exprime clairement sur les rapports entre les savants et la langue : il croit fermement que les savants n'ont aucune autorité sur la langue et critique leurs commentaires linguistiques. Dans sa grammaire de 1562, il déclare explicitement qu'il faut toujours se référer à l'*usage vray* plutôt qu'à toutes les règles de grammaire que l'on pourrait inventer (126). Trudeau (1992 : 101) résume ainsi l'opinion de Ramus sur l'intervention des savants sur la langue : « l'ignorant qui ne parle que sa langue maternelle risque moins les fautes que le "savant" qui en maîtrise plusieurs. » Ayant rejeté le modèle savant, Ramus (1572 [2001] : 60) signale sa préférence pour l'usage, disant que le peuple est souverain seigneur de sa langue⁹. Même si Ramus, comme Meigret, Pillot et R. Estienne, préfère

⁹ Ramus s'appuie ici sur le jugement de Platon, Aristote, Varron et Ciceron.

l'usage, il rejette *l'usage* courtisan de Meigret. Il n'accepte pas non plus l'usage de la Cour retenu par Pillot ou R. Estienne. En fait, Ramus favorise ce qu'il nomme *l'usage vray*. Pour lui, *l'usage vray* n'est pas associé à une classe sociale, puisqu'il ignore la distinction entre usage courtisan (bel usage) et usage commun (Trudeau 1992 : 106), mais il précise que *l'usage vray* se parle à Paris. Ramus est d'ailleurs le premier grammairien à reconnaître, dans un traité sur la langue française destiné aux Français, la prééminence linguistique de Paris (Trudeau 1992 : 113). Si Ramus signale la prééminence linguistique de Paris, il n'accepte pas pour autant tout usage parisien. Ramus ne désigne pas explicitement qui il faut imiter, mais il soutient que la ville constitue l'école de la langue. Si la ville est divisée selon les institutions politiques et sociales, il croit que, sur le plan linguistique, la langue ne l'est pas. Autrement dit, il existait à Paris « une unité linguistique sous-jacente à la division sociale » (Trudeau 1992 : 109).

Gérard du Vivier (1566, 1568)

Sur la vie de Gérard du Vivier, Hébert (dans du Vivier 1566 / 1568 [2006] : 7) indique qu'il est né à Gand, en Belgique, dans la première moitié du siècle et qu'il était de langue maternelle flamande. En 1563, du Vivier s'installe à Cologne et ouvre une école pour enseigner le français.

Comme Meurier et Pillot, du Vivier est un praticien plus qu'un théoricien (Hébert dans du Vivier 1566 / 1568 [2006] : 10, 12). Hébert décrit d'ailleurs ses grammaires comme descriptives plutôt qu'explicatives (12), vraisemblablement parce qu'elles ne s'appuient sur aucune théorie; selon lui, du Vivier « ne se soucie pas de justifier sa démarche par un modèle théorique » (11). Bref, le manque de théorie grammaticale et le fait que du Vivier n'a qu'une connaissance superficielle et un peu fantaisiste de la langue française (13) expliquent pourquoi ses grammaires ont peu influencé la construction de la norme et les autres grammairiens du XVI^e siècle.

Jean Bosquet (1586)

Les informations sur Jean Bosquet sont peu abondantes. Nous savons cependant qu'il est né à Mons. Comme Jacques Dubois, Pierre de la Ramée, Gabriel Meurier et Antoine Cauchie, il est

picard.

Le trait qui distingue Bosquet des autres grammairiens de l'époque, c'est son intérêt pour la pédagogie. Bosquet n'est pas un théoricien, mais un pédagogue. Maître d'école, il compose une grammaire à l'intention de ses élèves (Demaizière 2008 : 265), c'est-à-dire qu'il la rédige non pas pour développer une nouvelle méthodologie grammaticale, puisque nous voyons clairement l'emploi du modèle latin (par ex. les déclinaisons des noms, *etc.*), mais pour enseigner « la pratique de proprement parler et correctement écrire » (Bosquet 1586 [2005] : 1). Jusqu'ici, nous avons vu les grammaires destinées à l'enseignement du français aux étrangers et celles qui élaborent une nouvelle méthodologie. La grammaire de Bosquet vise aussi l'enseignement de la langue, mais elle est surtout l'une des premières grammaires à s'adresser aux Français.

Il est difficile de juger du succès de la grammaire de Bosquet. Nous avons pu consulter l'édition de 1586, la plus vieille édition qui existe, mais Demaizière (2008 : 265) signale qu'il en existe des éditions antérieures, perdues. D'après elle, la grammaire fut utilisée sans interruption de 1565 à 1760, mais elle ne spécifie pas où (localement, en Picardie ou partout en France) (2008 : 262).

Retenons que Jean Bosquet n'était pas natif de Paris, n'y travaillait pas et ne fréquentait pas la Cour, ce qui laisse penser que l'influence de son ouvrage, si tant est qu'il en ait, se limite à la Picardie¹⁰. Compte tenu des circonstances, on peut penser que son modèle de français est celui de la région picarde.

Antoine Cauchie (1586)

La vie et l'œuvre du grammairien Antoine Cauchie sont méconnues. En fait, on ne dispose de presque aucun renseignement sur lui avant 1566 (Demaizière 2008 : 204). Nous savons, par contre, qu'il était Français, plus précisément picard (Demaizière 2008 : 184; Demaizière dans Cauchie 1586 [2001] : 14) et qu'à partir de 1566, il travaille en Allemagne comme précepteur pour les jeunes princes Frédéric et Philippe de Holstein-Gottorp, comme pour le plus jeune des Rantzau (Demaizière dans Cauchie 1586 [2001] : 14).

¹⁰ Nous voyons aussi l'influence limitée de Bosquet dans le fait que Brunot (*HLF II*) et Trudeau (1992), en analysant les grammairiens du XVI^e siècle, ne le mentionnent pas.

La première édition de sa grammaire fut publiée à Paris en 1570, puis rééditée plusieurs fois en France et à l'étranger¹¹. Bien que destinée aux étrangers désireux d'apprendre le français, la grammaire de Cauchie mérite, selon Brunot (*HLF* II : 156-157), une place honorable, équivalente à celle qu'occupent les ouvrages du XVII^e s. de Maupas et d'Oudin. Toujours selon Cauchie (157), malgré quelques lacunes et la présence de picardismes, il se trompe rarement sur le bon usage et corrige parfois avec succès ses prédécesseurs. En résumé, Brunot (*HLF* II : 156-157) décrit l'ouvrage de Cauchie comme complet et loue le grammairien d'avoir été attentif « à des détails que l'on n'est guère habitué à voir observer à cette époque ». Demaizière (dans Cauchie 1586 [2001] : 21) partage cette opinion et commente la réflexion approfondie de Cauchie sur la langue et son fonctionnement.

L'intérêt majeur de la grammaire de Cauchie tient en sa méthodologie innovatrice (Demaizière 2008 : 212). Critique envers ses prédécesseurs, il leur reproche d'appliquer à la grammaire française la méthode des Anciens, en accordant trop d'importance à l'étymologie et à la syntaxe (Demaizière dans Cauchie 1586 [2001] : 17; *HLF* II : 156; Demaizière 2008 : 211-212). Malgré de sérieux efforts, il faut reconnaître que Cauchie n'arrive pas à complètement éviter cet écueil (*HLF* II : 156).

Cauchie fournit peu d'informations sur son français de référence. On peut penser qu'il ne s'agit pas strictement du français de la capitale. À cet effet, rappelons les observations de Brunot (*HLF* II : 156) sur la présence de picardismes (lexies et structures grammaticales). On dispose en outre des réticences d'Henri Estienne à l'égard des *mauvais maîtres* qui ne sont pas d'origine parisienne et ignorent le *vrai* français, celui de l'Île-de-France. Dans son ouvrage *Hypomnèses de Gallica Lingua*, H. Estienne cite des exemples du français répréhensible de ces mauvais maîtres, qu'il ne nomme point, mais qui, selon Louis Clément (cité par Demaizière dans Cauchie 1586 [2001] : 20), sont Jean Pillot, Jean Garnier, Gérard du Vivier et Antoine Cauchie.

Bilan

Notre présentation documentée des grammairiens de la Renaissance et de leur français de référence décrit bien le début de l'histoire de la standardisation de la langue française dont nous

¹¹ On peut identifier les éditions suivantes : 1570 à Paris; 1570 à Bâle, 1576 à Anvers, 1578 à Paris, 1586 à Strasbourg (Goyens et Swiggers 1989 : 163; Demaizière dans Cauchie 1586 [2001] : 17; Demaizière 2008 : 210-211).

retenons trois points :

- Il existe une diversité marquée dans les origines des grammairiens. Six grammairiens (Dubois, du Wes, Meurier, Ramus, Bosquet et Cauchie) sont picards, R. Estienne est d'origine parisienne, Pillot est de l'est de la France, tandis que Meigret et Garnier sont du sud. Deux grammairiens sont des étrangers : Palsgrave et du Vivier. En d'autres termes, ils n'ont pas tous le dialecte de l'Île-de-France comme langue maternelle. Quelques-uns n'ont même pas le français, ou un dialecte issu des langues d'oïl, comme langue maternelle. Avec une telle diversité dialectale, nous devrions également trouver une diversité dans la distribution des auxiliaires dans les FVC, ce que nous confirmerons en fait dans la prochaine section.

- À la recherche d'un modèle, on trouve plusieurs dichotomies, ou au moins des tensions entre des pôles d'inspiration des grammairiens : langue savante (en relation avec le latin, langue érudite) *vs* langue parlée, langue commune à tous les dialectes *vs* modèle spontané (un dialecte choisi indépendamment de guides de l'usage), modèle de nature géographique (l'Île-de-France, Paris) *vs* modèle social (la Cour, la chancellerie), modèle commun *vs* modèle approuvé (une certaine classe sociale *etc.*).

- Nous voyons parallèlement une importance grandissante attribuée aux livres et à la langue littéraire dans l'établissement de la norme, avec certains grammairiens fondant leurs grammaires sur des textes écrits.

Malgré le travail imposant des grammairiens picards, objet de critiques sur leurs particularismes, ce sont l'importance grandissante de Paris et l'influence de la Cour qui s'affirment vers la fin du XVI^e siècle. Un modèle de français de référence se dessine sur une base où convergent géographie (Paris) et socio-politique (la Cour).

4.4 Analyse grammaticale

À l'époque de l'émancipation du français, le seul modèle d'analyse grammaticale disponible était celui de la grammaire latine classique. Il n'est donc pas étonnant que les premières grammaires de langue française l'aient adopté et appliqué à la langue fille. Il en résulte que, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la vraie nature de la grammaire française demeure souvent cachée ou déformée. L'emploi d'*être* et d'*avoir* dans les FVC, une caractéristique du français, en est un bon exemple.

Avant de procéder à l'analyse de l'alternance *être/avoir* proprement dite dans les grammaires du XVI^e siècle, nous examinerons les points de grammaire engagés dans le traitement de cette variation, soit : la classification des verbes ('type de verbe'), le participe passé, la voix passive, le concept de l'auxiliation et la structure *être + participe passé*.

Les grammairiens de l'époque ne reconnaissent pas toujours explicitement l'existence de l'alternance *être / avoir* dans les FVC. Néanmoins, grâce à leurs observations et commentaires, parfois explicitement formulés, parfois implicitement livrés, nous arrivons à dégager quelques informations sur cette alternance au XVI^e siècle.

4.4.1 Type de verbe

Le modèle d'analyse grammaticale du latin, étant le seul disponible aux grammairiens au XVI^e siècle, est employé dans les premières tentatives d'analyser le français. Le modèle latin propose une classification des verbes rassemblés autour des genres verbaux *actif, passif, neutre, commun* et *déponent*. Il n'est donc pas étonnant de retrouver à quelques nuances près cette classification dans les premières analyses du français.

Dans cette section, nous examinons la classification des verbes telle qu'appliquée par les grammairiens de la Renaissance. Nous traiterons plus précisément les notions de verbe actif, verbe passif, verbe neutre, verbe déponent / commun et celle de verbe pronominal. Nous verrons comment ils ont aménagé la définition de chaque type de verbe et le rapport que cette classification entretient avec notre objet d'étude.

Verbe actif

La première attestation d'une définition française de verbe *actif* se trouve dans la grammaire de John Palsgrave, *Lesclaircissement de la langue françoise* (1530) : « les verbes actifs désignent une action quelconque qui émane d'un agent et qui est subie par autrui [...] » (1530a [2003] : 349), « [l]es verbes actifs sont ceux qui signifient une action qui part de l'agent » (1530a [2003] : 460). Le verbe *actif* signifie, en gros, un verbe transitif à la « voix active ». Palsgrave en fournit une définition précise, disant que l'agent et celui qui subit l'action des verbes actifs sont des personnes distinctes et que l'on peut les ranger dans la circonlocution passive (492). Le grammairien élabore ensuite la définition de verbe actif, incluant certains verbes intransitifs, parmi eux (494) :

« [...] je trouve *ie pènze, ie sònge, ie mònte, ie descèns*, et certains autres qui dénotent des actions du corps ou de l'esprit, qui ne désigne pas une action extériorisée, mais qui sont toujours employés en cette langue comme des verbes actifs. »

De cette citation, on déduit que, pour Palsgrave, la notion de verbe actif comprend tant les verbes transitifs que les intransitifs. En d'autres termes, ce « type » de verbe recouvre la notion ultérieure de voix active.

De l'autre côté de la Manche, dans la première grammaire publiée en France un an après celle de Palsgrave, Jacques Dubois (1531 [1998]) fournit une autre définition, *a priori* semblable, mais à teneur grammaticale différente : « [l]es actifs, comme parfois chez les Latins, sont utilisés comme des neutres, chaque fois qu'ils sont employés sans complément [...]. Au contraire, il n'est pas rare que nous changeons les verbes neutres des Latins en actifs [...] » (330-331). La présence ou l'absence d'un COD entre ici dans la définition du verbe actif, limitant les verbes actifs aux verbes transitifs directs. Là où la définition de Palsgrave fait référence à la voix grammaticale, celle de Dubois se fonde sur la transitivité du verbe.

Deux décennies plus tard, Louis Meigret (1550) relie le verbe actif au participe passé. Pour lui, le verbe actif donne cours à un participe passé qui s'emploie avec le verbe *être* dans la « circonlocution du passif ». Si la caractéristique essentielle d'un verbe actif est la possibilité de l'employer dans une structure passive (circonlocution), le verbe actif doit être un verbe transitif :

« çeus ne sont point veritablement diz actifs, qi ne peuuent former d'eus vn participe passif » (62v^o). R. Estienne (1557 [2003]) donne une définition similaire. Trudeau (1992) souligne d'ailleurs, rappelons-le, que dans son chapitre sur le verbe, R. Estienne propose une copie presque conforme de celui de Meigret (cf. R. Estienne, § 4.3). D'après R. Estienne, les verbes actifs signifient 'faire quelque chose' et « forment d'eulx mesmes ung participe preterit, dont sont faicts les verbes passifs » (1557 [2003] : 62). Ramus, dans ses deux grammaires, définit également le verbe actif en relation avec le *participe passé*. En 1562, il explique que le verbe actif « peut former un participe entièrement passif, comę Eimę formę lę participe Eime, Eimeę. » (1562 : 51). Dans celle de 1572, il stipule que c'est un verbe « qui peult former un participe preterit¹² » (1572 [2001] : 86).

Vers la fin du XVI^e siècle, Jean Bosquet (1586 [2005]) propose une définition du verbe actif distincte de celles de Meigret, R. Estienne et Ramus. Là où ces derniers définissent le verbe actif par sa structure syntaxique (la présence d'un COD) et par son participe passé (l'emploi dans une périphrase à la voix passive), Bosquet fournit une définition de nature sémantique : « l'actif signifie action, ou œuvre, comme *i'aime*. » (1586 [2005] : 90). Rappelons la définition de Palsgrave où la caractéristique fondamentale du verbe actif est le fait que le sujet du verbe agit comme l'agent. L'exemple de Bosquet « *i'aime* » illustre un verbe actif sans présence obligatoire d'un COD. Autrement dit, comme pour Palsgrave, le verbe actif signifie la voix active, peu importe sa transitivité.

Antoine Cauchie (1586 [2001]) est le premier à recourir au terme « transitif » dans la définition de verbe actif. Pour Cauchie, *transitif* veut dire « par lequel nous signifions que nous agissons sur autre chose et qui forme, à partir de lui, un participe de signification passive » (361). Encore une fois, le terme *actif* est associé uniquement aux verbes transitifs.

Bref, le terme *verbe actif* représente deux concepts au XVI^e s. Pour certains grammairiens, il identifie les verbes transitifs directs (à la voix active). Pour d'autres, le terme équivaut à « voix active ». Avec Palsgrave et Bosquet, la notion de voix grammaticale, intégrée dans la conjugaison du verbe en latin, se sépare graduellement des propriétés intrinsèques du verbe.

¹² Un prétérit composé d'un participe passé et l'auxiliaire.

Verbe passif¹³

Un autre type de verbe identifié au XVI^e siècle est le *passif*. Dans les grammaires de la Renaissance, le terme est souvent mal défini, les rares fois qu'il l'est. Rémanence du latin classique, la voix passive se forme par la désinence attachée au radical du verbe (*amo* 'j'aime', *amor*, 'je suis aimé'). Cette caractéristique du latin, où la voix passive est marquée morphologiquement dans la conjugaison du verbe, explique le concept de *verbe passif*.

En français, la voix passive s'exprime par une périphrase, et non par la morphologie verbale. Garnier (1558 [2006]) déclare qu'il n'y a pas de verbe passif en français¹⁴. Dans les grammaires de la Renaissance, plusieurs auteurs, dont Pillot (1561 [2003]), se servent du terme *verbe passif*, mais sans en fournir de définition, tenant pour acquis que le terme a été bien expliqué ailleurs ou que sa définition n'est pas nécessaire à l'apprentissage du français.

Parmi les définitions du terme, commençons par celle de Palsgrave. Pour Palsgrave, « [l]es verbes passifs sont ceux qui signifient une action subie » (1530a [2003] : 460), et plus loin « [l]es verbes passifs sont ceux qui, d'eux-mêmes, signifient le fait de subir une action » (1530a [2003] : 508). Considérant la définition, on retiendra qu'elle ne fait pas appel à la structure syntaxique du verbe, mais bien à sa sémantique, le sujet subit l'action, il ne l'effectue pas comme avec le verbe actif. Ainsi nous voyons que le concept de voix grammaticale n'est pas encore clairement distinct de la conjugaison même du verbe. Ce grammairien anglophone observe encore que le passif français s'exprime par une périphrase plutôt que dans la morphologie du verbe : « [l]es verbes passifs de cette langue n'ont pas de conjugaison particulière, pas plus que nous n'avons de verbes passifs en notre langue » (1530a [2003] : 508). Autrement dit, Palsgrave reconnaît l'existence d'un passif en français, et l'exclut de la conjugaison du verbe.

R. Estienne (1557 [2003]) fait une observation similaire, soulignant que le passif signifie 'souffrir' et que les verbes passifs se forment à partir de participes prétérits, lesquels se combinent

¹³ Le terme « verbe passif », en gros, signifie la voix passive en latin classique. Dans cette section, nous n'analyserons que la définition du terme telle que trouvée dans les grammaires du XVI^e siècle et nous traiterons plus loin de la voix passive en français et de sa formation (cf. § 4.4.3).

¹⁴ Garnier (1558 [2006] : 66) : « les Français n'ont pas de verbe passif ».

avec *être* (62), de sorte que le passif s'exprime autrement que par la conjugaison du verbe. Bosquet (1586 [2005]) réitère cette observation, décrivant le passif comme marquant « souffrance, ou passion, comme *ie suis aimé* » (90). Cauchie (1586 [2005]) reconnaît, comme Palsgrave, l'absence de verbe passif en français et signale que le passif s'exprime par une périphrase (364).

De la définition de verbe passif, on retiendra deux choses. Premièrement, on reconnaît l'expression du passif français par des moyens syntaxiques et non par la morphologie verbale. Toutefois, la formation du passif est encore traitée comme une conjugaison du verbe. Deuxièmement, comme attendu, le modèle d'analyse du latin classique « déforme » la grammaire française.

Verbe neutre

Les grammairiens ne s'entendent pas tous sur l'existence de verbes neutres en français. Certains perçoivent le verbe actif et le verbe passif comme la manifestation de la voix grammaticale et concluent à l'absence de verbes neutres en français. D'autres définissent le verbe actif selon la valence, ou la capacité à accepter un COD, de sorte qu'ils reconnaissent par défaut la catégorie des verbes neutres, plus tard dits intransitifs.

Palsgrave ne reconnaît pas de verbe neutre en français. Il explique que « [n]on seulement les Français n'ont aucune autre sorte de verbe que les actifs, les passifs et les moyens (car ils n'ont pas de verbes déponents ou communs, ni de verbes neutres, à part ceux que nous appelons en français des verbes moyens et qui correspondent, en latin, à des verbes neutres) » (1530a [2003] : 662). Comme nous l'avons exposé ci-dessus, Palsgrave conçoit l'équivalence : verbe actif ~ voix active, verbe passif ~ voix passive. La notion de verbe neutre, même si elle existe en latin, n'a aucun rôle en français. Également, Meigret (1550) ne reconnaît pas le verbe neutre. Selon lui, il n'y a que deux types de verbe en français: l'actif et le passif (62v^o). Si l'on considère la façon dont il explique le verbe actif et le verbe passif, il est clair que Meigret parle de la voix grammaticale.

Dubois (1531 [1998]) voulait rapporter le français au latin. On ne s'étonne pas qu'il reconnaisse un verbe neutre en français :

« Le **genre**, comme dans le nom il exprime le sexe, ainsi dans le verbe il exprime une signification active, passive, neutre, déponente et

commune. En outre, les Français, imitant les Grecs, distinguent les seules <valeurs> active, passive, neutre ou, comme les Grecs l'appellent, médiane, parce que la signification du verbe consiste, selon Priscien, en action proprement dite et passion. » (330)

Dubois continue, disant:

« Les neutres sont, au sens propre, pour Priscien, ceux qui ne signifient ni que nous agissons du dehors sur autrui, ni qu'autrui fait quelque action sur nous et ils n'ont pas besoin de la construction de cas, mais ils indiquent par eux-mêmes un sens révélé comme achevé et plein, ainsi *respiro, viuo, ambulo, ge respire, vi, ambule*. Les grammairiens ajoutent ceux qui ne passent pas au passif. » (331)

La définition du verbe neutre comme verbe intransitif se trouve chez d'autres grammairiens au XVI^e siècle. Souvent, le verbe neutre est défini selon son comportement grammatical, c'est-à-dire un verbe qui n'est pas actif (sans COD selon le cas) et qui ne se trouve jamais dans le passif. Par exemple, R. Estienne définit les verbes neutres comme des « verbes qui ne sont n'actifs, ne passifs [...] et n'ont point de déclinaison passive [...] » (1557 [2003] : 62). Il s'agit de verbes intransitifs. Ramus propose une définition similaire pour le verbe neutre : c'est un verbe « qi ne peut former un partisipe entieremēt pasif » (1562 : 51), et qui « ne peult former un participe preterit » (1572 [2001] : 86). Les exemples de verbes neutres fournis sont les exemples *aller* et *venir*. Encore une fois, on parle de verbes intransitifs. Pour Bosquet (1586 [2005]), le verbe neutre est également un verbe intransitif qu'il définit par la négative : un verbe qui n'est ni actif, ni passif, citant *courir* en exemple (90).

Finalement, Antoine Cauchie réitère cette définition, mais emploie le terme *absolu* plutôt que *verbe neutre* pour un verbe intransitif : « Les absolus, que les Latin appellent neutres, enseignent quelque chose sans un cas oblique et ne génèrent pas de participe de sens passif » (1586 [2001] : 363).

Bref, les grammairiens qui interprètent l'opposition verbe actif / verbe passif en tant que voix grammaticale ne reconnaissent pas le verbe neutre en français, alors que pour les grammairiens qui envisagent les verbes actifs / passifs en regard de leur comportement grammatical (présence ou absence d'un COD), le verbe neutre est un verbe intransitif.

Verbe déponent / commun

En latin classique, il existe deux autres genres de verbe, le déponent et le commun. Parmi les grammairiens du français au XVI^e s., ce n'est que Jacques Dubois qui y fait référence. Les déponents sont des verbes qui « se conjuguent comme les verbes passifs, mais ils ont un **sens actif** » (Gason et Lambert, 1996 : 113). Quant au verbe commun, ce type de verbe a donné naissance aux déponents qui, par la suite, ont remplacé le verbe commun (Colombat 1999 : 275).

Pour Jacques Dubois, les déponents :

« sont nommés ainsi parce que, l'une des significations des communs (parmi lesquels autrefois ils ont été comptés) ayant été abandonnée, maintenant, ils conservent seulement l'autre, c'est-à-dire ou bien l'active comme *luctor, confiteor, consolor, utor, machinor, dorminor, ge lucte* (lutte), *confesse, console, use, machine, domine* ou bien comme *nascor, morior, patior, misereor, obliviscor, recorder, ge nai* ou *nasqui, meur, de suffero, souffre, hai pitié et miséricorde, oublie, recorde* et *sui recors.* » (1531 [1998] : 331-332)

Dubois est le seul grammairien à signaler l'existence des verbes déponents en français. Mais sachant que le but de Dubois était de retrouver la conformité du français au latin, le fait qu'il cherche à identifier une caractéristique du latin en français ne devrait pas être surprenant.

Verbe pronominal

Le verbe pronominal reçoit un traitement variable dans les grammaires du XVI^e s. Pillot (1561 [2003]), par exemple, mentionne les verbes actifs, passifs et neutres, mais ne parle pas du pronominal; de tous les exemples de conjugaison du verbe, l'auteur n'en fournit aucun de forme pronominale. Comme Pillot, Dubois (1531), R. Estienne (1557), Meurier (1557), Garnier (1558) et Bosquet (1586) restent silencieux sur le verbe pronominal. Du Vivier (1566) fait de même. Cependant, en donnant un exemple d'un verbe qui se conjugue comme *donner*, il donne *s'en aller*, mais n'en fournit la conjugaison qu'au présent (1566 [2006] : 128).

Palsgrave, par contre, reconnaît le verbe pronominal, qu'il appelle un verbe *mean* (verbe

moyen), défini comme un verbe par lequel l'action ne passe pas du sujet à un objet qui en soit distinct, mais qui revient / se réalise sur le sujet; ex. *Je me marveille, tu te marvilles, il se marveille* (1530a [2003] : 349). Syntaxiquement, ces verbes se caractérisent par le doublement du pronom (*me, te, se* etc.) placé devant le verbe¹⁵. Palsgrave précise que la classification des verbes en français se distingue de celle en latin, les verbes neutres et déponents du latin se traduisant par des verbes *means* en français. Il résume ainsi les caractéristiques des verbes *means* :

« De manière générale, il s'agit de tous les verbes qui signifient qu'une personne accomplit un acte soit avec son esprit, soit avec son corps ou une partie de son corps, et que l'action retourne de nouveau vers celui qui l'accomplit. » (493)

« ...l'action des verbes moyens ne part pas de l'agent, mais se retourne de nouveau vers lui, ou bien est accomplie par la personne même de l'agent. Ainsi, les verbes qui en latin sont utilisés comme des verbes neutres ou déponents, s'utilisent habituellement en français comme des verbes moyens. » (349)

Du Wes (1532) ne fournit aucune définition des types de verbe. Néanmoins, la conjugaison de verbes pronominaux qui figure dans les tableaux de conjugaison indique clairement qu'il en reconnaissait l'existence en français¹⁶.

Meigret (1550) reconnaît deux types de verbe, actif et passif, dans sa grammaire, ignorant le verbe pronominal. Néanmoins, il reconnaît le verbe pronominal et il en parle. Selon l'auteur, cette structure grammaticale s'emploie dans deux contextes. Le premier contexte est une façon de signifier le passif par un sujet inanimé à la troisième personne du verbe actif (63v^o) et il donne en tant qu'exemple *le vin se boët, la mezon se fet* et *le pais se ruine* (64r^o). Pour l'autre contexte, Meigret écrit : « Nous auons encores vn aotre façon de parler par le passif, sonant en actif, qazi come par vne mutuëlle recompence: en laqelle l'ajant, ę le paçiant sont vne même substanç' ę pęrsone » (64v^o).

¹⁵ Palsgrave (1530a [2003] : 495) observe que le pronom réflexif/ pronominal est souvent omis : « Notez d'abord que, bien que je redouble le pronom devant toutes les personnes dans les exemples, je les trouve souvent utilisés sans redoublement, et donc identiques en tous les points aux verbes actifs, surtout à la première et à la deuxième personne. »

¹⁶ La conjugaison des verbes pronominaux chez du Wes est assez unique en ce qui concerne le choix de l'auxiliaire. Ce sera traité avec plus de détails en § 4.4.6 (cf. Du Wes).

Ramus, également, observe l'existence du verbe pronominal, mais ne le décrit pas en tant que type de verbe. Dans sa grammaire de 1562, en parlant des FVC, il signale seulement qu' *être* s'emploie à la place d'*avoir*, et parmi les exemples qu'il donne, se trouve un verbe pronominal : *Je me suis aimé* et *Tu t'es aimé* (104). Par contre, dans sa grammaire de 1572, l'auteur explique qu' « [i]l y a quelquefois une circonlocution du passif par le verbe actif, comme *je mappelle Johan, Tu tappelles Pierre, Il sappelle Jacques*, pour, *Je suis appelé*, ou *lon mappelle*. Item, *Les viuiers se seichent, les montagnes seleuent*. » (1572 [2001] : 125). Pour Ramus, donc, le verbe pronominal n'est pas un type de verbe, mais plutôt une périphrase du passif.

Selon Cauchie, il existe trois façons d'exposer l'action : transitive, réciproque (pronominale) et absolue. Ici, nous nous intéresserons aux pronominaux, que l'auteur décrit comme « ceux qui ne sont pas énoncés sans un cas de réciprocité et où, s'ils sont employés dans un discours défini, la personne semble agir sur elle-même. Le réfléchi *se* précède leur thème c'est-à-dire l'infinitif » (1586 [2001] : 362).

Notre revue du verbe pronominal montre qu'il est souvent ignoré par les grammairiens du XVI^e siècle. Quand un grammairien s'y intéresse, il le perçoit soit en tant que type de verbe, au même titre que les verbes actifs et passifs, soit en tant que périphrase du passif.

4.4.2 Participe passé

Les descriptions du participe passé au début du XVI^e siècle lui assignent deux rôles¹⁷: dans la formation de la voix passive et dans celle des FVC (c.-à-d. 'circonlocutions' ou 'périphrases').

Palsgrave, par exemple, signale que la formation des temps prétérits des verbes actifs se fait « à l'aide des temps du verbe *ie ai*, et de même pour le participe passé » (1530a [2003] : 462). Dubois (1531 [1998]) fournit une description semblable de la formation des FVC, disant que la périphrase du prétérit parfait se forme en français en combinant le verbe *avoir* et le participe passé (334). Quant au passif, encore selon Palsgrave (1530a [2003]), il se forme avec « déclinaisons personnelles de *ie suis* suivi du participe prétérit » (348), et « avec les temps de *ie svís* et du participe prétérit » (488).

¹⁷ Les grammairiens semblent ignorer l'emploi adjectival du participe passé (cf. § 4.4.5).

Dubois (1531 [1998]) réitère cette description, disant : « Nous exprimons par périphrase tous les temps et toutes les personnes des passifs, à l'aide de *sum*, *es*, *est* et le participe du temps passé » (331).

En 1550, Meigret, dans son *Tretté*, introduit une distinction très importante, celle entre participe passé et infinitif passé. Selon Meigret, les FVC de la voix active, tels le prétérit et le plus-que-parfait, se construisent en joignant l'infinitif passé au verbe *avoir*. Le participe passé, par contre, s'emploie avec l'auxiliaire *être* pour former la voix passive. Autrement dit, Meigret considère les deux rôles du participe passé, celui dans la formation des FVC et celui dans la voix passive, comme deux entités différentes dont la prononciation et l'orthographe sont identiques. À cela, Meigret ajoute que certains verbes, dérivés des verbes neutres latins, n'ont pas d'infinitif passé. Cette distinction qu'introduit Meigret aura, comme nous verrons en § 4.4.6 (cf. Meigret), un impact sur le choix de l'auxiliaire.

La distinction entre un participe passé et un infinitif passé se retrouve également chez Ramus (1562 : 53-54, 1572 [2001] : 86, 123). D'après lui, un participe prétérit [un participe passé] s'emploie dans la formation de la voix passive, et l'*infiny praeterit* [un infinitif passé] s'emploie dans la formation des FVC. Que Ramus rapporte la même distinction que Meigret ne devrait pas nous surprendre. Nous avons déjà rapporté les commentaires de Brunot et Demaizière à cet égard (cf. Ramus, §4.3).

Les grammairiens qui sont venus après Meigret n'acceptent pas nécessairement cette distinction. Cauchie, par exemple, signale : « [L]es uns affirment que le mot < qui constitue > ce prétérit est un participe, les autres que c'est le prétérit de l'infinitif, ce qui importe peu » (1586 [2001] : 369).

Bref, il semble que les grammairiens ne reconnaissent que deux rôles au participe passé. Certains d'entre eux soulignent ces deux rôles et leur comportement grammatical en attribuant un nom différent à chacun, d'autres reconnaissent les mêmes rôles sans les souligner avec une désignation différente.

4.4.3 Voix passive

Nous avons expliqué en § 4.4.1 (cf. Verbe passif) que la voix passive en latin classique s'exprimait morphologiquement, c'est-à-dire par la désinence du verbe. En français, par contre, cette voix grammaticale ne s'exprime pas par la désinence du verbe, morphologiquement, mais plutôt par périphrase. L'expression de cette voix grammaticale, selon les grammairiens du XVI^e siècle, se manifeste sous trois formes. Il y a le passif impersonnel, une structure où le pronom impersonnel sujet *on* se place devant un verbe dans la voix active : *On aime la fleur* (Meigret 1550 : 64, du Vivier 1566/1568 [2006] : 146-147, Bosquet 1586 [2005] : 85, Cauchie 1586 [2001] : 364¹⁸). La deuxième périphrase est une structure dans laquelle un verbe pronominal s'emploie : *Le vin se boit* (Meigret 1550 : 63v^o-64v^o, Ramus 1572 [2001] : 125, Cauchie 1586 [2001] : 364¹⁹). La troisième périphrase exprimant un sens passif est celle dans laquelle le verbe *être* se combine avec le participe passé du verbe lexical : *Marie est aimée de Jean* (Palsgrave 1530a [2003] : 348, Dubois 1531 [1998] : 331, 350, Meigret 1550 : 63, R. Estienne 1557 [2003] : 62, Ramus 1572 [2001] : 85, 125). Ici, nous allons nous concentrer sur cette dernière périphrase, avec le verbe auxiliaire *être*.

Au XVI^e siècle, même si tous les grammairiens qui s'intéressent au passif²⁰ reconnaissent la structure du passif (*être* + participe passé), le traitement et l'analyse de la structure varient, étant étroitement liés à la définition du genre de verbe et au concept de conjugaison.

Du côté de ceux qui ne reconnaissent pas l'existence du verbe passif en français, nous trouvons, premièrement, Palsgrave. Ce grammairien observe que la voix passive s'exprime en français par une périphrase avec le verbe *être* et le participe passé, notant en même temps la similarité structurale avec l'anglais, sa langue maternelle, où la voix passive se forme en combinant le verbe *to be* avec le participe passé (1530a [2003] : 348). Il répète, dans la section *Du verbe passif*, qu'il n'y a pas vraiment de verbe passif en français, que « [l]es verbes passifs de cette langue [le français]

¹⁸ Selon Cauchie, le pronom *on* et le verbe pronominal (*Le vin se boit*) expriment l'équivalent du passif latin et grec, mais ne sont pas la voix passive en français.

¹⁹ Voir la note ci-dessus.

²⁰ Certains grammairiens de l'époque ne s'y intéressent pas et dans leurs grammaires, le passif n'est pas traité (cf. Du Wes 1532, Meurier 1557 [2005]).

n'ont pas de conjugaison particulière, pas plus que nous n'avons de verbes passifs en notre langue » (508). Même si Palsgrave reprend la terminologie grammaticale de l'époque, celle de la grammaire latine, et emploie le terme *verbe passif*, il est clair que pour lui le français, sur ce point grammatical, ne correspond pas à la grammaire latine.

En France, Dubois (1531 [1998]), malgré sa volonté de lier étroitement le français au latin, reconnaît que, contrairement à la langue latine, il n'y a pas de verbe passif en français (350). Dubois observe que la voix passive en français s'exprime par périphrase avec le verbe *être* (331, 350), ce qui ne l'empêche pas de classer la formation de cette structure grammaticale (sa variation pour la personne et le nombre) dans la conjugaison du verbe (331).

Meigret (1550), en parlant du passif, n'identifie aucun verbe passif en tant que tel, mais il signale que le verbe passif est formé des verbes actifs qui ont un participe passif²¹ (62^{v°}). Tel que vu en § 4.4.1 au sujet des types de verbes, Meigret définit *verbe actif* comme un verbe transitif et non pas comme la voix active. Autrement dit, pour Meigret, le passif est une variation, une transformation d'une sous-catégorie de verbe actif, et non un verbe propre que l'on doit conjuguer.

R. Estienne (1557 [2003]) reconnaît aussi la périphrase avec *être* comme étant la façon d'exprimer la voix passive en français (62), mais comme Dubois, ce grammairien décrit la périphrase comme un verbe neutre : « Les vrayement et parfaitement actifs forment d'eulx mesmes ung participe preterit, dont sont faicts **les verbes passifs**, avec le verbe substantif » [le gras est de nous] (62). R. Estienne qualifie la structure *être + participe passé* d'un verbe passif, et la conjugaison détaillée fournie du verbe passif *aimé* illustre bien qu'il perçoit cette structure comme un verbe conjugué (78-82).

Garnier (1558 [2006]) stipule explicitement et catégoriquement qu'il n'existe pas de verbe passif en français (66, 98). Selon ce dernier, « [l]es Français n'ont pas de verbes passifs, mais ils les rendent sous forme de périphrase par le participe passif du temps préterit du verbe, avec le verbe auxiliaire *sum, es, est* [...] que les verbes passifs chez les Français ne soient pas tant des verbes que des participes » (98). Plus loin, il ajoute : « [c]e ne sont donc pas des verbes, mais plutôt des participes; c'est pourquoi il n'y a pas besoin de présenter leur conjugaison. Le fait est que quiconque

²¹ Rappelons que Meigret fait la distinction entre un participe passif et un infinitif passé, employé dans les FVC (cf. § 4.4.2). Cela explique, chez Meigret, l'absence d'un participe passif pour les verbes intransitifs.

saura parfaitement conjuguer le verbe *sum, es, est* conjuguera facilement tous les verbes passifs » (98-99). Garnier se distingue des autres grammairiens jusqu'ici, en insistant pour que la voix passive en français soit traitée en tant que structure syntaxique plutôt que morphologique.

L'option pratique de Pillot (1561 [2003]) pourrait expliquer le manque de détails dans sa description de la voix passive dans sa grammaire qui se sert du terme *verbe passif*, mais sans le définir²². Néanmoins, il signale à plusieurs reprises que l'auxiliaire *être* s'emploie dans la formation de la voix passive (103, 114). Pillot fournit la conjugaison du verbe *être* (114-116), mais ne traite pas de la formation de la voix passive.

Du Vivier (1568 [2006]) n'explique pas en détail la formation de la voix passive, notant simplement que « tous les passifs sont conjugués avec le verbe **Estre** » (115). Ce grammairien fournit la conjugaison du verbe *être*, mais aucun exemple du passif avec *être*. Soulignons, pourtant, son emploi du terme *conjugaison* dans sa description de la formation de la voix passive, ce qui nous fait penser que Du Vivier considère la formation de la voix passive comme une conjugaison du verbe.

Ramus, comme Meigret, voit dans le terme *actif* le concept de transitivité, signalant un verbe transitif. C'est-à-dire, pour Ramus, *passif* ne signifie pas, comme c'est le cas pour d'autres grammairiens, un genre de verbe. Par conséquent, si *passif* n'est pas un genre de verbe, on ne peut le conjuguer. Pour former le passif, Ramus (1572 [2001]) retient que « [l]e verbe passif s'exprime par périphrase » (85) et il la décrit comme étant « composée de son participe passif²³, et du verbe substantif » (125).

Pour Bosquet (1586 [2005]), le passif se forme avec le verbe *être* et le participe parfait (108). Et encore une fois, la formation de la voix passive est traitée comme une conjugaison de verbe : « [l]on ne pourra faillir de **conjuguer** toutes sortes de verbes personnels, tant actifs, que passifs, avec la discrétion, et faveur de ces deux auxiliaires [*être* et *avoir*] » (98) [le gras est de nous]. Plus loin, dans la section *La maniere de conjuguer et varier les verbes passifs, de la premiere conjugaison*, Bosquet présente la prétendue conjugaison du verbe passif *aimé*, fournissant les formes du verbe pour I) *le meuf indicatif, du temps présent*, II) *au passé imparfait*, III) *au premier passé parfait, indifiny*,

²² Cf. Pillot § 4.3.

²³ Ramus, comme Meigret, fait la distinction entre un participe passif et un infinitif passé. Ramus décrit la formation des FVC ainsi : avoir + infiny præterit (cf. Ramus 1572 [2001] : 123).

IV) *au second temps freschement passé*, V) *au temps passé ja pieça passé* etc. (108-110).

Cauchie (1586 [2001]), comme les autres grammairiens, signale que la voix passive se forme en combinant le participe passif avec le verbe *être* (361-362), mais exprime clairement que le passif n'est pas une conjugaison, disant : « À la voix passive, nos verbes ne sont pas modifiés mais nous la développons à l'aide de périphrases » (364).

Au cours du XVI^e siècle, nous observons le début de l'émancipation de la voix passive face à la conjugaison du verbe. D'un concept grammatical morphologiquement marqué dans la conjugaison du verbe en latin classique, il deviendra, en français, une structure syntaxique indépendante de la conjugaison. Il reste que, au XVI^e siècle, l'expression de la voix passive est encore étroitement liée à la conjugaison du verbe. D'où la confusion possible entre passif, formé avec l'auxiliaire *être*, et le choix de l'auxiliaire dans **la conjugaison** du verbe.

4.4.4 Concept d'auxiliation

Les descriptions des structures verbales périphrastiques dans les grammaires du XVI^e s. soulignent l'importance des verbes *avoir* et *être*, mais leur emploi dans des structures verbales identifiées comme étant des circonlocutions ou des périphrases commence également à se distinguer de leur emploi comme verbes lexicaux. La fonction de ces deux verbes dans les circonlocutions / périphrases n'a pas changé pendant le siècle, mais leur analyse, si. Bref, pendant le XVI^e siècle, nous sommes témoins de la naissance du concept d'auxiliation.

En parlant des périphrases verbales, Palsgrave (1530), Dubois (1531), du Wes (1532), Meigret (1550), R. Estienne (1557), Meurier (1557) et Ramus (1562, 1572) relèvent l'emploi des verbes *être* et *avoir*. Néanmoins, les deux verbes ne reçoivent pas de traitement spécifique. Ils sont décrits simplement comme le verbe *avoir* et le verbe substantif *être*. De tous les écrits que nous avons consultés, c'est dans l'édition de 1550 de la grammaire de Pillot, à la page 20 v^o, que nous observons le terme *auxiliaire* (*verbum auxiliarium*) employé pour la première fois dans la description de la formation des FVC. On relève l'emploi de ce terme un peu plus tard dans la grammaire de Jean Garnier (1558 [2006]) lors de sa description de l'emploi des verbes *être* et *avoir* dans les périphrases verbales (69, 80, 98, 107). Garnier ne fournit pas de description détaillée de la fonction des

auxiliaires; il signale simplement leur emploi dans des périphrases.

Pillot reprend son terme *auxiliaire* dans sa grammaire de 1561. Dans une section sur le genre des verbes, Pillot précise que l'actif se distingue principalement du passif par l'auxiliaire employé : *avoir* avec les verbes actifs, tandis qu'*être* marque le passif (1561 [2003] 102-103). Dans la section *Les Temps*, il précise leur fonction : « [n]ous placerons en tête les verbes auxiliaires, que j'appelle ainsi parce qu'ils prêtent une assistance indispensable dans la flexion de tous les autres verbes » (104). Le grammairien propose ensuite le modèle de conjugaison de ces deux verbes (105, 114).

Bosquet (1586 [2005]) décrit l'emploi d'*être* et *avoir* dans les périphrases verbales également avec le terme *verbe auxiliaire*, auquel il ajoute la fonction de *verbe aidant* (90). En parlant du premier prétérit parfait et d'autres FVC, Bosquet dit que « nous expliquons en circonlocution, par le verbe aidant *i'ay, tu as, il a* aux uns; et aux autres par l'autre verbe aussy aidant, substantif, ou essentiel *ie suis* » (97) et « [l']on, ne pourra faillir de conjuguer toutes sortes de verbes personnels, tant actifs, que passifs, avec la discrétion, et faveur de ces deux auxiliaires » (98).

La description la plus développée de l'auxiliation au XVI^e siècle se trouve chez Cauchie (1586 [2001]), qui alterne les dénominations *être* ou *avoir* dans les FVC, les nommant simplement « le verbe *avoir* », « le verbe *être* » ou « le verbe substantif », et « auxiliaire » (363, 370). Cependant, ce qui distingue vraiment Cauchie des grammairiens de l'époque, c'est la section dédiée aux auxiliaires. Sous le titre *Des verbes auxiliaires*, Cauchie fournit le paradigme du verbe *avoir* (373) et celui du verbe *être* (377). Aussi, dans cette section, il note qu'*avoir* et *être* ont trois emplois en français I) en tant que verbe lexical, l'équivalent de *habeo* en latin, II) comme auxiliaire et III) dans un emploi impersonnel (par ex. *il y a, il est besoin...*) (380). Dans une sous-section, Cauchie signale en outre, que d'autres verbes s'emploient comme auxiliaires, tels que *aller* et *venir* (380-381).

On assiste, même confusément, à la naissance de la notion d'auxiliation dès le début du XVI^e siècle (Palsgrave 1530 et Dubois 1531). Mais ce n'est que vers la fin du siècle, surtout avec Cauchie (1586), que cette notion grammaticale reçoit un traitement indépendant du traitement général du verbe et que son comportement et ses fonctions commencent à être définis.

4.4.5 Être + participe passé

Dans les grammaires du XVI^e siècle, le rôle adjectival du participe passé n'est jamais souligné. Il en résulte que la structure *être + participe passé*, dans laquelle le participe passé joue le rôle d'un adjectif (*Le bâtiment est solidement bâti*), est largement ignorée.

La seule référence vague à cette construction se trouve chez Palsgrave. Le grammairien anglais fournit les formes *ie suis endormy* et *ie suis encynte* et signale que « il y a beaucoup de modes infinitifs qui viennent seulement de verbes passifs, comme *encéyandre* (de *ie suis encéynte*), *endormyr* (de *ie suis endormy*) et ainsi de suite, où ils ne disent pas *ie encéyys*, *ie endórs* avec un sens actif » (1530a [2003] : 511). Ici, sont neutralisés les participes passés et le passif.

4.5 Grammaires du XVI^e siècle

Maintenant que les jalons de l'analyse verbale au XVI^e siècle sont posés, tournons-nous vers le choix ou l'alternance des auxiliaires *être / avoir* dans les FVC. Nous analyserons, en ordre chronologique, douze grammaires de la Renaissance et leur traitement de l'alternance *être / avoir* dans les FVC.

John Palsgrave : *Lesclaircissement de la langue françoise* (1530)

Palsgrave consacre une section au verbe, mais sans traiter spécifiquement des verbes auxiliaires ou de la formation et de l'emploi des FVC. Toutefois, parmi les trois sortes de verbes qu'il reconnaît – soit *l'actif*, *le passif* et *le moyen* [notre pronominal], on trouve sous le terme *circonlocution* (les FVC) une brève description de l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*. On peut résumer le choix de l'auxiliaire ainsi : le passif, l'équivalent de la voix passive, se construit avec l'auxiliaire *être*; *le moyen* correspond à notre pronominal et ses FVC se construisent aussi avec *être*; la catégorie des verbes actifs²⁴ comprend pour sa part les verbes transitifs et intransitifs, dont les FVC

²⁴ Rappelons que, pour Palsgrave, le verbe actif signifie la voix active (cf. Verbe actif, § 4.4.1).

se forment avec l’auxiliaire *avoir*. Notre intérêt se portant sur les verbes actifs et pronominaux, nous ignorerons le passif.

Les informations concernant les verbes intransitifs et le choix de l’auxiliaire sont très vagues. Selon Palsgrave, les verbes actifs, qu’ils soient transitifs ou intransitifs, sont analysés, en gros, de façon uniforme; c’est-à-dire que les FVC se conjuguent avec *avoir*. Le grammairien signale fréquemment que l’auxiliaire *avoir* s’emploie dans la circonlocution du prétérit des verbes actifs, reconnaissant que le verbe *naître* fait figure d’exception. Selon lui, *naître* a une signification passive²⁵ et dans toutes les circonlocutions, sa formation suit la règle des verbes passifs (1530a [2003] : 512). Autrement dit, *naître* se conjugue avec l’auxiliaire *être* – *novs sómmes nez* (512).

Palsgrave dit également qu’un verbe actif peut s’employer réflexivement, à l’image d’un verbe *moyen*, quand le sujet et l’objet du verbe sont coréférentiels. L’auxiliaire *avoir* cède alors sa place à l’auxiliaire *être*. Palsgrave en donne pour exemple *Iay conuerty* ‘j’ai converti’ (468) / *Je me suis conuerty* ‘je me suis converti’ (506).

Palsgrave invoque une nuance de sens entre un verbe employé pronominalement vs non pronominalement, citant en exemples : *ie vas* / *ie men vas* et *ie meurs* / *ie me meurs* (667). Mais rien n’est dit de la teneur de cette nuance, ni de sa réalisation plus ou moins régulièrement observée. S’ajoute l’omission possible du pronom complément avec le verbe *moyen*²⁶, de sorte que le choix de l’auxiliaire n’est pas si évident; l’absence du pronom complément dans une FVC d’un verbe moyen entraînerait-il l’emploi de l’auxiliaire *avoir* plutôt qu’*être*? On ne peut pas non plus savoir si les verbes construits avec *être* sans pronom complément, tel *aller*, sont des verbes *means* avec effacement du complément, ni s’il existe des verbes actifs, à part *naître*, construits avec *être*.

On dispose toutefois de certains indices sur le choix de l’auxiliaire grâce à *The Table of Verbes*²⁷, un glossaire de verbes anglais accompagnés de leur traduction française et qui figure à la fin de la section consacrée au verbe. L’examen des traductions laisse voir que les verbes *apercevoir*,

²⁵ Ce comportement du verbe *naître* permet à Palsgrave de le décrire comme verbe neutro-passif, le seul verbe de la sorte en français (1530a [2003] : 350).

²⁶ Cf. Verbe pronominal § 4.4.1 sur le verbe moyen (*mean*) chez Palsgrave (par ex. *Je me maruáille* ‘je m’émerveille’).

²⁷ Le glossaire *The Table of Verbes* se trouve dans l’édition originale de 1530 (Palsgrave 1530b). L’édition commentée par Baddeley (Palsgrave 1530a [2003]) ne reproduit pas ce glossaire.

courir, déchoir, départir, descendre, parvenir, sortir, survenir et *tomber* sont construits avec *avoir*. On y trouve aussi le verbe *partir* qui se construit avec *avoir* – *ia y party* (1530b : CCX r^o), sauf dans sa forme pronominale – *ie me suis party* (1530b : CCVII r^o). Les verbes *se retourner, s'accourir* et *se mourir* sont pronominaux et leurs formes composées sont construites avec *être*. Et finalement, *venir*, non pronominal, est construit tant avec *être* qu'avec *avoir* (par ex. *Iay venu en avant, Je suis venu en hault*). Ailleurs dans la grammaire, Palsgrave (1530a [2003] : 515-516) souligne qu'*advenir* s'emploie avec les deux auxiliaires dans des conditions précises²⁸, l'emploi impersonnel se construit avec *avoir*, mais avec *être* quand il signifie 'passion'.

Tout compte fait, Palsgrave ne s'exprime pas explicitement sur l'alternance *être / avoir* dans les FVC de verbes intransitifs. Cette absence pourrait s'expliquer par le fait qu'il conjugue des verbes comme *apercevoir, déchoir, parvenir, sortir, survenir, tomber* etc. avec *avoir*.

Jacques Dubois (dit Sylvius) : *Grammatica Latino-Gallica* (1531)

Dans la section de sa grammaire consacrée au verbe, Dubois ne traite pas explicitement des auxiliaires, ni de l'alternance *être / avoir*. Il aborde cependant à neuf reprises la question de la formation des FVC, fournissant quelques informations sur l'alternance des auxiliaires. Plusieurs fois, Dubois donne des exemples de l'emploi d'*avoir*. Ainsi :

« Mais la signification usitée pour les Latins et commune du prétérit parfait, nous l'exprimons par périphrase, à l'aide d'*habeo* et du participe passé, vrai ou forgé, comme *amavi, g'hai aimé; feci, g'hai fait; volui, g'hai volu ...* » (1531 [1998] : 334)

« [n]ous exprimons par périphrase le prétérit plus-que-parfait, comme il a été dit, mais à l'aide de *habebam* et du participe du temps passé... » (339)

Les trois fois où il fait référence à l'auxiliaire *être*, Dubois tient un discours fort général qui confirme simplement qu'*être* et *avoir* servent tous deux à construire des FVC : « ...nous l'exprimons

²⁸ Palsgrave signale une nuance de sens, mais ne fournit qu'un exemple du verbe conjugué.

lui-même [le prétérit parfait] dans tous les verbes; à l'aide de celui-ci < le participe passé > et *habeo* ou *sum* [...] » (344) et « [...] soit forgé par les Français et un seul temps de *habeo* mais quelques-uns aussi de *sum* [...] » (344), et encore « [l]es Français, à l'aide du participe du temps passé et du verbe *habeo*, *habes*, très fréquemment dans les actifs, dans certains neutres avec *sum*, *es*, *est*, forment des périphrases [...] » (338).

Ici, Dubois signale une relation entre l'emploi de l'auxiliaire *être* et le verbe neutre [verbes intransitifs ou verbes employés absolument]. Il précise le lien entre l'auxiliaire *être* et le verbe neutre, disant qu'*être* ne s'emploie qu'avec *certain*s verbes neutres, dont il ne fournit aucun exemple.

Giles du Wes : *An Introductione for to lerne to rede, to pronounce, and speke Frenche trewly* (1532)

Dans les pages consacrées à la conjugaison des verbes, du Wes traite de leur formation, y compris celle des FVC. Dans la section sur le *preterit indiffinitive* [le passé composé], il explique au lecteur que cette forme verbale est formée à l'aide du verbe *avoir*. Plus précisément, il dit :

« Ye shall ever fourme the preterit indiffynityve with the thre persons, both singular and plurel nōbres of this verbe (have) in the present tenses, saying, Iay ayme, I have loued, Tu as ayme, thou hast loued, il a ayme. Nus auons, vous aues, ilz ont ayme. And lykewise of al other verbes with the sayd have, as Iay dit, iay bu, iay lu, iay fait. » (1532 : F.III v^o - F.IV R^o)

Il fournit la même explication pour la formation du *preter pluspf* [le plus-que-parfait], disant que « [t]he preterit most perfect is euer formed with the preterit imparfite of the forsayd verbe (have) as the indiffinitive is with the present [...] » (F.IV R^o) : *j'auoie dit*.

Du Wes ne semble pas connaître l'alternance des auxiliaires dans les temps composés. Dans tous les exemples qu'il donne, l'auteur recourt exclusivement à *avoir* pour tous les verbes, y compris les verbes pronominaux (*Ie may cogneu*, 'je me suis connu'; *tu te as cogneu*, 'tu t'es connu'; *nous nous auons cogneu*, 'nous nous sommes connus'; *Ie mauoy cogneu*, 'je m'étais connu'; *Ie may engenouille*, 'Je me suis agenouillé'; *tu tas engenouille*, 'tu t'es agenouillé') et le verbe *aller* (*Iay allē*, *Ie nay pas allē*, *Il a allē*, *nous auons allē*, *Iauoy allē*). On peut légitimement se demander si l'emploi

exclusif de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC, au début du XVI^e siècle, a déjà été généralisé²⁹.

Louis Meigret : *Tretté de la grammere françoeeze* (1550)

Dans son *Tretté*, Meigret se conforme aux divisions des grammaires du latin classique. On y trouve donc une section sur le verbe, mais aucune qui traite spécifiquement des auxiliaires. Malgré l'absence d'attention portée aux auxiliaires, nous pouvons extraire de cette section des informations sur leur emploi dans les FVC.

Contrairement à Dubois et à Pillot (cf. § 4.4.1), Meigret n'identifie que deux genres de verbe : l'actif et le passif (62 v^o). De sorte que, dans un premier temps, Meigret ne signale pas le lien qu'établissent d'autres auteurs entre les verbes neutres et l'emploi de l'auxiliaire *être*.

D'abord, rappelons la distinction très importante que fait Meigret dans son *Tretté* entre un participe passé et un infinitif passé (cf. § 4.4.2). Selon Meigret, les FVC de la voix active, tels le prétérit et le plus-que-parfait, se construisent en joignant l'infinitif passé au verbe *avoir* : *j'ey eymé* (92). Le participe passé, par contre, s'emploie avec l'auxiliaire *être* pour former la voix passive : *Pierr'et eymé de moi*. Autrement dit, Meigret considère les deux rôles du participe passé – celui dans la formation des FVC et celui dans la voix passive – comme deux entités différentes, dont la prononciation et l'orthographe sont identiques. À cela, Meigret ajoute que certains verbes, dérivés des verbes neutres latins, n'ont pas d'infinitif passé (ex. *aller*, *venir*). Pour ces verbes, Meigret souligne qu'ils forment leur prétérit avec le participe passé, ce qui oblige l'emploi de l'auxiliaire *être*, mais que cette structure, malgré sa ressemblance avec la voix passive, n'a aucune signification passive (68 v^o). Meigret illustre son propos avec quelques exemples, tels *dormir* et *mourir*. Il explique que l'on peut dire *j'ai dormi*, mais jamais *je suis dormi* parce que le verbe *dormir* n'a qu'un infinitif passé. Tel n'est pas le cas pour les verbes *aller*, *venir*, *choir* et *mourir*. Pour expliquer l'emploi du verbe *mourir* avec l'auxiliaire *être*, Meigret invoque le fait :

²⁹ Rappelons deux points : 1) les variétés / dialectes modernes de la région picarde (le picard et le wallon) ne connaissent pas l'alternance *être* / *avoir* dans les FVC (cf. § 3.3.2) et 2) du Wes fonde sa grammaire sur sa capacité de parler français naturellement, autrement dit, sur la langue parlée (cf. Du Wes, § 4.3).

« [qu'] il n'a point d'infinitif passé : combien q'il eyt en son participe mort : a çete caoz'il n'a pas son second preterit par le verbe ey, as, a, qi requiert vn infinitif passé : mès par le verbe substantif : par qoç ao lieu de dire j'ey mort, nou'dizons je suys mort [...]. » (91 v^o)

Plus loin, il ajoute (92 R^o - 92 v^o) :

« qe nou'voyons qe çeus qi nont point d'infinitif passé, n'ont aosi point de preterit par ey, as, a : comme aller, venir, çhoçr : la ou ao contrère çeus qi n'ont poït d'infinitif passé ont vn partiçipe de la forme dç passifs, sinifiants tçms passé, ç sans sinificaçion qi propremçt puisse çtre ditte passiue : ç qe lç'Latins appellet neutre. »

En d'autres termes, les verbes sans infinitif passé (ceux qui construisent les FVC avec *être*) tirent leur origine des verbes neutres latins. Ces verbes, donc, lorsqu'ils s'emploient dans une FVC, ont recours à leur participe passé, ce qui entraîne l'emploi de l'auxiliaire *être*. Il s'ensuit que même si ces derniers ont une forme de prétérit qui ressemble au passif dans les structures comme « [...] *je suys venu a Rome*, il ny a non plus de sinificaçion passiue, qe qant je dy je voçs a Rome : aosi de vrey dizon'nous, *je suys venu a Rome*, pour le pterit j'ai venu a Rome » (62 v^o).

En ce qui concerne les verbes réfléchis / pronominaux, Meigret décrit leur structure comme une façon d'exprimer le passif (64 R^o-v^o). Dans son traitement du verbe, il milite pour la classification d'*çymé* dans *je me suys çymé* comme actif et passé. Comme il le souligne à maintes reprises, l'infinitif passé exige l'auxiliaire *avoir*, mais la structure réfléchie / pronominale se construit avec *être*. Meigret explique que l'infinitif passé demande l'auxiliaire *avoir*, ce que l'usage interdit dans le cas de verbes pronominaux (64 v^o, 65 v^o), précisant qu'*être* a usurpé *avoir* : « [...] l'uzaje a introduit suys, çs, çt, pour ey, as, a » (65 v^o), et « [...] le verbe substantif uzurpé pour ey, as [...] » (66 R^o). En dépit de l'emploi d'*être* dans ce cas, Meigret (65 R^o) précise qu'il n'y a pas de différence de sens disant « [...] qe çe verbe suys, çs, et, a vzurpé la sinificion de ey, as, a [...] ».

Finalement, soulignons que Meigret est le premier grammairien à relever explicitement l'alternance *être* / *avoir* pour un même verbe. En favorisant l'usage aux dépens de la grammaire savante, Meigret accepte souvent cette variation. Pour le verbe *passer*, il observe ainsi (HLF II 141) que l'usage autorise l'emploi des deux auxiliaires (soit *j'ai passé* et *je suis passé*) et ne signale aucune différence sémantique entre les deux constructions.

En résumé, l'explication de l'alternance que propose Meigret se fonde non pas sur une justification sémantique, mais sur une carence morphologique du verbe. En d'autres termes, le rôle d'un infinitif passé manquant (par ex. *mourir*) est repris par le participe passé, ce qui entraîne l'emploi de l'auxiliaire *être*. Une telle carence morphologique, et non sémantique, peut aussi expliquer pourquoi Meigret ne signale aucune nuance de sens liée au choix de l'auxiliaire.

Jean Pillot : *Gallicae Linguae Institutio, Latino Sermone Conscripta* (1550) et *Gallicae Linguae Institutio* (1561)

Dans la première édition de la grammaire (1550), Pillot, comme Dubois (1531), identifie trois « types » de verbes : l'actif, le passif et le neutre (20 v^o). Pillot n'en offre aucune définition, mais il observe un lien entre la classification et le choix de l'auxiliaire. Il signale ainsi à maintes reprises que le prétérit [passé composé] des verbes actifs se construit à l'aide de l'auxiliaire *avoir* (20v^o, 21R^o), mais que les verbes neutres et passifs appellent *être* (20v^o, 24R^o). Malgré l'absence de définitions, les commentaires sur les auxiliaires à employer indiquent que les neutres, puisqu'ils se construisent avec *être*, ne peuvent représenter qu'une sous-classe de verbes intransitifs. Aucun exemple n'illustre ses propos sur les genres de verbe, mais il offre quelques informations sur la distribution des auxiliaires dans la section sur la conjugaison des verbes. On y trouve ainsi *courir* et *descendre*, construits au passé composé à l'aide de l'auxiliaire *avoir*, tandis qu'*aller*, *mourir* et *venir* sont construits avec *être*.

On trouve la même classification des genres de verbes dans l'édition de 1561, « genres » toujours dépourvus de définition. Une fois encore, Pillot indique que les verbes actifs se conjuguent avec *avoir* (1561 [2003] : 102-103, 122), leur passif avec *être* (103, 114, 122) et que les verbes neutres requièrent l'auxiliaire *être* (114, 122). Dans le détail sur la conjugaison des verbes, on relève *convenir* et *descendre* conjugués avec *avoir*, tandis qu'*aller*, *advenir* (employé impersonnellement), *naître* et *venir* sont conjugués avec *être*.

Robert Estienne : *Traicté de la grammaire française (1557)*

En ce qui concerne l'auxiliaire à employer dans les FVC, Robert Estienne observe, comme nous l'avons déjà indiqué, que le passif se forme par la combinaison d'un participe prétérit et de l'auxiliaire *être*, tandis que le prétérit [passé composé] se construit avec un participe du temps passé³⁰ et l'auxiliaire *avoir* (1557 [2003] : 35). Il ignore par ailleurs le prétérit construit avec *être* et, contrairement à d'autres grammairiens de l'époque, il n'établit aucun lien entre verbes neutres et emploi de l'auxiliaire *être*.

Dans les sections qu'il consacre à la conjugaison, à une exception près, les verbes sont conjugués à la forme simple du prétérit [passé simple], de sorte que l'on ignore l'auxiliaire requis dans les FVC de verbes comme *cheoir, courir, mourir, partir* et *sortir*. Seul *aller* est explicitement conjugué avec *être* (48-50). Toutefois, dans une section sur les adverbes, on relève des exemples où les FVC de *passer* et *venir* sont construits avec *être* : *Il est ci uenu* et *Il est ci passé* (77).

On retiendra l'effort de R. Estienne pour légitimer le français en tant que « la pratique des gens de cour et épurée des constructions douteuses et des dialectalismes » (Trudeau 1992 : 86). Ce corps social devait connaître l'emploi général de l'auxiliaire *avoir* dans le prétérit composé [passé composé], mais on ne sait rien de leur emploi d'*être*. En plus, il ne fait aucun lien entre le type de verbe et l'auxiliaire à employer. Cela dit, on peut relever que les verbes *aller* : *Je suis allé* (1557 [2003] : 83), *passer* : *Il est ci passé* (118) et *venir* : *Il n'y a guerre qu'il est uenu* (115), *Il est ci uenu* (118) construisent leurs FVC avec l'auxiliaire *être*.

Gabriel Meurier : *La grammaire française (1557)*

La grammaire de Gabriel Meurier est assez incomplète, une caractéristique qui se voit dans le traitement réservé aux verbes. Ce grammairien ne traite pas du tout des verbes pronominaux et dans les rares moments où il fait référence aux FVC, nous ne relevons que l'emploi de l'auxiliaire

³⁰ La distinction entre le participe prétérit et le participe du temps passé, si une telle distinction existe, n'est pas signalée dans la grammaire. Rappelons que le chapitre sur le verbe dans la grammaire de R. Estienne est repris presque en totalité à Meigret (Trudeau 1992 : 87). On peut dès lors penser que la distinction entre le participe prétérit et le participe du temps passé est celle établie entre le participe passé et l'infinitif passé dans le *Tretté* de Meigret.

avoir : *il a parlé* (67). Meurier ne fournit aucun exemple d'une FVC d'un verbe appelant *être*.

Jean Garnier : *Institutio Gallicae Linguae* (1558)

Pour le verbe, Garnier (1558 [2006] : 49) reconnaît l'alternance *être* / *avoir* et souligne le lien entre les verbes neutres et l'auxiliaire *être* (71, 80, 107). Comme seuls exemples de l'emploi d'*être*, Garnier cite *descendre*, *monter* et *venir*. Ailleurs dans sa grammaire, on relève aussi *aller* (96) et *tomber* (107) conjugués avec *être*.

Plus étonnant, Garnier fait un lien avec l'allemand. Selon lui, l'emploi de l'auxiliaire *être* en français ressemble à son emploi en allemand (107). Même si Garnier indique que cette règle « trompe rarement » (107), Cullière (dans Garnier 1558 [2006] : 107) signale que cette règle de Garnier « trompe toutefois ». Nous savons que Garnier a composé sa grammaire pour la jeunesse allemande, mais à cause de la présentation d'une règle « fausse », nous devrions encore nous demander quelle était la langue (ou dialecte) maternelle de Garnier (cf. Garnier, § 4.3).

Pierre de la Ramée (dit Ramus) : *Gramere* (1562) et *Grammaire* (1572)

La grammaire de 1562 est une petite œuvre de 127 pages où, sous forme de dialogue, un professeur et un disciple discutent de grammaire française. Dans le chapitre sur le verbe, Ramus en identifie deux classes : *actif* et *neutre*. L'auteur définit le verbe actif comme celui qui peut former un participe entièrement passif tel qu'*aimer* : participe *aimé* et *aimée* (1562 : 51), tandis que le verbe neutre tel qu'*aller* ou *venir* ne peut en former un entièrement passif. Il explique (51) que ces derniers ne peuvent former qu'un participe présent (*allant* et *venant*), car *allé* et *venu*, malgré leur ressemblance avec le participe, ne sont pas entièrement passifs³¹.

Le traitement du participe passé³² rappelle le traitement qu'en donne Meigret. Ainsi, Ramus

³¹ Les définitions des verbes actifs et passifs de Ramus, comme nous l'avons déjà signalé (cf. § 4.4.2), rappellent celles de Meigret. Cela serait un exemple du contenu peu original de la grammaire du premier.

³² Swiggers (1989 : 124) note dans le traitement des participes chez Ramus des problèmes de conformité entre leur forme et leur sens, et il cite quelques passages de la grammaire de 1562 et de celle de 1572 qui témoignent de l'incertitude de Ramus.

distingue-t-il, comme Meigret, le prétérit infinitif [infinitif passé] du participe passé et signale que ce dernier vient du prétérit infinitif (53-54). Comme Meigret, il explique que la majorité des verbes possède un infinitif passé et un participe passé, mais précise que certains ne disposent que de l'un ou de l'autre (54). Les verbes *aller* et *venir*, par exemple, ont un prétérit passif [participe passé à sens passif], mais aucun prétérit infinitif. D'autres verbes (dont *dormi*, *tarde*, *rit* et *nuit*) ont un prétérit infinitif, mais pas de prétérit passif. Ramus (55) ajoute que quelques participes [participes passés] sont actifs malgré leur terminaison passive ou leur ressemblance avec des participes passifs (dont *allé*, *venu*, *mort*, *allée*, *venue*, *morte*). En d'autres termes, Ramus souligne l'emploi de l'auxiliaire *être* avec le participe passé d'un certain nombre de verbes pour construire les FVC, qui donnent un sens actif à une structure *a priori* passive.

Ramus traite des FVC, mais à l'instar d'autres grammaires de l'époque, les questions concernant les FVC sont traitées sous la rubrique « syntaxe », dans laquelle nous trouvons ses commentaires et observations sur l'alternance des auxiliaires. Ramus (102) indique qu'en général les FVC se construisent avec l'auxiliaire *avoir* et le prétérit infinitif. Il signale (103-104) que l'auxiliaire *avoir* est parfois remplacé par *être* et donne, en guise d'exemples, le verbe réfléchi (par ex. *Ję mę suis eime a Rome*) et les verbes *aller*, *mourir* et *venir* (dont *Ję suis ale a Rome*, *Ję sui'mort*, *Tu es vęnu a Paris*).

Bref, dans sa grammaire de 1562, Ramus, comme Meigret, fait la distinction entre un participe passé et un infinitif passé, ajoutant que tous les verbes ne disposent pas d'un infinitif passé et d'un participe passé. Il observe que dans les FVC on combine l'infinitif passé et l'auxiliaire *avoir*, mais qu'*être* s'emploie pour les verbes réfléchis et les verbes *aller*, *mourir* et *venir*. Pour ces trois derniers verbes, Ramus explique indirectement l'emploi de l'auxiliaire *être* par l'absence d'un prétérit infinitif. La construction des FVC de ces verbes avec un participe passé plutôt qu'un prétérit infinitif demande l'emploi de l'auxiliaire *être*.

Dans sa grammaire refondue et élargie de 1572, Ramus maintient la classification *verbe actif* / *verbe neutre*, mais les définitions qu'il en donne sont différentes. En 1572 [2001] (86), il décrit le verbe actif comme un verbe qui peut former un participe prétérit, citant le même exemple que dans la grammaire de 1562. Pour le verbe neutre il explique qu'il ne peut former un participe prétérit. Il illustre sa définition avec les verbes *rire*, *dormir* et *mentir* qui ne peuvent former que

riant, dormant et mentant (79). Néanmoins, comme l'a observé Livet (1859 : 225), Ramus omet les formes *J'ai ri, J'ai dormi et J'ai menti*, ce qui contredit, et donc va à l'encontre de sa définition du verbe neutre. Une autre différence majeure entre les verbes neutres de la grammaire de 1562 et celle de 1572, se manifeste dans les verbes que Ramus classifie comme tels. Dans sa première grammaire, il identifie *aller et venir* comme verbes neutres. Ces deux verbes construisent également leur FVC avec *être*, ce qui laisse penser que les verbes neutres prennent l'auxiliaire *être*. Par contre, dans sa grammaire de 1572, Ramus identifie *rire, dormir et mentir* comme verbes neutres. Autrement dit, dans la grammaire de 1572, il associe le verbe neutre aux verbes intransitifs et ces derniers ne se conjuguent pas tous avec *être*.

Dans une section consacrée à la syntaxe, Ramus aborde encore la question de la construction des FVC. Il observe que le prétérit et le futur des temps actifs se construisent à l'aide de l'auxiliaire *avoir* (1572 [2001] : 123). Pour l'emploi de l'auxiliaire *être*, Ramus explique qu'il ne s'emploie que dans la voix passive, avec les verbes réfléchis et les verbes *aller et venir* (125).

Tout compte fait, Ramus distingue dans ses deux grammaires les verbes actifs des verbes neutres, tout en modifiant leurs définitions. Aussi essaie-t-il de décrire l'emploi des participes. En ce qui concerne les auxiliaires, il ne note pas explicitement leur alternance. Il signale que l'auxiliaire *avoir* s'emploie dans les FVC et l'auxiliaire *être* à la voix passive. Donc le lien qu'établit Ramus entre voix passive et verbes réfléchis expliquerait peut-être son emploi dans les deux cas. Pour les verbes intransitifs, Ramus dit qu'il existe une alternance *être / avoir*, mais les deux exemples qu'il donne où *être* s'emploie (*aller et venir*) ne l'illustrent pas – ils sont donnés avec *être*. Autrement dit, l'alternance existe, mais elle n'est pas exemplifiée.

Gérard du Vivier : *Grammaire française* (1566) et *Briefve institution de la langue française expliquée en aleman* (1568)

Les deux grammaires pratiques écrites par Gérard du Vivier fournissent étrangement peu d'information sur le choix entre *être* et *avoir* dans les FVC. Dans sa grammaire de 1566, les verbes se décrivent comme formant leurs FVC avec *avoir* à la seule exception d'*aller*, qui se conjugue à l'aide de l'auxiliaire *être* (1566 [2006] : 65-66). Quant aux verbes pronominaux, du Vivier n'en dit

mot.

Sa grammaire de 1568 fournit davantage d'information sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC. Du Vivier indique que « les deux verbes *Avoir* et *Estre* [...] servent à former tous les prétérīts des verbes actifs et tous les passifs sont conjugués avec le verbe *Estre* [...] » (1568 [2006] : 115). Cette description générale pose problème : premièrement, il n'est pas clair si l'auxiliaire *être* s'emploie dans les FVC des prétérīts [passé composé] des verbes actifs, et deuxièmement, nous ignorons ce que du Vivier entend par *verbe actif* puisqu'il ne le définit pas (verbe transitif ou la voix active). Ailleurs, il dit à propos des parfaits [passé composé] qu'ils sont formés avec l'auxiliaire *avoir* (123) sans jamais signaler le recours à *être* avec les verbes comme *aller* ou *mourir*. Quant aux verbes pronominaux, du Vivier n'en fournit qu'un seul exemple, *s'en aller*, mais sans donner d'exemple de FVC de ce verbe. Les listes de verbes conjugués qui figurent dans la grammaire permettent toutefois de voir que les verbes *aller* (124), *naître* (141) et *venir* (100) se conjuguent avec *être* alors que *courir* (129) appelle *avoir*.

Jean Bosquet : *Elemens ou institutions de la langue françoise* 1586

Elemens ou institutions de la langue françoise est une grammaire de 175 pages sous forme de questions – réponses. Dans sa grammaire, Bosquet (1586 [2005] : 78) identifie trois types de verbes : actif, passif et neutre. Il définit le verbe actif comme un verbe qui signale l'action (ou œuvre). Le verbe passif est celui qui signale la passion ou la souffrance. Quant au verbe neutre, Bosquet dit simplement que ce type de verbes n'est ni actif ni passif et il l'illustre avec l'exemple *ie cours*. En d'autres termes, pour Bosquet, le verbe neutre est notre verbe intransitif.

Nous avons déjà expliqué combien le recours – inévitable – au modèle latin pour analyser le français masquait certains éléments de la grammaire française. Nous en avons ici un bon exemple. Dans sa grammaire, le traitement que fait Bosquet des auxiliaires dans les FVC est très sommaire. Ayant identifié les trois types de verbes, l'auteur écrit que les verbes actifs appellent l'auxiliaire *avoir* et les verbes passifs, *être* (90, 92, 98). De l'auxiliaire à employer avec les verbes neutres, Bosquet ne dit mot. Il est tout aussi muet sur l'auxiliaire à employer avec les verbes réfléchis / pronominaux, puisque le modèle latin est déficient à cet égard.

Ailleurs, Bosquet dit que « nous expliquons en circonlocution, par le verbe aidant *i'ay, tu as, il a* aux uns; et aux autres par l'autre verbe aussy aidant, substantif, ou essentiel *ie suis* » (97). Ici, l'expression « aux autres » pourrait faire croire à la voix passive, mais les exemples montrent bien qu'il fait référence aux FVC : *ie suis cheu, ie suis venu* (97). Sur l'emploi de l'auxiliaire *être*, Bosquet dénonce l'erreur qui consiste à utiliser l'auxiliaire *être* avec lui-même : **Je suis esté aimé, *Je sommes esté aiméz* (98).

De ses commentaires sur l'emploi des auxiliaires, on peut conclure qu'il y avait, en fait, une alternance *être / avoir* pour les verbes intransitifs, même si Bosquet ne l'exprime pas explicitement – cf. *ie suis cheu, i'ay apparu*. Pour le verbe *être*, Bosquet indique qu'il forme ses FVC avec *avoir* (104) et corrige une erreur apparemment fréquente où *être* est conjugué avec lui-même. Vu le souci de Bosquet d'aider les Flamands à apprendre le français (Demaizière dans Bosquet 1586 [2005] : 13), on peut penser qu'il s'agit d'une interférence possible pour les apprenants de langue maternelle flamande.

Antoine Cauchie : *Grammaire française 1586*

Au fil des éditions (1570 - 1586), et en réponse à des critiques telles que celles notamment d'H. Estienne, le contenu et les observations de la grammaire de Cauchie ont changé. Demaizière (dans Cauchie 1586 [2001] : 19-20) reconnaît cette évolution, en soulignant certaines différences entre les éditions. Elle signale, par exemple, que le troisième livre qui porte sur la syntaxe a doublé en volume, passant de 23 pages dans l'édition de 1570, à 46 pages dans l'édition de 1586 (19).

Compte tenu des différences d'une édition de la grammaire à une autre, il nous a paru important de consulter plus d'une édition. Demaizière, dans les références de sa thèse sur les grammairiens picards du XVI^e siècle, ne cite d'ailleurs que l'édition de 1570. Nous, en revanche, avons pu consulter celle de 1586. Donc, dans un premier temps, nous résumerons les commentaires de Demaizière sur le traitement du verbe et la distribution des auxiliaires de l'édition de 1570. Ensuite, nous résumerons les commentaires et les observations de Cauchie dans l'édition de 1586, celle que nous avons pu consulter.

Dans l'édition de 1570, Cauchie ne reconnaît que deux types de verbes : l'actif et le neutre.

Contrairement à ses prédécesseurs, il ne retient pas le passif, disant que le passif latin s'exprime en français par l'une des trois périphrases suivantes, soit : la combinaison du verbe *être* et du participe passé (*je suis aimé*), l'emploi du pronom *on* (*on m'aime*) ou l'emploi du réfléchi (*la maison se bâtit*) (Demaizière 2008 : 224). Cauchie distingue l'actif du neutre, selon que le verbe peut former un participe passé ou non. Par exemple, le verbe actif a non seulement un participe présent, mais aussi un participe passé, auquel on adjoint l'auxiliaire *être* pour former la voix passive, tandis que le verbe neutre ne donne naissance qu'à un participe présent. On peut illustrer la distinction avec les verbes *aller* et *venir*. Ces deux verbes, malgré les formes *allé* et *venu*, ne sont pas actifs parce que, même si l'on y ajoute l'auxiliaire *être*, ils n'ont pas le sens passif (Demaizière 2008 : 223). Quant aux auxiliaires, Cauchie identifie *être* et *avoir* comme les deux auxiliaires principaux et signale que l'on s'en sert dans la formation des FVC (Demaizière 2008 : 224).

Cauchie reconnaît que les auxiliaires *être* et *avoir* servent à la formation des FVC. L'auxiliaire *avoir* s'emploie nommément avec les verbes actifs, mais nous ne pouvons pas associer systématiquement la formation des FVC des verbes neutres avec l'auxiliaire *être*. Un verbe comme *dormir* est problématique, par exemple, à cause de sa ressemblance avec *aller* et *venir* : il a un participe passé, *dormi*, mais n'existe pas sous forme passive avec *être*. Autrement dit, par défaut, *dormir* est un verbe neutre, mais un verbe neutre qui construit ses FVC avec *avoir*. À partir des informations de Demaizière sur l'édition de 1570, on peut en déduire qu'*aller*, *naître* et *venir* sont des verbes neutres qui utilisent *être* dans leurs FVC.

Dans l'édition de 1586, Cauchie traite les verbes autrement, et c'est là où l'édition de 1586 se rapproche de la langue moderne. Au lieu de départager les verbes neutres actifs ou neutres, il en décrit l'action comme triple : transitive, réciproque ou absolue (1586 [2001] : 361). Selon Cauchie, les transitifs sont les verbes pour lesquels l'agent du verbe agit sur un autre objet et qui forme un participe de signification passive – *aimer / aimé* – lequel peut se combiner avec *être* pour exprimer le passif (361-362). Le réfléchi / pronominal exprime la réciprocité où « la personne [agent du verbe] semble agir sur elle-même » (362). Il signale également que tout verbe qui peut donner cours à un participe passif, autrement dit tout verbe transitif, s'emploie parfois pronominalement et dans ce cas s'efforce de former ses FVC avec *être*. La troisième sorte de verbe est l'absolu [notre intransitif]. Cauchie (363) précise que les verbes ainsi nommés en français correspondent à ce que les Latins

appellent neutres et qu'ils se caractérisent par l'absence d'un participe de sens passif. Il ajoute que pour les verbes absolus, les FVC sont construites avec *avoir*, mais qu'un certain nombre se sert d'*être*. Pour les verbes absolus qui se construisent avec *être*, Cauchie fournit une liste de six verbes : *aller, cheoir, entrer, mourir, tomber* et *venir* (363). Il souligne aussi la possibilité pour des verbes absolus de s'employer réflexivement, souvent avec le même sens, tels *mourir, se mourir* et *mûrir, se mûrir* (363). Dans ce contexte, l'auxiliaire peut varier.

Il importe de signaler quelques caractéristiques du traitement du verbe chez Cauchie qui distingue sa grammaire des autres de l'époque. D'abord, dans le traitement des FVC, il tient pour inutile le débat sur ce qui constitue le prétérit, le participe ou le prétérit de l'infinitif (cf. Meigret, § 4.4.6). Pour lui, la question est sans importance. La grammaire de Cauchie est également la première grammaire à réserver une section aux auxiliaires *être* et *avoir*³³ et à fournir une liste de verbes intransitifs dont les FVC se construisent avec *être*.

De l'illustration de la conjugaison des verbes, on peut tirer des observations supplémentaires sur l'emploi d'*être* dans les FVC. La FVC de *naître* et *issir*³⁴ (379) se fait avec *être* tandis que *courir* (397) et *paraître* (403) se conjuguent avec *avoir*. Cauchie rappelle aussi l'erreur de la construction des FVC du verbe *être* avec lui-même, comme le font certains voisins des Allemands³⁵ (378).

Bilan

Parmi les grammairiens du XVI^e siècle, nous en avons identifié douze qui abordent la question du choix de l'auxiliaire dans les FVC. Nous en retenons ce qui suit.

³³ D'autres grammairiens de l'époque ont usé du terme « auxiliaire » (Pillot 1550, 1561, Garnier 1558 et Bosquet 1586), mais c'est Cauchie (1586) qui consacre, pour la première fois, une section distincte dans sa grammaire aux verbes auxiliaires (1586 [2001] : 372).

³⁴ Il n'est pas clair si *Je suis issu* est la conjugaison du verbe *issir* au passé composé ou s'il s'agit d'une structure *être* + *participe passé (adj.)*. Ce verbe, parce qu'il est peu commenté par les grammairiens de l'époque, ne figure pas sur la liste de verbes au chapitre 2 (cf. § 2.3, Liste de verbes).

³⁵ Cauchie ne précise pas ce qu'il veut dire par « certains voisins des Allemands ». Soit il fait référence aux francophones frontaliers avec des communautés d'expression germanique, soit aux Flamands (voir les commentaires de Bosquet – cf. Bosquet, § 4.4.6).

- L'alternance *être* / *avoir* dans les FVC n'est pas attestée dans toutes les grammaires de la Renaissance : Palsgrave (1530), Dubois (1531), Meigret (1550), Pillot (1550, 1561), R. Estienne (1557), Garnier (1558), du Vivier (1566, 1568), Ramus (1562, 1572), Bosquet (1586) et Cauchie (1586) ont tous témoigné, implicitement ou explicitement, de l'emploi d'*être* et *avoir* dans les FVC. Deux grammairiens, du nord de la France, taisent cette alternance. Du Wes (1532) avance que l'auxiliaire *avoir* s'emploie dans toutes les FVC, y compris celles des verbes réfléchis / pronominaux. Meurier (1557) ne signale que l'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC, mais sa grammaire, comme nous l'avons signalé, est assez incomplète (il ne traite pas des verbes pronominaux). Ces deux grammairiens se distinguent des grammairiens picards Dubois (1531) et Ramus (1562, 1572) par le fait qu'ils ne travaillaient pas à Paris. Dubois (1531) et Ramus (1562, 1572) se sont installés à Paris et ils reconnaissent, peut-être sous l'influence du français parisien, l'existence de l'alternance, même s'ils en parlent peu. Bosquet (1586) et Cauchie (1586), deux autres grammairiens picards, reconnaissent également l'alternance, mais à l'époque de la publication de leurs grammaires, la variété de français parlée en Île-de-France s'établissait comme variété dominante. La différence de traitement peut, selon nous, s'expliquer de trois façons : il s'agit soit d'une différence de nature spatiolectale (Paris / Picardie), soit d'une différence de nature sociolectale (français académique / langue parlée), soit d'une différence de nature diamédiale (français écrit / parlé).

- Il y a une disparité dans la distribution des verbes qui construisent leur FVC avec *être*. Dubois (1531) et Pillot (1550, 1561) signalent l'existence de l'alternance, mais sans citer de verbes qui l'admettent. Garnier (1558) relève l'alternance entre les deux auxiliaires, mais n'identifie que les verbes *descendre*, *monter* et *venir* comme ceux qui se conjuguent avec *être*. Cauchie (1586) fournit le plus grand nombre de verbes qui construisent leurs FVC avec *être*. Selon lui, les verbes *aller*, *cheoir*, *entrer*, *mourir*, *tomber*, *venir* se conjuguent avec *être*. Le tableau 3 résume l'alternance *être* / *avoir* selon les grammairiens. Les verbes sont cités en roman ou en italique. Les verbes cités en roman sont ceux qui sont explicitement nommés comme appelant un tel auxiliaire, ceux en italique sont tirés d'exemples ailleurs dans l'ouvrage (modèle de conjugaison de verbes *etc.*) :

Grammairien / Auxiliaire	Être	Avoir	Être et Avoir
Palsgrave (1530)	Naître Verbes pronominaux	<i>Apercevoir, Courir, Déchoir, Départir, Descendre, Partir, Parvenir, Sortir, Survenir, Tomber</i>	Advenir, <i>Venir</i>
Dubois (1531)			
Du Wes (1532)		<i>Aller</i> Verbes pronominaux	
Meigret (1550)	Aller, Choir, Mourir, Venir Verbes pronominaux		Passer
Pillot (1550, 1561)	<i>Advenir</i> ³⁶ , <i>Aller</i> , <i>Mourir</i> ³⁷ , <i>Naître</i> ³⁶ , <i>Venir</i>	<i>Convenir</i> ³⁶ , <i>Courir</i> ³⁷ , <i>Descendre</i> ,	
R. Estienne (1557)	<i>Aller, Passer, Venir</i>		
Meurier (1557)			
Garnier (1558)	<i>Aller, Descendre,</i> <i>Monter, Tomber,</i> <i>Venir</i>		
du Vivier (1566, 1568)	<i>Aller, Naître</i> ³⁸ , <i>Venir</i> ³⁸	<i>Courir</i> ³⁸	
Ramus (1562, 1572)	Aller, Mourir ³⁹ , Venir		
Bosquet (1586)	Cheoir, Venir, Être ⁴⁰	Apparaître	

³⁶ Édition de 1561 seulement.

³⁷ Édition de 1550 seulement.

³⁸ Sa grammaire de 1568 seulement.

³⁹ Édition de 1562 seulement.

⁴⁰ *Être* conjugué avec lui-même est donné comme une erreur à éviter.

Cauchie (1586)	Aller, Cheoir, Entrer, Mourir, Tomber, Venir, <i>Naître</i> Verbes pronominaux	<i>Courir, Paraître, Être</i>	
----------------	---	-------------------------------	--

Tableau 3 : Verbes et leur auxiliaire

- Trois verbes (*advenir, passer et venir*) se construisent avec *être* et *avoir*. Palsgrave (1530) s'exprime explicitement sur l'emploi des deux auxiliaires avec le verbe *advenir*, disant que l'auxiliaire *être* s'emploie avec un sujet impersonnel, mais qu'on utilise *avoir* dans les autres cas. Meigret (1550) signale l'emploi des deux auxiliaires uniquement pour le verbe *passer* sans évoquer de nuance de sens. Il stipule clairement que l'emploi d'*avoir* ou d'*être* n'a aucune influence sur le sens des FVC, ajoutant que, même quand *être* a usurpé *avoir* comme auxiliaire dans les FVC des verbes réfléchis / pronominaux, le choix de l'auxiliaire n'influence pas le sens. Quant au verbe *venir*, nous le trouvons dans la grammaire de Palsgrave construit avec les deux auxiliaires, mais Palsgrave ne se prononce pas sur le contexte ni le sens régissant ce choix. Nous ne pouvons non plus ignorer la possibilité que Palsgrave, en tant que locuteur non natif, se soit trompé dans son exemple avec *avoir*.
- Certains grammairiens du XVI^e siècle établissent un lien entre les verbes neutres et l'emploi d'*être* dans les FVC. Même si on trouve des variations dans la définition du verbe neutre (les verbes intransitifs ou une sous-catégorie de verbes intransitifs), les grammairiens signalent souvent un lien entre verbe neutre et emploi de l'auxiliaire *être*.
- L'explication pour l'alternance, ou l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC, lorsqu'elle est fournie dans les grammaires, relève d'un verbe défectif. Pour certains grammairiens (Meigret 1550), les FVC se construisent en joignant l'auxiliaire *avoir* à un infinitif passé. Certains verbes sont défectifs, n'ayant pas d'infinitif passé. Par conséquent, les FVC de ces verbes défectifs se construisent en se servant du participe passé, ce qui entraîne l'emploi de l'auxiliaire *être*. Autrement dit, l'emploi d'*être* ne signale pas une nuance de sens, mais une défaillance morphologique.

- Tant le traitement de la formation du passif comme une conjugaison verbale (verbe passif) que la non-reconnaissance de l'emploi du participe passé comme adjectif avec le verbe copule *être* font que l'emploi d'*être* dans la « conjugaison » du verbe augmente.

- Certains verbes intransitifs appelant *être* en français actuel (*mourir* et *retourner*) ont également un emploi pronominal au début du XVI^e siècle. Certains verbes témoignent de beaucoup plus de souplesse dans leur emploi (transitif, intransitif ou pronominal) et exigent, selon leur emploi, un auxiliaire à l'exclusion de l'autre. Palsgrave souligne ainsi que le passage de l'emploi transitif d'un verbe à un emploi pronominal appelle un changement de l'auxiliaire (J'ay converti / Je me suis converti). Nous signalons aussi qu'au XVI^e siècle, l'omission du pronom réfléchi / pronominal (soit *se*) est encore attestée.

- Diachroniquement, signalons un changement dans l'auxiliaire à employer. Certains verbes, tels que *descendre*, *sortir* et *tomber*, aujourd'hui construits en emploi intransitif avec *être*, se conjuguent à l'époque avec *avoir*.

- Il y a un changement de l'importance accordée à la question de l'alternance de l'auxiliaire *être* et *avoir*. Au début du siècle, les grammairiens ne s'intéressaient pas à la question de l'alternance dans les FVC. Dubois (1531) ne fournit que trois commentaires courts et très généraux sur l'emploi d'*être* dans les FVC. D'autres grammairiens, tels Pillot (1550, 1561) et Garnier (1558), abordent la question, mais leurs commentaires sont assez limités et ils ne fournissent pas beaucoup d'exemples. Ensuite, vers la fin du siècle, la question *être* / *avoir* trouve une place de plus en plus importante dans les grammaires. Comme exemple, nous pouvons donner la grammaire de Cauchie (1586). C'est la première grammaire où l'on trouve une section consacrée uniquement à l'auxiliaire, aussi bien que le plus grand répertoire de verbes qui se conjuguent avec *être*.

- Finalement, signalons l'importance grandissante de la région parisienne dans la standardisation de la langue française, y compris l'emploi de l'auxiliaire. On témoigne du débat entre les grammairiens sur la vraie langue. Comme exemple, nous pouvons citer les critiques de certains grammairiens (H.

Estienne) envers d'autres grammairiens, surtout envers ceux qui ne sont pas parisiens (ceux de la Picardie ou de Lyon); on leur reproche d'avoir inclus des régionalismes dans leurs grammaires. Plusieurs de ces auteurs soutiennent que le vrai français est celui qui se parle à Paris. D'ailleurs, le débat sur le modèle de français à imiter ne se borne pas à une question géographique. À l'intérieur de la région parisienne, le débat continue, avec certains grammairiens ayant une préférence pour l'usage commun, d'autres pour la langue administrative ou encore la langue de la Cour. Le débat sur la sous-variété du français parisien que l'on devrait prendre comme modèle du bon français – la langue de la Cour ou de l'administration continuera au cours du XVII^e siècle.

4.6 Historiens de la langue

La recension des observations et des commentaires d'historiens de la langue française offre un éclairage important sur la diachronie de l'alternance de l'auxiliaire depuis le XVI^e siècle. Toutefois, les informations qui portent sur l'alternance y restent limitées. Cette carence s'explique essentiellement par le fait que les historiens de la langue française fondent leurs observations sur les travaux des grammairiens des siècles passés (Dubois 1531, Meigret 1550 *etc.*), et ces derniers, surtout ceux du XVI^e siècle, ne s'intéressaient pas nécessairement à l'alternance de l'auxiliaire dans les FVC. Les grammairiens du XVI^e siècle, comme nous avons déjà vu (cf. § 4.2), portaient plus d'intérêt pour la standardisation de la langue, la prononciation et la réforme orthographique. Il en résulte que les informations sur l'alternance qui nous intéressent sont assez limitées.

Le peu de fois que les historiens se penchent sur l'alternance, leurs propos sont souvent placés dans un contexte global de l'évolution de la langue. Autrement dit, les observations et commentaires ne sont pas clairement situés à l'intérieur des bornes chronologiques de notre étude (1500-1789), ni à l'intérieur d'une période plus précise (dont le XVI^e siècle). On peut illustrer le problème en donnant comme exemples les œuvres *L'Introduction à la langue du XVI^e siècle* de Fragonard et Kotler (1994) et *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman* de Pope (1952). Ces deux ouvrages, malgré leur envergure et leur indéniable qualité, ne fournissent aucune information sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC.

Les deux sections ci-dessous sont consacrées à la revue d'ouvrages d'historiens de la langue

française. Nous présentons les informations sur l'alternance en deux parties. La première partie comprend les observations qui, en termes de diachronie, ne se situent pas spécifiquement à l'intérieur des bornes de notre étude, ni à une période précise. Dans ce cas, l'alternance *être / avoir* se verra traitée d'un point de vue global. On commencera par quelques observations générales sur l'alternance et les verbes dont la sélection de l'auxiliaire a changé à travers les siècles. Ensuite, nous résumerons les explications avancées pour en rendre compte et finirons en synthétisant les tendances générales de l'emploi des auxiliaires que l'on en dégage. La deuxième partie rapporte les observations des historiens sur le comportement des auxiliaires au XVI^e siècle : leur structure syntaxique, la répétition de l'auxiliaire et la sémantique du choix de l'auxiliaire.

4.6.1 Auxiliaires vus globalement

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, la langue française subit de nombreux changements, tel qu'en témoigne la sélection de l'auxiliaire. Le choix de l'auxiliaire, plus libre au XVI^e siècle, devient, au cours du temps, de plus en plus fixé. Tandis que la norme fixe la sélection de l'auxiliaire, *avoir* continue à déplacer l'auxiliaire *être* du rôle que la norme lui assigne (cf. § 3.3.1).

Tendance diachronique

Les historiens reconnaissent la liberté dans le choix de l'auxiliaire aux époques antérieures, signalant que, par rapport à aujourd'hui, un plus grand nombre de verbes construisaient leurs FVC avec *être*. Nyrop (1930 : 208) observe que, au Moyen Âge, les verbes intransitifs se conjuguèrent tantôt avec *avoir* et tantôt avec *être*, mais dans la langue actuelle, ce n'est qu'un petit nombre de verbes intransitifs qui se conjuguent exclusivement avec *être*. Il précise, par contre, que dans la langue populaire actuelle, ou vulgaire, il y a une tendance à employer *avoir* avec ce petit nombre de verbes intransitifs (208). D'autres verbes continuent à se conjuguer avec les deux auxiliaires tels *accourir, apparaître, cesser, demeurer, descendre, disparaître, divorcer, échapper, échouer, éclore, expirer, monter, paraître, passer, rester, sortir, vieillir* (209).

Darmesteter (*sd*) reconnaît aussi que, dans l'ancien et le moyen français, le choix de

l'auxiliaire était plus libre : « la plupart des verbes intransitifs se construisent avec l'un ou l'autre auxiliaire [...] » (150). Tout en soulignant cette liberté dans le choix de l'auxiliaire au XVI^e siècle, il précise qu' « on voit les grammairiens entraver cette liberté et exposer les principes qui devaient bientôt triompher. Le peuple continue toutefois à dire comme on disait en ancien français : J'ai tombé, J'ai monté » (150). Dauzat (1977 : 155) indique⁴¹ que les verbes qui expriment l'état se conjuguent avec *être* tandis que ceux qui expriment l'action prennent *avoir*. Toutefois, il observe que « la limite n'est pas nette ». Il y avait donc une hésitation dans le choix de l'auxiliaire pour de nombreux verbes intransitifs. Également, Gougenheim (1974 : 119-120) explique, de son côté, que le choix entre les auxiliaires était plus large qu'aujourd'hui avec les verbes de mouvement, et il indique que *entrer* se conjugait avec *avoir* tandis que *broncher*, *couler*, *courir*, *croître*, *marcher*, *périr*, *recourir* et *voler* aussi bien que *être* se servaient parfois de l'auxiliaire *être* (*Je n'y fusse pas esté jusques à minuyt. Assés plus long qu'un siècle platonique Me fut le moys, que sans toi suis esté*). Pour sa part, Tritter (1999 : 60) rapporte une longue hésitation entre *être* et *avoir*, mais signale que les verbes *broncher*, *couler*, *courir*, *croître*, *marcher*, *périr*, *recourir* et *voler* sont accompagnés de l'auxiliaire *être*, liste qu'il emprunte selon toute vraisemblance à Gougenheim (1974).

Dans leurs observations sur les auxiliaires dans les FVC, les historiens de la langue française relèvent une tendance, ou une préférence, au Moyen Âge et jusqu'au XX^e siècle, pour l'emploi de l'auxiliaire *avoir* aux dépens d'*être*. Dans le chapitre 3 (cf. § 3.5), nous avons décrit la tendance pour la préférence de l'auxiliaire *avoir* dans l'ancien français, tendance également attestée dans les variétés non standards des langues romanes contemporaines, y compris celles du français. Entre 1500 et aujourd'hui, les historiens du français enregistrent encore cette tendance. Dauzat (1930 : 447) la décrit, disant :

« Mais très anciennement une tendance [...] a entraîné les intransitifs à prendre l'auxiliaire *avoir*. Le mouvement a atteint les réfléchis dès le Moyen Âge, toutefois à titre exceptionnel [...]; la réaction, surtout littéraire l'a enrayé dans cette direction, mais la langue populaire actuelle est revenue à la charge. »

⁴¹ Dauzat ne situe pas chronologiquement ses observations et ne fournit aucun exemple.

Selon Dauzat (1930 : 448), l'extension d'*avoir* aux dépens d'*être* explique également la création de l'expression *il y a*, qui a remplacé l'expression *il est : il est sur la terre une montagne aride*.

Nyrop (1930) relève la même tendance dans le français de son époque : « dans le parler populaire ou vulgaire, on constate une certaine tendance à employer *avoir* » (208) (cf. § 3.4). En parlant des verbes impersonnels, il signale que les uns prennent *être* (*il est arrivé un malheur.*), tandis que d'autres *avoir* (*il a neigé.*), mais il précise que, dans la langue moderne, il y a une préférence pour *avoir* (Nyrop 1930 : 212). Rappelons également que les études sur les variétés contemporaines du français soulignent la variation dans le choix de l'auxiliaire et une tendance à employer *avoir* là où le français normé exige *être* (cf. § 3.3.1).

Comme nous le verrons dans la prochaine section, cette variation bien attestée a nourri quelques tentatives d'explication.

4.6.2 Tentatives d'explication

Ignorance

Une explication avancée pour rendre compte de l'alternance des auxiliaires *être* / *avoir* tiendrait à l'ignorance, particulièrement dans le langage populaire / vulgaire. Brunot (1936) décrit l'emploi d'*avoir* là où on s'attend à trouver *être* comme « une forme dialectale » (299) ou un « provincialisme » (331). Kukenheim (1967 : 65) signale que l'emploi d'*avoir* au lieu d'*être* persiste « encore », en français moderne, dans la langue populaire; un fait déjà signalé par Nyrop (1930 : 208, 215).

La tendance dans la langue populaire est claire. Leeman-Bouix (2005 : 108) invoque, pour en témoigner, le fait que l'on y ignore la nuance dont l'emploi de l'un ou l'autre des auxiliaires est porteur. Si le choix d'auxiliaire repose prétendument sur une nuance de sens, on peut quand même en interroger l'importance, ou même la légitimité, dans la mesure où seule la surnorme du français la maintient au-delà, semble-t-il, des besoins de l'expression qui échapperaient à la langue populaire.

Sens du verbe

Pour certains, l'emploi d'*être* ou d'*avoir* est régi par le sens du verbe. D'après Nyrop (1930 : 210), par exemple, le sens du verbe *convenir* varie selon l'auxiliaire employé. Il explique que *convenir*, accompagné d'*avoir*, a le sens de 'plaire', tandis que conjugué avec *être*, il a le sens de 'faire une convention'. Rappelons également que le choix de l'auxiliaire avec *demeurer* est censé évoquer une nuance de sens semblable, une nuance souvent ignorée dans la langue populaire (cf. § 3.3.1).

Si le choix de l'auxiliaire signale, ou précise, le sens du verbe, on doit se demander pourquoi l'alternance *être / avoir* avec d'autres verbes (*rester, tomber*) ne véhicule pas une nuance de sens, ces variations de sens se limiteraient apparemment à certains verbes (*convenir, demeurer*).

Nyrop (1930 : 210) constate, par contre, que dans le cas de *convenir*, malgré l'aval de la grammaire officielle sur ce point, la langue de son époque emploie *avoir* pour les deux sens. Bref, l'absence d'un tel emploi de l'alternance *être / avoir* dans la langue populaire met en doute, nous paraît-il, la légitimité d'un tel rôle pour l'auxiliaire.

Aspect

L'explication la plus fréquente pour rendre compte de l'alternance *être / avoir* dans les FVC concerne l'aspect : l'emploi d'*avoir* servirait à exprimer l'événement tandis que l'auxiliaire *être* signifierait l'état résultant (Brunot 1936 : 299; Brunot et Bruneau 1956 : 358-359; Dauzat 1977 : 156; Darmesteter *sd* : 150). Nous pouvons illustrer la notion d'aspect avec l'exemple suivant :

1. a. Les prix ont augmenté.
 b. Les prix sont augmentés.

En (1a), on se fixe sur l'événement, l'augmentation des prix, tandis qu'en (1b), c'est l'état résultant qui est mis en valeur : les prix sont plus chers. Rappelons l'emploi du participe passé, accompagné d'*être*, comme adjectif (cf. § 4.4.5). Autrement dit, il n'est pas certain que (1b) soit une FVC

construite avec *être*, où le résultat de l'action est accentué, ou un simple participe passé employé comme adjectif avec le copule *être*, d'où tiendrait son interprétation.

Certains historiens (cf. Brunot et Bruneau 1956 : 394, Dauzat 1930 : 298-299, Kukenheim 1967 : 62) soulignent que l'aspect, dans l'ancienne langue, jouait un plus grand rôle qu'aujourd'hui. En français moderne, l'expression du temps a pris le pas sur celle de l'aspect. En conséquence, si l'alternance des auxiliaires exprimait une différence d'aspect, comme pensent certains historiens, et l'expression de l'aspect est moins importante dans la langue moderne, on devrait s'attendre à voir une réduction de l'emploi d'*être* dans les FVC.

Ambiguïté

Leeman-Bouix (2005) propose une autre explication pour l'emploi actuel de l'auxiliaire *être* dans les FVC des verbes intransitifs. Dans un premier temps, elle classe en trois catégories les verbes qui se servent d'*être*. Dans la première catégorie, elle place les verbes intransitifs qui construisent les FVC uniquement avec *être* (partir). Dans ce cas, elle observe que la FVC est ambiguë. La FVC *Max est parti*, par exemple, peut exprimer un événement passé aussi bien qu'un état résultant. Pour elle, cette ambiguïté se règle par le contexte où la présence d'un adverbial de temps (hier) ou de lieu dissipe toute ambiguïté sur la séquence avec comme résultat que seule l'interprétation d'un événement passé est possible (*Max est parti à 5 heures*).

La deuxième catégorie comprend les verbes qui utilisent les deux auxiliaires pour exprimer un événement sans entraîner de nuance de sens. Elle signale (110), toutefois, que certains grammairiens (Grevisse) voient dans l'emploi d'*être* une dominante de l'interprétation « état résultant », ce qu'elle illustre avec les exemples suivants :

2. *Le niveau a descendu / est descendu au cours de la nuit.*
3. *Les œufs ont éclos / sont éclos dans la nuit.*

Si l'un ou l'autre auxiliaire peut signaler une action passée, le choix de l'auxiliaire *être* pour focaliser sur l'état résultant n'est pas clair.

Dans la troisième catégorie, on trouve les verbes pour lesquels l'emploi d'*être* est désuet ou carrément sorti de l'usage (franco-français bien sûr). Elle illustre ses propos avec les verbes *amerrir*, *augmenter*, *déborder*, *décroître*, *déménager* et *disparaître*. Pourtant, il n'est pas rare, dans la langue quotidienne, de trouver *être* employé avec *déménager* et *disparaître* (*je suis déménagé. Je suis disparu*).

Pour expliquer ce que la norme tient pour des *fautes*, elle signale que l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes de la première catégorie s'explique par la nécessité de lever une ambiguïté. Si *elle a sorti* signale l'événement, la FVC *elle est sortie* est réservée pour l'état résultant. Pour les FVC d'autres verbes, tels qu'*entrer*, *intervenir*, *naître*, *tomber* et *venir*, Leeman-Bouix indique qu'ils ne peuvent pas signaler un état – seulement l'événement – de sorte que les FVC avec *être* ne sont pas ambiguës. Il reste, soulignons-le, que l'emploi d'*avoir* dans les FVC d'*entrer* et *tomber* est attesté, même si, comme l'indique Leeman-Bouix, il n'y a ici pas d'ambiguïté entre événement et état résultant.

Analogie / Homogénéisation

Une autre explication de l'alternance invoque l'analogie ou une sorte d'homogénéisation du système, particulièrement lorsque le verbe est employé sans complément (Leeman-Bouix 2005 : 108, 112). En d'autres termes, l'alternance ne témoignerait pas d'une nuance de sens ou d'aspect. Nous nous trouverons donc face à un changement linguistique où deux formes sont en compétition. Nous avons déjà signalé une telle homogénéisation ailleurs, en espagnol, en picard et en wallon (cf. § 3.3.2). Pour le français, on voit des exemples de la compétition et on peut citer la tendance à préférer l'emploi d'*avoir*, y compris dans les FVC de verbes pronominaux⁴², un emploi décrit comme populaire et systématiquement chassé de la langue littéraire.

L'explication sur base d'analogie est parfaitement compatible avec la perte de l'importance de l'aspect en français en faveur de l'expression du temps. Brunot et Bruneau (1956 : 394) observent que la conjugaison verbale française tend à « ne plus exprimer que la notion de temps », les notions

⁴² Rappelons que dans la grammaire de Gilles du Wes, l'emploi de l'auxiliaire *avoir*, même pour les verbes pronominaux, a été généralisé (cf. Du Wes, § 4.4.6).

d'aspect s'exprimant aujourd'hui par des périphrases. Ces derniers illustrent l'expression de l'aspect accompli ainsi : *J'ai mon devoir fait dans ma serviette. vs J'ai fait mon devoir hier matin.* (380). Si l'alternance *être / avoir* contribuait à l'expression de l'aspect, et que l'aspect perdait de plus en plus de son importance dans la langue, la généralisation de l'emploi d'un seul auxiliaire – la généralisation d'*avoir* – dans les FVC ne devrait pas surprendre.

Absence de contenu sémantique

Une dernière explication pour la variation serait que les auxiliaires ont été vidés de leur contenu sémantique original. Kukenheim (1967 : 65) propose que les auxiliaires dans les FVC ont été sémantiquement vidés. Faisant référence aux auxiliaires dans le français du XVI^e siècle, il signale que les auxiliaires « ne servaient qu'à former des temps composés et qu'ils s'étaient complètement vidés de leur contenu sémantique original ».

Kukenheim n'est pas le seul historien à penser que les auxiliaires ont perdu de leur contenu sémantique. Dauzat (1977 : 155) note que « la place gardée par l'auxiliaire *avant* le participe lui a permis de conserver son individualité; mais, vidé de son sens, il est devenu, devant une forme verbale unique, un simple instrument de conjugaison », illustrant ses propos avec un exemple de Rabelais – *Pourquoi ainsi soudainement estoit party de son repos et envahy les terres.* Leeman-Bouix (2005 : 110) fait aussi référence à un emploi indifférent des auxiliaires dans les FVC. Elle signale que pour certains verbes l'alternance *être / avoir* n'est porteuse d'aucune nuance de sens : *Les enfants ont accouru / sont accourus pour goûter.* Nyrop (1930 : 209) soulignait déjà qu'avec certains verbes, le choix de l'auxiliaire était tout à fait libre et qu'on disait indifféremment *ce mot m'est échappé* et *cette circonstance m'a échappé*. Bref, l'auxiliaire paraît dès lors être une simple marque de la personne grammaticale dans la conjugaison et le choix de l'auxiliaire est dicté plutôt par une norme institutionnelle que par l'usage.

4.6.3 Auxiliaire au XVI^e siècle

Nous avons vu dans la section précédente que le choix de l'auxiliaire était généralement plus

libre dans le français des époques passées qu'en français moderne. Pour le XVI^e siècle, cette observation se confirme. Brunot (*HLF* II : 365) signale que, au XVI^e siècle, « [r]ien de décisif ne se fait encore en ce qui concerne l'emploi des auxiliaires : le choix d'*avoir* ou de *estre* ne se détermine pas sur la nature des verbes ».

Nous rapporterons dans cette section les observations et les commentaires des historiens de la langue sur le choix de l'auxiliaire au XVI^e siècle.

Structure syntaxique

Nous avons décrit, dans la section sur l'ancien français (cf. § 3.5.5), la variation dans la structure syntaxique des verbes, soit la grande souplesse entre emploi transitif, intransitif et pronominal. Une telle souplesse subsiste en français moderne, mais à échelle restreinte. Au XVI^e siècle, la variation antérieure résiste en bonne partie et influe sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC.

La structure syntaxique des verbes au XVI^e siècle, comme le soulignent les historiens du français, varie chez un même verbe employé tantôt transitivement, tantôt pronominalement, mais dont la différence de sens est « délicate à saisir » (*HLF* II : 436). Ce qui attire notre attention est la récurrence de la souplesse et son impact sur le choix de l'auxiliaire.

L'auxiliaire *avoir* s'emploie avec le verbe transitif sans exception. Si le verbe transitif s'emploie intransitivement, il arrive qu'*être* se substitue à *avoir*. La variation dans la transitivité du verbe mène parfois à un changement d'auxiliaire. La substitution d'auxiliaire pourrait mener à une hésitation dans le choix de l'auxiliaire pour d'autres verbes pour lesquels la transitivité varie. Rappelons les propos de Dauzat (1930 : 447) cités dans l'introduction :

« [L]orsqu'un même verbe s'emploie tantôt transitivement, tantôt intransitivement, les deux constructions *il a monté la côte* et *il est monté sur la côte* arrivent à se contaminer dans la langue populaire pour donner *il a monté*. »

L'emploi des deux auxiliaires, sans distinction de sens, mène à la possibilité d'une contamination et finit par créer un flou quant au choix de l'auxiliaire.

Une situation similaire se manifeste quand un verbe s'emploie tantôt intransitivement – construit avec *avoir* –, tantôt pronominalement – construit avec *être*. À la fin du Moyen Âge (aux XIV^e et XV^e siècles), par exemple, il existait une tendance à joindre le pronom *se* aux verbes intransitifs – *des qu'il eut tout son cas prest ... se partit secretement; les riuieres tant de Seine que de Loire se debordent* (HLF II : 435). Il en est résulté une augmentation du nombre de verbes pronominaux dans la langue, mouvement ralenti au XVI^e siècle et subséquemment interrompu. La tendance ensuite s'est renversée de sorte que certains ont retrouvé leur forme intransitive et d'autres non – *se combattre, se desdaigner, se dormir, s'habiter, se marcher, se soupçonner* passent à une forme intransitive (HLF II : 435). On peut légitimement se demander si un verbe intransitif (construit avec *avoir*) employé pronominalement, acceptait *être* comme auxiliaire ou conservait *avoir*. Inversement, il y a lieu de se demander si un verbe pronominal (construit avec *être*), en recouvrant son emploi intransitif, se construisait avec le même auxiliaire que celui requis dans sa forme pronominale.

On peut donner comme exemple l'incertitude provoquée par l'emploi tantôt transitif, tantôt pronominal d'un verbe. Au XVI^e siècle, les verbes transitifs forment leurs FVC à l'aide d'*avoir*, tandis que les verbes pronominaux requièrent *être*. Pourtant, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC des verbes transitifs employés pronominalement est attesté, tel *Je m'ai lavé* (Nyrop : 1930, 212-213). Un tel emploi de l'auxiliaire *avoir* n'est pas rare et a continué à exister dans les FVC, même jusqu'à nos jours dans le langage populaire (Kukenheim 1967 : 65), bien que disparu de la langue littéraire après le Moyen Âge (Nyrop 1930 : 215).

La perte de l'emploi d'*avoir* pour les verbes pronominaux dans la langue *littéraire* laisse croire à une norme fixée indépendamment de l'usage réel, mais qui ne peut néanmoins enrayer ce dernier.

Répétition de l'auxiliaire

En français moderne, la coordination de deux ou de plusieurs verbes de même FVC, chacun appelant le même auxiliaire, n'exige pas la répétition de l'auxiliaire (*avoir* ou *être*). Si, par contre, chaque verbe dans une structure coordonnée se conjugue individuellement avec un auxiliaire

différent, la répétition de chaque auxiliaire est requis. Au XVI^e siècle, il n'était pas nécessaire de répéter le deuxième auxiliaire, même quand il différait (Gougenheim 1974 : 120; Brunot 1936 : 473). Pour l'illustrer, Gougenheim (1974 : 120-121) donne les deux exemples suivants : *Et fut conclud qu'on envoiroit quelque homme prudent devers Picrochole sçavoir pourquoi ainsi soubdainement estoit party de son repous et envahy les terres es quelles n'avoit droict quicquonques* (Rabelais, *Gargantua*, 28) et *Et congnoissant la fin de sa vie approcher, s'estoit le matin confessé et receu le saint sacrement* (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, 9, éd. M. François, p. 51).

Il importe de noter que l'absence d'un deuxième auxiliaire différent du premier contredit l'explication avancée par certains pour qui l'alternance de l'auxiliaire signifierait une nuance de sens ou d'aspect. Si le rôle de l'alternance est d'exprimer l'aspect, on doit se demander pourquoi, en coordination, on pouvait s'en passer.

Dilution de contenu sémantique de l'auxiliaire

Nous avons signalé (cf. § 4.5.2) que certains historiens de la langue invoquent l'appauvrissement du contenu sémantique de l'auxiliaire pour en expliquer la variation relativement libre. Parmi ces derniers, rappelons que Kukenheim (1967 : 65) situe ses commentaires sur la dilution du contenu sémantique de l'auxiliaire carrément au XVI^e siècle.

La dilution du contenu sémantique des auxiliaires au XVI^e siècle trouve aussi confirmation dans la construction des FVC de verbes comme *oser*, *pouvoir* et *vouloir*. Selon Gougenheim (1974 : 120), quand ces verbes se trouvent dans une FVC suivie d'un infinitif qui se conjugue avec *être*, « ils peuvent prendre cet auxiliaire par une sorte d'attraction ». Pour *oser*, il illustre ses propos avec un exemple tiré de Rabelais *Depuis ce temps caphart quiconques n'est auzé entrer en mes terres* (*Gargantua*, c.1534). Gougenheim donne un exemple avec *pouvoir* où il est suivi d'un verbe pronominal : *Bien heureux [...] qui s'est peu passer de bouille de son* (Satyre Ménippée, 1594). Quant à *vouloir*, il fournit un exemple 'type', un exemple qu'il crée : *Il s'est voulu lever*.

Gougenheim (120) souligne que l'auxiliaire *être* ne s'emploie pas systématiquement dans ces contextes. Placer le pronom *se* d'un verbe pronominal devant un verbe non pronominal dans une FVC n'entraîne pas nécessairement l'auxiliaire *être*. Il écrit que l'on trouve « parfois le type *il s'a*

voulu lever : Une autre chose dont vous vous avez sceu bien ayder fut l'assistance que firent messieurs les Princes de Conty et de Soyssons au Roy de Navarre. » (Tiré de Satyre Ménippée, 1594).

Deux commentaires s'imposent. D'abord, ce n'est ni l'aspect, ni une nuance de sens du verbe conjugué qui dicte l'auxiliaire à employer, mais bien la simple présence d'un infinitif. Deuxièmement, on ne relève pas d'emploi exclusif d'un des deux auxiliaires. Autrement dit, le choix de l'auxiliaire dans ce contexte syntaxique semble être libre.

Être conjugué avec lui-même

Les FVC du verbe *être* se construisent avec *avoir* (J'ai été). Néanmoins, au XVI^e siècle, les FVC d'*être* se construisaient parfois avec lui-même (HLF II : 365). Gougenheim (1974 : 120) signale que le verbe *être* se trouve parfois conjugué avec lui-même et cite des exemples tirés des ouvrages de Nicolas de Troyes (1535) – *Je n'y fusse pas esté jusques à minuyt*, Noël du Fail (1549) – *Je n'eusse pas pensé [...] que ce fust esté un tel client*, et Maurice Scève (1544) – *Assés plus long qu'un siècle platonique Me fut le moys, que sans toi suis esté*. Il commente qu'un tel emploi de l'auxiliaire *être* chez Nicolas de Troyes et Noël du Fail relève sans doute d'une construction de la langue populaire. L'emploi de l'auxiliaire *être* dans la langue populaire, surtout dans le sud de la France, ne surprend pas si l'on en croit Dauzat qui indique qu'*être* se conjugue avec lui-même dans les langues du Midi (tels le provençal et l'occitan) (1930 : 300)⁴³. Chez Maurice Scève, Gougenheim (1974 : 120) signale que c'est clairement un italianisme. Rappelons que le verbe *essere* ('être') en italien se conjugue avec lui-même : *io sono stato*.

Verbes conjugués avec être

Nous avons déjà signalé que le choix entre *être* / *avoir* était plus libre au XVI^e siècle qu'aujourd'hui. Gougenheim reconnaît cette liberté au XVI^e siècle et souligne que le choix était encore plus large avec les verbes de mouvement (1974 : 119) : le choix relevant d'une nuance de sens

⁴³ Par contre, Dauzat ne fournit aucun exemple.

où *avoir* évoque le mouvement et *être* son achèvement. Autrement dit, l'auxiliaire employé à cette époque différait parfois de celui exigé par le français contemporain normé. Nous reprenons le commentaire de Gougenheim où il note qu'*entrer* peut se conjuguer avec *avoir* tandis que *broncher*, *couler*, *courir*, *croître*, *marcher*, *périr*, *recourir* et *voler* pouvaient se conjuguer avec *être* (1974 : 119-120).

4.6.4 Bilan

À partir des observations et des commentaires sur l'alternance *être* / *avoir* faits par des historiens du français, retenons ce qui suit :

- Le choix entre *être* / *avoir* était plus libre au XVI^e siècle. L'emploi d'*être* comme auxiliaire dans les FVC était plus fréquent, surtout avec des verbes de mouvement. Des verbes dans la langue contemporaine normée n'appelant qu'*être* acceptaient autrefois *avoir*, tandis que d'autres verbes appelant seulement *avoir* dans la langue contemporaine normée acceptaient *être*.
- L'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC des verbes pronominaux est attesté, mais un tel emploi est souvent décrit comme dialectal ou provincial.
- L'influence de la langue littéraire sur la norme émergente est attestée. La langue littéraire contribue à l'élimination de l'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux.
- Certains historiens de la langue avancent des explications pour l'alternance (expression du temps vs aspect, sens du verbe, réduction de l'ambiguïté), d'autres croient que le choix de l'auxiliaire est indifférent, le choix ne signalant aucune nuance de sens. Le placement du pronom réflexif *se*, la répétition de l'auxiliaire et la souplesse dans la structure syntaxique semblent confirmer l'absence de différence sens motivant le choix.
- L'emploi des auxiliaires dans la langue populaire contredit l'idée que le choix de l'auxiliaire

détermine le sens du verbe (*convenir, demeurer*). La nuance de sens que le choix est censée exprimer n'est pas toujours attestée dans la langue populaire.

- Certains historiens signalent que l'absence d'une nuance de sens dans le choix de l'auxiliaire laisse penser que l'auxiliaire ne joue qu'un rôle grammatical, marquant seulement la personne grammaticale dans les FVC.
- L'influence d'autres langues sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC joue également. La conjugaison d'*être* avec lui-même est souvent attribuée à l'influence d'autres langues (italien, provençal, occitan).

4.7 Conclusion de ce chapitre

Après recension des appréciations sur l'emploi des auxiliaires *être / avoir* telles que livrées par les grammairiens de la Renaissance et les historiens du français du XVI^e siècle, nous pouvons procéder à une description plus détaillée de l'emploi des auxiliaires entre 1500 et 1599.

Dans un premier temps, il importe de signaler que l'emploi des auxiliaires dans les FVC est loin d'être homogène dans les dialectes du français de la Renaissance. Soulignons surtout les différences entre les dialectes de la Picardie et celui de Paris. Rappelons que du Wes (1532), originaire de Picardie, ne connaît pas l'alternance *être / avoir* dans les FVC. Pour d'autres grammairiens picards, Dubois (1531), Ramus (1562, 1572) et Bosquet (1586), l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC est à peine abordé. Dubois (1531) signale que certains verbes neutres [verbes intransitifs], qu'il ne nomme pas, prennent *être*. Ramus (1562, 1572) souligne seulement qu'*aller, mourir* et *venir* se conjuguent avec *être* et Bosquet (1586) touche à peine le sujet. Ce dernier, reconnaissant l'emploi d'*être* dans les FVC, n'identifie aucun verbe explicitement, mais il donne « *ie suis cheu.* » et « *ie suis venu.* » comme exemples. Palsgrave (1530) témoigne dans sa description du français de Paris d'un plus grand emploi d'*être*, et de l'emploi des deux auxiliaires avec certains verbes (*advenir, venir*). Quant aux historiens de la langue, ils fournissent des listes de verbes qui construisent leur FVC avec *être*, les verbes variant d'un auteur à l'autre, ce qui pourrait s'expliquer

par les textes d'où ils puisent leurs exemples: textes de la région parisienne ou textes dialectaux hybrides. Face à la diversité dans le choix de l'auxiliaire dans les FVC, l'émergence au cours du XVI^e siècle d'une préférence pour une variété particulière du français parlé dans la région parisienne, et l'articulation de la critique de la variété picarde, constituent une première tentative implicite et indirecte de façonner l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC.

Certains historiens de la langue reconnaissent une nuance de sens associée au choix de l'auxiliaire; une nuance qui n'est pas reconnue par les grammairiens de la Renaissance. Deux grammairiens seulement relèvent explicitement un verbe conjugué avec les deux auxiliaires. Palsgrave (1530), par exemple, ne relève qu'un seul verbe (*advenir*) conjugué avec les deux auxiliaires. Selon ce dernier, un sujet impersonnel exige l'emploi d'*être*, tandis qu'un sujet personnel exige *avoir*. Meigret (1550) ne signale que le verbe *passer* comme acceptant les deux auxiliaires, mais sans signaler de nuance de sens induite par le choix. Ce ne sera qu'au début du siècle suivant qu'un grammairien, Malherbe, signalera une nuance de sens dans le choix de l'auxiliaire.

Les historiens de la langue avancent des tentatives d'explication pour l'alternance *être* / *avoir* avec quelques verbes intransitifs, mais ils n'offrent pas de tentative d'explication pour l'emploi exclusif d'*être* avec certains verbes intransitifs. Dans les grammaires du XVI^e siècle, la seule explication pour l'emploi d'*être* dans les FVC de certains verbes neutres [verbes intransitifs] relève d'une carence morphologique : il manque à certains verbes un infinitif passé. On se sert donc du participe passé, ce qui entraîne l'emploi d'*être*. Toutefois, vu la souplesse dans la transitivité verbale à l'époque (emploi intransitif appelant *avoir* / emploi pronominal appelant *être*) et l'alternance *être* / *avoir* dans la conjugaison d'un seul verbe, y compris dans la conjugaison des verbes pronominaux, cette explication se dément.

Pour bien comprendre le traitement des auxiliaires par les grammairiens du XVI^e siècle – que le choix de l'auxiliaire ne signale pas de nuance de sens –, on doit mieux saisir le rôle du participe passé en regard de l'auxiliaire qui l'accompagne. Le participe passé signale que l'événement nommé par le verbe a été complété, évoquant ainsi les conséquences ou les résultats de l'événement achevé (d'où l'emploi du participe passé comme adjectif). Pour les verbes d'état ou de changement d'état, tels que les verbes qui favorisent l'emploi de l'auxiliaire *être* (*devenir, tomber, mourir*), les conséquences ou résultats de l'événement complété sont un nouvel état dans lequel le sujet se trouve.

Dans ce contexte, le participe passé de ces verbes joue un rôle plus adjectival que verbal. L'emploi donc de l'auxiliaire *être* pour signaler ce nouvel état attribué au sujet serait plus propice. À cette époque, la différence sémantique entre une FVC conjuguée avec *avoir* exprimant un parfait⁴⁴ (J'ai disparu) et une structure adjectivale avec *être* (Je suis disparu) est minime. L'incapacité de faire une distinction sémantique entre les deux structures mène, nous paraît-il, les grammairiens du XVI^e siècle à traiter des deux structures comme étant la même, formant ainsi un groupe de verbes qui « se conjuguent » invariablement avec les deux auxiliaires.

Nous relevons également plusieurs verbes avec lesquels Palsgrave (1530), du Wes (1532) et Pillot (1550, 1561) acceptent l'emploi d'*avoir* (*aller, descendre, partir, parvenir, sortir, survenir, tomber*). Usage dialectal ou usage populaire fréquent de l'époque importe peu, l'emploi d'*avoir* avec ces verbes en emploi intransitif serait interdit dans la norme émergente.

Lorsqu'une norme spontanée commence à se matérialiser, on témoigne d'une préférence⁴⁴ pour le dialecte de Paris, et par conséquent, la distribution *être / avoir* telle qu'elle existe à Paris. Néanmoins, il ne faut pas ignorer le fait que le mouvement vers une norme spontanée ne s'est pas arrêté avec une simple préférence pour le dialecte de Paris, mais a continué entre le peuple de Paris et la Cour, une tendance qui ne s'achèvera que vers le milieu du siècle suivant. Si la variété de français parlée à la Cour prend de plus en plus d'importance, devenant de plus en plus le modèle à suivre, on doit se demander quelles sont les caractéristiques de cette variété, ici en ce qui concerne le choix de l'auxiliaire dans les FVC. Également, on doit s'interroger sur toute influence possible sur la variété de français parlée à la Cour. Signalons le désir parmi les membres de la Cour et ceux qui veulent y adhérer de se distinguer du peuple. Dans cette veine, la langue joue donc un rôle important. Le snobisme dans ce milieu, comme l'a signalé Glatigny (1989 : 10), mène à la création de nouveaux mots et expressions, aussi bien qu'à l'idée qu'il vaut mieux suivre les tendances langagières de la Cour, même si la Cour se trompe. D'autres facteurs qui pourraient avoir un impact sur la langue de la Cour sont les influences italienne⁴⁵ et gasconne⁴⁶, deux langues avec une plus grande fréquence

⁴⁴ Rappelons qu'une FVC à cette époque exprimait plus un parfait qu'un prétérit. La valeur « prétérit » n'a pas encore été solidement établie.

⁴⁵ Au cours du XVI^e siècle, la Cour a été critiquée pour son caractère italien vu l'origine de Catherine de Médicis. Tritter (1999 : 72) rappelle la popularité de la culture italienne à l'époque, dont témoigne l'accueil des artistes italiens à la Cour, les voyages des membres de la Cour en Italie, *etc.* Tritter (1999 : 73) rappelle également l'influence de l'italien sur la

de l'emploi d'*être* dans les FVC (cf. § 3.3.1).

En somme, la question de l'auxiliaire à employer dans les FVC demeure indécise au XVI^e siècle. Ce n'est qu'au cours du XVII^e siècle que l'on verra les premières tentatives de fixer le choix de l'auxiliaire, ce qui ne sera pas achevé avant la deuxième moitié du XVIII^e siècle grâce à la grammaire scolaire.

langue française: des mots italiens sont passés directement au vocabulaire français et l'italien a influencé, à la fois, l'orthographe de certains mots français et le sens d'autres mots. Signalons le commentaire de Gougenheim (1974 : 120) qui décrit la conjugaison d'*être* avec lui-même chez Maurice Scève comme un italianisme (cf. § 4.5.3). Et on observe l'emprunt d'expressions, telle *risquer (de)*, à l'italien (Dauzat 1930 : 449) et la formulation de la règle de l'accord du participe passé sur un modèle italien (Tritter 1999 : 85-86; Kukenheim 1967 : 67-68; Brunot 1936 : 324-235). Tout compte fait, l'influence italienne ne se limitait pas à la culture, mais a laissé une marque sur la langue française elle-même.

⁴⁶ Le roi Henri IV, arrivé au pouvoir en 1589, était gascon. Les membres de la Cour soit étaient du sud de la France, soit y avaient séjourné. Le contact avec les vernaculaires du sud aurait également exercé une influence possible sur la langue parlée à la Cour. De plus, la doxa veut que Malherbe ait été accueilli à la Cour en 1605 pour la *dégasconner* (cf. Malherbe, § 5.3).

Chapitre 5

La première moitié de la période classique : 1600-1650

5.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur la période qui s'étend de 1600 à 1650, soit la première moitié de la période classique pendant laquelle se forme le français classique (*HLF* III : v) et qui marque des changements importants dans la langue française.

Il est bien connu que Malherbe, arrivé à la Cour de Paris en 1605, n'a laissé aucun ouvrage sur la langue, mais son influence sur sa destinée est incontestable, d'où l'étiquette qu'on lui prête parfois de *révolutionnaire* (*HLF* III : 2). Sa contribution à la formation du *bon usage* est indéniable. Le début du XVII^e siècle signale également un changement dans le modèle de référence vers lequel on se tourne dans les tentatives d'établir une norme. Au XVI^e siècle, les grammairiens cherchaient à établir un usage, à identifier un modèle de français de référence en butte à la diversité des français régionaux. Cette diversité dialectale dans la langue parlée, ainsi que l'absence d'une littérature nationale bien établie et reconnue (malgré quelques auteurs de renom, tels Rabelais et Ronsard), ne fournissent pas de modèle d'usage aux savants et aux grammairiens pour créer une norme. Cela amène ces derniers à chercher un modèle d'usage ailleurs. Dubois (1532) base son modèle sur le latin, tandis que Meigret (1550) et Ramus (1562, 1572) élaborent un modèle d'usage hypothétique (archétypique) sous-jacent aux dialectes régionaux et sociaux.

Au début du XVII^e siècle, la recherche d'un *bon usage* s'enclenche durablement et s'aligne sur la *norme spontanée* (Trudeau 1992) dont la représentation s'incarne dans la langue de la Cour.

Des tentatives de créer une norme, on passe à un modèle social de prestige où l'élégance dans la manière de parler devient primordiale. Au XVI^e siècle, on cherchait un français stable, durable et complet pour les générations à venir, mais au XVII^e siècle, on cherche à élaborer un français élégant et à la mode.

Le résultat du modèle valorisé se perçoit dès 1650 dans le développement d'un français littéraire, un français clairement différent du français vulgaire (*HLF* III : 28) dont les caractéristiques sont : épuration lexicale, perte d'influence des savants sur le modèle et prolifération des manuels sur les façons de *bien* parler.

Comme dans le chapitre précédent, nous commencerons par identifier, là où il s'avère possible, les origines des grammairiens de la première moitié de la période classique et leur modèle de français. Nous procéderons ensuite à la recension des commentaires et observations des grammairiens sur l'alternance *être / avoir* dans les FVC. Finalement, nous rapporterons les commentaires et observations des historiens du français *classique* sur notre objet d'étude.

5.2 La grammaire dans la première moitié de la période classique

Entre 1600 et 1650, les grammairiens tentent tant bien que mal de s'affranchir du modèle latin pour circonscrire une langue à fixer. Leurs observations et commentaires évoluent par rapport à ceux du siècle précédent et témoignent de certains progrès dans l'analyse grammaticale, notamment le traitement de l'article et celui du régime du verbe.

On trouve encore des grammaires destinées à l'enseignement du français aux étrangers, telles les grammaires de Maupas (1618) et de La Faye (1608, 1613). Toutefois, les grammaires de la période sont décrites comme étant moins académiques que celles de la période précédente et se caractérisent par l'absence générale de théorie ou de méthodologie. Selon Chevalier (dans Swiggers 1984a : 11), Maupas (1618) et Oudin (1632), deux grammairiens bien cotés dans la première moitié de la période classique sont « incapables de théorie ». Au vacuum théorique ou méthodologique répond l'essor de l'influence des non-grammairiens sur la langue. On peut citer à cet égard l'influence du poète Malherbe aussi bien que celle de Claude Favre de Vaugelas dont les *Remarques sur la langue française* (1647) donneront naissance, dans la deuxième moitié de la période classique,

à un nouveau genre d'ouvrage (celui des *remarques*), et qui témoignent de l'influence durable de son géniteur.

En général, l'histoire de la grammaire française du XVII^e siècle a été « plus négligée » que celle du XVIII^e siècle (Swiggers 1984b : 7), ne retenant pas l'attention des historiens de la linguistique¹ (Swiggers 1984a : 9), un fait expliqué probablement par l'absence de méthodologie. Néanmoins, plusieurs ouvrages traitent, plus ou moins généreusement il est vrai, du choix de l'auxiliaire dans les FVC, d'où l'intérêt que nous leur porterons. Mais avant de procéder à la recension des discours qu'ils tiennent sur le sujet, nous situerons les grammairiens qui nous concernent en regard de leur lieu d'origine et du modèle de français dont ils se veulent garants.

5.3 Grammairiens de la première moitié de la période classique

Pour la période 1600 - 1650, nous avons retenu sept grammairiens, « grammairien » se définissant de façon plus large à cette époque qu'aujourd'hui. On trouve des grammairiens que nous pouvons décrire comme étant des grammairiens traditionnels – qui ont composé leurs grammaires en visant un public désireux d'apprendre la langue (soit La Faye 1608, 1613, Maupas 1618) – et d'autres plus engagés dans l'établissement d'une norme (soit Du Val 1604, Oudin 1632). Parallèlement apparaissent des non-grammairiens influents (soit Malherbe et Vaugelas 1647) et un lexicographe (Nicot 1606).

Notre recension des grammairiens du début du XVII^e siècle respectera, comme dans le chapitre précédent, l'ordre chronologique de publication des ouvrages que nous avons pu consulter. Nous commencerons avec Jean-Baptiste du Val (1604) et terminerons avec Claude Favre de Vaugelas (1647), premier *remarqueur* de la langue française.

Jean-Baptiste du Val (1604)

Les informations sur les grammairiens du début du XVII^e siècle sont relativement pauvres,

¹ Swiggers (1984a : 9) note une seule exception, la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal.

et celles sur du Val le sont encore plus, son nom ne figure même pas dans l'*HLF* de Brunot. Nous ignorons son lieu de naissance et en conséquence la variété de français régional dont il aurait pu se réclamer. Nous savons toutefois, que non seulement il fréquentait la Cour, mais qu'il y occupait une place privilégiée. Secrétaire de Marie de Médicis et avocat au Parlement (Fumaroli 1980 : 601), du Val disposait d'un poste d'observation de choix pour rendre compte du français parlé à la Cour, un milieu dont l'influence grandissante sur la langue à privilégier gagnait en importance.

Compte tenu de sa position de secrétaire de Marie de Médicis, du Val était assurément sensible aux contraintes sociolectales du milieu qu'il fréquentait. Fumaroli (1980) avance que le grammairien était « trop heureux d'échapper au Palais et de se délivrer des chaînes qui y pèsent sur la langue » (601). En outre, à titre de secrétaire, du Val était responsable de l'enseignement des langues. Fumaroli (1980 : 601) rappelle ainsi que l'un des rôles du secrétaire consistait à enseigner le français aux princesses étrangères et d'autres langues, telles que l'italien et l'espagnol, aux princes français. Dans une telle position, du Val, comme Palsgrave un siècle plus tôt, a dû enseigner le français prisé de l'époque.

Nous retenons la conclusion de Fumaroli (1980) voulant que du Val « prend l'usage de cour comme référence du meilleur style [...] » (601).

François de Malherbe (sans date)

Poète et non grammairien, François de Malherbe a exercé une influence marquante sur la langue française du XVII^e siècle.

Né à Caen (Normandie) en 1555, l'influence de Malherbe s'exerce dès 1605, à son arrivée à la Cour d'Henri IV, à l'âge, à l'époque vénérable, de 50 ans. Il quitte Caen en 1576, à 21 ans, pour rejoindre « quelque ami proche du pouvoir » (Henry 1984 : 29) et devient le secrétaire de Monsieur le Grand, Henri d'Angoulême. Dans les trente années subséquentes, Malherbe se déplace beaucoup, séjournant souvent, et parfois pour des périodes prolongées, en Provence (Brunot 1969 : 57; Henry 1984), particulièrement à Aix-en-Provence.

Il réussit, en 1605, à s'établir à la Cour, où son influence croît. Il devient « le pédagogue de la Cour et des salons, le tyran, universellement reconnu, des syllabes » (*HLF* III : 15). En ce qui

concerne l'analyse grammaticale, Malherbe ne détient aucune compétence particulière en dehors de l'autorité qu'on lui reconnaissait (Rickard, 1992 : 5). Par exemple, sa critique de certains mots et expressions gascons donne vie à la légende voulant que Malherbe soit venu à la Cour pour la « dégasconner » (*HLF* III : 4). Brunot (*HLF* III : 9) signale qu'en fait, Malherbe suit généralement l'usage, mais qu'il existe de *graves défauts* dans son système et que « [p]resque dans toutes les directions, Malherbe est allé trop loin ».

Avec Malherbe, la langue parlée à la Cour s'impose encore un peu plus comme modèle du français. Au début du XVII^e siècle, on observe donc non seulement la continuation de l'importance grandissante de la région parisienne dans la perception de la norme du français, plus précisément mais son incarnation dans l'influence de plus en plus forte de la Cour.

Jean Nicot (1606)

Jean Nicot est l'auteur du premier dictionnaire moderne de la langue française. Né à Nîmes dans le sud de la France, entre 1520 et 1530², il est donc Languedocien et sa langue maternelle aurait été plutôt l'occitan que le français du nord.

Nicot poursuit ses études à Toulouse, devenant « Docteur ez Droictz » (Baudry 1988 : 25) avant de s'installer à Paris, vers 1553. À Paris, Nicot obtient une position importante au sein de la Garde des Sceaux comme conservateur des copies d'actes authentiques (27) et se voit confier des missions personnelles en Italie par Catherine de Médicis (29) pour ultérieurement devenir ambassadeur de France à Lisbonne en 1559.

On ne peut douter que Jean Nicot connaissait bien la variété, qui gagnait en prestige, du français parlé à la Cour. Il est donc logique de conclure que, comme modèle de français pour son dictionnaire, l'auteur en adopte l'usage. Signalons que le *Thrésor de la Langue Française*, originalement publié en 1606, six ans après le décès de son auteur, reflète le français de la fin du XVI^e siècle plus que celui du début du XVII^e.

² 1530 est la date généralement acceptée pour la naissance de Jean Nicot, mais d'après Jean Baudry (1988 : 16), sa naissance se situerait plutôt entre 1520 et 1525.

Abraham de la Faye (1608, 1613)

La vie d'Abraham de la Faye est très peu connue³, et on ignore son lieu d'origine ainsi que le modèle de français qu'il privilégiait. Cependant, sa grammaire multilingue, publiée à Halle en Allemagne, est composée en latin et est destinée aux étrangers désirant apprendre soit le français, soit l'italien.

Charles Maupas (1618)

On ne sait pas grand chose non plus de la vie de Charles Maupas, mais on pense qu'il est de Blois⁴. *Grammaire et syntaxe française*, originalement publié en 1607, vise, comme d'autres ouvrages de l'époque, l'enseignement du français aux étrangers et a connu plusieurs éditions⁵, y compris des éditions en latin (1623) et en anglais (1634).

La grammaire de Maupas, sous certains aspects, rappelle celles du siècle précédent, particulièrement dans son recours au modèle d'analyse du latin. Mais sa grammaire offre des apports originaux, telle la distinction entre les articles et les prépositions (Swiggers 1982a : 35). Par rapport à la dite « doctrine de Malherbe », la grammaire paraît quelque peu archaïque (*HLF* III : 9), contenant des caractéristiques grammaticales du XVI^e siècle – des *tours usuels au XVI^e siècle* – tel l'emploi du conditionnel : *nous aimassions mieux* (*HLF* III : 29-30). Malgré ses défauts, la grammaire de Maupas a quelque mérite. Chevalier (dans Swiggers 1984a : 11) signale que Maupas est incapable de théorie, rappelons-le, et ne se révèle pas être un penseur. Néanmoins, Swiggers (1984a : 10) note qu'on trouve dans l'ouvrage les premières traces d'un travail qui va caractériser le XVII^e siècle, l'organisation de l'art de bien parler et d'écrire « comme une discipline basée sur des principes cognitifs ». Pour Swiggers (1984a : 10), Maupas fait preuve d'un esprit méthodique.

³ Swiggers et Mertens (1984) fournissent une liste des principales grammaires françaises du XVII^e siècle sans signaler celles d'Abraham de la Faye.

⁴ Le titre de plusieurs éditions de sa grammaire le décrit comme étant *Bloisien*, *Blasensi* ou de *Bloys* (voir la liste des publications de cette grammaire dans Swiggers et Mertens 1984 : 96-98).

⁵ Swiggers et Mertens (1984 : 96-98) fournissent une liste de neuf éditions de la grammaire de Maupas.

Bref, bien que Maupas n'ait subi aucune influence de Malherbe (*HLF* III : 9) et que le contenu de sa grammaire soit parfois un peu vieillot, ses commentaires sont symétriques à ceux de Malherbe (*HLF* III : 9), et sa grammaire aurait exercé, aux dires de Swiggers (1984a : 10), une influence profonde sur la postérité de l'analyse grammaticale.

Il est difficile de déterminer avec exactitude le modèle de français sur lequel se fonde Maupas. On sait seulement qu'il est probablement locuteur français natif de Blois, ville proche de la monarchie. On peut donc supposer que pour Maupas, le langage de la Cour lui était familière. Toutefois, aucun historien de la langue française ne signale une influence de Malherbe sur l'ouvrage de Maupas, ce qui peut aussi laisser penser que Maupas n'entretenait pas de lien connu ou officiel avec la Cour. Néanmoins, Oudin et Vaugelas, deux grammairiens importants à la Cour, connaissaient la grammaire de Maupas, et Oudin avoue avoir rencontré Maupas plusieurs fois. On doit donc se demander quel rapport Maupas entretenait avec la Cour, s'il en entretenait un.

Malgré certains traits archaisants, il y a tout lieu de croire que Maupas fonde sa grammaire sur l'usage. Rickard (1992 : 23) souligne à cet effet que Maupas a insisté sur « the practical realities of usage », ce qu'il attribue à la vocation de sa grammaire destinée aux étrangers.

Antoine Oudin (1632, 1640)

Antoine Oudin est né dans une famille aux liens connus avec la Cour. Son père y occupait la charge de Secrétaire Interprète du Roi pour les langues allemande, italienne et espagnole. À sa mort, son fils Antoine lui succède, devenant professeur d'italien (Moréri dans Tritter 1999 : 95), et il fut envoyé par Louis XIII dans plusieurs cours italiennes (Tritter 1999 : 95).

Comme modèle de français, Oudin s'est servi du français de la Cour qu'il connaissait : celui sous l'influence malherbienne et de la recherche du *bon usage*. On s'attendrait donc à ce que sa grammaire soit plus moderne que celle de ses prédécesseurs, ce qui est avéré. Chevalier (dans Swiggers 1984a : 10) signale aussi qu'Oudin, comme Maupas, était incapable de théorie, mais on ne peut le décrire comme un simple praticien, contrairement à ce dernier (Stéfanini 1984 : 43). Oudin était sensible aux changements linguistiques qui avaient laissé des traces (Stéfanini 1984 : 43; Rickard 1992 : 24), ce qui le distingue des autres grammairiens de son époque. Stéfanini (1984 : 43)

avance qu'Oudin présentait les tendances de la langue classique. Il confirme et identifie plusieurs règles grammaticales, dont quelques-unes originalement avancées par Malherbe et d'autres, qui seront validées plus tard comme appartenant au meilleur usage par Vaugelas (Rickard 1992 : 24). Swiggers (1982a : 35) souligne, en outre, les apports originaux de sa grammaire, surtout en ce qui concerne les régimes du verbe. Selon Brunot (*HLF* III : 28), Oudin est « [l']un des premiers grammairiens qui essaie de recueillir et d'enseigner la langue ainsi réformée », ce qui le place au « tout premier rang parmi les productions analogues, françaises ou étrangères, de cette époque ».

Claude Favre de Vaugelas (1647)

La vie de Claude Favre de Vaugelas est généralement bien documentée⁶. Né en 1585 à Meximieux en Savoie, cinq ans avant que la Savoie ne passe à la France, Vaugelas vit ses premières années dans la région. Dès son plus jeune âge, il fréquente les langues, la littérature et les écrivains. Par son père, et grâce à la position⁷ de ce dernier, Vaugelas entre en contact avec des écrivains comme Honoré d'Urfé et François de Sales (Ayes-Bennett 1987 : XIII). Toujours grâce à son père, le jeune Vaugelas séjourne vingt mois à Rome, de 1599 à 1601, où il s'intéresse à la langue italienne, y composant même « quelques vers italiens qu'on estimoit beaucoup » (Pellisson et Olivet dans Ayes-Bennett 1987 : XIII). En 1601, il accompagne son père à Paris où il est probablement initié pour la première fois à la langue et au style de vie de la Cour (Ayes-Bennett 1987 : XIII).

En 1607, Vaugelas s'installe à Paris pour travailler comme officier domestique pour le duc de Nemours, ce qui lui permet de voyager à l'étranger, à Turin en 1608 et en Espagne en 1612, où il sert d'interprète⁸. Son travail pour le duc de Nemours lui donne également l'occasion de fréquenter

⁶ Voir, par exemple, la biographie *Claude Favre de Vaugelas, mousquetaire de la langue française* par Combaz (2000). Voir également Ayes-Bennett (1987) et Du Mesnil (1870).

⁷ Antoine Favre de Vaugelas était juriste et premier président du sénat de Savoie.

⁸ Selon Ayes-Bennett (1987 : XIV), pendant les voyages à Turin et en Espagne, Vaugelas servait d'interprète du Duc de Mayenne. D'après Combaz (2000 : 20), lors du voyage en Espagne en 1612, Vaugelas servait d'interprète d'espagnol pour l'ambassadeur extraordinaire de la reine régente Marie de Médicis. On ignore si le Duc de Mayenne était l'ambassadeur extraordinaire lors du voyage de 1612.

la Cour et les salons de Paris, ce qui le met en contact avec les écrivains de l'époque⁹.

C'est à la Cour et dans les salons que Vaugelas passe des années à tendre l'oreille. Brunot (*HLF* III : 47) souligne que Vaugelas écoutait plus qu'il ne parlait, « observant et s'enquérant toujours, il poursuivait en silence cette éducation grammaticale qu'il avait commencée sous Malherbe, et qu'il ne trouvait jamais assez complète ».

L'influence de Vaugelas ne cesse de croître. Il sera reçu membre de l'Académie française en 1634 et deviendra responsable du dictionnaire de l'Académie de 1639 jusqu'à sa mort en 1650. Sa position au sein de l'Académie française offre à Vaugelas bien des occasions de consulter l'ensemble professionnellement hétéroclite des membres de l'institution et d'en témoigner dans ses *Remarques*. En 1637, Vaugelas présente ses commentaires préliminaires sur la langue à l'Académie en tant que sujet de discussion (avant-projet).

En 1647, Vaugelas publie ses *Remarques sur la langue française*, publication qui aura un impact indéniable tant sur la norme de l'époque que sur les œuvres qui en découleront, déclinées en ouvrages de *Dites, ne dites pas*, de dictionnaire des difficultés, *etc.* Dans un premier temps, son ouvrage donne naissance à un nouveau genre grammatical, connu sous le nom de *Remarqueur* ou *faiseur de remarques*, dans lequel des auteurs publient leurs commentaires, réflexions et observations sur la langue. Les *Remarques* auront également un impact sur la langue elle-même. Les commentaires de Vaugelas contribuent à figer ou à régler quelques points grammaticaux incertains, comme le genre de quelques mots (*œuvre, affaire, anagramme, doute, erreur* et *étude*), l'acceptation de nouveaux mots (*pudeur, incognito*), la perte d'autres (*corrival, nonante*) et la conjugaison de verbes (*vêtir*) (Ayres-Bennett 1987 : 38 & 220). L'influence de Vaugelas se fera sentir chez les grammairiens pendant un demi-siècle. Ayres-Bennett (1987) écrit que « the vast majority of the works on language produced in the next half-century owe a debt to Vaugelas's book, whether in respect of content, form or style » (191) et que « Vaugelas's pronouncements have found their way into standard reference works for French, his descriptive methodology has been adopted, for instance, in an important contemporary grammar, Grevisse's *Le bon usage* [...] » (201). Les *Remarques* raffermiront la prédominance de la Cour comme modèle du bon français.

⁹ Selon Ayres-Bennett (1987 : XIV), ces écrivains sont Malherbe, Racan, Théophile, Faret, Coeffeteau, Balzac, Voiture, Chapelin, Conrart, d'Ablancourt, Patru et Méziric.

Quant au modèle de français que Vaugelas privilégie, c'est clairement: celui de la Cour. Pour Vaugelas, le bon usage s'inscrit dans « [...] la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps » (Vaugelas 1647 : a v°). Remarquons qu'il met en valeur le rôle des femmes. Celles-ci contribuent au bon usage [...] « comme les hommes, & plusieurs personnes de la ville où le Prince réside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour, participent à sa politesse » (a v°).

De cette « définition », Marzys (1998) dégage trois points essentiels sur le modèle de Vaugelas : I) le refus de la variation, II) la priorité de l'oral sur l'écrit et III) une attitude purement synchronique. Marzys souligne le refus de la variation, que la définition du bon usage chez Vaugelas limite à une frontière géographique (Paris) et à un environnement socioculturel (la Cour, ou une partie de cette dernière). Deuxièmement, il signale la priorité de la parole sur l'écrit, précisant que Vaugelas prône *la façon de parler* de la plus saine partie de la Cour. Troisièmement, Marzys relève l'intérêt avéré de Vaugelas pour la langue de son époque, en rejetant les archaïsmes et les éléments vieilliss.

Le bon usage chez Vaugelas est à la fois très restrictif¹⁰ et fort ambigu. La définition qu'il donne du groupe le représentant, et sur lequel il base ses observations, est extrêmement limitée. Vaugelas réduit le groupe « Cour » en le restreignant à la plus saine partie de celle-ci. Pour Trudeau (1992 : 191), les *Remarques* ne représentent aucun usage, et elle décrit l'ouvrage comme « ni le bon, ni le mauvais, ni celui du plus grand nombre, mais seulement le caprice de l'auteur et du petit milieu auquel il s'est frotté ». Vaugelas délimite donc le bon usage géographiquement et socio-culturellement. Il en appelle également à la langue parlée de son époque. Il reste que son modèle de français est ambigu. Vaugelas identifie la plus saine partie de la Cour comme étant celle parlant le meilleur français, mais sans jamais identifier qui en fait partie. Pour le lecteur des *Remarques*, il est impossible, donc, de savoir qui il imite. Selon Ayres-Bennett (1987 : 16), l'ambiguïté permettrait à Vaugelas de choisir ceux de la Cour qui parlent selon la façon qu'il recommande, et de faire référence à quiconque lui convient pour valider ses commentaires parfois capricieux.

S'il est impossible d'identifier nommément les membres de la Cour qui utilisent le bon

¹⁰ Trudeau (1992 : 172) qualifie l'expression *la plus saine partie de la cour* comme exclusive, réduisant les représentants du bon usage à une infime minorité.

usage, on peut toutefois identifier les sources sur lesquelles Vaugelas base son ouvrage. Vaugelas connaissait et avait assimilé le travail de Malherbe. Les travaux de Maupas et d'Oudin lui étaient également familiers. Ayres-Bennett (1987 : 55) signale qu'il est fort probable, malgré quelques critiques à l'égard de Malherbe, que ce dernier soit à la base de l'analyse du langage et du style consigné dans les *Remarques*. Elle identifie également (1987 : 57) Coeffeteau et Amyot comme ayant eu une influence sur Vaugelas. Malherbe, Coeffeteau et Amyot seraient les trois principales références de Vaugelas sans en exclure d'autres. En effet, tant le manuscrit des *Remarques* que sa version publiée en appellent à des sources italiennes, comme Le Tasse, Petrarque et d'autres poètes italiens (Ayres-Bennett 1987 : 64). Marzys (dans Ayres-Bennett 1987 : 64) note aussi l'influence possible des Italiens Castiglione et Varchi au regard de la similarité de leurs et de celles de Vaugelas.

Une autre question très débattue concerne la nature des observations. À la première page de la préface des *Remarques*, Vaugelas se désigne comme simple observateur de la langue, disant que « [...] ie ne pretens passer que pour un simple tesmoin, qui depose ce qu'il a veu & oüi [...] » (1647 : a^{ro}). Ce parti pris de l'ombre, traditionnellement admis, ne convainc pas tous les experts. Hillman (dans Ayres-Bennett 1987 : 14), par exemple, croit en un rôle plus actif où Vaugelas aurait cherché à orienter l'usage. L'observation est reprise par Ayres-Bennett (1987) qui explique que « [h]e ranges between the purely descriptive and the prescriptive » (39), concluant que Vaugelas « does guide usage, whether intentionally or not, more than he cares to admit, and is not a pure observer of usage » (38). À cet effet, Ayres-Bennett (1987 : 37) donne en exemple l'observation sur *d'autant que* vs **d'autant comme* où Vaugelas affirme la suprématie de *que* sur *comme*, même si « une infinité de gens » utilisent le premier pour exprimer le « comparatif ». Cela, selon elle, démontre qu'au moins à l'occasion, Vaugelas oriente l'usage plus qu'il ne l'observe.

Bilan

De notre survol des grammairiens de la première moitié de la période classique, on retiendra quelques observations principales.

- La Cour en tant que modèle de référence pour le français ne fait plus seulement s'affirmer, elle

s'impose. À partir de 1650, ce modèle est le seul socialement tenu pour correct.

- Signalons la subjectivité et l'aspect arbitraire de la délimitation du bon usage. Alors que les grammairiens du XVI^e siècle cherchaient à construire une norme savante inspirée d'une pensée et d'une réflexion logique et rationnelle, les grammairiens de la première moitié de la période classique ont opté pour une norme spontanée. Cette norme spontanée se fonde sur une élite socio-politique vaguement définie sous l'influence, voire la dominance, de quelques non-grammairiens (Malherbe, Vaugelas) qui commentent et guident parfois l'usage, créant ainsi une norme selon leurs propres « caprices ». Nous verrons plus loin que cette norme dite spontanée n'est toutefois pas assimilable à celle, tout aussi spontanée, de la langue populaire ou même de celle d'une majorité de locuteurs.

5.4 Grammaires de la première moitié de la période classique

L'orientation des grammaires change pendant la première moitié du XVII^e siècle. Alors que les grammairiens du siècle précédent s'intéressaient à la création d'une norme, ceux du XVII^e siècle optent plutôt pour la promotion d'une norme précise, celle de la Cour.

Parmi les sept auteurs retenus pour cette période, cinq promeuvent directement le parler de la Cour, avec laquelle ils ont des liens directs, contrairement aux deux autres, La Faye et Maupas. Pour le premier, il n'est pas possible d'identifier le modèle de référence (cf. La Faye, § 5.3). Quant à Maupas, on ne peut dire avec exactitude s'il prend le parler de la Cour comme français de référence. Il n'a pas de lien direct avec la Cour, mais il est raisonnable de croire qu'il était pleinement conscient de l'importance du langage qui y prévalait. Deux raisons militent pour cette interprétation. D'une part, Antoine Oudin, un grammairien ayant des liens serrés avec la Cour, signale y avoir rencontré Maupas à plusieurs reprises; d'autre part, Maupas était de Blois, dont les liens étroits avec la monarchie sont bien connus (cf. Maupas, § 5.3).

Tout compte fait, les grammaires de la première moitié du XVII^e siècle représentent le français de la Cour, une variété de français socialement valorisée et celle qui s'affirme de plus en plus comme modèle à imiter.

Dans cette section et en ordre chronologique, nous recenserons les commentaires et

observations des sept auteurs retenus. On observera non seulement un intérêt naissant pour l'emploi d'*être* et d'*avoir*, mais aussi l'appel à une nuance de sens en regard de cet emploi.

Jean-Baptiste du Val : *L'eschole françoise* (1604)

Publiée au tournant du siècle, en 1604, la grammaire de du Val poursuit la tradition du XVI^e siècle, où le cadre latin est appliqué au français. La présentation du nom, par exemple, avec sa déclinaison en cas nominatif, génitif, datif *etc.*, l'illustre bien. On voit également les traces du XVI^e siècle dans la classification des verbes sous les rubriques actifs, passifs et neutres.

Dans ses commentaires sur le verbe, surtout pour leur classification, du Val (1604) fournit la même information que ses prédécesseurs. Il définit les verbes actifs comme « faire quelque chose » et les passifs comme « souffrir ou endurer qu'elle soit faite » (195). Quant aux verbes neutres, du Val en donne une définition négative : ceux « qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces significations » (195), comme *rire*, *courir* et *aller*. Autrement dit, pour du Val, les verbes neutres sont les intransitifs.

Quant à l'auxiliaire, du Val n'y consacre aucune section. Néanmoins, dans ses commentaires sur le prétérit [passé composé], il signale que le prétérit composé « est composé du verbe *avoir*, & d'un participe du temps passé » (201). Dans une section intitulée *Des Coniugaisons des Verbes*, du Val écrit « Et d'autant que le verbe *avoir*, est fort nécessaire pour parvenir à la conjugaison des autres [...] » (204).

De l'emploi d'*être* dans les FVC, du Val ne dit mot. Il signale seulement que le passif se forme en combinant le verbe *être* avec le participe passé. Il reste que dans les exemples de la conjugaison des verbes *aller* (227) et *venir* (234), les FVC se construisent avec *être* : *Je suis allé*, *je suis venu*. S'y ajoute *naître* que l'on trouve employé dans une explication sur le futur, conjugué dans le texte de du Val avec *être* : « [...] auquel ce feu n'est né en l'ame [...] » (201).

Une particularité très intéressante dans sa grammaire est le commentaire que fait du Val sur le verbe *être*. Dans les tableaux des conjugaisons, il conjugue le prétérit composé [passé composé] du verbe *être* avec *avoir*. Pourtant, dans la section intitulée *L'Infinitif*, du Val signale sa préférence pour l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC de ce verbe. Il écrit :

« Il faut noter qu'en plusieurs temps de ce verbe *Estre*, nous abusons du verbe, *Avoir*, qui signifie posséder, tenir; nous disons donc mal, selon la naturelle signification de ce verbe, *I'ay esté à Paris*, veu que ce mot *I'ay*, n'emporte pourtant la possessio d'aucune chose, & si ce n'estoit le long usage, ou plustost abus, il faudroit dire, *Je suis esté*; Ce qui se recognoistra mieux si nous voułos vser du verbe *Aller* : Exemple, nous ne dirons pas bien, *I'ay allé à Paris*, mais *Je suis allé à Paris* : Pourquoi donc en abusons-nous en ce verbe substantif, non seulement au second Preterit parfaict, mais en plusieurs autres temps [...]. » (224)

Du Val ajoute que les Italiens ignorent cet abus parce qu'ils conjuguent les FVC d'*être* avec lui-même et non avec *avoir* (225). Bref, il juge qu'*être* devrait construire ses FVC avec lui-même, malgré, comme il le souligne, le long usage d'*avoir* (225). Rappelons que la conjugaison d'*être* avec lui-même, quoique rare, est attestée dans la langue française à cette époque (cf. § 4.5.3 et § 5.5.9).

Rappelons également que du Val occupait une position privilégiée à la Cour. Ses commentaires reflètent-t-ils donc une simple réflexion grammaticale sur la conjugaison du verbe ou un usage parfois attesté dans certains milieux? S'il est attesté dans certains milieux, on se demande si c'est une influence gasconne¹¹ ou italienne, deux langues romanes dans lesquelles le verbe *être* se conjugue avec lui-même.

François de Malherbe (sans date)

Malherbe n'a pas composé d'ouvrage grammatical. Ses observations sur la langue sont connues par le biais de ses commentaires notés dans les marges de l'œuvre du poète Desportes. L'analyse de ces commentaires faite par F. Brunot fournit des renseignements d'un grand intérêt sur l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC. Selon Brunot (1969 : 415), Malherbe estime que Desportes aurait dû se servir d'*être* plutôt que d'*avoir* dans la conjugaison du verbe *demeurer* et signale une différence de sens entre *je suis demeuré* et *j'ai demeuré*. Malherbe n'explicite pas la

¹¹ Rappelons que, selon la légende, Malherbe est venu à la Cour pour la « dégasconner » (cf. § 5.3).

teneur de sens qu'entraîne le choix de l'auxiliaire, mais il est *la première personne de l'époque*¹² à en reconnaître une. On ignore si une raison grammaticale ou logique motive son commentaire, ou s'il s'agit, comme le croit Brunot, d'un cas où Malherbe est allé *trop loin*. Mais à partir de ce moment, cette subtile distinction a « fait fortune » (Brunot 1969 : 415).

Jean Nicot : *Thrésor de la langue française, tant ancienne que moderne* (1606)

Publié originalement en 1606, six ans après le décès de Nicot, le *Thrésor de la Langue Française* représente la langue telle qu'elle se parlait vers la fin du XVI^e siècle. En plus de fournir des informations sur le lexique français, Nicot inclut, à la fin de son dictionnaire, une brève section écrite par Jean Maffet titrée *Exact et Facile Acheminement à la langue française* contenant des informations générales sur la grammaire française. Nous nous intéressons particulièrement aux commentaires sur l'auxiliaire à employer dans les FVC. Ainsi, il nous semble utile de résumer d'abord les informations grammaticales que Maffet fournit au lecteur.

Dans *Exact et Facile Acheminement à la langue française*, Maffet signale que les verbes sont actifs, neutres ou passifs. À son avis (Maffet 1606 : 11), les verbes actifs sont ceux qui peuvent former un « participe de signification passive » : *aimé*, c'est-à-dire des verbes dont le participe passé peuvent s'employer dans une structure passive. Autrement dit, ce sont des verbes transitifs. Les verbes neutres, par contre, ne permettent pas de former un tel participe – ce sont les verbes intransitifs : *allé*, *venu*. Quant au verbe passif, il signale qu'on le conjugue « par la circonscription du verbe, *Je suis*. Et le preterit passif [participe passé] » : *ils sont aymez* (Maffet 1606 : 11).

Maffet n'identifie pas les verbes qui appellent *être*. Toutefois, grâce aux exemples fournis pour illustrer la conjugaison des verbes, nous pouvons tirer quelques informations. *Aller* (23), *choir* (25), *issir* (28), *mourir* (28), *naître* (28), *partir* (21) et *venir* (30) sont conjugués avec *être*, tandis que *courir* (26) et *paraître* (28) sont conjugués avec *avoir*. Quant aux verbes réciproques / pronominaux, ils se conjuguent avec *être* : *Je me suis assis* (25).

Dans la conjugaison du verbe *être*, les FVC appelle *avoir* : *I'ay esté* (15). Pourtant, dans sa

¹² Rappelons que Palsgrave (1530a [2003] : 515-516) signale une nuance de sens selon l'auxiliaire avec *advenir*, presque 100 ans avant Malherbe (cf. Palsgrave, § 4.4.6).

description du *tres-parfait dit parfait optatif* [passé surcomposé] et du *tres-parfait du plusque-parfait* [plus-que-parfait du subjonctif], Maffet (18) signale qu'ils se conjuguent avec « des verbes auxiliaires, *I'aye eu, & I'aye esté*, ou selon aucuns, ***Je soys esté*** », « desdits verbes auxiliaires, *I'eusse eu, & I'eusse esté*, ou ***Je fusse esté***, veulent aucuns » [le gras est de nous].

En résumé, selon Maffet, l'auxiliaire *être* s'emploie dans trois contextes : I) la formation du passif, II) les FVC de verbes réciproques / pronominaux et III) les FVC de certains verbes neutres [intransitifs]. Pourtant, la conjugaison d'*être* paraît contradictoire.

Le *Thrésoir de la langue françoise* est un dictionnaire bilingue français-latin. Pour chaque entrée, l'article ne contient qu'une traduction latine. L'information grammaticale sur l'entrée, en conséquence, est extrêmement limitée. Toutefois, par les exemples et les expressions fournis dans les articles, on peut relever des informations sur l'auxiliaire employé dans le FVC.

On relève 16 verbes employés intransitivement, pour lesquels un exemple – une FVC – dans l'article est conjugué avec *être* : *advenir, arriver, avorter, choir, devenir, échapper, entrer, issir, monter, mourir, partir, parvenir, retourner, revenir, survenir* et *venir*. À cette liste, on ajoute *redevenir*. Nicot ne fournit aucun exemple de ce verbe conjugué, mais il signale que *redevenir* se conjugue comme *devenir*, un verbe qui appelle *être*.

On repère sept autres verbes pour lesquels un exemple *être + participe passé* est donné, mais l'exemple est adjectival, passif ou ambigu – pas nécessairement une FVC :

Avorter : *Estre avorté.* (s.v. AVORTER)

Convenir : *selon qu'il estoit convenu; Comme il avoit esté convenu & accordé avec Martius; Nous n'avons rien fait que ce qui avoit esté convenu entre nous; Estre convenu en iustice.* (s.v. CONVENIR)

Coucher : *Se coucher par terre, ou estre couché; estre couché & estendu entre-deux; Estre couché & estendu dessous; Estre couché tout plat & tout estendu; Il est couché au lit fort malade; Estre couché avec sa femme ou autre; Estre couché sur quelque chose;*

Estre couché sur l'herbe; Qui ne sont point couchez en l'estat. (s.v. COUCHER)

Descendre : *Estre descendu de la lignée Royale. (s.v. DESCENDRE)*

Diminuer : *Le ventre est diminué. (s.v. DIMINUER)*

Expirer : *Le temps est expiré. (s.v. EXPIRER)*

Pourrir : *Estre pourri & gasté; Estre pourri & corrompu. (s.v. POURRIR)*

Cinq verbes, employés intransitivement, sont conjugués avec les deux auxiliaires : *accoutumer, changer, demeurer, passer et sortir.*

Pour *accoutumer* et *changer*, l'emploi d'*être* exprime, paraît-il, un état – emploi adjectival – tandis que l'emploi d'*avoir* est une FVC.

Accoutumer : *Qui est plus accoutumé; Qui n'est point accoutumé de faire quelque chose; Qui n'est point accoutumé au travail; Qui n'a point accoutumé d'ouïr parler la verité; Chose desuoy on n'a point accoutumé d'vser; Comme tu as accoutumé, c'est à dire suivant ton naturel; On a accoutumé; La Cour a accoutumé; Ainsi qu'il est accoutumé. (s.v. ACCOUTUMER)*

Changer : *Il a beaucoup changé & mué és communes manieres de faire; Cesluy est du tout changé; Homme qui est tout changé; Les choses estoient fort changées. (s.v. CHANGER)*

On trouve *être* et *avoir* employés avec *demeurer* et *passer*. Pour ces deux verbes, une nuance dans l'emploi de l'auxiliaire, s'il en existe une, est difficile à saisir.

Demeurer : *Il estoit demeuré derriere au camp; L'argent est demeuré par deuers luy; Si*

quelques lies sont demeurées au fond des vaisseaux; Nostre cas est demeuré; Le fromet¹³ est demeuré & arrêté au gué. Qui auoit demeuré là deux ans sans estre cogneu; Ceste cité a demeuré sur bout, & a feuri & duré iusques à ce iour la. (s.v. DEMEURER)

Passer : *Il est passé par la Cour de Parlement; Il est passé & enteriné en la Cour; Le iour est passé; Je suis passé par dessus ce livre; Les soldats ont passé, ou se sont rendus d'un camp & armée à l'autre. (s.v. PASSER)*

Le cinquième verbe, *sortir*, se conjugue avec *être* : *Après qu'il sera tout sorti du ventre de la mere; Je voudroy n'estre point sorti.* Toutefois, un emploi avec *avoir* est également attesté : *laquelle n'a point passé & sorti par vos oreilles.* Dans ce dernier exemple, l'auxiliaire pour *sortir* n'est pas explicité, mais le verbe est coordonné avec un autre, *passer*, qui est conjugué avec *avoir*. Cela laisse croire que *sortir* peut aussi se conjuguer avec *avoir*. On signale également que *ressortir* se conjugue comme *sortir*. Donc, *ressortir*, peut-il également se conjuguer avec les deux auxiliaires?

Abraham de la Faye : *Linguae gallicae et italicae hortulus amoenissimus* (1608) et *Institutiones linguae gallicae* (1613)

Linguae gallicae et italicae hortulus amoenissimus (1608) est une grammaire dédiée à l'enseignement du français et de l'italien. On n'y trouve donc pas la grammaire de chaque langue en détail. Bien que le traitement de l'auxiliaire dans les FVC y soit fort limité, quelques informations sur l'emploi des auxiliaires y figurent.

Comme les autres grammairiens, La Faye n'échappe pas au joug du modèle latin. Ainsi, il distribue les verbes entre actifs, passifs, neutres et réciproques, sans en fournir de définition. Les informations sur l'emploi d'*être* et d'*avoir* dans les FVC proviennent d'une analyse des conjugaisons verbales.

Lorsque La Faye aborde la formation des FVC, tels le *perfectum compositum* [passé composé]

¹³ L'orthographe de ce mot dans le texte original n'est pas clairement déchiffrable.

et le *præteritum plusquamperfectum* [plus-que-parfait], il explique que l'auxiliaire *avoir* se joint au participe passé (I). Par exemple, il décrit la formation du passé composé ainsi : « Perfectum hoc componitur ex præsentis auxiliari *I'ay*, & participij præterito », et celle du plus-que-parfait comme suit : « Componitur ab imperfecto Indicativi auxiliaris *I'auoy*, & præterito participij » (I). La Faye ne dit mot de l'emploi d'*être* dans les FVC. Néanmoins, il reconnaît l'emploi des auxiliaires en fonction de séries de verbes. La conjugaison des verbes montre que *aller*, *choir*, *mourir*, *naître*, *partir* et *venir* recourent à l'auxiliaire *être* alors que *courir*, *descendre*, *faillir*, *fuir* et *paroir*¹⁴ appellent l'auxiliaire *avoir*.

L'auxiliaire *être* s'emploie aussi avec le passif et les pronominaux. La Faye ne décrit pas la conjugaison des réfléchis / pronominaux, mais dans sa grammaire, les FVC de ces verbes sont construites avec *être* : *Je me suis voulu contenir*.

La deuxième grammaire de La Faye (1613), *Institutiones linguae gallicae*, vise également l'enseignement du français aux étrangers. Rédigée en allemand, publiée à Jena (Allemagne), elle s'adresse évidemment à un public allemand désireux d'apprendre le français. L'ouvrage de 1613 fournit un peu plus d'information sur l'emploi des auxiliaires *être* / *avoir* dans les FVC que celle de 1608.

La grammaire de 1613 ne retient que deux sortes de verbes, les actifs et les neutres, qui ne sont pas explicitement définis. Mais, au vu des exemples, on peut conclure que les verbes actifs sont les transitifs et que les neutres sont des verbes intransitifs.

En ce qui concerne l'emploi des auxiliaires dans les FVC, La Faye signale que les FVC des verbes actifs se construisent avec *avoir* (219). Quant à l'emploi d'*être*, il l'illustre dans plusieurs contextes : dans la construction du passif (196) et avec les réfléchis / pronominaux, comme en témoignent ses exemples, *Je me suis fait mal* (254) et *ie me suis doulu* (279). Pour les verbes neutres, l'auxiliaire *être* s'emploie avec nommément *aller*, *venir* et *nourrir* (221) : *Je fus nourry*, *Je fus allé*, *Je fus venu*.

La classification de *nourrir* comme verbe neutre, par contre, est problématique. La Faye traduit *nourrir* par deux verbes différents, par *speisen* « manger » et par *erzogen* « élever » (221). L'emploi d'*être* dans ce contexte relève soit d'une construction passive (*être* + *participe passé* :

¹⁴ *Paroir*, dont le participe passé est *paris*, est relié au verbe *paraître* que La Faye conjugue avec *avoir*.

J'étais élevé par...), soit d'une construction adjectivale (*copule + participe passé* : je suis nourri). Autrement dit, La Faye interprète la structure *être + participe passé* comme étant la conjugaison d'un verbe neutre avec *être*.

Pour les FVC du verbe *être*, La Faye met en garde contre l'influence de la langue allemande qui construit les FVC d'*être* avec lui-même (*Je suis été*) (254).

D'autres verbes exigent également *être* dans leurs FVC : *aller* (222), *cheoir* (276), *descendre*¹⁵ (300), *issir* (333), *morfondre* (307), *naître* (308), *partir* (336), *sortir* (339), *tomber* (254). À ce groupe, on peut ajouter *départir* qui, selon La Faye, se construit comme *partir* (329), et *advenir* comme *venir* (327). Les verbes qui se construisent avec *avoir* sont *courir* (329), *croître* (300) et *paroir* (*paraître*) (281). *Paître* (309) et *semondre* (315) acceptent les deux auxiliaires. Pour ces derniers verbes, et contrairement à Malherbe, La Faye n'évoque aucune nuance de sens relative à l'auxiliaire employé.

Charles Maupas : *Grammaire et syntaxe française* (1618)

La première édition de la grammaire de Maupas, publiée à Blois, date de 1607. Elle n'est plus accessible. Comme d'autres chercheurs, nous utilisons la deuxième édition, celle de 1618. Elle fournit des informations pertinentes sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC, dont certaines éclairent l'emploi de l'auxiliaire.

Le traitement du verbe chez Maupas rappelle strictement celui des grammairiens précédents avec sa classification en verbes actifs, passifs, réciproques ou neutres. Les actifs sont les verbes transitifs, les passifs correspondent à la voix passive et les réciproques à nos pronominaux. Quant aux verbes neutres, Maupas en fournit une définition plus précise que celle de ses prédécesseurs, ce qui le distingue de ces derniers. En effet, là où les autres grammairiens donnent une définition négative du verbe neutre comme n'étant ni actif ni passif, Maupas (1618 : 109 v^o-110r^o) explique que ces verbes sont « tous [des] verbes qui contiennent en eux un effet qui ne se produit point en autre sujet ». Vu les exemples *dormir* et *vivre*, on doit comprendre que le verbe neutre est un verbe intransitif.

¹⁵ Dans la grammaire de 1608, *descendre* appelle *avoir*, mais son emploi, actif ou neutre, n'est pas signalé.

Maupas donne également une brève description de l'emploi des auxiliaires, soulignant qu'*avoir* sert à conjuguer les FVC des verbes actifs et lui-même (92 v^o), tandis qu'*être* s'emploie pour construire les verbes passifs, réciproques et neutres (45 r^o)¹⁶ [voir ci-dessous].

Plus loin, Maupas revient sur l'emploi de l'auxiliaire avec les verbes neutres. Même s'il indique qu'*être* est l'auxiliaire du passif, du réciproque et du neutre, il ajoute (109 r^o) que le neutre n'exclut pas l'emploi d'*avoir* dans les FVC. Autrement dit, certains verbes intransitifs construisent leurs FVC avec *avoir*, d'autres avec *être*. Maupas fait ici une distinction omise par les autres grammairiens, il range les verbes neutres en deux catégories. Ainsi, il signale que certains verbes neutres s'approprient la forme active (110 r^o). Pour ceux-là, les FVC se construisent donc avec *avoir*, comme l'illustrent les exemples qu'il donne : *J'ai dormi* et *J'ai vescu*. D'autres verbes, selon Maupas (110 r^o), ont un double usage (actif et neutre) et deux sens, quand le sens actif est invoqué, les verbes « demandent sans doute la conjugaison active » (110 r^o), mais dans leur sens neutre, ils « **seront mieux construits** en conjugaison neutre » [le gras est de nous] (110 r^o), c'est-à-dire avec *être*. Maupas illustre ses propos avec les exemples *I'ay cru / Je suis cru* et *I'ay adouci / Je suis adouoci*.

Ici, il paraît essentiel de s'arrêter un peu. D'abord, le sens actif [~ j'ai crû] que Maupas prête au verbe *croître* est « i'ay donné accroissement à quelque chose » (110 r^o). C'est donc un emploi transitif du verbe qui mène à la forme active. Quand au sens neutre de ce même verbe [~ je suis crû], il s'entend comme « quand i'ay prins accroissement en moi mesme » (110 r^o). En d'autres termes, Maupas déclare que le verbe a un emploi actif et un emploi neutre. Un verbe avec un emploi actif [transitif] et neutre [intransitif] n'est pas inconnu, mais ce qui nous intéresse dans cet exemple c'est l'analyse de l'auxiliaire que fait Maupas. Il nous semble que Maupas se trompe de forme. Dans son exemple *Je suis cru*, *cru* est un participe passé employé en tant qu'adjectif avec le verbe copule *être*, et non l'auxiliaire. Autrement dit, Maupas assimile la structure adjectivale *verbe copule (être) + participe passé (adjectif)*, qui signale un état, à la conjugaison (à la voix active) d'un verbe neutre employant l'auxiliaire *être* (cf. *HLF* III : 343 et § 4.4.5). Cette explication vaut aussi pour le deuxième exemple *I'ay adouci* vs *Je suis adouoci*. En outre, le choix des mots *seront mieux construits* dans la description du sens neutre d'un verbe (en opposition à *demandent* pour l'emploi actif) porte à croire que l'emploi d'*avoir* n'est ni inconnu, ni proscrit dans le sens neutre. On s'autorise donc à se

¹⁶ La page 95v^o est erronément numérotée 45r^o.

demander si, pour Maupas, il y a une différence de sens entre un verbe comme *croître* employé intransitivement et conjugué tant avec *être* qu'avec *avoir* : *J'ai cru* / *Je suis cru*.

Certains verbes (*aller, choir, courir, issir, mourir, naître, retourner, tomber* et *venir*) n'ont qu'un emploi neutre [intransitif], ils « contiennent seulement à cette disposition neutre, sans en admettre d'autre, & sont aucuns qui ont leur effet en un mouvement local » (1618 : 110 r^o-110 v^o). Toutefois, Maupas précise qu'un verbe comme *courir* se fait attribuer « quelquefois » un COD : *courir le lievre* (110 v^o), ce qui appelle l'auxiliaire *avoir*. D'autres verbes, selon Maupas, se comportent comme ce dernier, notamment *arriver, aborder, descendre, entrer, évader, échapper, escamper, fuir, monter, passer, sortir* et *partir* (110 v^o). À cette liste, Maupas signale que d'autres verbes pourraient s'y ajouter (110 v^o).

Dans les sections sur la conjugaison des verbes, nous avons relevé des verbes qui nous apparaissent pertinents quant au choix entre *être* / *avoir* afin de vérifier l'auxiliaire que Maupas emploie dans leurs FVC. Après certains verbes dûment conjugués, l'auteur indique d'autres verbes dérivés de ce dernier et qui se conjuguent de la même manière¹⁷. On comprendra que le verbe dérivé accepte ainsi le même auxiliaire que sa source dans les FVC. Ainsi, *choir* (aussi *recheoir*) (119 v^o), *issir* (115 v^o), *mourir* (115 v^o), *naître* (122 r^o) et *venir*¹⁸ (aussi *advenir, devenir, revenir, provenir, parvenir* et *survenir*) (117 r^o) recourent à *être*. *Croître* (aussi *accroistre, descroistre* et *parcroistre*) (118 r^o), *descendre* (121 v^o), *partir* (aussi *repartir* et *départir*) (116 r^o), *sortir* (116 v^o) se conjuguent avec *être* et *avoir*. Paraître (aussi *apparoir, comparoir* et *disparoir*) (118 v^o) appelle *avoir*.

Tout compte fait, même si Maupas ne distingue pas clairement la voix passive de la structure adjectivale *être* + *participe passé*, indépendante de la conjugaison du verbe, il fournit, jusqu'à ce point dans l'histoire, la plus longue liste de verbes qui, en emploi neutre [intransitif], forment leur FVC avec *être*. Pour les verbes en emploi neutre [intransitif] qui acceptent les deux auxiliaires, Maupas ne signale aucune nuance de sens.

¹⁷ Maupas fournit un exemple de la conjugaison, mais ne signale pas s'il s'agit d'un emploi actif ou neutre.

¹⁸ Même si *prévenir, subvenir* et *convenir* sont dérivés du verbe *venir*, Maupas souligne que, pour ces trois verbes, le choix d'auxiliaire diffère de *venir*. Maupas signale que *prévenir* et *subvenir* tiennent une forme active et passive. Quant à *convenir*, c'est actif ou neutre, « indifféremment » (117 r^o). C'est-à-dire que ces trois verbes se conjuguent parfois avec *être*, parfois avec *avoir*.

Antoine Oudin : Grammaire française, rapportée au langage du temps (1632, 1640)

Dans la section *Aux Curieux* de sa grammaire (1632), Oudin dit avoir voulu « [...] augmenter la Grammaire du sieur Maupas » (iiij), qu’il connaissait et qu’il a rencontré « en plusieurs endroits » (iiij). Notant les erreurs à corriger et les « antiquailles à reformer » (iiij), Oudin, en voulant mettre la grammaire de Maupas à jour, a fini par en composer une nouvelle.

La grammaire d’Oudin s’adresse aux locuteurs de langue étrangère à qui il cherche à faciliter l’apprentissage de la grammaire française en expliquant, par exemple, quel auxiliaire employer avec les verbes neutres : « [...] iugeant icy que les estrãgers ne trouueront pas facilement ceste differẽce, ie vous en donne encore vne liste [...] » (1632 : 227).

La grammaire d’Oudin se distingue des autres grammaires de l’époque en regard notamment de son traitement du verbe qu’il commence, non avec la classification des verbes (actif¹⁹, passif, *etc.*) accompagnée de leurs conjugaisons, mais par la présentation de l’auxiliaire *avoir* puis celle d’*être*. À propos de l’auxiliaire *avoir*, Oudin souligne qu’il sert à conjuguer les FVC des verbes actifs (117), et au sujet de l’auxiliaire *être*, qu’il sert à la construction des passifs, des réciproques et des neutres (122). Il précise, en outre, qu’il ne faut surtout pas conjuguer les FVC d’*être*, comme le font *quelques-uns*, avec lui-même (122); un commentaire dont on ignore s’il s’adresse au transfert linguistique d’une langue étrangère au français ou à quelques dialectes du français.

Dans sa description des conjugaisons des verbes, Oudin explique que les FVC se construisent avec l’auxiliaire *avoir* et le participe passé; les exemples en témoignent. Pour le passif, Oudin signale l’inexistence d’une forme simple, tout passif est formé d’un participe passé et du verbe *être* (149). Quant aux verbes réciproques, ils exigent l’emploi d’*être* dans leurs FVC (150). En ce qui concerne le verbe neutre, Oudin en décrit la conjugaison comme identique à celle du verbe actif, à cette nuance près, mais elle est de taille, certains verbes neutres exigent *avoir* dans leurs FVC, d’autres *être*. Oudin illustre cette distribution avec *I’ai regné* vs *ie suis tombé* (150). Signalons que la répartition entre *avoir* et *être* pour les verbes neutres diffère de celle fournie dans la présentation de l’auxiliaire *être*

¹⁹ Dans la grammaire d’Oudin, le *verbe actif* semble être la voix active des verbes transitifs. Le *verbe passif* correspond à la voix passive. Quant au *verbe neutre*, ou un verbe employé comme un neutre, Oudin semble y inclure les verbes intransitifs, ou employés intransitivement, et toute structure *être* + *participe passé* (*adjectif*).

au début de la section sur le verbe où Oudin, par surgénéralisation, ne retient que l'emploi d'*être*.

Oudin poursuit la section sur le verbe avec une description de la conjugaison des verbes qu'il dit irréguliers (153-184). Parmi les verbes dont il fournit la conjugaison, *aller*, *choir*, *mourir*, *naître*, ainsi que *venir* et ses composés (*advenir*, *convenir*, *devenir*, *prévenir*, *provenir*, *revenir* et *souvenir*) recourent à l'auxiliaire *être* (164). Les FVC de *courir*, *faillir* et *partir*²⁰ exigent, par contre, *avoir*. Parmi les verbes irréguliers, Oudin n'identifie que *sortir* comme verbe acceptant tant *être* qu'*avoir* dans les FVC sans rien préciser des effets, notamment sémantiques, du choix de l'un ou l'autre auxiliaire.

Oudin aborde ensuite le sujet des verbes qui ont un emploi actif transitif ou neutre, selon les circonstances, ce que ceux apprenant la langue ignorent. Oudin fournit des listes de verbes qui ont un emploi actif et neutre. Parmi ces verbes, on en relève 92 qui, en emploi neutre, se conjuguent avec *être* : *abaisser*, *aborder*, *accouardir*, *accourcir*, *accroistre*, *adoucir*, *affoiblir*, *affermir*, *agrandir*, *aigrir*, *alascir*, *alentir*, *alonger*, *amaigrir*, *amender*, *amenuiser*, *amoindrir*, *amollir*, *aneantir*, *anoblir*, *appauvrir*, *appesantir*, *appetisser*, *arondir*, *aspirer*, *attendrir*, *attiedir*, *augmenter*, *avachir*, *bander*, *blanchir*, *brusler*, *changer*, *charger*, *croistre*, *decliner*, *deriver*, *deborder*, *descendre*, *desloger*, *devaler*, *diminuer*, *embellir*, *encherir*, *encliner*, *endurcir*, *enfler*, *enforcer*, *engourdir*, *engraisser*, *engrossir*, *enhardir*, *enlaidir*, *enorgueillir*, *enrichir*, *envenimer*, *envieillir*, *esclaircir*, *esclater*, *eslarger*, *espaisir*, *estreoir*, *faner*, *flestrir*, *fondre*, *griller*, *grossir*, *haler*, *iaunir*, *lascher*, *meurir*, *moisir*, *moitir*, *monter*, *mouvoir*, *multiplier*, *plomber*, *pourrir*, *rabaisser*, *raieunir*, *rancir*, *ravaller*, *rencherir*, *restreoir*, *reverdir*, *roidir*, *rostir*, *roussir*, *seicher*, *tarir*, *verdir*, *vieillir* (215 - 226).

Dix-sept verbes en emploi neutre appellent les deux auxiliaires : *baisser*, *blondir*, *brunir*, *courir*, *crever*, *durcir*, *empirer*, *estouffer*, *estrangler*, *finir*, *guérir*, *hausser*, *mollir*, *muer*, *noircir*, *reculer*, *rougir* (215-232).

À cette liste, Oudin en ajoute une autre (227 - 232) contenant des verbes exclusivement en emploi neutre. Il écrit que, pour la brièveté, parmi les verbes sur cette liste, il indiquerait ceux qui se conjuguent avec *être*, les autres appelant *avoir*. Sur la liste, on relève 14 verbes appelant *être* :

²⁰ Oudin (1632 : 160) signale qu'il emploie *partir* avec le sens de « s'en aller », préférant le verbe *partager* pour exprimer l'idée de « partager ». Si tel est le cas, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC de *partir* paraît encore plus intéressant.

cheoir, defaillir, entrer, mourir, partir, parvenir, rafraîchir, retourner, revenir, rider, rouler, sortir, tomber et *venir*, et trois appelant les deux auxiliaires : *blesmir, descheoir* et *demeurer*.

De l'analyse du verbe chez Oudin, soulignons cinq points : I. Il identifie plus de verbes dont les FVC appellent *être* que les autres grammairiens de son époque. C'est ici que, selon nous, Oudin se trompe, ne distinguant pas une FVC conjuguée avec *être* (*ie suis descendu*) d'une structure adjectivale *être* + *participe passé* (*ie suis blanchy; ie suis bruslé*). D'après Oudin (219), la conjugaison active d'*affoiblir* est *I'ay affoibly* ('rendre faible') et la conjugaison neutre est *Je suis affoibly* ('devenu faible') (215). Il fusionne deux structures distinctes dans la conjugaison. II. Pour les verbes neutres, ou en emploi neutre, Oudin signale un seul verbe, *demeurer*, pour lequel le choix de l'auxiliaire évoque une nuance de sens²¹ : *être demeuré* = 'arrêter en un lieu' vs *avoir demeuré* = 'habiter' (228). III. Pour deux verbes neutres appelant les deux auxiliaires (*baisser, descheoir*), Oudin indique une préférence d'auxiliaire, *avoir* pour *baisser* (217) et *être* pour *descheoir* (228). IV. Il existe une ambiguïté dans la conjugaison de *sortir* chez Oudin. Dans la liste de verbes neutres, il signale que *sortir* se conjugue avec *être* (231), tandis que dans la présentation de la conjugaison de ce même verbe, il donne l'exemple « I'ay, & Je suis sorty, &c. » (162). V. Les verbes *convenir, naistre, repartir* et *survenir* figurent sur la liste de verbes neutres. Ces verbes sont conjugués par d'autres grammairiens de l'époque soit avec *être* soit avec *être* et *avoir* (cf. Maupas, Nicot § 5.4), mais Oudin ne signale pas cet usage.

L'édition de 1640 de la grammaire d'Antoine Oudin, *reveuë et augmentée de beaucoup*, n'offre pas de changement majeur en ce qui concerne le traitement de l'auxiliaire dans les FVC. Dans la section sur la conjugaison des verbes, Oudin en ajoute quelques-uns, notamment *passer* qui, selon l'auteur, se conjugue tant avec *être* qu'avec *avoir* (222).

La grammaire d'Oudin fournit le plus grand nombre de verbes neutres, ou employés comme verbes neutres, qui acceptent *être* dans leurs FVC. La prolifération de verbes « conjugués » avec *être* (*je suis délogé, je suis agrandi, etc.*) ne semble que perpétuer, à une plus grande échelle, le traitement de Maupas²². Comme ce dernier, Oudin ne fait pas la distinction entre *être* (*copule*) + *participe passé*

²¹ Rappelons l'influence de Malherbe. Ce dernier est la première personne à signaler que le choix de l'auxiliaire avec *demeurer* évoque une nuance de sens.

²² Rappelons qu'Oudin se fonde sur la grammaire de Maupas, voulant simplement la mettre à jour.

(adjectif) et être (auxiliaire) + participe passé (verbal).

Claude Favre de Vaugelas : *Remarques sur la langue française* (1647)

L'ouvrage de Vaugelas s'adresse au public français, particulièrement aux gens cultivés et à ceux de la Cour. D'après Trudeau (1992 : 173), Vaugelas a composé les *Remarques* « pour enseigner aux membres de l'élite sociale qu'ils pouvaient, s'ils y consacraient leurs efforts, *se distinguer entre eux* par leur pratique langagière au même degré qu'ils se distinguaient globalement du peuple par leurs habitudes protocolaires ». Un tel objectif a aussi une influence sur le contenu des *Remarques* qui ne traite pas directement du choix de l'auxiliaire dans les FVC. On peut toutefois y trouver quelques détails sur ce choix.

Vaugelas se prononce sur l'emploi de l'auxiliaire avec les verbes *réussir* et *succéder*. Pour *succéder*, lorsque ce verbe a le sens « réussir », les FVC se construisent avec *avoir*, pas avec *être*, malgré l'exemple à ne pas suivre d'un célèbre auteur (1647 : 468). Quant au verbe *réussir*, Vaugelas écrit qu'il faut employer *avoir* et non *être* parce que le verbe est actif, plutôt que passif (478).

Dans une observation sur *sortir*, Vaugelas signale que le verbe est neutre et non actif même si plusieurs auteurs l'emploient de cette façon (38). Les verbes actifs à cette époque appellent *avoir*, donc l'élimination de l'emploi actif de *sortir*, comme le désire Vaugelas, causerait moins de confusion entre les deux formes *Il est sorti* et *il a sorti*²³. Cette observation, à rapprocher d'une autre sur les prétérits (voir plus loin), appelle l'emploi d'*être* dans les FVC de ce verbe. Ailleurs, dans une remarque sur *cesser* (289), Vaugelas fait le même commentaire, c'est un verbe neutre et non actif. Rappelons que *cesser* se conjugue avec les deux auxiliaires (Nyrop 1930 : 209), et l'élimination de l'emploi actif, comme pour *sortir*, réduira également toute confusion possible dans le choix de l'auxiliaire.

Dans l'observation *Des preterits de ces verbes entrer, sortir, monter, descendre* (1647 : 435), Vaugelas souligne que c'est une faute fort commune d'utiliser l'auxiliaire *avoir* dans les prétérits de ces verbes qui exigent *être*. Vaugelas dit de l'exemple *Il a esté jusqu'à la porte, mais il n'a pas entré*,

²³ Rappelons l'observation de Dauzat où la confusion entre *Il est monté sur la montagne* et *Il a monté la montagne* mène à l'utilisation de *Il a monté* dans les deux cas (cf. § 4.5.3).

mais il n'a pas sorty qu'il est incorrect, et qu'il faut plutôt écrire *Il a esté jusqu'à la porte, mais il n'est pas entré, mais il n'est pas sorty*. Quant aux verbes *monter* et *descendre*, Vaugelas souligne l'emploi d'*être* dans leurs prétérits sans indiquer s'ils peuvent aussi s'employer activement, et si oui, quel auxiliaire ils appelleraient. À ces quatre verbes, on peut ajouter *passer*. Dans la remarque sur *réussir*, Vaugelas cite *passer* parmi les verbes qui, comme *entrer* et *sortir*, construisent les FVC avec *être*. Cela témoigne à propos du choix *être / avoir* que, contrairement à d'autres auteurs, Vaugelas désire neutraliser. On peut penser que si l'alternance se doublait d'une nuance de sens de quelque importance, Vaugelas l'aurait soulignée. Le fait qu'il veuille éliminer ce choix laisse penser qu'il n'en était rien.

Bilan

La première moitié de la période classique est marquée par une lente prise de conscience du choix de l'auxiliaire en français qui prendra de l'ampleur à travers la période. Les observations et commentaires sur les auxiliaires *être* et *avoir* faits par les grammairiens de l'époque permettent d'éclairer quelque peu leur emploi.

Au début du XVII^e siècle, ni du Val (1604) ni La Faye (1608, 1613), par exemple, ne consacrent de section à l'auxiliaire, bien que chacun s'interroge sur sa fonction dans la conjugaison des FVC. Ainsi, du Val, sur l'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC du verbe *être*, prône l'emploi de l'autre auxiliaire (*être*) au vu de la similarité de sens avec le verbe *aller*. Maupas (1618) non plus ne consacre de section de sa grammaire à l'emploi des auxiliaires. Néanmoins, il essaie de développer, plus que d'autres grammairiens, la description de leur emploi, notamment avec les verbes neutres. Finalement, Oudin (1632, 1640) apporte une innovation; au lieu de traiter des auxiliaires dans les sous-sections de la description générale de la conjugaison des verbes actifs, passifs et neutres, il entame son traitement du verbe par une section consacrée à l'auxiliaire *avoir* et une autre à l'auxiliaire *être*.

Des descriptions des grammaires de la première moitié de la période classique, on retiendra les faits suivants :

• Le lien entre les verbes neutres et l'emploi de l'auxiliaire *être* est nuancé. Au XVI^e siècle, Dubois (1531) signale qu'*être* s'emploie dans la conjugaison de « certains » verbes neutres, dont il ne fournit aucun exemple; or, on observe que, dans la première moitié du XVII^e siècle, les verbes désignés comme neutres appellent massivement l'emploi d'*être*. La distribution, selon les grammairiens, se résume dans le tableau 4 ci-dessous. Dans chaque colonne, les verbes cités en roman sont ceux qui sont explicitement nommés comme appelant l'auxiliaire ou les auxiliaires indiqués, tandis que ceux en italique sont tirés d'exemples ailleurs dans l'ouvrage – modèle de conjugaison de verbes, *etc.*) :

Grammairien	ÊTRE	AVOIR	AVOIR et ÊTRE
Du Val (1604)	<i>Aller, Naître, Venir</i>	Être	
Malherbe (sd)			Demeurer
Jean Maffet (dans Nicot 1606)	<i>Aller, Choir, Issir, Mourir, Naître, Partir, Venir</i>	<i>Courir, Paraître</i>	Être
Nicot (1606)	<i>Advenir, Arriver, Choir, Devenir, Échapper, Entrer, Issir, Monter, Partir, Parvenir, Redevenir, Retourner, Revenir, Survenir, Venir</i>		<i>Accoutumer, Changer, Demeurer, Passer, Sortir, Ressortir</i>
Nicot (1606)	<i>Avorter, Convenir, Coucher, Descendre, Expirer, Pourrir</i> (emploi plus adjectival)		
La Faye (1608)	<i>Aller, Choir, Mourir, Naître, Partir, Venir</i>	<i>Courir, Descendre, Faillir, Fuïr, Paroir</i>	
La Faye (1613)	<i>Advenir, Aller, Choir, Descendre, Departir, Issir, Morfondre, Naître, Nourrir, Partir, Sortir, Tomber, Venir</i>	<i>Courir, Croître, Paroir</i>	<i>Paître, Semondre</i>
Maupas (1618)	Emploi neutre seulement : <i>Adoucir, Aller, Choir, Courir, Croître, Issir, Mourir, Naître,</i>	<i>Apparoir, Comparoir, Disparoir, Paraître.</i>	<i>Accroistre, Convenir, Départir, Descroistre,</i>

	<p>Retourner, Tomber, Venir</p> <p><i>Advenir, Devenir, Intervenir, Provenir, Parvenir, Recheoir, Revenir, Survenir</i></p> <p>Lors d'un emploi neutre :</p> <p>Aborder, Arriver, Descendre, Entrer, Évader, Échapper, Escamper, Fuir, Monter, Partir, Passer, Sortir.</p>		<p><i>Parcroistre, Partir, Prévenir, Repartir, Subvenir</i></p>
Oudin (1632, 1640)	<p>Emploi neutre seulement :</p> <p>Choir, Defaillir, Entrer, Mourir, Partir, Parvenir, Rafrâchir, Retourner, Revenir, Rider, Rouler, Sortir, Tomber, Venir</p> <p>Lors d'un emploi neutre :</p> <p><i>Abaisser, Aborder, Accouardir, Accourcir, Accroistre, Adoucir, Affoiblir, Affermir, Agrandir, Aigrir, Alaschir, Alentir, Alonger, Amaigrir, Amender, Amenuiser, Amoindrir, Amollir, Aneantir, Anoblir, Appauvrir, Appesantir, Appetisser, Arondir, Aspirer, Attendrir, Attiedir, Augmenter, Avachir, Bander, Blanchir, Brusler, Changer, Charger, Croistre, Decliner, Deriver, Deborder, Descendre, Desloger, Devaler, Diminuer, Embellir, Encherir, Encliner, Endurcir, Enfler, Enforcer, Engourdir, Engraisser, Engrossir, Enhardir, Enlaidir,</i></p>		<p>Blémir, Deschoir, Demeurer, Passer</p> <p>Lors d'un emploi neutre :</p> <p><i>Baisser, Blondir, Brunir, Courir, Crever, Durcir, Empirer, Estouffer, Estrangler, Finir, Guérir, Hausser, Mollir, Muer, Noircir, Reculer, Rougir</i></p>

	<i>Enorgueillir, Enrichir, Envenimer, Enviellir, Esclaircir, Esclater, Eslarger, Espaissir, Estrecir, Faner, Flestrir, Fondre, Griller, Grossir, Haler, Jaunir, Lascher, Meurir, Moisir, Moitir, Monter, Mouvoir, Multiplier, Plomber, Pourrir, Rabaisser, Raieunir, Rancir, Ravaller, Rencherir, Restrecir, Reverdir, Roidir, Rostir, Roussir, Reicher, Rarir, Verdir, Vieillir</i>		
Vaugelas (1647)	Descendre, Entrer, Monter, Sortir	Réussir, Succéder	

Tableau 4 : Verbes neutres et leur auxiliaire

- La liste des verbes neutres qui se conjuguent tant avec *être* qu'avec *avoir* s'allonge : *accoutumer, blémir, changer, déchoir, demeurer, passer* et *sortir*. À cette liste, on ajoute les verbes qui, selon Oudin, se conjuguent, en emploi neutre, avec *être* et *avoir* : *baisser, blondir, brunir, courir, crever, durcir, empirer, estouffer, estrangler, finir, guérir, hausser, mollir, muer, noircir, reculer, rougir*.
- Le choix de l'auxiliaire évoque une nuance sémantique. Malherbe (1605) est le premier auteur à signaler une telle nuance pour *demeurer*, sans la préciser. Oudin (1632) réitère l'observation et précise la nuance sémantique. D'autres verbes neutres témoignent de la variation *être / avoir*, mais aucune nuance n'est évoquée. Signalons également que ni Maupas (1618), ni Vaugelas (1647) ne signalent l'emploi des deux auxiliaires avec *demeurer*, ni la nuance de sens que le choix d'auxiliaire est censé évoquer.
- La conjugaison d'*être* avec lui-même (*je suis été*) est encore attestée, mais cet usage est critiqué (du Val 1604, La Faye 1613, Oudin 1632). Un tel emploi est attribué à ceux dont la langue maternelle est l'italien (du Val, 1604) ou l'allemand (La Faye, 1613). Signalons parallèlement ceux de langue

maternelle occitane. Pourtant, Maffet (1606) semble accepter un tel emploi : *Je soys esté; Je fusse esté.*

- La classification de la structure *être + participe passé* reste problématique, surtout pour les verbes ayant un emploi actif [transitif] et neutre [intransitif], ou un participe passé employé comme adjectif. La Faye (1608, 1613), Maupas (1618) et Oudin (1632, 1640) placent invariablement cette structure exprimant un état dans la conjugaison du verbe. On peut croire que si la structure *être + participe passé (adj.)* indique, pour le sujet grammatical, un état résultant d'une « action achevée », il était facile de l'assimiler à une conjugaison du verbe au passé.

- Finalement, les grammairiens de la première moitié du XVII^e siècle essaient soit d'établir l'alternance sur la base de leur sémantisme différencié, soit d'imposer l'usage en faveur d'un seul des deux auxiliaires. Du Val (1604) réfléchit sur la logique derrière l'option de conjuguer *être* avec lui-même. Maupas (1618) signale, sans les nommer, que certains verbes se conjuguent avec les deux auxiliaires, mais qu'« ils seront mieux construits » avec *avoir*. Vaugelas, pour sa part, note l'emploi des deux auxiliaires avec *entrer, sortir, monter* et *descendre*, mais précise que c'est une faute, en outre commune, d'utiliser l'auxiliaire *avoir* dans les prétérits [passé composé] de ces derniers.

5.5 Historiens du français de la première moitié de la période classique

Les grammairiens de la première moitié de la période classique accordent peu d'attention au choix de l'auxiliaire dans les FVC. Nous pouvons néanmoins approfondir notre description de l'usage à cet égard grâce aux observations et commentaires de chercheurs qui s'intéressent au français de cette époque.

5.5.1 Variation *être* / *avoir*

Nous avons vu dans la section précédente que les grammairiens du début de la période classique, par rapport à ceux de la Renaissance, portent un plus grand intérêt au rôle des auxiliaires

être et *avoir* dans la langue, bien que leur rôle et leur choix restent souvent assez libres. Brunot, en analysant le traitement des auxiliaires *être* et *avoir* par les grammairiens du début du XVII^e siècle, reconnaît cette instabilité : « [l]a théorie des auxiliaires embarrasse visiblement les grammairiens » (*HLF* III : 343). Il illustre ses propos en soulignant que Maupas (1618) n’aborde pas la question des auxiliaires de façon exhaustive, ignorant l’alternance entre *être* et *avoir* pour certains verbes, tandis qu’Oudin (1632) n’arrive pas à saisir, comme pourtant Meigret (1550) l’avait compris, la différence entre des formes comme *il a guéry* et *il est guéry*²⁴ (*HLF* III : 343). D’autres historiens, comme Fournier (1998), Wagner et Pinchon (1991), soulignent également la liberté de choix des auxiliaires. Fournier (1998 : 255) signale que la concurrence *être* / *avoir* est encore très présente en français classique, surtout dans les variétés non standards (variétés non parisiennes). Wagner et Pinchon (1991 : 283) relèvent la même chose.

L’incertitude face aux auxiliaires au XVII^e siècle n’est pas surprenante quand nous considérons que le français normé, le modèle du bon usage, n’a été vraiment circonscrit, si ce n’est imposé, qu’en 1647, quand Vaugelas, avec ses *Remarques*, identifie la plus saine partie de la Cour comme celle utilisant le modèle à suivre, ce qui, bien sûr, n’enrayera pas la diversité des opinions sur le bon usage. Les historiens du français soulignent que l’alternance ou la variation dans le choix de l’auxiliaire est plus problématique à l’époque classique que ne le laissent penser les commentaires des grammairiens. Les verbes qui ont changé d’auxiliaire dans leurs FVC depuis le XVII^e siècle ou qui acceptent les deux en sont la preuve.

5.5.2 Verbes

Les grammairiens de la période classique reconnaissent l’emploi de l’auxiliaire *être*, aussi bien que l’alternance *être* / *avoir*, dans les FVC de certains verbes intransitifs (cf. § 5.4), mais en fournissent peu d’exemples. Nous pouvons, toutefois, compter sur le travail des historiens de la langue française du XVII^e siècle qui ont fondé en bonne partie leurs travaux sur des textes d’époque.

Fournier (1998 : 256-260) identifie 33 verbes, qu’elle accompagne d’exemples, qui

²⁴ Selon Brunot, *Il a guéry* est un passé tandis que *Il est guéry* est un présent accompli (cf. § 5.5.5).

construisent leurs FVC avec l'un et l'autre des auxiliaires, soit : *aborder, accoucher, apparaître, avancer, baisser, cesser, changer, choir, courir, croître, déchoir, demeurer, descendre, disparaître, échapper, échouer, entrer, expirer, monter, partir, passer, pénétrer, périr, redoubler, rentrer, résoudre, rester, retourner, réussir, sortir, succomber, tomber* et *vieillir*.

Spillebout (1985 : 191-194) observe également des changements dans le choix de l'auxiliaire entre la période classique et le français moderne. Pour les verbes qui sont passés de l'emploi d'*avoir* au XVII^e s. à celui de *être*, il n'en signale que deux : *intervenir* et *rentrer*. En revanche, huit verbes, qui construisaient leurs FVC avec *être*, aujourd'hui le font avec *avoir*; ce sont : *apparaître, cesser, choir, convenir, coucher, croître, disparaître* et *expirer*. Les verbes qui admettent les deux auxiliaires au XVII^e s. sont, d'après le même, *courir, demeurer, descendre, échapper, entrer, monter, partir* et *passer*. Il précise que le choix de l'un ou de l'autre auxiliaire indique une variation d'aspect (cf. Aspect, § 4.5.2).

Dans leur ouvrage *Grammaire du français classique et moderne*, Wagner et Pinchon (1991) identifient quatorze verbes intransitifs qui forment leurs FVC avec *être*²⁵ : *aller, arriver, décéder, devenir, échoir, éclore, entrer, mourir, naître, partir, rester, retomber, tomber* et *venir* (296). Par contre, ils soulignent que certains verbes, qui n'acceptent qu'*être* en français moderne en emploi intransitif, se conjuguent parfois en français classique avec *avoir*, soit : *descendre, entrer, monter* et *partir* (296). L'alternance *être / avoir* pour un même verbe dénote que, soit le sens du verbe varie selon l'auxiliaire, soit l'alternance traduit « une nuance intéressante » : *procès vs résultat présent / effet accompli* (297, cf. § 4.5.2).

5.5.3 Sens du verbe et l'auxiliaire

Nous avons signalé dans le chapitre 3 (§ 3.3.1) que les dictionnaires du français moderne attribuent un sens différent au verbe *demeurer* selon l'auxiliaire employé. Des différences parallèles existent également à l'époque classique. Wagner et Pinchon (1991 : 297) relèvent ainsi que le sens

²⁵ Signalons que Wagner et Pinchon ne précisent pas l'époque – français classique ou français moderne – pour leur commentaires sur l'emploi de l'auxiliaire *être* dans la conjugaison des FVC.

des verbes *convenir*, *demeurer* et *échapper* varie selon l’auxiliaire employé²⁶. Selon ces derniers (1991 : 297), *convenir* veut dire ‘ plaire ’ quand il se conjugue avec *avoir*, mais ‘ tomber d’accord ’ avec *être*. *Demeurer* signifie ‘ habiter ’ quand il se conjugue avec *avoir*, mais ‘ rester ’ avec *être*, tandis qu’*échapper*, avec comme sujet un énoncé, veut dire ‘ ne pas être compris ’ quand il se conjugue avec *avoir*, mais ‘ être fait / dit pas mégarde ’ avec *être*.

5.5.4 Nuance de sens et l’auxiliaire

De l’avis de certains historiens de la langue classique, le choix de l’auxiliaire entraîne une nuance de sens. Spillebout estime que « la répartition des verbes » entre *être* et *avoir* est « d’ordre sémantique et le plus souvent d’ordre stylistique » (1985 : 191). Il reconnaît à cet égard les efforts des grammairiens de l’époque pour dégager la différence sémantique selon l’emploi d’*être* ou *avoir*. Toutefois, il souligne que le choix de l’auxiliaire n’engage pas toujours de nuance sémantique et qu’il est de plus en plus dicté par la norme linguistique. Pensons à Vaugelas qui critique et essaie d’éliminer l’emploi d’*avoir* dans les FVC des verbes *descendre*, *entrer*, *monter* et *sortir* (cf. § 5.4). Comme à toutes les époques, l’usage, surtout l’usage populaire, entre en conflit avec la norme que les grammairiens tentent d’établir. Selon Fournier (1998 : 260), l’usage, dans le cas du choix de l’auxiliaire, se stabilise partiellement au cours du siècle sous la pression de la norme.

Néanmoins, l’alternance perdure dans la langue du XVII^e siècle. L’empiètement de l’auxiliaire *avoir* sur l’emploi d’*être* dans les FVC de certains verbes intransitifs, soit : *descendre*, *entrer*, *monter*, *sortir*, signale un changement en cours que les grammairiens tentent de mieux comprendre. Ils ont essayé de démêler l’écheveau en différenciant l’emploi de chaque auxiliaire, attribuant une nuance de sens à leur alternance. Fournier (1998 : 261) rapporte, des grammairiens de l’époque, quatre explications pour l’alternance :

- *Une opposition sémantique* : des sens différents selon le verbe et l’auxiliaire (sens propre vs sens figuré; lieu vs temps; mouvement vs origine, etc.).

²⁶ Encore que Wagner et Pinchon ne situent pas leurs commentaires sur la variation du sens du verbe que signale le choix de l’auxiliaire dans une période précise – français classique ou français moderne.

- *Une opposition syntaxique* : la présence ou l'absence d'un complément d'objet direct.
- *Une opposition référentielle* : une question d'aspect (cf. § 4.5.2).
- *Une opposition stylistique et de niveau de langue* : une langue normée vs la langue populaire.

Wagner et Pinchon (1991 : 297-298) font reposer le choix de l'auxiliaire sur une nuance sémantique dont chacun est porteur. Ils donnent en exemples *cesser, changer, disparaître, échapper, échouer, embellir, paraître* et *prendre*, expliquant que l'emploi d'*avoir* « évoque un procès dont on situe le commencement dans le passé, tandis que [*être*] en évoque dans le présent le résultat, l'effet accompli ». Wagner et Pinchon (298) signalent qu'avec *passer* (au sens de 'traverser un lieu'), la liberté de choix de l'auxiliaire s'exerce « sans nuance perceptible ».

Malgré les différences que les grammairiens essaient de dégager de l'alternance, Fournier (1998 : 261) en souligne le caractère arbitraire et fragile, expliquant que ces différences sont souvent démenties par les exemples.

5.5.5 Aspect

Parmi les explications avancées pour justifier en quelque sorte l'alternance *être / avoir*, l'aspect revient régulièrement. Spillebout (1985 : 192) les résume en disant qu'« il semble que l'emploi de chacun de ces auxiliaires corresponde à une variation d'aspect ».

D'après Brunot, la différence entre *il a guéry* et *il est guéry* est de nature « temporelle » : « la première forme étant un passé, et la seconde un présent accompli » (*HLF* III : 343). Brunot précise qu'Oudin semblait vouloir surtout signaler que les verbes, lorsqu'ils s'emploient au sens actif (objectif), appellent l'auxiliaire *avoir*, mais *être* quand ils s'emploient au sens neutre (subjectif), bien qu'*avoir* soit parfois attesté au sens neutre.

Fournier (1998 : 255), au vu de ces exemples employant les deux auxiliaires, conclut que « la liberté d'auxiliation est une donnée du système français, mais qu'elle s'exerce plus librement en français classique qu'en français contemporain, surtout dans le français soumis à la norme grammaticale ». Cela laisse penser que la divergence entre français populaire et français normé

pourrait expliquer la liberté à l'époque classique. Néanmoins, elle rapporte les propos de Damourette et Pinchon, et Benveniste, où la variation *être / avoir* offrirait une vision différente d'aspect accompli du procès (255).

Brunot et Fournier ne voient pas l'alternance de la même façon. Là où Brunot avance une explication « temporelle » passé / accompli, Fournier voit deux façons différentes de saisir l'aspect accompli. D'après Fournier, « *être* présente l'accompli comme l'accès définitif à un terme conduisant à une situation nouvelle, tandis qu'*avoir* présente l'accompli comme résultant d'une accumulation d'effets » (1998 : 261). Autrement dit, l'emploi d'*avoir* imposerait une valeur ingressive [l'inchoatif], tandis que l'emploi d'*être*, une vision résultative. Elle signale que cette nuance aspectuelle est plus sensible quand les deux auxiliaires sont en concurrence dans le même énoncé : *J'ai couru / Je suis couru* dans *Bérénice* ou *J'ai entré / Je suis entré* chez Guez de Balzac (261).

5.5.6 Structure syntactique

La flexibilité des emplois intransitif, transitif et pronominal pour certains verbes est bien attestée au XVII^e siècle. Les constructions intransitive et pronominale retiennent particulièrement notre attention. Brunot (*HLF* III : 301) dit que la tendance à employer les intransitifs pronominalement s'éteint au cours du XVII^e siècle, et que des intransitifs remplacent des verbes qui sont pronominaux aujourd'hui (*HLF* III : 302). Tritter (1999 : 107) souligne aussi que certains des intransitifs d'aujourd'hui étaient pronominaux au XVII^e siècle soit : *s'accoster*, *s'accoucher*, *s'apparaître*, *s'avorter*, *se bouger*, *se commencer*.

Cette flexibilité interagit avec le choix de l'auxiliaire. L'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC des verbes pronominaux est attesté au XVII^e siècle. On analyse le pronom réfléchi comme un complément d'objet direct, ce qui autorise l'emploi d'*avoir* dans les FVC, particulièrement dans le langage populaire : *Je m'ai blessé*, *Je m'ai coupé le doigt* (Wagner et Pinchon 1991 : 305). Tritter (1999 : 107) signale que certains verbes, pronominaux au XVII^e siècle, *s'apparaître*, *se déménager* et *s'éclore*, sont intransitifs en français moderne. Ces verbes, même s'ils ne sont plus pronominaux dans la langue contemporaine, se conjuguent parfois dans la langue populaire avec l'auxiliaire *être*.

Le locuteur au XVII^e siècle se trouve dans une situation à choix multiple : la structure des FVC

du verbe est variable et leurs emplois intransitif et pronominal coexistent. Sous l'influence de la forme pronominale, le locuteur peut employer *être* dans un emploi intransitif. Sous l'influence de la forme intransitive, il peut employer *avoir* dans un emploi pronominal.

5.5.7 Pronom *SE*

Une caractéristique du français classique qui influe sur le choix de l'auxiliaire est le placement du pronom *se* des verbes pronominaux. Au XVII^e siècle, lorsque le verbe pronominal est à l'infinitif, le pronom *se* ne se trouve pas nécessairement devant lui : il se trouve parfois devant le verbe qui régit le verbe pronominal à l'infinitif : *Il se veut promener*. Le verbe qui régit le verbe pronominal, et devant lequel le pronom *se* se trouve, est transitif et se conjugue normalement avec *avoir*, mais la présence du pronom *se* entraîne parfois l'emploi d'*être*. Spillebout (1985 : 194) en fournit deux exemples : *Voilà tous les efforts que je me suis pu faire* et *S'étant su lui-même avertir*. Pour l'exemple *Voilà tous les efforts que je me suis pu faire*, tiré d'un texte de Corneille de 1652, Spillebout (194) souligne que dans les éditions postérieures à celle de 1652 le pronom *se* trouve devant le verbe pronominal et que *pouvoir* est alors conjugué avec *avoir* : *Voilà tous les efforts que j'ai pu me faire*.

L'importance du pronom *se* sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC se mesure à son ellipse. Brunot signale l'ellipse « même quand plusieurs mots séparent le verbe à l'infinitif » : *Tous ceux qu'on voit dans l'air et la terre mouvoir* (HLF III 303). Wagner et Pinchon (1991 : 275) rapportent le même commentaire, disant que l'omission du pronom complément était « un usage courant au XVII^e siècle et encore assez fréquent au XVIII^e siècle », particulièrement quand l'infinitif d'un verbe pronominal vient après *écouter*, *laisser*, *sentir* et *voir*.

5.5.8 Absence de l'auxiliaire

Dans le français de la Renaissance, quand deux verbes coordonnés sont conjugués, la répétition de l'auxiliaire n'est pas nécessaire, même quand les verbes exigent chacun un auxiliaire différent (cf. § 4.5.3). En français classique, la répétition de l'auxiliaire n'est pas requise quand les

verbes coordonnés acceptent le même auxiliaire, par contre elle l'est quand chaque verbe coordonné exige un auxiliaire différent. Pourtant, au XVII^e siècle, l'absence total d'auxiliaire en structure coordonnée est très rare (Spillebout 1985 : 194). La présence de l'auxiliaire devient obligatoire dans les structures coordonnées.

5.5.9 Auxiliaire avec *être*

Au cours du XVII^e siècle, *être* se conjugue encore avec lui-même. Brunot (*HLF* III : 345) impute cet abus surtout aux Gascons, illustrant ses propos avec un exemple de Montluc, un écrivain gascon, de 1633 : *suis esté icy*. Il décrit néanmoins un tel emploi comme rare dans les textes littéraires où la norme le proscriit.

5.5.10 Grammaticiens et norme émergente

Au cours du XVII^e siècle, la langue se stabilise et la grammaire se fixe. Nous avons vu en § 4.5.3 que la structure syntaxique n'était pas nécessairement fixée pour tous les verbes. Même si le « développement analogique de la forme pronominale dans les intransitifs s'arrête », le sens entre la forme pronominale et intransitive est le même (*HLF* III : 301). Brunot résume ces développements en disant que « [c']est l'époque où l'on commence à réglementer étroitement les rapports entre le verbe et ses compléments. On s'imagine trouver des différences de nature entre les verbes qu'on appelle « actif » et ceux qu'on appelle « neutre » » (*HLF* III : 536). La souplesse intransitif-transitif-pronominal, même ralentie, continue à nourrir l'incertitude du choix de l'auxiliaire.

Les remarqueurs, comme nous verrons en § 6.3, ont également contribué à régir la langue au XVII^e siècle. Leur attitude, selon Fournier (1998 : 260), « est une attitude de réglementation, qui force souvent l'usage ». Elle ajoute que cette attitude normative se durcit encore plus au XVIII^e siècle. On la voit déjà chez Vaugelas quand il déclare qu'il faut employer *être* et non *avoir* avec les verbes *descendre*, *entrer*, *monter* et *sortir* (cf. § 5.4). Mais Vaugelas impose l'emploi d'un seul auxiliaire, en méconnaissant la possibilité de nuance de sens (cf. *HLF* III : 344).

Les dictionnaires de la langue classique jouent un rôle dans son encadrement, y compris dans

le choix de l'auxiliaire. Ils « consignent, explicitement ou par leurs exemples, des affinités, voire des contraintes, entre tel type de verbe et tel auxiliaire : *il est crû, il a couru, il est entré.* » (Fournier 1998 : 260).

5.5.11 Bilan

Des informations fournies par les historiens de la langue française du XVII^e siècle, nous retenons, sur l'emploi des auxiliaires, ce qui suit :

- Les historiens soulignent la souplesse dans la structure syntaxique des verbes et les conséquences sur le choix de l'auxiliaire. Un verbe qui alterne entre emplois transitif, intransitif ou pronominal témoigne d'une variation dans le choix de l'auxiliaire : un verbe transitif appelant *avoir* va appeler *être* lors d'un emploi pronominal, ou un verbe appelant *avoir* va accepter *être* quand le pronom réflexif *se* du verbe pronominal qu'il régit est placé devant lui.
- Les historiens signalent l'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux, surtout dans la langue populaire. Un tel emploi est parfois attesté quand le pronom réfléchi joue le rôle du complément direct du verbe.
- Les distinctions entre français populaire et français normé deviennent plus marquées. Les exemples relevés par les historiens contredisent souvent les explications avancées par les grammairiens pour l'alternance *être / avoir*.
- Parmi les motifs de l'emploi des auxiliaires dans les FVC, les historiens signalent le caractère stylistique, voire arbitraire, des choix. Pour certains verbes, l'auxiliaire appelé relève plus de la préférence d'un certain grammairien que d'un choix fondé sur la logique ou la raison. Signalons encore la présence d'exemples qui contredisent la logique et la raison proposées pour le choix d'auxiliaire.

- Les historiens signalent des changements dans l’auxiliaire employé avec certains verbes. Des verbes appelant *avoir* dans le français contemporain appelaient *être* dans le français classique, tandis que d’autres verbes conjugués avec *être*, selon la norme contemporaine, acceptaient *avoir* au XVII^e siècle.
- Les historiens rapportent que la grammaire française devient plus normalisée au XVII^e siècle, surtout à cause des auteurs comme Vaugelas qui imposent « la bonne forme », mais qu’il reste encore des hésitations ou de l’incertitude dans le choix de l’auxiliaire, ce que les grammairiens et remarqueurs de la deuxième moitié de la période classique s’efforceront d’éliminer.
- Le verbe *être* continue à se conjuguer parfois avec lui-même, mais cela s’observe plus souvent dans la langue parlée que dans la langue littéraire. La conjugaison d’*être* avec lui-même est souvent attribuée aux Gascons.

5.6 Conclusion de ce chapitre

Notre recension des grammairiens de la première moitié du XVII^e siècle, de leurs ouvrages et des commentaires des historiens de la langue au sujet de cette même période nous permet de mieux voir l’état de la langue française au début de la période classique, surtout en ce qui concerne le choix de l’auxiliaire dans les FVC. Nous soulignons plusieurs points.

À propos de la norme, nous observons un grand changement. Au XVI^e siècle, les grammairiens cherchaient une norme archétypique entre tous les dialectes du français, une norme reposant sur ce qui est commun à tous les dialectes; mais dans la première moitié du XVII^e siècle, les fondements de la norme changent. Au début de l’époque du français classique, les fondements de la norme s’éloignent du concept *archétypique* et s’orientent de plus en plus vers une norme sociolectale. Avec Vaugelas et ses *Remarques*, la Cour s’affirme comme le modèle du français à suivre. Pourtant, le nouveau modèle est aussi problématique. Selon Vaugelas, ce n’est qu’une infime minorité à la Cour, « la plus saine partie », qui va imposer sa façon de parler français au reste de la Cour. Par après, l’influence de la Cour va imposer la norme à Paris et, par extension, au pays entier. Or, une norme basée sur une si infime minorité de voix trahit un caractère subjectif et capricieux. La nouvelle norme

ne représente donc pas le langage de la majorité des locuteurs natifs et risque d'être assez distincte d'autres variétés du français (c.-à-d. sociales et régionales), surtout en ce qui concerne le choix de l'auxiliaire dans les FVC. Autrement dit, de la variation il y aura.

Nous témoignons également de l'instabilité continue de la langue de cette époque. Rappelons particulièrement la question de la transitivité où un verbe pouvait avoir un emploi transitif, intransitif et pronominal. Pour un verbe intransitif qui se conjugue avec *être*, il se conjugue aussi avec *être* lors d'un emploi pronominal, mais avec *avoir* lors d'un emploi transitif où le verbe est suivi d'un C.O.D. Cependant, un autre verbe qui se conjugue avec *avoir* lors d'un emploi transitif et intransitif prend *être* lors d'un emploi pronominal. Si la structure grammaticale influe sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC, et que cette structure grammaticale est instable, il sera par conséquent difficile de savoir quel auxiliaire il faut employer. L'incertitude devient encore plus complexe si le pronom réfléchi, comme nous l'avons vu, témoigne de liberté dans sa position syntaxique ou encore, s'il n'est pas toujours obligatoire.

Nous avons aussi observé les tout premiers commentaires selon lesquels le choix de l'auxiliaire véhicule une nuance de sens. Du Val, par exemple, donne un raisonnement expliquant pourquoi il est logique de conjuguer *être* avec lui-même, même si cela n'est pas conforme à la norme émergente. Mais c'est Malherbe qui introduit, pour la première fois, l'idée que le sens d'un verbe varie selon l'auxiliaire choisi. Cet auteur et poète n'explique pas quelle nuance le choix de l'auxiliaire véhicule, particulièrement avec le verbe *demeurer*. Même si tous les grammairiens de l'époque, comme nous l'avons vu, ne signalent pas cette nuance, l'influence de Malherbe à la Cour et ailleurs a fait répandre cette idée au cours de la première moitié du XVII^e siècle (cf. Oudin, § 5.4) et même au delà.

De plus, pendant cette période, nous constatons les rudiments de la reconnaissance d'une nuance grammaticale dans le choix de l'auxiliaire. Là où Malherbe signale une nuance sémantique dans le verbe selon l'auxiliaire employé, Vaugelas indique, indirectement, que le choix de l'auxiliaire véhicule une notion grammaticale. Pour le verbe *sortir*, par exemple, Vaugelas note que le sens du verbe ne change pas, mais que certaines personnes le conjuguent avec *avoir* pour exprimer un prétérit tandis qu'elles le conjuguent avec *être* pour exprimer un résultat actuel d'une action passée. Vaugelas n'accepte pas pour autant l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec *sortir* et il critique cet emploi de

l'alternance, insistant sur l'emploi unique d'*être*. Une autre caractéristique de la période, une caractéristique qui voit les grammairiens refuser d'accepter la manière de parler de la population générale et essayer de guider, voire de forcer l'usage, en préférant l'emploi de tel auxiliaire aux dépens de l'autre, ou en interdisant l'emploi de tel auxiliaire avec certains verbes. Autrement dit, là où les deux auxiliaires sont attestés avec un verbe donné, les grammairiens de l'époque essaient souvent de forcer l'usage en éliminant l'emploi de l'un des deux. Bref, il y a contradiction : d'un côté, l'alternance est valorisée pour la nuance qu'elle exprime, et de l'autre, l'alternance est critiquée comme grammaticalement incorrecte et considérée comme du mauvais français.

Les grammaires de l'époque témoignent d'intérêt grandissant à mieux saisir le rôle de l'auxiliaire. Au XVI^e siècle, le traitement des auxiliaires se range à l'intérieur de la section sur le verbe, sous la description des types de verbes. Dans la première moitié de la période classique, les auxiliaires reçoivent un traitement plus développé, souvent indépendamment de la description des types de verbes, et sont placés au début de la section sur le verbe. Autrement dit, l'analyse du verbe commence par le traitement des auxiliaires *être* et *avoir*. Dans l'analyse des auxiliaires, les grammairiens de la première moitié de la période classique identifient, à la fois, un plus grand nombre de verbes qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, et de verbes qui acceptent les deux auxiliaires. Ils signalent également que les verbes neutres ne se servent pas uniquement de l'auxiliaire *être*. Les grammairiens de cette période, contrairement à ceux du XVI^e siècle, indiquent que le lien entre verbe neutre et auxiliaire *être* n'est pas absolu. Plusieurs auteurs précisent que le verbe *être* appelle *avoir* et pas *être*, signalant que la conjugaison d'*être* avec lui-même est une faute fréquente chez les locuteurs non natifs. Pour d'autres grammairiens critiquant un tel emploi, il n'est pas clair s'ils cherchent à corriger les locuteurs non natifs ou certains dialectes et variétés du français. Finalement, la structure adjectivale (*être* + participe passé) et la formation du passif (*être* + participe passé) ne sont pas encore clairement distinguées de la conjugaison du verbe. L'absence d'une claire distinction entre conjugaison verbale et autres structures verbales se fait sentir davantage, comme dans les grammaires d'Oudin (1632, 1640), là où le nombre de verbes qui « se conjuguent » avec *être* augmente.

Tout compte fait, pendant la première moitié de la période classique, les grammairiens tiennent de plus en plus compte du rôle de l'auxiliaire *être* dans les FVC. Plus les contextes pour

l'emploi d'*être* seront identifiés, plus la situation deviendra nébuleuse et désorganisée. Dans leurs efforts pour comprendre la situation, les grammairiens tendent à proposer des nuances de sens, que ce soit sur le plan sémantique ou aspectuel, ou à essayer de limiter l'emploi des auxiliaires.

Chapitre 6

La deuxième moitié de la période classique : 1651 - 1715

6.1 Introduction

La langue classique continue à se raffiner et les efforts pour en purifier et en polir l'usage ne se démentent pas. Vaugelas, vers la fin de la première moitié du siècle, établit le français de la Cour comme modèle de bon usage, mais les questions d'usage continuent à alimenter de vifs et fréquents débats jusqu'à devenir obsessionnels (Rickard : 1992 : 36).

La deuxième moitié de la période classique est marquée par une réplique aux remarques de Vaugelas, la publication d'autres dictionnaires de la langue française – ceux de Richelet (1680), de Furetière (1690) et de l'Académie française (1694) – et l'influence méthodologique de la grammaire de Port-Royal. La deuxième moitié de la période classique voit apparaître également une panoplie d'œuvres du style des *Remarques*.

Plusieurs auteurs de l'époque vont prendre position par rapport à Vaugelas en exprimant soit leur accord avec ses observations et son modèle d'usage (Bonnecase 1672; Bouhours 1675; La Touche 1696), soit en les critiquant, proposant leurs propres observations sur la langue (Dupleix 1651; Ménage 1675, 1676). Les questions de stylistique occupent davantage l'espace de discussion. Grâce aux dictionnaires, le public a accès à un lexique approuvé où le sens des mots devient disponible à tous.

Comme dans les chapitres précédents, nous procédons en plusieurs temps. D'abord, nous recensons les grammairiens et les remarqueurs de la deuxième moitié du siècle en essayant de cerner leur modèle de français. Ensuite, nous traitons des grammaires et des dictionnaires publiés entre

1651 et 1715, la fin de la période classique, en comparant les observations et les commentaires des grammairiens sur l'alternance entre *être / avoir*. Finalement, nous résumons les observations et commentaires des historiens de la langue classique, particulièrement ceux qui sont spécifiques à la deuxième moitié du XVII^e siècle.

6.2 La grammaire de la deuxième moitié de la période classique

Dans les grammaires publiées pendant la deuxième moitié de la période classique, le débat sur le bon usage continue – certains auteurs confirmant les observations de Vaugelas et son modèle de bon usage et d'autres les critiquant (voir ci-dessus). Parallèlement, les grammairiens continuent leur travail de standardisation et font des efforts pour mieux comprendre et expliquer les irrégularités de la langue. Ce faisant, il leur arrive de pousser leurs efforts trop loin, créant ainsi des distinctions artificielles (Rickard 1992 : 41). Signalons la règle des 24-heures pour départager l'emploi *passé simple / passé composé*, une règle imposée pour expliquer en fait un changement linguistique, toujours en cours, dans l'emploi du *passé composé* (cf. § 3.2). Nous verrons également l'introduction d'autres distinctions dans la description de l'alternance des auxiliaires dans les FVC.

Les grammaires sont également influencées par le concept de méthode qui envahit le domaine des sciences (Swiggers 1984a : 15), la grammaire de Port-Royal en étant le premier vrai exemple. Cela peut expliquer le fait que, au cours de la deuxième moitié de la période classique, les grammaires deviennent plus systématiques (Rickard 1992 : 42), du moins dans leur facture et leur méthodologie. Grâce à la grammaire de Port-Royal, « la méthode devient une caractéristique inhérente de la description grammaticale » (Swiggers 1984a : 20).

6.3 Grammairiens dans la deuxième moitié de la période classique

Pour la période 1651 - 1715, nous avons recensé vingt-quatre auteurs. Certains sont de vrais grammairiens, tels que Chiflet (1659) et Irson (1662), qui s'intéressent à la structure de la langue et à son enseignement. D'autres auteurs, comme Dupleix (1651), s'aventurent en grammaire simplement pour répondre à un autre auteur ou pour se prononcer sur la langue, s'intéressant plus

aux aspects stylistiques qu'à son enseignement ou à sa régulation.

Scipion Dupleix (1651)

Le Gascon Scipion Dupleix n'est pas grammairien de formation. Avant la publication de son ouvrage *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651), il s'occupe d'histoire, de droit et de philosophie morale et naturelle (*HLF* III : 60). Au vu du succès de Vaugelas, Dupleix veut offrir une réplique aux *Remarques*, ce qui, au jugement des historiens, serait plus vraisemblablement motivé par un sentiment d'envie que par une soudaine passion pour le français (*HLF* III : 60).

Dupleix met particulièrement en cause le modèle d'usage préconisé par Vaugelas et la prépondérance qu'il octroie à la Cour. Brunot (*HLF* III : 61) résume les doutes de Dupleix en trois points : l'impossibilité d'identifier la plus saine partie de la Cour, la grande déférence montrée à l'égard des femmes de ce milieu et la contradiction sur le modèle à suivre. Sur ce dernier point, Brunot (*HLF* III : 60) souligne que « [t]antôt Vaugelas est obligé de corriger les courtisans par les auteurs, tantôt il abandonne ceux-ci en faveur des premiers ».

Dans l'introduction de son ouvrage, Dupleix (1651 : 9) exprime clairement ses doutes, disant que Vaugelas « fait souvent les choses sans raison, voire mesme contre la raison, & contre les regles & preceptes de grammaire ». Pour Dupleix, invoquer l'usage de la Cour est « plutost un pur abus que lon doit condamner » (9), et il voit le choix de ce modèle comme « plustost vn excez de complaisance ou de flaterie envers les Courtisans & envers le sexe feminin, qu'vn axiome pour establir l'elegance & la pureté du style » (10). D'après Dupleix, les remarques de Vaugelas reposent sur « le caprice et le sentiment » (*HLF* III : 61).

Dupleix s'oppose au modèle d'usage de Vaugelas mais sans lui en substituer un autre, préférant promouvoir la liberté de l'usage. Il signale clairement que, dans le doute, on doit opter pour la liberté : « [...] en chose douteuse il faut tousjours iuger pour la liberté » (1651 : 15), ce qui s'applique aussi en matière d'usage : « l'estime que cét axiome doit avoir lieu en la controverse touchant la pureté & bonté des termes & des phrases, & que l'vsage en doit estre laissé à la liberté d'vn chacun » (15).

Laurent Chiflet (1659)

Le père jésuite Laurent Chiflet est né 1598 à Besançon (Franche-Comté). Après avoir quitté la région de sa naissance, il passe quelques années à Paris avant de s'installer à l'étranger¹.

Pendant ses années à Paris, Chiflet se familiarise avec le français de la Cour et les tendances linguistiques de la capitale. Il fait également la connaissance de Vaugelas, avec qui il a plusieurs conversations (Blampain *et al.* 1997 : 364) qui laisseront leurs traces.

Chiflet veut élaborer une grammaire parfaite du français, un ouvrage qui corrigerait les « notables manquements parmi nos grammairiens » (1659 : préface : 2r^o). Il reconnaît la nécessité d'une telle grammaire, non seulement pour les étrangers, mais également pour les locuteurs natifs du français en général. C'est vers ces deux groupes de lecteurs que Chiflet oriente son ouvrage, fournissant des conseils dans la préface sur la meilleure façon pour chaque groupe de s'en servir (préface : 3r^o - 3v^o).

Convaincu que le français est parvenu au point de sa perfection, il retient, comme Vaugelas, que le bon français trouve sa source dans l'usage de la Cour, des maîtres de la langue et des bons écrivains (préface : 3v^o). Sa grammaire deviendra « le premier représentant de la grammaire du bon usage en Belgique, au XVII^e siècle » (Blampain *et al.* 1997 : 346).

L'originalité, pourtant, manque chez Chiflet. D'une part, les observations et les commentaires reprennent ceux d'Antoine Oudin (1632, 1640) et, d'autre part, l'influence de Vaugelas s'inscrit partout (Blampain *et al.* 1997 : 346). *L'Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise* (1659) connaîtra, malgré son orthodoxie, le succès, avec dix éditions publiées à Anvers, à Paris, à Bruxelles et à Cologne avant la fin du siècle (346).

Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660)

L'influence de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) (désormais *GGR*) d'Arnauld et Lancelot, à la fois en France et ailleurs en Europe, sur l'histoire et la pensée grammaticales ne

¹ Blampain *et al.* (1997 : 346) indiquent que, après quelques années à Paris, Chiflet s'établit « définitivement dans le Nord », région qui forme la Belgique d'aujourd'hui.

nécessite pas d'explication; son importance est déjà bien connue et abondamment documentée.

L'ouvrage, aussi connu sous le nom de *La grammaire de Port-Royal*, se distingue par sa visée. Contrairement aux grammaires qui l'ont précédée, la *GGR* ne vise ni l'enseignement du français, ni la standardisation de la langue. Arnauld et Lancelot se focalisent plutôt sur la grammaire générale, le rapport entre la grammaire et la logique, mettant à contribution tant les langues classiques (latin, grec et hébreu) que les langues européennes. Les deux auteurs appliquent, pour la première fois à l'analyse linguistique, la méthode établie par Descartes (Mandosio, dans Arnauld et Lancelot 1676 [1997]: VIII). Il ne s'agit donc pas d'imposer une norme ou un modèle de bon usage, mais de révéler la logique sous-jacente à la grammaire en général.

La *Grammaire générale et raisonnée* (1660) n'est pas une grammaire de la langue française. Néanmoins, il est essentiel d'en parler, et ce pour trois raisons : I) l'emploi d'une nouvelle méthodologie raisonnée fournit des éclaircissements sur la pensée grammaticale de l'époque, II) l'analyse grammaticale aura une influence sur certaines grammaires françaises postérieures et III) il importe d'y examiner le traitement des verbes auxiliaires.

Nous verrons plus bas l'application de la nouvelle méthodologie grammaticale de la *GGR* et son influence sur certaines grammaires postérieures. Le traitement des auxiliaires témoigne de l'importance grandissante que les grammairiens leur attribuent au cours du XVII^e siècle. Arnauld et Lancelot s'inscrivent dans cette tendance, signalant également le rôle important des auxiliaires non seulement en français, mais dans toutes les langues vulgaires d'Europe (Arnauld et Lancelot 1660 : 126). Pour expliquer le rôle des auxiliaires dans les idiomes vulgaires d'Europe, les auteurs retiennent comme cas d'étude les auxiliaires *avoir* et *être* en français. Nous y reviendrons en § 6.4.

Claude Irson (1662)

Le personnage de Claude Irson demeure presque inconnu. Delesalle et Mazière (2007) reconnaissent la difficulté à cerner la vie, la formation et les fréquentations de celui-ci, disant qu'elles n'arrivent pas « à le situer complètement » (41).

On sait toutefois qu'Irson habitait Paris et qu'il a composé une grammaire du français qui a connu plusieurs éditions (1656, 1660, 1662, 1667). Il est également connu pour ses ouvrages

d'arithmétique et de comptabilité, notamment sa *Méthode pour bien dresser toutes sortes de comptes à parties doubles, par débit et crédit, et par recette, dépense et reprise* (1678).

Vu les carences d'information sur sa vie et la rareté du patronyme Irson, Delesalle et Mazière (2007 : 45-46) se demandent s'il ne s'agirait pas d'un pseudonyme, d'une anagramme ou d'un prêté-nom pour Lancelot. Cette hypothèse demeure peu probable; néanmoins, Delesalle et Mazière soulignent la similarité du travail d'Irson avec la méthode de Lancelot (47). Swiggers (1984a : 16) signale également l'importance de la *méthode* dans la grammaire d'Irson, disant que sa grammaire « marque le début d'un courant continu de grammaires françaises méthodiques ».

Comptable au service de Louis XIV, Irson connaissait bien l'usage de la langue française à la Cour. On peut avancer sans risque que c'est cette variété de français qu'il adopte comme modèle de référence.

Giovanni Alessandro (Jean-Alexandre) Lonchamps (1664)

Nous connaissons peu de la vie de Giovanni Alessandro Lonchamps (Jean-Alexandre Lonchamps). Nous savons toutefois qu'il était enseignant de langues (allemand, français et italien) à Milan et à Rome, aussi bien qu'interprète (Lillo 2000 : 612). Sa profession d'enseignant transparaît dans sa grammaire, décrite par l'auteur même comme une grammaire pédagogique claire et concise (613). Selon Lillo, cette grammaire n'est qu'un texte de référence (614); elle n'est pas une grammaire théorique. Son côté pédagogique se décèle également dans le contenu peu original. On voit clairement l'influence d'Oudin. Selon Lillo, « [l]a grammaire de Lonchamps est, en grande partie et surtout pour ce qui est de la prononciation et de la morphologie, une “application” de la grammaire d'Oudin qui se voulait déjà pédagogique » (614), et elle conclut que, globalement, Lonchamps traduit Oudin (614).

Si Lonchamps a emprunté massivement à Oudin, on peut penser qu'il s'aligne aussi sur la Cour comme modèle de référence pour le français.

Nathanæl Duez (1668, 1669)

Nathanæl Duez, fils du ministre huguenot Samuel d'Huet, est né en 1609 à Saarwerden en Alsace. Il est probablement de langue maternelle française. Vers 1639, il s'installe à Leyde aux Pays-Bas où il enseigne le français et l'italien – « Magister linguae Gallicae et Italicae » – à l'université (Loonen 2000 : 320). Ses étudiants sont principalement de langue maternelle allemande, des expatriés du nord de l'Allemagne (320), ce qui explique son choix de composer sa grammaire *Le vray et parfait guidon de la langue françoise* en allemand.

L'intérêt que porte ce grammairien pour l'enseignement de la langue aux non-francophones et son approche traditionnelle en termes de méthodologie expliquent le contenu peu original des grammaires de Duez. Elles sont davantage des manuels pratiques que des ouvrages traitant de la standardisation de la langue. Loonen (2000) confirme le manque d'originalité de Duez quand il souligne que ce dernier, comme beaucoup de grammairiens de l'époque, a copié d'autres auteurs et qu'il a été, lui aussi, copié (320). La nature non originale de ses ouvrages, l'absence d'un lien avec la Cour et le fait qu'il n'est pas cité ou mentionné par d'autres grammairiens renforcent l'idée que Duez n'a pas joué de rôle significatif dans la standardisation de la langue.

Son modèle de français n'est pas explicité, mais il n'est pas celui de la Cour. Duez n'a pas de liens avec la Cour et ne cite aucun autre grammairien renommé de son époque, tel Oudin ou Vaugelas, ce qui laisse penser que son modèle de référence pour le français ne représente peut-être pas l'usage valorisé de l'époque. Comme du Wes (1532) et d'autres grammairiens de langue maternelle française, on peut penser que Duez s'est servi de ses connaissances de locuteur natif, ou quasi-natif, pour composer ses grammaires.

Robert Alcide de Bonnacase, sieur de Saint-Maurice (1672)

Les informations biographiques au sujet de Robert Alcide de Bonnacase, sieur de Saint-

Maurice, sont extrêmement rares. On sait toutefois qu'il est l'auteur de plusieurs ouvrages² et qu'il a séjourné en Espagne³.

Brunot ne mentionne que brièvement cet auteur et le range dans la rubrique *Autres grammairiens*. Selon Brunot, Bonnacase n'est qu'un individu parmi « la masse des grammairiens d'occasion qui voulurent profiter de l'attention qu'on donnait au langage pour en dire à leur tour leur sentiment, et essayèrent de marcher sur les traces des maîtres » (*HLF IV* : 11). Brunot continue, disant que dans l'ouvrage de Bonnacase il y a peu de nouveauté. Il ajoute, néanmoins, qu'il y a « un effort réel pour mettre en ordre les règles de la nouvelle grammaire, et plusieurs chapitres, en particulier celui du verbe, se lisent avec fruit » (*HLF IV* : 11).

La carence d'information sur Bonnacase ne nous permet pas d'identifier le modèle de français qu'il utilise comme référence. D'après les observations et commentaires de cet auteur, il est clair qu'il connaissait les ouvrages de Vaugelas⁴ et d'Oudin⁵. On peut penser que Bonnacase a simplement accepté le même modèle de français que celui prôné par ces deux maîtres reconnus.

Dominique Bouhours (1675)

Dominique Bouhours est né à Paris dans une famille bourgeoise le 15 mai 1628. Il était jésuite, antijanséniste, grammairien et l'auteur de plusieurs œuvres sur la langue française, dont *Doutes sur la langue française* (1674), *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675) et *Suite des remarques nouvelles sur la langue française* (1687). Passionné de langue française, sa renommée ne fait aucun doute. Selon Rosset (1908), « [a]près Malherbe et Vaugelas, Bouhours fut le maître

² *Tableau des Provinces de France* (1664); *Relation particulière de Madrid* (1666); *La politique du prince, ou La conduite d'un jeune gentilhomme, luy enseignant tous les nobles exercices convenables à sa condition* (1668); *Le guide fidelle des étrangers dans le voyage de France* (1672).

³ Gutierrez (1977 : 49) rapporte que Bonnacase a envoyé « de Madrid, en 1664, une relation pessimiste et hostile ».

⁴ À plusieurs reprises dans son ouvrage, Bonnacase fait référence à Vaugelas. Pour ne citer que deux exemples, il parle de Vaugelas dans la préface et dans une section consacrée à l'accord du participe passé (1672 : 149).

⁵ L'ouvrage d'Oudin était connu de Bonnacase, mais on n'est pas en mesure de juger de son influence sur ce dernier. Soulignons toutefois que Bonnacase reprend le même exemple d'une FVC d'un verbe neutre conjugué avec *avoir* (*regner*) qu'Oudin.

subtil et rigoureux de qui la langue classique reçut sa forme définitive » (8) et une décision de lui « valait un arrêt de l'Académie » (6). Brunot (*HLF* IV : 7-8) décrit le père Bouhours comme « le maître de grammaire de sa génération, le successeur, sinon l'égal de Vaugelas ». Cette opinion sur le père Bouhours est reprise par Dotoli (*dans* Bouhours 1674 [1998] :19), qui écrit que Bouhours était « désormais l'autorité indiscutable de la langue française » et que « tout le monde le consid[érait] comme le nouveau Vaugelas ».

L'objectif de Bouhours était de compléter l'œuvre de Vaugelas et pour ce faire, il adopte la méthode de ce dernier (Dotoli *dans* Bouhours 1674 [1998] : 50). Comme Vaugelas, le père Bouhours fonde ses observations sur l'usage. Selon Dotoli (*dans* Bouhours 1674 [1998] : 72-73), Bouhours invoque une forte notion de classe, appuyant ses remarques, comme Vaugelas avant lui, sur l'usage des classes dirigeantes et instruites, de la Cour, des salons, des hôtels particuliers, des nobles et surtout sur l'usage des femmes (*dans* Bouhours 1674 [1998] : 74). Par contre, pour Ayres-Bennett (1987 : 206), Bouhours appuie ses remarques plus sur la langue écrite que sur la langue parlée, accordant plus d'intérêt à une norme écrite, aux écrits des auteurs qui font autorité et au raffinement du style. Il écrit d'ailleurs dans l'*Avertissement* de ses *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675) : « ce n'est qu'après avoir observé l'usage, & avoir consulté les personnes les plus habiles dans la Langue; ce n'est que sur le témoignage des bons Auteurs que je prononce ».

Dotoli (*dans* Bouhours 1674 [1998] : 129) observe que Bouhours est plus exigeant que Vaugelas sur plusieurs points, déconseillant « toute irrégularité⁶, érigeant en règle obligatoire la perfection de l'ordre de la période et le respect des règles de grammaire ». Ayres-Bennett (1987 : 206) fait écho à ce commentaire, décrivant Bouhours comme « over zealous » et plus rigoureux dans son purisme que Vaugelas.

Dotoli (*dans* Bouhours 1674 [1998] : 132) résume en cinq règles les idées de Bouhours sur la manière de bien parler et de bien écrire : « 1) Éviter de “parler italien en français”, c'est-à-dire de produire des constructions latinisantes; 2) Éviter les mots barbares; 3) Éviter les méchantes phrases; 4) Éviter les constructions vicieuses; 5) Rechercher avec soin tout ce qui contribue à la netteté du

⁶ Comme exemple, signalons la préférence du père Bouhours de ne pas marquer l'accord des participes passés dans les FVC et d'établir plus de régularité dans leur traitement. Voir ses commentaires sur *De l'usage des participes passifs dans les preterits* (Bouhours 1687 : 385-390).

langage ».

Bouhours prend comme modèle de français l'élite sociale de son temps, un modèle qui s'écarte de la langue parlée par la majorité.

Gilles Ménage (1675, 1676)

Gilles Ménage, né le 15 août 1613, à Angers, était avocat, abbé, écrivain, enseignant⁷, poète et grammairien. Les circonstances de sa naissance et ses relations lui ont donné accès, dès un jeune âge, à certains milieux de l'élite, tels que les sociétés littéraires et les salons (Samfiresco 1902 : 21). Suivant la tradition familiale, Ménage est devenu avocat comme son père et fut reçu avocat au parlement en 1632, poste qu'il occupe jusqu'en 1640. Préférant le monde littéraire à celui du droit, il abandonne le milieu juridique pour se consacrer aux lettres.

Dans les débats grammaticaux du XVII^e siècle, Ménage occupe une place importante. Il était un ami de Vaugelas, qui lui a montré ses *Remarques* avant leur publication (Samfiresco 1902 : 251), et sa présence à l'hôtel de Rambouillet était bien appréciée (21). Sa renommée s'étendait même jusqu'en Italie où il était membre de l'Académie de la Crusca et de l'Académie des Apatistes à Florence (25).

Malgré son amitié pour Vaugelas, il s'oppose à lui et à ses *inintelligents disciples* (Samfiresco 1902 : 251), et finit par devenir le rival du père Bouhours, considéré comme le continuateur du premier maître. La conception de l'usage chez Ménage était beaucoup plus large que celle de Vaugelas (286). L'usage de la Cour n'était pas son unique critère de sélection (287). Pour Ménage, le bon usage se pratiquait aussi chez les savants et les honnêtes gens (287). Une autre caractéristique distinguant le modèle de Ménage de celui de Vaugelas tient à l'importance qu'il accorde aux grammairiens et auteurs qui l'ont précédé (286). Ses connaissances historiques fondent ses observations au-delà des caprices de son époque. D'autres auteurs avaient ignoré l'héritage du XVI^e siècle, mais Ménage en tenait compte.

Selon Pellat (1995), le modèle de français retenu par Ménage se distingue de celui de

⁷ Gilles Ménage a « instruit » Mme de Sévigné et Mlle Pioche de Lavergne (Samfiresco 1902 : 31).

Vaugelas par trois aspects originaux : I) « les garants du bon usage n'ont pas la même importance » (98), le modèle ne se limite pas à la Cour, II) « Ménage compose une ébauche de grammaire historique » (98) où ses observations se fondent sur des connaissances historiques et III) ses *Observations* « constituent une grammaire ouverte » (99) où Ménage n'essaie pas d'éliminer de la langue tout ce qui est vieux.

César-Pierre Richelet (1680)

L'auteur du *Dictionnaire françois* est né à Cheminon, dans la région de Champagne. L'année exacte de sa naissance n'est pas connue, mais plusieurs auteurs la situent entre 1629 et 1632 (Bray 1986 : 198). Sur la foi d'un certificat de baptême daté du 8 novembre 1626, Bray (1986 : 199) estime qu'il faut devancer l'année de naissance du lexicographe à novembre 1626.

En 1641, à quinze ans, Richelet devient secrétaire⁸ du futur académicien Nicolas Perrot d'Ablancourt, chez qui « il aprit la délicatesse de notre langue et se fortifia dans les belles lettres » (Fasnières cité par Bray 1986 : 203). Entre 1650 et 1654, il travaille comme précepteur à Dijon, responsable de l'éducation du fils de M. de Courtivron – futur président au Parlement de Bourgogne (Bray 1986 : 204). À Dijon, Richelet fait la connaissance de plusieurs érudits importants, tels Jean-Baptiste Lantin et l'abbé Claude Nicaise. En 1655, encore grâce à Perrot d'Ablancourt, Richelet trouve une place de régent au collège de Vitry.

En 1661, à l'âge de 35 ans, Richelet quitte la région de Champagne pour s'installer à Paris (Bray 1986 : 202). L'année suivante, Lantin demande à l'académicien Chapelain de le prendre sous sa protection, ce qui lui donne accès aux milieux littéraires de Paris (205). À Paris, sur l'avis de l'académicien Patru, Richelet commence à enseigner le français aux étrangers de passage (228), développant ainsi un précieux réseau de contacts sociaux.

C'est en travaillant comme traducteur et réviseur, notamment à la révision du *Dictionnaire des rimes de Frémont d'Ablancourt* (1667), que lui est venue l'idée d'élaborer son propre dictionnaire (Bray 1986 : 233). Patru, membre de l'Académie française, déçu du « dilettantisme »

⁸ La durée du séjour au service de Nicolas Perrot d'Ablancourt reste incertaine, mais Bray (1986 : 203) questionne la durée de 14 ans proposée par Fasnières.

du travail lexicographique de l'Académie (235) appuie le projet. Finalement, outre Richelet lui-même et Patru, ce sont Mauroix, Cassandre, Rapin, Bouhours, et plusieurs auteurs vivants, ayant fourni quelques passages de leurs œuvres, qui ont compilé ce dictionnaire (236-237). Le modèle de français du *Dictionnaire françois* (1680) s'aligne sur celui prôné à l'époque, le bon usage.

Sa composition repose sur la citation d'auteurs – vivants ou morts – de bonne réputation dans le milieu littéraire de l'époque (Bray 1986 : 236). Cette assise, fondée sur l'écrit aussi bien que la réputation des compilateurs « en leur propre matière et en matière de langue », allait assurer le succès du dictionnaire et contrer la primauté forcée de l'Académie (237). Privé de privilège du roi, le *Dictionnaire françois* (1680) fut publié à Genève en 1679/1680. Richelet meurt à Paris le 23 novembre 1698.

Richelet était connu dans le milieu littéraire de l'époque et certains membres de son cercle siégeaient à l'Académie, tels Patru, d'Ablancourt et Chapelain. Son travail était suffisamment bien vu pour que Des Réaux en propose une reconnaissance à la Cour. On lui a préféré les services d'un polyglotte, Jean Doujat (Bray 1986 : 229). Richelet connaissait bien le français à la mode dans le milieu des élites. Il a composé son dictionnaire sur ce modèle. Il en témoigne dans l'*Avertissement* de son dictionnaire : « J'ai lu nos plus excellens Auteurs, et tous ceux qui ont écrit des Arts avec réputation. J'ai composé mon livre de leurs mots les plus-reçus, aussi bien que de leurs expressions les plus-belles » (1680 : *Avertissement*), ajoutant : « Je rapporte seulement ce que j'ai vû pratiquer par d'habiles gens, et ce que j'ai appris de feu M. d'Ablancourt l'un des plus excellens esprits et des écrivains de son siècle » (9) et « J'ai aussi tiré pour mon travail beaucoup de lumières du judicieux M. Patru » (9). Brunot signale l'aspect sélectif de Richelet dans le choix de la nomenclature de son dictionnaire. Selon ce dernier, Richelet exclut I) des mots donnés comme vieux ou bas, II) des mots anciens, triviaux ou tirés du patois, et III) des néologismes (*HLF* IV : 31). Brunot conclut en disant que Richelet rejette ce qui n'est pas suffisamment conforme au bon usage (*HLF* IV : 32). Petrequin (2009 : 694) résume en écrivant que Richelet « prenait volontiers des libertés » par rapport à Vaugelas, qu'il est un *vaugelassien*, mais pas un *vaugelassien* de stricte obédience.

Claude Mauger (1684)

Originaire de Blois, Mauger a fait carrière en Angleterre où il enseignait le français comme langue seconde. Sa grammaire, dont la première édition date de 1653 (Bouton 1972 : 33), a connu du succès tant en Angleterre que dans les pays flamands et en France (21). Au total, il existe plus de vingt éditions, y compris des éditions posthumes (38).

Mauger compose sa grammaire pour enseigner le français aux étrangers, notamment aux Anglais. Praticien plutôt que théoricien (99), l'auteur s'intéresse plus à l'enseignement de la langue qu'à sa standardisation. Mauger est pédagogue, toutefois il se distingue des autres praticiens par sa connaissance de la langue enseignée. Bouton (1972 : 163) le décrit comme un utilisateur *averti* et *éclairé* de l'époque.

Mauger reconnaît les inconvénients d'être provincial et de travailler à l'étranger, mais essaie de les surmonter (Bouton 1972 : 162). Pour asseoir ses compétences, il en appelle aux meilleurs écrivains de son temps, soit Balzac, Corneille, Scudéry et Voiture, n'introduisant donc pas un français corrompu (162). Mauger s'appuie également sur ses liens avec les messieurs de Port-Royal, qui possèdent une copie de sa grammaire (163). Il ajoute qu'il connaît le style de la Cour. Contre la critique, il écrit :

« Je n'ay que faire de vous dire que je suis exactement le plus beau style de la Cour et mes écrits sont assortis de tous les mots à la mode [...] je suis tous les jours auprès des hommes de Cour, tant Ambassadeurs qu'autres, Grands Seigneurs à qui j'ay aussi l'honneur de montrer la langue angloise [...] chacun sait que j'ay été sept ans le maître de langues le plus approuvé de Bloys [...] j'ay correspondance à Paris avec nos meilleurs auteurs, il ne faut pas s'étonner si je me sers toujours du beau langage. » (cité *dans* Bouton 1972 : 162-163)

Mauger est un professeur de langue bien informé qui suit l'usage de la Cour, « tout en conservant, parfois, des habitudes de provincial » (Bouton 1972 : 188).

Jean D'Aisy (1685)

Il est difficile de trouver des informations sur la vie et le parcours de Jean D'Aisy. Bien que nous l'ignorions, l'information sur son influence et son modèle de français abondent.

Le génie de la langue française (1685) est un ouvrage que D'Aisy lui-même décrit comme « un Abrégé de la Grammaire Française, qui sert de fondement aux Remarques, & qui étoit nécessaire pour les bien entendre » (*Avertissement*). D'Aisy est un continuateur de la pensée de Vaugelas. Il l'annonce clairement en la nuancant : « il est certain que pour se rendre parfait dans la connaissance de nôtre Langue, le moyen le plus sûr & le meilleur, est d'étudier ces trois auteurs [Vaugelas, Ménage et le Père Bouhours], & d'entendre bien leurs decisions » (*Avertissement*). Si Ménage et le père Bouhours sont des rivaux, D'Aisy minimise leurs différences. Ensemble, selon lui, ces trois auteurs fournissent « all the necessary knowledge to perfect one's French » (Ayses-Bennett 2006 : 273).

D'Aisy (1685) ne fait pas preuve d'originalité, préférant reprendre « le sens de ces Maîtres de nôtre Langue, & de l'expliquer quelquefois dans les mêmes termes, quelquefois d'une manière qui le rend plus intelligible » (*Avertissement*). Ailleurs, il signale son manque d'originalité, disant : « [i]l pouvoit y ajouter quelques Reflexions; mais il a jugé à propos de ne point mêler parmy ces Oracles, des choses qui n'auroient pas la même autorité » (*Avertissement*).

Brunot range D'Aisy parmi les copistes (*HLF* IV : 11-12) et fait à son égard les mêmes remarques que pour Bonnacase (cf. § 6.4.).

Nicolas Andry de Boisregard (1689)

Nicolas Andry de Boisregard, célèbre doyen de la Faculté de médecine de Paris, est né à Lyon en 1658 et est allé à Paris pour étudier la théologie avant de se consacrer à la médecine.

Il connaissait le père Bouhours et est entré en lutte avec ce dernier, mais non pour des raisons grammaticales⁹. Ses seules incursions dans le domaine grammatical, ce sont ses *Réflexions sur*

⁹ Selon Brunot (*HLF* IV : 10), la dispute trouve son origine dans une publication de Boisregard – *Sentiments de Cléarque sur le Dialogue d'Eudoxe et de Philanthe* – contre Bouhours.

l'usage présent de la langue françoise (1689) et l'ouvrage subséquent¹⁰.

Dans son ouvrage, Boisregard commente la langue française afin d'« éclaircir les doutes que l'incertitude de nostre langue fait naistre tous les jours, & d'en résoudre les difficultez » (1689 : *Préface*). Pour ainsi faire, il en appelle à l'usage, mais en « autant qu'on a pû s'en instruire par la lecture, & dans le commerce du monde » (*Préface*). Il souligne l'importance de l'usage disant que c'est « l'unique règle qu'on y a suivie; & bien qu'il ne s'accorde guères avec la raison dont il franchit souvent les loix » (*Préface*).

Dans la préface, il nous met tout de même en garde, précisant qu'il faut suivre les « paroles d'un excellent maistre en l'Art de parler » et non l'usage général, qu'il fustige : « Si l'on prend pour usage [...] ce qui est en pratique parmi le plus de gens, les préceptes en seront dangereux non seulement pour le langage, mais encore pour la conduite de la vie. » Boisregard reconnaît que son modèle repose sur des critères sociaux : « J'appelle donc l'usage de la langue, la manière dont les personnes polies, ont coûtume de parler, comme j'appelle l'usage du monde, la conduite ordinaire des honnestes gens » (*Préface*). Boisregard comprend la fragilité du modèle qui risque de changer dès que l'opinion qui l'appuie tombe, mais il souligne quand même l'importance de l'adopter. Bref, l'usage selon Boisregard se limite, comme pour l'ensemble des auteurs, à l'usage d'un petit groupe socialement choisi et approuvé.

François de Fenne (1690, 1713)

L'information sur la vie de François de Fenne est extrêmement limitée. Nous n'avons pu identifier ni son lieu de naissance, ni sa formation. Ce que nous savons sur lui vient de ses deux ouvrages grammaticaux que nous avons pu consulter.

En 1690, de Fenne publie *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise*, un traité sur la langue française composé dans un format de dialogue (questions et réponses) entre un professeur et son élève. De Fenne décrit son ouvrage comme un abrégé de sa grammaire

¹⁰ *Suite des réflexions sur l'usage présent de la langue françoise* (1693).

(*Avertissement*), ce qui indique qu'il avait déjà composé une grammaire française¹¹. De Fenne a donc composé plusieurs ouvrages sur la langue française, dont quelques-uns ont connu plusieurs éditions. Malgré tout, son influence reste extrêmement limitée : Brunot ne cite pas ce grammairien et les grammairiens de l'époque n'y font pas référence.

De Fenne est plutôt un praticien dont l'objectif est simplement l'enseignement de la langue. Il ne joue donc pas un rôle dans l'établissement ou le rayonnement de la norme. Inconnu de ses contemporains, il n'est pas plus connu aujourd'hui. La rédaction de ses ouvrages en latin – ou en latin / français – et leur publication à l'extérieur de la France¹² laissent croire qu'il vise un public d'étrangers désireux d'apprendre le français, et non des locuteurs natifs cherchant à parfaire la connaissance de leur langue maternelle. Dans sa grammaire, le cadre d'analyse fondé sur le latin (la déclinaison du nom *etc.*) est aussi une indication que son objectif est l'enseignement de la langue¹³.

Nous croyons que de Fenne est de langue maternelle française. Dans l'avertissement d'*Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise* (1690), il parle explicitement de « notre langue ». N'y ayant trouvé aucune référence aux œuvres de Vaugelas, du père Bouhours ou de Mauger dans les ouvrages que nous avons pu consulter, on peut penser que de Fenne ne participe pas aux débats grammaticaux sur la norme et le bon usage et que son modèle de français, non identifié, repose sur sa connaissance de locuteur natif.

Claude Favre de Vaugelas (1690)

La deuxième collection de remarques de Vaugelas fut publiée quatre décennies après sa mort. Ayres-Bennett (1987 : 5, 9) signale que ces remarques figurent dans les manuscrits que Vaugelas a utilisés pour la préparation des *Remarques* de 1647, mais que, pour une raison quelconque, il les a rejetées ou a décidé de ne pas les inclure dans son ouvrage original. Elle avance également que

¹¹ De Fenne fait également référence à une grammaire précédente quand il dit : « & je n'aurois jamais pû m'y resoudre, si jen'avois pas vû qu'on a imprimé depuis peu les Dialogues de Parival en Alemagne à la suite de ma grammaire » (*Avertissement*). Nous n'avons pas trouvé d'édition de sa grammaire antérieure aux *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise*, mais nous avons pu consulter celle de 1713.

¹² *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise*, par exemple, fut publié à Leyde, aux Pays-Bas.

¹³ De Fenne a choisi un cadre grammatical familier à son public pour faciliter l'enseignement de la langue.

l'Alemand, compilateur de ces nouvelles remarques, en aurait même inventé quelques-unes (1987 : 9). L'incertitude concernant la provenance des remarques ne permet pas d'identifier le modèle de référence, mais le nom de Vaugelas qui leur est associé est gage de leur autorité.

Antoine Furetière (1690)

Antoine Furetière est né à Paris à la fin de 1619; le registre de l'église Saint-Étienne-du-Mont atteste son baptême le 28 décembre 1619 (Rey 2006 : 11). Sa famille appartient à la bourgeoisie parisienne. Son père, également prénommé Antoine, était secrétaire de la Chambre du Roi avant de devenir porte manteau du monarque (13). La carrière littéraire de Furetière commence assez tôt¹⁴. En 1636, au collège, il fait la connaissance de La Fontaine. Les années suivantes, il fréquente les compagnons de la Table ronde où il fait aussi la connaissance de Charpentier, Cassandre et Maucroix (Roy-Garibal *dans* Furetière 1666 [2001] : 11).

En 1645, Furetière finit ses études de droit et est reçu avocat. Même s'il est avocat, ses ambitions littéraires perdurent et, en 1649, il publie *Ænéide travestie*. En 1652, il devient procureur fiscal de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et quelques années après, il obtient d'autres bénéfices ecclésiastiques. Durant cette période de sa vie, entre 1652 et 1658, Rey (2006 : 50) signale que la carrière littéraire de Furetière s'affirme de plus en plus grâce justement aux charges ecclésiastiques qui lui assurent une indépendance financière.

Sa renommée littéraire était suffisamment établie pour que, en 1662, il soit élu à l'Académie française. Selon Rey (2006 : 64), « Furetière, devenu académicien, représente donc les idées cartésiennes, rationalistes et un certain purisme ou du moins la prétention de manier la langue dans la bonne tradition malherbienne, à la différence des Précieux et des “coquets” ».

Dès son élection à l'Académie, Furetière montre de l'intérêt pour le dictionnaire en cours d'élaboration. Si, d'après Brunot, Furetière a consacré plus de 40 ans à son propre dictionnaire (*HLF* IV : 32), publié en 1690, son intérêt pour entreprendre et mener à terme une telle œuvre remonte bien avant son entrée dans la Compagnie. Par contre, pour Rey (2006 : 70), c'est la fréquentation des

¹⁴ Au collège, Furetière écrit des vers et des satires qui ne seront pas publiés avant 1655 (Roy-Garibal *dans* Furetière 1666 [2001] : 11).

compilateurs du dictionnaire de l'Académie, combinée à leur relative incompétence et aux lacunes de l'ouvrage, qui poussent Furetière à composer un dictionnaire complémentaire, puis un meilleur dictionnaire.

En 1675, Furetière obtient la position de Chancelier de l'Académie française et en 1679, il en devient « par le sort des boules » le directeur (Rey 2006 :97).

En 1684, l'affaire du dictionnaire éclate. Cette année-là, Furetière est chargé de la révision et de la collation des lettres A et B du dictionnaire de l'Académie (Roy-Garibal *dans* Furetière 1666 [2001] : 23). La même année, le 24 août, il obtient un privilège pour son propre dictionnaire sur les arts et les sciences. L'Académie dispose déjà, depuis 1674, d'un privilège lui réservant un monopole sur tout dictionnaire de langue française, privilège valide jusqu'à la parution du dictionnaire de l'Académie et au-delà, pendant 20 ans (Rey 2006 : 89). Vers la fin de 1684, ses confrères Racine et Boyer avertissent Furetière de son empiétement sur le privilège de l'Académie (Roy-Garibal *dans* Furetière 1666 [2001] : 23).

Le conflit entre Furetière et l'Académie s'aggrave et l'année suivante, l'Académie accuse Furetière d'avoir falsifié son privilège (Roy-Garibal *dans* Furetière 1666 [2001] : 24) et par un vote, le 22 janvier 1685, Furetière est exclu de l'Académie. Quelques mois plus tard, le 9 mars, le privilège pour son dictionnaire des arts et des sciences est retiré.

Privé de privilège, Furetière se tourne vers Pierre Bayle, un Français exilé en Hollande qui a pris un intérêt à l'ouvrage. Le dictionnaire de Furetière fut publié en 1690 par le libraire hollandais Leers, deux ans après la mort de l'auteur.

Avocat, écrivain, académicien et Parisien, Furetière connaissait bien la variété de français valorisée à son époque : celle de la Cour. Toutefois, il se distingue de ses rivaux – Richelet et l'Académie française. D'après Brunot (*HLF* IV : 33), Furetière n'est pas puriste et il offre au public un dictionnaire « vraiment “ universel ” », riche en faits et en renseignements de toutes sortes ». Il n'exclut pas les archaïsmes, néologismes, vulgarismes et termes techniques ou pédants comme Richelet et l'Académie française l'ont fait, ces derniers définissant « une zone centrale du lexique pour en faire une norme du bon usage » (Rey 2006 : 91). Là où Richelet et l'Académie française cherchaient à répertorier les « meilleurs » mots pour illustrer la grandeur de la France de l'époque, Furetière désirait donner une description exacte de ce que désignent les mots (Rey 2006 : 94).

Autrement dit, pour son dictionnaire, Furetière a pris comme modèle l'usage de la Cour, mais un usage qui était plus tolérant que les compilateurs d'autres dictionnaires contemporains.

Académie française (1694)

Le *Dictionnaire* (1694) de l'Académie française, attendu depuis la création de l'institution, a été composé par les membres de la Compagnie, soit « les plus grands auteurs de la nation » (ARTFL Project – *Académie française*). C'était une référence pour ceux « qui n'en connoissent pas le bel usage » (Académie française 1694 : *Préface*). L'objectif n'était pas de recenser tous les mots de la langue française, mais d'offrir « un lexique normatif qui cherchait à légiférer les configurations d'utilisation du langage » (ARTFL Project – *Académie française*). Le *Dictionnaire* représente la langue « telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les poètes l'employent; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l'Élegance du discours » (Académie française 1694 : *Préface*). L'œuvre exclut par conséquent les mots vieux et désuets et le vocabulaire des arts et sciences.

Les auteurs se basent sur le parler des honnêtes gens, contribuant ainsi à expliciter le bon usage. Le modèle d'usage pour le *Dictionnaire* repose également sur les opinions et les commentaires des membres de la Compagnie qui ont pour réputation d'être parmi les « plus éminents hommes de lettres de France [est] une garantie majeure de son autorité » (ARTFL Project – *Académie française*). L'absence de citations s'explique par le fait que « plusieurs de nos plus celebres Orateurs & nos plus grands poètes [de la France] y ont travaillé » (Académie française 1694 : *Préface*). Le *Dictionnaire* (1694) de l'Académie française incarne la notion de pureté linguistique (ARTFL Project – *Académie française*), le bon usage de l'époque.

Pierre de La Touche (1696)

On sait peu sur la vie de Pierre de La Touche, sauf qu'il enseignait le français à Londres où il était précepteur du Duc de Gloucester (Bouton 1972 : 14).

Malgré la carence d'information sur la vie de ce grammairien (son dialecte d'origine), grâce

à la préface de sa grammaire, *L'art de bien parler françois* (1696), nous pouvons identifier son modèle de référence pour le français : l'usage de la Cour. La Touche signale l'importance de la Cour quand il conseille à son lecteur de séjourner dans les lieux où l'on parle bien et il nomme les villes de Paris, Saumur et Blois puisque c'est dans ces villes que « l'accent approche le plus celui de la Cour » (1696 : *Préface*).

En plus de sa reconnaissance pour le langage de la Cour, La Touche mentionne plusieurs fois qu'il a consulté « de bons auteurs » et « des meilleurs auteurs » (*préface*). De plus, il connaît les ouvrages grammaticaux renommés de l'époque et il nomme ceux de Malherbe, Vaugelas, Ménage et Bouhours. Il signale qu'il est redevable à ces grands auteurs « d'une bonne partie de [ses] remarques » et qu'il les a « suivis en plusieurs endroits » (*préface*). Bref, La Touche, comme la majorité des auteurs, s'aligne sur la tendance de l'époque en adoptant le parler de la Cour comme modèle de bon usage.

Paul Tallement (ou Tallemant) (1698)

L'ouvrage *Remarques et décisions de l'Académie française* (1698) n'est qu'une collection de remarques et de décisions sur la langue française recueillies par Paul Tallement. Comme modèle, il prend l'Académie dont les membres sont censés avoir autorité, tel que Tallement le signale en écrivant : « les décisions sont de l'Académie & doivent faire quelque autorité » (*Avertissement*).

Académie française (1705)

Plus de cinquante ans après la publication des *Remarques sur la langue française* (1647), l'Académie française publie ses observations sur l'ouvrage de Vaugelas. Cette œuvre suscite la controverse depuis sa publication et les grammairiens de la deuxième moitié de la période classique se positionnaient par rapport à elle, certains grammairiens acceptant et confirmant les observations de Vaugelas, d'autres s'y opposant. Finalement, il revient à l'Académie de trancher.

L'autorité à prendre des décisions sur le français, comme nous l'avons signalé ci-haut, repose sur le mandat et la composition de la Compagnie. L'Académie explicite de nouveau son autorité sur

la langue dans la préface de ses *Observations de l'Académie française sur les Remarques de M. de Vaugelas* (1705) : « il n'appartient qu'à ce tribunal de juger du langage en dernier ressort, il faut respecter ses arrêts [...] Cet ouvrage contient le jugement sur les remarques de Vaugelas » (*Avertissement des libraires* 5r^o) et plus loin « Elle [l'Académie] a décidé pour ou contre, après quoi il faut mettre le doigt sur la bouche, n'étant plus permis d'en appeler » (*Avertissement des libraires* 6r^o).

L'Académie ne s'appuie sur aucun modèle codifié d'usage pour juger l'ouvrage de Vaugelas. L'objectif de l'Académie étant autant d'établir et de promouvoir le bon usage que de régler les doutes sur l'usage, l'opinion de ses membres suffit.

Abbé François-Séraphin Régnier-Desmarais (1706)

Troisième secrétaire perpétuel de l'Académie française, Régnier-Desmarais occupe une position importante au sein de l'institution. Diplomate et religieux, il est élu à l'Académie en 1670, à l'âge de 38 ans. Pendant son séjour avec la Compagnie, il collabore au *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et est chargé de défendre l'Académie contre Furetière (cf. § 6.3, Furetière).

Les difficultés que rencontre l'Académie française dans la publication d'une grammaire officielle¹⁵, dont l'institution est chargée depuis sa création, se résolvent quand elle passe la responsabilité à Régnier-Desmarais, « [le] plus représentatif d'entre eux » (Chevalier 1996 : 62).

Pour composer la grammaire, Régnier-Desmarais (1706) se fonde sur « Cinquante ans de réflexion sur nostre Langue et par quelque connoissance des langues voisines et par trente-quatre ans d'assiduité dans les Assemblées de l'Académie » (*Préface*). Chevalier (1996 : 62) souligne que Régnier-Desmarais « vise à en faire une grammaire complète qui s'appuiera sur les mille et une remarques des doctes et des femmes et des auteurs ». Swiggers (1982a : 37) décrit la grammaire de Régnier-Desmarais comme un exemple des grammaires académiques et synthétisantes, tout comme celle de La Touche (1696).

Comme d'autres ouvrages composés sous l'égide de l'Académie (*Dictionnaire de l'Académie*

¹⁵ Cf. Swiggers 1982a : 37 et Swiggers 1985 : 261.

françoise 1694, *Observations de l'Académie françoise sur les remarques de M. de Vaugelas* 1705), cette grammaire ne prône aucun modèle d'usage. Elle établit et promeut le bon usage. Chevalier résume ce point, disant : « Ce grammairien représente l'autorité et n'a pas besoin de garant » (1996 : 62).

La grammaire de Régnier-Desmarais est décrite comme étant aussi décevante que le *Dictionnaire* de l'Académie (Swiggers 1982a : 37) et l'Académie la désavoue, obligeant Régnier-Desmarais à publier son ouvrage sans l'aval de cette institution en 1705¹⁶.

Le Père Claude Buffier (1709)

Le philosophe et historien Claude Buffier est né en 1661 en Pologne dans une famille française. Il grandit à Rouen et en 1679, à l'âge de 19 ans, il entre chez les Jésuites. S'installant finalement à Paris, il contribue au *Journal de Trévoux*, et compose plusieurs ouvrages, dont son ouvrage le plus connu *Traité des premières vérités* (1717).

Grammaire françoise sur un nouveau plan (1709) se veut une grammaire pratique (*Préface*) destinée aux étrangers désireux d'apprendre le français. Buffier explicite son objectif à plusieurs reprises dans la préface, écrivant « *Je mets à la fin plusieurs Remarques sur divers endroits de notre Grammaire qui pourroient arrêter ou embarasser davantage les étrangers* », ajoutant « *Cependant avec cette détermination où sont les étrangers d'apprendre le François, il semble qu'il n'y ait point encore de Grammaires qui leur conviennent parfaitement* », et « *J'ai mis en divers endroits quelques mots Latins pour faciliter aux étrangers l'intelligence des termes François* ».

Le modèle d'usage chez Buffier est social et contemporain. Il signale que son français de référence se fonde sur la Cour et des textes littéraires : « La perfection de notre langue consiste dans les manières de parler usitées parmi les personnes de la Cour & parmi les Gens de lettres » (*Épître* ii v^o) et « *De plus j'ai consulté sur les difficultez qui me sont restées, le plus grand nombre que j'ai pu de personnes qui écrivent le mieux dans notre langue ou qui la parlent le plus correctement* » (*Préface*). Buffier vise également la langue contemporaine, disant : « *J'ai taché d'exposer les*

¹⁶ La date de publication de la grammaire de Régnier-Desmarais a été longtemps disputée. Pour plus d'information sur la question, voir Swiggers 1985. Nous avons pu consulter l'édition de 1706.

principes de notre langue, conformément à l'usage présent [...] » (Préface). Buffier vante la qualité de la grammaire de Chiflet (1659), mais souligne que l'usage « a changé considérablement » depuis sa parution, ajoutant que « [c]et Auteur même est rempli de phrases, dont la construction n'est plus supportable aujourd'hui » (Préface).

En grammaire, Buffier oppose l'usage à la raison et signale que la première prime sur la dernière : « Il en faut dire autant de l'usage qui est la règle d'une langue; cet usage a son empire par lui-même indépendamment de la raison : ainsi la raison n'a proprement rien à faire par rapport à une langue, sinon de l'étudier & de l'apprendre telle qu'elle est, ou d'inventer un moyen de la faire étudier & de la faire apprendre telle qu'elle est » (10). Il souligne la nature arbitraire de la grammaire, la comparant à la mode, disant qu'« il faut regarder les langues comme un amas d'expressions que le hasard ou la fantaisie a uniquement établies parmi un certain nombre d'hommes, ou une certaine nation; à peu-près de même que nous regardons la mode » (9-10), et il ajoute, « Ne voient-ils pas que la grammaire même n'est qu'un amas de réflexions sur ce que l'usage a introduit dans une langue, le plus souvent par hasard » (14). Buffier ne nie pas le rôle de la raison dans la grammaire, disant que « ce n'est point de la raison que ces usages particuliers tirent leur autorité en qualité de modes » (10), et il se demande s'il n'est pas « toujours conforme à la raison de parler comme le prescrit l'usage » (14). Il reconnaît l'existence de plusieurs usages, certains étant « bons » et d'autres « mauvais » (18), et il signale que le bon usage est celui des « manières de parler les mieux établies & les plus autorisées » (18). Le caractère arbitraire de l'usage est encore souligné quand Buffier écrit qu'« [u]ne langue [...] n'est au fond qu'une sorte de mode qui a mis en vogue certaines expressions préférablement à d'autres termes. User de ces expressions, c'est suivre la mode dans le langage; c'est s'exprimer conformément au bon usage, c'est bien parler une langue » (18). L'établissement du bon usage repose donc sur des facteurs sociaux et risque de changer avec l'évolution de ces facteurs.

Buffier identifie trois types d'usage : usage constant, usage partagé et usage douteux ou obscur. Il définit l'usage constant comme « celui sur lequel le plus grand nombre de personnes de la Cour qui ont de l'esprit, & des Ecrivains qui ont de la réputation conviennent manifestement » (23). Il ajoute que « Les témoins les plus surs de cet usage constant, sont les livres des Auteurs qui passent communément pour bien écrire, & particulièrement ceux où l'on a fait des recherches sur

la langue » (24). L'usage partagé est « celui qui est suivi par les uns, & qui ne l'est point par les autres, bien que les uns & les autres soient en grand nombre & qu'ils passent pour habiles dans notre langue » (25-26). L'usage douteux ou obscur « n'est point proprement un usage; puisque les expressions sur quoi ils tombent ne sont point employées par un nombre considérable de personnes de la Cour & habiles Escrivain » (27).

Louis de Courcillon de Dangeau (1711)

Louis de Courcillon de Dangeau est né à Paris en 1643. Protestant de naissance, il se convertit au Catholicisme, devenant Abbé de Clermont et camérier d'honneur des Papes Clément X et Innocent XII. Homme de lettres et grammairien, il est le lecteur du roi de 1671 à 1685 et devient membre de l'Académie française en 1682. Il meurt le 1^{er} janvier 1723.

Sur la grammaire française, Dangeau publie plusieurs ouvrages : *Essais de grammaire contenu en trois lettres d'un Académicien à un autre Académicien* (1694), *Essais de grammaire* (1711), *Réflexions sur la grammaire françoise* (1717) et *Idées nouvelles sur différentes matières de grammaire* (1722). Dangeau est notamment connu pour sa description des voyelles nasales en français.

Dans *Essais de grammaire* (1711), Dangeau n'explicite pas son modèle de référence pour le français. Toutefois, en tant que membre de la Compagnie depuis 1682, il est au courant tant du conflit avec Furetière au sujet de son dictionnaire et de son expulsion subséquente de l'Académie que de la publication du *Dictionnaire* (1694) de l'Académie et des problèmes concernant la grammaire de Régnier-Desmarais (1705/6). Dangeau connaît donc la terminologie et la variété de français valorisées par son milieu et promues par l'Académie, et c'est sur cette variété que reposent ses commentaires.

Jean-Léonar Grimarest (1712)

Nous savons très peu sur la vie, les origines et la formation de Jean-Léonar le Gallois, Sieur de Grimarest, à part sa date de naissance (1659) et de mort (1713). Cet auteur est connu notamment

pour sa biographie sur Molière – *La vie de M. Molière* (1705). Ses autres ouvrages sont *Les Campagnes de Charles XII, roi de Suède* (1706-1711), *Traité du récitatif* (1707), *Addition à la Vie de M. de Molière* (1707), *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial* (1709) et *Éclaircissemens sur les principes de la langue françoise* (1712).

Quant au français de référence qu'il emploie dans *Éclaircissemens sur les principes de la langue françoise* (1712), nous nous bornons aux propos de l'auteur. Grimarest commence son ouvrage en déclarant qu'il est contre le fait de se baser sur l'usage comme modèle de la langue française (1), un terme qu'il décrit comme « la regle populaire » (2). Il critique la quantité de « regles fautives » trouvées dans les grammaires et les rhétoriques qui rendent l'apprentissage de la langue très difficile (1). Pour Grimarest, la grammaire se fonde sur la raison : « Si les Grammairiens leur avoient donné des principes assurés, ils n'auroient pas reconnu l'*usage* pour le maître de la Langue; mais ils ont trouvé si peu de solidité, si peu de raison dans leurs Ouvrages, qu'ils ont mieux aimé s'en tenir à la regle populaire, que de s'abaisser à réfléchir sur leurs défauts, pour tâcher de trouver les véritables principes d'institution » (2). Finalement, il décrit son ouvrage ainsi : « En donnant ces Remarques je n'ai dessein de parler qu'aux personnes qui peuvent raisonner sur la langue » (3) et « je tâcherai sur chaque difficulté en particulier de l'éclaircir le plus methodiquement qu'il me sera possible » (4). Pour Grimarest, la raison et la méthodologie priment sur l'usage.

Bilan

La deuxième moitié de la période classique est marquée par l'activité soutenue de grammairiens, de remarqueurs et d'amateurs de langue. De notre recension, retenons les faits suivants :

- L'influence de Vaugelas s'affirme. Les grammairiens de la deuxième moitié de la période classique nomment explicitement Vaugelas comme influence (Chiflet 1659, Bonnacase 1672, Bouhours 1675) ou font référence à lui (Richelet 1680, D'Aisy 1685). Ils ne peuvent pas ignorer ou contourner Vaugelas et ils finissent par se positionner par rapport à lui.

- Le modèle d'usage évolue et s'élargit. En 1647, Vaugelas établit le parler de la plus saine partie de la Cour comme modèle de référence, un modèle qui a été généralement accepté au début de la deuxième moitié de la période classique. La grande majorité des grammairiens accepte et reprend ce modèle de bon usage dans leurs ouvrages grammaticaux. Pour ceux qui acceptent le modèle de Vaugelas, ils signalent explicitement qu'il faut suivre la manière de parler de la Cour (Chiflet 1659, Irson 1662, Mauger 1684, La Touche 1696). Certains auteurs n'acceptent qu'en partie le modèle de Vaugelas, y apportant quelques nuances. Ménage (1675, 1676), par exemple, s'oppose à Vaugelas mais seulement par le fait que son modèle d'usage ne se limite pas à la Cour. Il lui préfère l'usage de Paris, en y incluant les savants et les honnêtes gens. La publication des dictionnaires (Richelet 1680, Furetière 1690, l'Académie française 1694) témoigne de l'importance grandissante des auteurs dans l'établissement du bon usage. Finalement, vers la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, l'opinion de l'Académie française exerce une influence de plus en plus importante sur le modèle préconisé (voir plus loin).

- Le modèle de bon usage devient de plus en plus une norme sociolectale. Depuis Vaugelas (1647), le modèle à imiter est celui parlé par la plus saine partie de la Cour. Par rapport au XVI^e siècle où les grammairiens recherchaient un français qui était commun à tous les Français, ou un français sous-jacent, les auteurs de la deuxième moitié de la période classique préfèrent un français socialement choisi et approuvé. Boisregard (1689) recommande explicitement de ne pas imiter l'usage général; il reconnaît également que la norme (le bon usage) est *choisie* par un certain groupe social et qu'elle est donc fragile. Il signale en outre, au bénéfice de son lecteur, que la norme risque de changer dès que l'opinion de cette petite minorité, la minorité qui appuie cette norme, change. Buffier (1709) fait écho à cette interprétation de la norme, signalant qu'elle est un modèle social fondé sur la Cour et des textes littéraires d'écrivains renommés. Pour ce dernier, l'usage prime sur la raison et il décrit la norme comme une mode dont l'importance se trouve dans des facteurs sociaux. En d'autres termes, la norme établie est de plus en plus arbitraire, ne représentant pas les variétés de français parlées par la majorité de la population.

- Le caractère littéraire du modèle de bon usage devient plus marqué. Vaugelas souligne que les bons

auteurs sont parmi ceux qui utilisent le bon français. Les grammairiens qui lui ont succédé se fondent également sur des textes littéraires. Mauger (1684) explique à ses lecteurs qu'il suit les meilleurs écrivains et nomme Balzac, Corneille, Scudéry et Voiture. La Touche (1696) dit avoir consulté les « meilleurs auteurs ». Chiflet (1659), Bouhours (1675, 1676, 1687), Richelet (1680) et Furetière (1690) font aussi appel aux bons écrivains. L'Académie française (1694) recrute ses membres parmi les *plus éminents hommes de lettres de France*.

Il existe, vers 1650, une différence assez marquée entre le français littéraire et le français vulgaire (*HLF* III : 28). Si le français normé repose, même partiellement, sur la langue littéraire, la norme du bon français que les auteurs adoptent ressemble de moins en moins au français populaire. On s'attend donc à voir des différences entre les grammairiens qui revendiquent la norme et ceux qui se fondent uniquement sur leur connaissance naturelle. Et c'est exactement ce que l'on observe quand certains grammairiens, ceux suivant cette norme spontanée, critiquent l'usage populaire et essaient de forcer ou d'établir un certain usage (cf. § 6.4). Pour les auteurs qui se servent de leur connaissance naturelle, nous observerons en § 6.4 plus de variation par rapport à la norme, notamment en ce qui concerne le choix de l'auxiliaire dans les FVC.

- L'influence de l'Académie française sur la langue s'accroît, surtout vers la fin de la période classique. À partir de 1680, un grand nombre de grammairiens sont membres de la Compagnie (Richelet 1680, Vaugelas¹⁷ 1690, Académie française 1694, Tallement 1696, Académie française 1705, Régnier-Desmarais 1706, Dangeau 1711). En plus des travaux de ses membres, l'Académie publie un dictionnaire, se prononce sur les *Remarques* de Vaugelas, charge Régnier-Desmarais à composer la grammaire officielle de l'Académie et affirme son autorité sur la langue. La Compagnie influe sur la norme et décide de l'usage acceptable pour l'époque.

6.4 Grammaires de la deuxième moitié de la période classique

Au cours de la deuxième moitié de la période classique, la publication d'ouvrages

¹⁷ Rappelons que cette collection de remarques de Vaugelas a été publiée par L'Alemand.

grammaticaux s'accroît. Ces ouvrages s'adressent soit aux étrangers désireux d'apprendre la langue, soit aux locuteurs natifs cherchant à maîtriser et à améliorer leur langage selon les canons du moment. Pour ce dernier groupe, les ouvrages de type « remarques » se multiplient, perpétuant le modèle de l'initiateur du genre (Vaugelas). Parallèlement, trois dictionnaires de la langue française sont publiés, mettant entre les mains du public un vocabulaire reçu et approuvé aussi bien qu'un ensemble lexical enrichi de termes des arts et des sciences.

Dans cette section, nous recenserons les trois types d'ouvrages, identifiant les propos qui traitent du choix de l'auxiliaire dans un français de plus en plus normé.

Scipion Dupleix : *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651)

Le contenu de l'ouvrage de Dupleix est peu original; ses observations sur la langue sont empruntées. *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651) n'est qu'une collection de commentaires sur les observations de Vaugelas dans ses *Remarques* (1647). Dupleix reproduit ainsi chaque « remarque » de Vaugelas en y ajoutant ses propres commentaires – accord ou désaccord. Même les commentaires de Dupleix manquent souvent d'originalité. D'après Brunot (*HLF* III : 61), « [b]eaucoup de ses objections lui sont inspirées par La Mothe Le Vayer, qu'il copie quelquefois sans le nommer, qu'il cite loyalement en beaucoup d'endroits ». Des commentaires de Dupleix, nous nous attendons à ceux sur les auxiliaires dans les FVC.

Pour les verbes *descendre*, *entrer*, *monter* et *sortir*, Dupleix (1651) approuve la remarque de Vaugelas sur l'auxiliaire à employer : les quatre verbes se conjuguent avec *être* et non avec *avoir* (541, 686-687). Comme lui, il condamne l'emploi actif d'*entrer* et *sortir*. Il signale que *sortir* est un verbe neutre (575-577) et qu'il ne peut accepter un COD, même si l'emploi actif est « fort commun » (575). La seule exception signalée par Dupleix est *sortir son effet*. Il décrit l'expression comme la traduction de l'expression latine *sortiri effectum*, et souligne que, dans ce cas, *sortir* n'est pas un verbe neutre, mais plutôt un verbe déponent (577).

Dupleix signale que *cesser* (196) et *croître* (665) sont toujours neutres, malgré une tendance assez fréquente à les utiliser comme des verbes actifs. Avec *passer* en emploi neutre, on dit mieux *il a passé par icy*, préférant *avoir* à l'auxiliaire *être*, qui marque un sens passif : *ie suis passé icy* ou

par icy (541). Ce verbe a également un emploi actif qui appelle l'emploi de l'auxiliaire *avoir* : *i'ai passé la riviere à la nage* (541). En d'autres termes, Dupleix préfère l'emploi d'*avoir* avec le verbe *passer*, que le verbe soit en emploi actif ou neutre. Pour *réussir*, Dupleix (540) fait écho à la remarque de Vaugelas, signalant que les FVC de ce verbe se conjuguent mieux avec *avoir* qu'avec *être*.

En gros, Dupleix veut supprimer l'emploi d'*avoir* avec certains verbes en emploi neutre (*descendre, entrer, monter, sortir*) et préfère *avoir* aux dépens d'*être* pour d'autres verbes (*passer, réussir*).

Laurent Chiflet : *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise* (1659)

Blampain *et al.* (1997 : 346) décrivent la grammaire de Laurent Chiflet comme un texte conservateur où les réflexions manquent d'originalité. Le conservatisme se voit, non seulement dans la déclinaison du nom selon les cas nominatif, accusatif, datif, *etc.*, mais également dans le traitement du verbe où il reprend la terminologie traditionnelle : *verbe actif, verbe passif* et *verbe neutre*. Selon Chiflet (1659), le verbe actif est celui qui est suivi d'un accusatif : *aimer ses amis; Accuser, loüer, estimer, regarder quel-cun &c.* (89). C'est donc un verbe transitif direct. Le verbe neutre [intransitif], par contre, n'a pas d'accusatif, pas de « cas de quelques Noms, comme font les Actifs » : *Je tombe; Je tremble; Je meurs; Je paslis* (63). Pour le verbe passif [le passif], il est encore traité sous la rubrique de la conjugaison verbale. « Quant à la conjugaison des Verbes Passifs [...] », Chiflet signale qu'ils sont composés du participe passif [participe passé] et du verbe auxiliaire substantif *Je suis* : *Je suis aimé; J'estois aimé* (70-71).

Sur le rôle des auxiliaires *être* et *avoir*, Chiflet signale qu'ils s'emploient dans la conjugaison des FVC de tous les verbes et précise le contexte pour l'emploi de chacun. L'auxiliaire *avoir* s'emploie dans les FVC des verbes actifs. Quant à *être*, il s'emploie dans la formation du passif (70-71), dans les FVC des verbes pronominaux (64) et dans les FVC de certains verbes neutres (64, 84). Pour les verbes neutres, Chiflet explique que « Ces Verbes Neutres se conjuguent en leurs Preterits [passé composé], les vns à l'aide de l'Auxiliaire *Avoir* : comme; *J'ay parlé, J'ay tremblé, J'ay asli &c.* Les autres à l'aide de l'Auxiliaire *Estre* : comme; *Je Suis tombé, Je suis allé, Je suis entré &c.* »

(64) et qu'« il y en a quelques-vns [verbes neutres], qui se conjuguent en leurs Prétérits Indefinis & composez [passé composé], à l'aide du Verbe Substantif » (84). Il fournit une liste de verbes neutres qui appellent *être* dans les FVC, soit : *aller, arriver, cheoir, croistre, descendre, descheoir, devenir, entrer, escheoir, monter, mourir, naistre, partir, parvenir, passer*¹⁸, *retourner, sortir, tomber* et *venir*.

Pour les verbes pronominaux, Chiflet favorise l'emploi de l'auxiliaire *être*, critiquant l'emploi d'*avoir*, disant : « Tous les Verbes Réciproques, en leurs Preterits composez, se conjuguent par l' Auxiliaire *Estre*, & jamais par *Avoir*. Il faut donc dire au Prétérit, *Je me suis trompé, Tu t'es trompé, Il s'est trompé, Nous nous sommes trompéz &c.* » (64). Chiflet dit de ceux de certaines Provinces qui emploient *avoir* avec les réfléchis (*Je m'ay trompé; Tu t'as trompé; Il s'a trompé*) qu'ils parlent fort mal (64). Il y a donc de la variation dans le choix de l'auxiliaire des FVC des verbes pronominaux. Le seul indice fourni sur leur distribution est un facteur régional : l'emploi d'*être* est bien reçu tandis que l'emploi d'*avoir* est stigmatisé. D'après les commentaires de Chiflet, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* appartient à des régions géographiques spécifiques qu'il ne nomme pas, mais qui correspondent vraisemblablement au nord de la France et à la Belgique¹⁹.

L'information sur la conjugaison et la classification (actif, neutre, *etc.*) des verbes fournit d'autres indices sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC. Chiflet conjugue *courir* (77) et *paraître* (82) avec *avoir*. Il décrit *apparaître* comme un verbe actif (95), ce qui devrait entraîner *avoir* dans ses FVC. *Cesser* (95) et *sortir* (94) sont des verbes neutres, mais on les emploie, dit-il, de plus en plus comme des verbes actifs²⁰. Pour *cesser*, Chiflet accepte cet usage, disant qu'« on commence à

¹⁸ Chiflet signale que *passer* se conjugue avec *être* ou *avoir* sans préciser le contexte pour l'emploi de chaque auxiliaire (emploi transitif / intransitif), ni si le choix de l'auxiliaire est porteur d'une nuance de sens (84).

¹⁹ Rappelons que Chiflet s'est installé dans le nord, ce qui est présentement la Belgique, où il a contribué à promouvoir le bon usage (cf. Chiflet, § 6.3). Le commentaire sur l'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux rappelle également la grammaire de du Wes (1532), un grammairien français du nord de la France pour qui l'emploi d'*avoir* a été généralisé dans son dialecte (cf. § 4.4.6). Julie Auger (2003), travaillant sur la langue picarde contemporaine, et Hendschel (2001), sur la langue wallonne contemporaine, signalent l'emploi d'*avoir* là où le français central exige l'emploi d'*être* (cf. § 3.3.2).

²⁰ Chiflet n'indique pas l'auxiliaire à employer dans les FVC de *cesser*. Pour *sortir*, il signale que, en emploi neutre, il se conjugue avec *être* (79), mais en emploi actif, il devrait appeler *avoir*. La variation *être / avoir* avec *sortir* selon le contexte *actif / neutre* rappelle le commentaire de Dauzat sur l'alternance avec *monter* (cf. Souplesse de la transitivité, § 3.5.5).

le faire actif; *Cessez vos plaintes.* » (95) mais il critique l'emploi actif de *sortir*, disant qu'il « n'est jamais Actif » (94). Finalement, *réussir* et *succéder* s'emploient avec les deux auxiliaires, mais Chiflet critique leur conjugaison avec *être* (98).

Antoine Arnauld et Claude Lancelot : *Grammaire générale et raisonnée* (1660)

Suivant la tendance de l'époque, Arnauld et Lancelot (1660) retiennent les classifications *actif, passif, neutre et réciproque* pour les verbes.

Selon ces auteurs, le verbe actif signifie « une action à laquelle est opposée une passion, comme *battre, estre battu, aimer, estre aimé* » (116), ce qui veut dire que le verbe actif est transitif direct et peut former un passif. Le verbe passif, d'après Arnauld et Lancelot, n'existe pas dans les langues vulgaires d'Europe. Il se forme en français « d'un participe fait du verbe actif, qui se prend en sens passif, avec le verbe substantif, je suis : comme *je suis aimé, je suis battu, &c.* » (117). Les neutres, ou *verba intransitiva*, sont des « verbes qui ne passent point en dehors » (117), c'est-à-dire les intransitifs. Arnauld et Lancelot en identifient deux types. Le premier type se forme du verbe *être* et d'un attribut. Il n'exprime pas d'action, mais une qualité (*il est blanc*), une situation (*il est debout*), un rapport de lien (*il est présent*), ou un autre état / attribut (*il est en repos*) (117). L'autre type de verbe neutre exprime des actions « qui ne passent point dans un sujet différent de celui qui agit, ou qui ne regardent point un autre objet; comme *disner, marcher, parler* » (118). Quant aux verbes réciproques / pronominaux, ce sont des verbes qui signifient que l'action du verbe agit sur le sujet même du verbe : *s'aimer* (117).

Arnauld et Lancelot fournissent également une définition des verbes auxiliaires : ils « servent aux autres pour former divers temps, avec le participe prétérit [participe passé] de chaque verbe » (126). Des deux auxiliaires, ils identifient *être* comme celui qui, avec le participe du verbe actif, forme le passif (126). Pour *avoir*, ils signalent que son emploi est « bien plus étrange » et que la raison, selon eux, en est assez difficile à donner (127). Toutefois, ils signalent qu'*avoir* s'emploie avec le participe prétérit [participe passé] dans les langues vulgaires pour former un prétérit [passé composé]. Ils précisent également qu'*être* se conjugue en français à l'aide d'*avoir* (*j'ai été*) et non avec lui-même (*je suis été*), ce qui distingue le français d'autres langues européennes, tels

l'allemand, l'espagnol²¹ et l'italien, où le verbe *être* est auxiliaire à lui-même. Arnauld et Lancelot ajoutent que les Wallons conjuguent *être* avec lui-même, mais ils qualifient un tel emploi comme une faute, disant que les Wallons²² « parlent mal français » (128).

Arnauld et Lancelot relèvent également l'emploi d'*être* comme auxiliaire dans les FVC des réciproques et celles de certains verbes neutres, disant qu'*être* prend la place du verbe *avoir* (134). L'expression « prendre la place du verbe *avoir* » est problématique puisqu'il n'est pas clair si Arnauld et Lancelot font référence à une seule fonction (auxiliation) que les deux auxiliaires remplissent, ou s'ils signalent que l'auxiliaire *être* s'emploie là où l'on devrait trouver *avoir*. Arnauld et Lancelot attribuent l'origine des FVC (avec *avoir*) aux Allemands, qui seraient responsables de « cette façon de parler de toutes les langues vulgaires » (129). Quant à l'emploi d'*être* avec les réfléchis, ils en ignorent la source et cet emploi n'existe pas en allemand (134). Néanmoins, ils justifient l'emploi d'*être*, disant que l'action et la passion se trouvent dans le même sujet, et qu'on a voulu se servir du verbe *être* parce qu'il marque plus la passion que l'action. Ils expliquent qu'*Il s'est tué* veut signaler *il est tué par soi-même* (135).

Arnauld et Lancelot (136) soulignent l'emploi d'*être* dans les FVC de sept verbes neutres (*aller, arriver, descendre, monter, partir, retourner et sortir*), mais ne disent mot sur la raison d'un tel emploi, seulement qu'il ne faut pas dire *il a allé, il a parti* (137). Par contre, en emploi actif, ces mêmes verbes appellent *avoir* : *Cette femme a monté la montagne* (137).

Claude Irson : *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, 2^e édition (1662)

La classification des verbes dans la grammaire de Claude Irson, même s'il emploie une terminologie connue, se distingue de celle de ses prédécesseurs. Il identifie trois types de verbes :

²¹ Ce commentaire sur la langue espagnole est douteux. En espagnol, la généralisation de l'emploi de l'auxiliaire *haber* dans les FVC, y compris pour *ser / estar (être)*, a été achevée, au plus tard, vers la fin du XV^e siècle (cf. §3.3.2).

²² Rappelons que dans cette région, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC est dominant : du Wes (1532) pour le XVI^e siècle (cf. § 4.4.6), Chiflet (1659) pour le XVII^e siècle (cf. § 6.4) et Auger (2003) et Hendschel (2001) dans les variétés régionales contemporaines (picarde et wallonne) (§ 3.3.2). On peut, donc, questionner la validité de cette observation sur les Wallons.

substantif, actif et passif. Le verbe substantif, selon Irson, est « celui qui fait connaître que la chose est simplement, sans agir ou patir, & qu'elle subsiste d'elle-même » (22), et il donne *être* en exemple. Le verbe actif « demontre l'actiõ de quelque Agent » (22), une catégorie de verbe qu'il divise en trois sous-catégories : transitif, neutre et réciproque. Irson définit le verbe actif transitif ainsi : « qui marque vne action laquelle exprime vn mouuement de l'esprit ou du corps vers quelque chose » (22). Signalons également que les verbes actifs transitifs comprennent tant les verbes transitifs directs (*aimer Dieu*) que les verbes transitifs indirects (*aller à Rome*). Pour le verbe actif neutre [intransitif], Irson écrit qu'il « denote vne action sans mouuement exterior de l'esprit du corp » et donne *dormir* en exemple (22). Quant au verbe actif réciproque, il « signifie vne action, laquelle reflechit & retourne vers la cause qui la produit » : *s'aimer* (22). Ce sont nos verbes pronominaux. Le verbe actif correspond donc à la voix active. Le verbe passif « designe vn sujet qui souffre & reçoit l'action de quelque agent » (22), c'est-à-dire le passif : *être blâmé*.

Au sujet de l'emploi des auxiliaires, Irson reconnaît l'emploi unique d'*avoir* dans les FVC des verbes actifs transitifs²³ (26, 28), et *être* dans la formation du passif (29). Avec les verbes neutres et réciproques, Irson signale l'emploi des deux auxiliaires, disant qu'ils empruntent « ordinairement » l'auxiliaire *être* (26). Cela laisse penser que l'emploi d'*avoir* n'est pas proscrit avec ces verbes. Irson précise qu'« entre les neutres, il y en a qui admettent les personnes du Verbe *auoir*, au parfait indefiny [passé composé] & aux autres Temps composé; & qu'il y en a d'autres qui se servent du Verbe *estre* » (50). Conjugué avec *être*, il ne relève que *tomber*. Quant à la possibilité de conjuguer les réciproques avec *avoir*, Irson n'en dit mot. Toutefois, il signale que les réciproques, comme les verbes neutres, « empruntent **ordinairement** celui d'*être* » [le gras est de nous] (26), ce qui laisse penser que la conjugaison des réciproques avec *avoir* n'est pas inconnue. Rappelons qu'un tel emploi est attesté au XVII^e siècle, mais les exemples fournis par Irson appellent *être* : *Je me suis loüé* (52).

Irson écrit que l'apprentissage des verbes neutres qui appellent *être* ne peut s'apprendre que par « vn long vsage » (50). Toutefois, il fournit quelques indices à son lecteur. En parlant des verbes neutres conjugués avec *être*, il nomme *abaisser*, *aborder*, *accoucher*, *accourir*, *affoiblir*, *accroître*

²³ Irson signale que les verbes actifs transitifs se conjuguent avec *avoir*, mais en définissant les sortes de verbes actifs transitifs, il identifie *aller* comme transitif (22) alors qu'ailleurs dans sa grammaire, le verbe est conjugué avec *être*.

(50). Irson souligne également, à plusieurs reprises, que certains verbes neutres appellent les deux auxiliaires : « il y en a quelques autres [verbes neutres], qui reçoivent les temps & les personnes de tous les deux [auxiliaires] » (26); « La seconde liste en comprend d'autres [verbes neutres], auxquels les Temps des Verbes *avoir* & *estre* conviennent **indifferemment** » [le gras est de nous] (50). Ces derniers sont *courir, crever, demeurer, empirer, étoufer, entrer, hausser, muer, passer, reculer* et « quelques autres » (51). Irson reconnaît donc la variation *être / avoir* avec un certain nombre de verbes neutres différents, une variation sans portée sur le sens.

Un regard sur les sections de la grammaire d'Irson consacrées à la conjugaison des verbes permet d'identifier six autres verbes qui construisent leurs FVC avec *être*, soit : *aller* (57), *mourir* (60), *naître* (74), *retourner* (33), *sortir* (62) et *venir* (63). Un commentaire particulier sur la conjugaison de *venir* retient l'attention : « Les Verbes *Detenir, Retenir, Obtenir, &c.* comme aussi le Verbe *Venir* avec ses Composez, se conjuguent comme *Tenir*, si ce n'est que dans les Temps composez, ces derniers ne reçoivent que le Verbe *Estre*, exemple, on dit : *je suis venu, & non pas j'ay venu* » (63). Irson signale que l'on doit conjuguer *venir* avec *être* et non pas avec *avoir*, mais le commentaire est problématique pour plusieurs raisons. D'abord, on ignore si Irson veut corriger une erreur chez les apprenants qui généralisent l'emploi d'*avoir* dans les FVC de *venir*, ou s'il veut corriger ce qu'il percevait comme une erreur dans la langue populaire. Ensuite, si *venir* se conjugue comme *tenir*, et que *venir* appelle *être*, l'auxiliaire à employer avec les autres membres du groupe demeure incertain.

Giovanni Alessandro (Jean-Alexandre) Lonchamps : *La novissima grammatica della trè lingue italiana, franzese e spagnvola* (1664)

La grammaire *La novissima grammatica della trè lingue italiana, franzese e spagnvola* (1664) était assez populaire en Italie, avec 16 éditions publiées dans le centre-nord entre 1638 et 1681 (Lillo 2000 : 609). L'édition de 1664, publiée à Venise, est l'édition que nous avons pu consulter.

Lonchamps, dans sa grammaire, propose l'enseignement de trois langues (français, italien et espagnol), ce qui limite son traitement de chaque langue. La première partie de la grammaire, celle

dédiée à l'enseignement du français, est composée en italien, ce qui laisse croire que la grammaire était destinée principalement aux Italiens désirant apprendre le français.

Le contenu et la structure de la grammaire suivent le modèle traditionnel d'analyse, celui de la langue latine. Malgré son manque d'originalité, l'ouvrage fournit quelques informations pertinentes sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC.

Le traitement du verbe français ressemble à celui retenu dans d'autres grammaires de l'époque, reprenant la même terminologie (actif, passif, neutre et réciproque). Lonchamps ouvre son propos avec les verbes auxiliaires *être* et *avoir*. Dans leur description, il signale que l'auxiliaire *être* s'emploie dans la formation du passif et dans les FVC des verbes réciproques / pronominaux et des verbes neutres : « Congiugazione col verbo Sostantivo *Io suis* io sono, il quale serue d'aussiliare alli verbi Passiui, Reciprochi, e Neutri » (1664 : 74).

Pour le verbe passif, Lonchamps souligne qu'il n'existe pas comme tel en français, mais qu'il s'exprime en combinant le participe passé avec le verbe substantif *être* : *ie suis aymè* (89). Quant au verbe réfléchi [pronominal], il se conjugue avec *être* : *ie me suis aymè* (90). Lonchamps ne définit pas le verbe neutre, mais signale que « gl'vni riceuono il verbo *auoir* per aussiliare, e gli altri il verbo *estre* » (90). Comme verbe neutre appelant *être*, Lonchamps donne en exemple seulement *tomber* : *ie suis tombè* (91).

Quant aux FVC du verbe *être*, Lonchamps avertit son lecteur de ne pas faire l'erreur de conjuguer ce verbe avec lui-même – *ie suis este* – comme on le fait en italien – *io sono staro* (79). Compte tenu que la grammaire s'adresse aux Italiens qui apprennent le français, on peut penser que le propos vise à corriger un transfert linguistique fautif et non une variété non standard de français.

Rappelons que les FVC de quelques verbes neutres admettent les deux auxiliaires; mais, à part l'exemple de *tomber*, Lonchamps ne dresse aucune liste de verbes neutres appelant *être*. Toutefois, dans une section dédiée à la conjugaison des verbes, on en relève quelques uns avec leur auxiliaire. Lonchamps conjugue *courir* avec *avoir* (92). Il signale également que les verbes dérivés de *courir* se conjuguent selon le même modèle, d'où l'on peut conclure que les verbes dérivés qu'il énumère – *accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, recourir* et *secourir* – construisent

leurs FVC avec *avoir*. Pour le verbe *partir*²⁴, Lonchamps le conjugue avec *avoir* (95) et conjugue *aller* (92), *cheoir* (98), *mourir* (94), *naître* (103) et *venir* (97) avec *être*. À cela, Lonchamps ajoute que les verbes *advenir*, *convenir*, *devenir*, *intervenir*, *parvenir*, *prevenir*, *provenir*, *revenir* et *subvenir* se conjuguent comme *venir* (97), ce qui laisse croire qu'ils se conjuguent avec *être*.

Sur la foi des exemples de Lonchamps, le seul verbe qui accepte les deux auxiliaires dans les FVC est *sortir* (96), mais il ne dit rien du contexte régissant le choix. Nous ne savons pas si *sortir* se conjugue avec *avoir* seulement en emploi transitif (accompagné d'un COD) ou s'il accepte indifféremment la variation *être* et *avoir* en emploi intransitif.

En résumé, Lonchamps reconnaît l'emploi des deux auxiliaires dans la conjugaison des verbes neutres. Quand il admet les deux auxiliaires pour un même verbe, il ne signale pas si la variation entraîne une nuance de sens ou si le choix est régi par la transitivité.

Nathanæl Duez : *Compendium grammaticæ gallicæ* (1668) et *Le vrai et parfait guidon de la langue françoise* (1669)

L'approche de Duez pour l'enseignement des langues suit la tradition grammaticale de Strasbourg (Loonen 2000 : 320) et il porte une attention particulière à la grammaire et à la traduction (321). Ses méthodes pédagogiques sont également décrites comme étant traditionnelles (321). L'approche traditionnelle, combinée avec ses connaissances intuitives de la langue, devrait se traduire par quelques particularités dans ses observations et commentaires sur la langue française. Et c'est exactement ce que l'on observe, surtout dans sa deuxième grammaire, *Le vrai et parfait guidon de la langue françoise* (1669).

Dans sa première grammaire, *Compendium grammaticæ gallicæ* (1668), une grammaire composée en latin, Duez fournit peu d'information sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC. Toutefois, comme le veut la tradition, il répartit les verbes en actifs, passifs et réciproques. Il poursuit leur description en indiquant très sommairement que le passif et les FVC des verbes réfléchis se construisent à l'aide de l'auxiliaire *être* (27), alors que, pour les verbes actifs, ces formes

²⁴ Lonchamps ne donne aucune définition pour *partir*. On ignore s'il fait référence à « partir » au sens de 's'en aller' ou « partir » 'partager'; ce dernier étant un verbe actif (transitif) appelant toujours *avoir*.

se construisent avec *avoir*. Quant aux verbes neutres [intransitifs], Duez ne les décrit pas et ne dit mot de l'auxiliaire à employer dans leurs FVC. Toutefois, dans une section sur les verbes irréguliers, il fournit quelques exemples de verbes construisant leur FVC avec *être* : *aller* (29) et *sortir* (35). Parallèlement, il précise que *sortir* se conjugue aussi avec *avoir*, mais il n'explique pas le contexte de l'emploi de chacun des auxiliaires (emploi transitif / intransitif), et ne dit pas davantage si l'alternance apporte une nuance de sens.

Le vrai et parfait guidon de la langue françoise (1669) est une grammaire française composée en allemand. Dans l'ouvrage, Duez traite de la classification des verbes toujours selon les normes de l'époque : verbes actifs, passifs, réfléchis et, innovation ou omission réparée par rapport à sa grammaire de 1668, verbes neutres. Il souligne que les FVC des verbes actifs se construisent à l'aide d'*avoir* tandis qu'*être* s'emploie avec le passif : *Je suis aimé* (165). Pour les verbes neutres, Duez signale l'emploi des deux auxiliaires, disant que certains construisent leurs FVC avec *avoir* et d'autres avec *être* (175-176), mais sans indiquer quels verbes neutres appellent *être* et quels autres appellent *avoir*. Il ne précise pas non plus si un verbe neutre peut se conjuguer avec les deux auxiliaires, ni si ce choix entraîne une nuance de sens.

Un commentaire de Duez sur les FVC des réfléchis / pronominaux retient l'attention. Les FVC des verbes réfléchis se construisent avec *être*, mais il souligne que, dans certains contextes, l'auxiliaire *avoir* s'emploie (166). Selon Duez, certains verbes ressemblent aux verbes réfléchis, mais le pronom réfléchi *se* est, en fait, un datif et non un accusatif (un COD). Dans ce contexte, il faut employer *avoir*. En exemple, il donne : *Je m'ay fait un livre, Je m'ay rompu le bras* (166). Rappelons deux choses : I) l'emploi d'*avoir* dans les FVC de verbes pronominaux est attesté à l'époque, notamment dans certaines régions du nord-est (cf. § 3.3.2; du Wes, § 4.4.6; et Chiflet, § 6.4) et II) Duez est né à Sarrewerden (Alsace). Son modèle de français n'est pas celui de la Cour mais découle d'un usage régional. On peut penser qu'un tel emploi d'*avoir* dans les FVC de certains verbes pronominaux est une caractéristique de la variété régionale de français que parlait Duez.

L'inventaire des verbes conjugués dans *Le vrai et parfait guidon de la langue françoise* (1669) montre que Duez porte peu d'attention aux FVC, préférant les formes verbales simples (présent, passé simple, etc.). Néanmoins, on relève que *naître* (188) et *venir* (199) appellent *être*, tandis que *courir* (181) se conjugue avec *avoir*. Pour *sortir* (195), l'emploi d'*être* et d'*avoir* est

attesté mais sans plus d'information (emploi transitif ou intransitif).

Robert Alcide de Bonnacase, sieur de Saint-Maurice : *Remarques sur les principales difficultez que les estrangers ont en la langue françoise* (1672)

Comme l'indique le titre de l'ouvrage, Bonnacase présente une collection de remarques sur la langue française destinée à aider les étrangers à apprendre et à maîtriser la langue.

Bonnacase identifie huit « types » de verbes : *auxiliaire, actif, passif, régulier, irrégulier, neutre, réflexif et impersonnel* (1672 : 151-152). Il place, sous la rubrique « types de verbes », les huit types de verbes indifféremment sans distinguer les fonctions (lexical, auxiliaire), la transitivité (transitif, intransitif), la conjugaison (régulière, irrégulière), la voix grammaticale (actif, passif) ni la personne (personnel, impersonnel). Bref, il propose un ramassis de verbes. Pour nos fins, nous nous concentrerons sur les auxiliaires, les actifs, les passifs, les neutres et les réfléchis (pronominaux).

Bonnacase définit les verbes actifs, non seulement comme étant ceux qui dénotent une action, mais il les décrit également en termes de structure syntaxique, c'est-à-dire régime et régissant. Selon lui, le verbe actif accepte « après eux un nom, sans lequel le sens ne seroit pas parfait », que ce nom soit à l'accusatif, au génitif ou à l'ablatif : *Jetter une pierre* (154). Autrement dit, le verbe actif est un verbe transitif (direct ou indirect). Pour le verbe passif, Bonnacase reconnaît son inexistence, précisant qu'il se forme en français par la combinaison du verbe *être* et du participe passé : *Je suis aimé* (154). Les verbes neutres sont définis comme étant des verbes qui se conjuguent à la manière d'un verbe actif, mais « ne demandent pas après eux un nom » : *Il tombe* (156). C'est donc un verbe intransitif. Quant au verbe réfléchi, c'est un verbe où l'action « ne sort point hors du principe qui la produit » : *Je m'abstiens* (157).

Bonnacase ne définit pas les auxiliaires, mais il décrit leur rôle dans la langue. *Avoir*, par exemple, sert à conjuguer les FVC des verbes actifs (152) et du verbe *être* – que les étrangers, surtout les Italiens, conjuguent erronément avec lui-même (153) – et de certains verbes neutres : *régner* (156-157). L'auxiliaire *être* s'emploie dans la formation du passif (152), dans les FVC des verbes réfléchis/ pronominaux : *Je me suis trompé* (157-158) et avec certains verbes neutres (voir plus loin)

(156).

Bonnecase signale que, pour les FVC des verbes neutres, les deux auxiliaires s'emploient. Par souci pédagogique, il fournit une liste de verbes neutres appelant *être* : *aller, arriver, cheoir, croistre, descendre, décheoir, devenir, entrer, échoir, monter, mourir, naistre, partir, parvenir, passer, retourner, sortir, tomber* et *venir* (157). De la liste, retenons deux points. D'abord, Bonnecase ne signale aucun verbe neutre appelant les deux auxiliaires. Ici, nous pensons au verbe *passer* qui, pour d'autres grammairiens de l'époque (Duplex 1651, Chiflet 1659, Irson 1662), peut se conjuguer en emploi intransitif avec *avoir* ou *être*. L'autre point est un commentaire que fait Bonnecase sur la liste. Il écrit que « [t]ous ces Verbes Neutres **se doivent** conjuguer avec le Verbe auxiliaire des passifs [...] » [le gras est de nous] (157). Le choix du verbe *se doivent* laisse penser que l'emploi d'*avoir* avec les verbes neutres de la liste n'est pas inconnu²⁵ et que Bonnecase, comme d'autres grammairiens (Vaugelas), stigmatise un tel emploi.

Quant aux FVC des verbes réfléchis / pronominaux, les exemples montrent que Bonnecase les conjugue avec *être* : *Je me suis blessé* (159). De plus, il souligne que « tous **généralement** prennent dans les temps composez, le Verbe auxiliaire des passifs » [le gras est de nous] (159). L'emploi du terme « généralement » laisse douter de l'emploi absolu d'*être* dans ce contexte. Malheureusement, l'auteur ne fournit aucune autre information sur le sujet. On ignore ainsi s'il y a des cas où l'emploi d'*avoir* est attesté ou s'il veut simplement corriger une erreur fréquente chez les non-natifs.

Une autre remarque de Bonnecase concerne le placement du pronom réfléchi *se* : soit devant, soit après le verbe conjugué régissant le verbe réfléchi (cf. § 4.5.3). Il illustre ses propos avec les exemples *Je ne puis me souvenir* et *Je ne me puis souvenir* (160). Quand le verbe régissant le verbe réfléchi est dans une FVC, l'auxiliaire varie selon le placement du pronom *se*. Bonnecase s'explique ainsi : « si lesdits Pronoms personnels sont mis devant le Verbe qui regit l'*Infinitif*, il faut se servir de l'Auxiliaire des Verbes passifs [...] comme : *Je ne me suis pas pû souvenir de cela* : Mais lorsque lesdits Pronoms sont placés immédiatement devant l'*Infinitif* après le Verbe qui le regit, il faut se servir de l'Auxiliaire propre audit Verbe; comme : *Je n'ay pas pû me souvenir de cela* » (160).

²⁵ Nous pensons aux verbes *descendre, entrer, monter* et *sortir* pour lesquels d'autres grammairiens critiquent l'emploi d'*avoir* dans les FVC.

Enfin, Bonnet commente la remarque de Vaugelas sur le changement de transitivité des verbes *cesser*, *croître* et *sortir*. Les verbes *cesser* (166-167) et *sortir* (167-168) s'emploient comme des verbes actifs et neutres. Il souligne que dans le langage de la Cour ils sont neutres mais il accepte leur emploi actif, disant : « Mais on ne laisse pas de le faire souvent *actif*, car on n'entend dire autre chose, si ce n'est : *Cessez vos plaintes, vos murmures, vos poursuites* » (168). Pour *croître*, il insiste pour que ce verbe soit toujours neutre, attribuant au dérivé *accroître* le rôle de verbe actif (168).

Dominique Bouhours : *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675)

On ne peut analyser le contenu grammatical des ouvrages du père Bouhours sans considérer les disputes que ce dernier entretenait avec les jansénistes. En fait, le père Bouhours s'est servi de la grammaire française pour attaquer les jansénistes²⁶, particulièrement ceux de Port-Royal. Dotoli (*dans* Bouhours 1674 [1998] : 117) avance même que les *Doutes sur la langue française* (1674) de Bouhours ne sont qu'un « dictionnaire des fautes jansénistes ». La nature politico-religieuse de ces disputes aura une influence sur le contenu grammatical – le choix des « doutes » serait dicté plus en fonction d'objectifs politico-religieux que de considérations grammaticales. La question de l'auxiliaire – la variation et les doutes – dans les FVC d'une sous-catégorie de verbes intransitifs occupe, comme nous l'avons vu, une certaine place dans les grammaires de l'époque. Toutefois, cet enjeu grammatical est ignoré dans les deux ouvrages : *Doutes sur la langue française* (1674) et *Suite des remarques nouvelles sur la langue française* (1687), et est à peine effleuré dans *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675).

Dans *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675), Bouhours aborde la question du choix de l'auxiliaire avec le verbe *passer*. Selon lui, *passer* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il a un régime ayant rapport, soit aux lieux, soit aux personnes, et en exemple il donne *Il a passé par le Pont-neuf allant au Louvre* (1675 : 384). Quand *passer* n'a pas de régime (emploi neutre), il

²⁶ Selon Rosset (1908 : 5), le père Bouhours « recherch[ait] les fautes de langue des écrivains jansénistes et [s'efforçait] de prouver que 'ces illustres auteurs' avaient usurpé leur réputation ».

construit ses FVC avec *être* : *Le Roy est passé* (373²⁷). Ici, soulignons deux choses. Premièrement, Bouhours décrit un contexte syntaxique pour l'emploi de chaque auxiliaire selon la transitivité : transitif (direct / indirect) ou intransitif. Deuxièmement, il évoque une nuance de sens dans le choix de l'auxiliaire : quand *passer* se conjugue avec *être*, les exemples qu'il fournit expriment, non une action passée, mais le résultat présent d'une action passée. Selon Bouhours, *Cette femme est passée* veut dire qu'elle n'est plus ni belle, ni jeune (374).

Ailleurs, sur l'usage des participes passifs [participe passé] dans les prétérits [passé composé], Bouhours délimite l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*. Dans les exemples qu'il donne, *être* s'emploie dans les prétérits des verbes réfléchis / pronominaux : *ils se sont tuez*, *elle s'est guerrie*, et dans la construction passive : *il est aimé* (469). Quant à l'auxiliaire *avoir*, Bouhours note qu'il sert à conjuguer les FVC des verbes neutres : *elle a passé*, *ils ont passé par là* (469), ne signalant aucun lien entre verbe neutre et *être*.

Avec les verbes réfléchis / pronominaux, Bouhours accepte la mobilité du pronom *se* quand le verbe réfléchi est régi par un autre verbe : *elle s'est venu asseoir* (470). On peut se demander si un verbe appelant *avoir* et régissant un verbe réflexif se conjuguera avec *être* ou *avoir* quand le pronom *se* est séparé de son infinitif.

Pour le verbe *sortir* en emploi intransitif, Bouhours accrédite l'emploi des deux auxiliaires dans les FVC. Il reconnaît que Vaugelas condamne un tel emploi d'*avoir*, mais il signale que l'ancien usage, l'emploi unique d'*être*, est en train de changer (535-536). Il rapporte que presque toutes les femmes utilisent *avoir* (535). Selon les exemples que Bouhours fournit à son lecteur, l'emploi d'*avoir* signale un prétérît [un passé] – *il y a huit jours que je n'ay sorti* – tandis que l'emploi d'*être* signale un résultat présent d'une action achevée. À une question comme « Un tel, qui demeure avec vous, est-il au logis? », les femmes répondent « Il est sorti » (535). Bouhours ne critique pas cet usage, un usage critiqué par Vaugelas. En fait, il l'accepte, disant que ce nouvel usage pourrait bien s'établir, s'il n'est pas déjà établi (536).

Finalement, dans plusieurs remarques qui ne traitent pas de l'auxiliaire dans les FVC, on relève que *mourir* (154), *naître* (133) et *tomber* (269) se conjuguent avec *être*.

²⁷ La pagination de l'ouvrage est erronée.

Gilles Ménage : *Observations sur la langue française (1675-1676)*

Des *Observations* de Ménage, deux retiennent notre attention. Sur les *Prétérits des verbes entrer, sortir, monter, descendre* (511-512), Ménage souligne que Vaugelas a raison de dire que ces quatre verbes se conjuguent avec *être*, mais il s'écarte de son prédécesseur sur l'emploi d'*avoir*. Là où Vaugelas critique l'emploi d'*avoir* avec ces quatre verbes, Ménage signale que l'alternance *avoir / être* existe et que l'on peut aussi dire *il a sorti* et *il a monté* (511). Selon Ménage, l'alternance souligne une nuance de sens : *Monsieur a sorti ce matin* veut dire que le sujet est sorti et qu'il y est revenu tandis que *Monsieur est sorti* veut dire que le sujet n'est pas encore revenu (511). Il illustre l'alternance avec les exemples suivants : I) M. est sorti. M. est sorti dès le matin. II) *Aussi-tost que Madame est venue de la Messe, elle a monté en sa chambre.* III) *Un tel escolier n'a pas monté en troisième; il est demeuré en quatrième,* et IV) *I'ay monté à cheval sous Arnolfini* (511).

Ailleurs, dans une observation sur *Aller, Venir*, Ménage conclut avec un bref commentaire sur le verbe *être*. Il rapporte que quelques étrangers, notamment les Italiens, conjuguent les FVC d'*être* avec lui-même, disant « *Je suis esté* » au lieu de « *I'ay esté* » (186).

César-Pierre Richelet : *Dictionnaire françois (1680)*

Sous la rubrique « Abréviations » au début de son dictionnaire, Richelet énumère et explicite les abréviations auxquelles il a recours. Parmi elles, on trouve des informations sur la classification des verbes actifs, neutres, neutres-passifs et réciproques.

Le verbe actif est défini comme étant un verbe « qui régit ou peut régir un accusatif exprimé ou sous entendu » (1680 : 16). Le verbe actif est un verbe transitif, mais ne comprend pas tous les verbes transitifs. Il s'agit des verbes transitifs directs à l'exclusion des transitifs indirects – une sorte de verbe qu'il n'identifie pas (Petrequin 2009 : 176). Le verbe neutre est un verbe « qui ne gouverne point d'accusatif » (Richelet 1680 : 16-17), et en exemple Richelet donne *Babiller*. Autrement dit, le verbe neutre est un verbe intransitif. Le verbe réciproque est défini comme « celui qui réfléchit l'action signifiée par le verbe sur la personne même qui fait l'action et qui dans ses tems composez se conjugue avec le verbe auxiliaire *Je suis* » (17) - c'est un verbe réfléchi / pronominal.

La définition de verbe neutre-passif, par contre, est problématique. Selon la définition, « [o]n nomme ainsi le verbe qui ne régit pas d'accusatif exprimé, ni sous entendu et qui en ses tems composez se conjugue par le moien du verbe auxiliaire *je suis*. *Tomber* est un verbe neutre passif. On dit, *J'étais tombé*, *Je suis tombé* [...] » (17). Le verbe neutre-passif n'est donc qu'un terme pour les verbes intransitifs qui se conjuguent à l'aide de l'auxiliaire *être*. Petrequin (2009 : 195) signale que la définition du terme neutre-passif au XVII^e siècle varie d'un ouvrage grammatical à un autre et que certains auteurs, comme Furetière (cf. § 6.4), ne reconnaissent pas leur existence en français. En outre, Petrequin souligne que, selon l'usage à l'époque, certains verbes identifiés comme étant neutres-passifs pouvaient, en emploi intransitif, se construire avec *avoir* (201). Soulignons une autre faille avec la catégorie neutre-passif. Si le terme représente les verbes intransitifs appelant *être*, on s'attendrait à ce qu'*aller* et *arriver* soient identifiés comme étant neutres-passifs, ce qu'ils ne sont pas. Richelet identifie ces deux verbes comme étant des verbes neutres, même si, dans leurs articles respectifs, les exemples n'illustrent que la conjugaison avec *être*.

Les articles du *Dictionnaire françois* (1680) révèlent une quantité limitée d'informations sur les auxiliaires dans les FVC. Dans l'article AUXILIAIRE, par exemple, Richelet écrit que les verbes *être* et *avoir* s'emploient dans la conjugaison des verbes, mais sans signaler de lien entre auxiliaire et type de verbe.

C'est seulement dans l'article PASSER que Richelet fournit un commentaire explicite sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC. D'après lui :

« Le mot de *passer* veut dire aller d'un lieu en un autre sans s'arrêter tout-à fait qu'on ne soit où l'on veut aller. Quand le *verbe passer* est pris en ce sens & qu'il a un régime, ou qu'il a un raport aux lieux, ou aux personnes il se conjugue à son préterit composé [passé composé] avec le verbe *avoir*. Et on dit *j'ai passé*, mais quand le *verbe passer* n'a ni régime, ni raport aux choses, il se conjugue ordinairement à son préterit composé [passé composé] avec le *verbe auxiliaire je suis*. » (s.v. PASSER)

Signalons le lien entre présence d'un complément ou sens du verbe, et choix de l'auxiliaire. En vertu des exemples de Richelet, *passer*, lorsqu'il prend un COD (*Elle a beaucoup passé mes*

esperances.) ou qu'il exprime le sens²⁸ 'accepter' (*Le mot a passé*), se conjugue avec *avoir*. Mais il se conjugue avec *être* quand il exprime 'dépassé' (*La mode des vertugadins est passée il y a long tems*) ou 'mort' (*Il est passé*).

Pour d'autres verbes, l'information que nous avons pu recueillir vient des exemples dans les articles, information malheureusement parcimonieuse. Richelet ne donne pas toujours d'exemple d'une FVC pour chaque verbe. Ainsi, il ne dit mot sur l'auxiliaire à employer avec certains verbes tels *déménager* et *rester*. Compte tenu des problèmes reliés à la classification des verbes, ceux soulignés par Petrequin ci-dessus, nous avons procédé plutôt par relevé d'exemples de verbes qui, en emploi intransitif, sont conjugués avec *être*, ou avec lesquels l'emploi d'*être* dans les FVC est attesté.

Notre recensement atteste de FVC avec *être* pour 24 verbes, soit : *aller, arriver, convenir, déchoir, devenir, disconvenir, échoir, entrer, intervenir, monter, mourir, naître, partir, parvenir, redevenir, rentrer, retomber, retourner, revenir, sortir, survenir, tomber, trébucher* et *venir*.

Six autres verbes offrent des exemples avec *être*, mais les exemples expriment plus un état présent, adjectival, qu'une FVC : *crever* (*Il est crevé*), *dénicher* (*Elle est dénichée dès le matin*), *enchérir* (*Le gibier est encheri*), *enlaidir* (*Elle est fort enlaidie*), *expirer* (*On veut que la substitution soit expirée au premier degré*), *grossir* (*Je suis grossi de deux bons doigts*). On relève cinq verbes dont les FVC, en emploi intransitif, se construisent avec *avoir* : *apparaître, courir, croître, être, vieillir*. Dans le répertoire [le dictionnaire], quatre verbes en emploi intransitif sont conjugués avec les deux auxiliaires : *choir* (*j'ai chut, Je suis cheu*), *demeurer* (*Je suis demeuré, J'ai demeuré*), *disparaître* (*J'ai disparu & je suis disparu, Je ne l'ai pas plutôt veu qu'il a disparu, Cela est disparu en un moment*) et *passer* (voir ci-dessus). Un quatrième verbe, *éclore*, est illustré avec les deux auxiliaires, mais l'emploi d'*être* y est ambigu - une FVC ou un état présent : *J'ai éclos, Les oiseaux sont éclos*.

Richelet signale qu'un verbe peut avoir un emploi actif, neutre et neutre-passif, mais dans les exemples, le type d'emploi n'est pas indiqué. L'auxiliaire employé selon le type de verbe se résume dans le tableau 5 ci-dessous.

²⁸ Signalons que Richelet exprime le « sens » de *passer* conjugué avec *avoir* par un verbe à l'infinitif tandis que, conjugué avec *être*, il se sert d'un participe passé (sens adjectival).

Neutre Passif / Actif / Neutre	Être	Sortir
	Avoir / Être	Passer
Neutre Passif / Actif	Être	Retourner
Neutre Passif / Neutre	Être	Revenir
Neutre Passif	Être	Convenir, Déchoir, Devenir, Disconvenir, Échoir, Entrer, Partir, Parvenir, Redevenir, Rentrer, Retomber, Survenir, Tomber, Venir
Neutre / Actif	Avoir	Croître, Faillir, Tourner (COD)
	Être	Monter
	Aucun auxiliaire indiqué	Absorber, Cesser, Pourrir, Rajeunir, Voler
Neutre	Avoir	Apparaître, Paraître, Vieillir
	Être	Aller, Arriver, Expirer, Grossir, Intervenir, Mourir, Naître, Trébucher
	Avoir / Être	Choir, Demeurer, Disparaître, Éclore
	Aucun auxiliaire indiqué	Aboutir, Avorter, Baisser, Camper, Crouler, Croupir, Décamper, Décroître, Dégeler, Dégénérer, Échouer, Empirer, Jaillir, Rester, Résulter, Résulter, Sauter, Souper, Trépasser
Actif	Avoir	Courir
	Être	Crever, Dénicher, Enchérir, Enlaidir
	Aucun auxiliaire indiqué	Atterrer, Augmenter, Changer, Commencer, Déborder, Décéder, Déménager, Départir, Diminuer, Embellir, Finir

Tableau 5 : Classification des verbes – Richelet (1680)

Les données du tableau ne permettent pas d'établir un lien direct entre type de verbe et auxiliaire. Les verbes neutres-passifs appellent *être*, mais plusieurs verbes neutres (*aller, arriver,*

mourir, naître) l'appellent également. Signalons aussi que *crever, dénicher, enchérir* et *enlaidir* sont donnés pour actifs mais que des exemples illustrent l'emploi d'*être*. Ce sont les cas problématiques signalés ci-dessus où les exemples avec *être* expriment plus un état présent (emploi adjectival) qu'une FVC.

On peut résumer l'emploi des auxiliaires chez Richelet ainsi : les verbes pronominaux, neutres-passifs et quelques neutres se conjuguent avec *être*. Quatre verbes²⁹ (*choir, demeurer, disparaître* et *passer*) acceptent les deux auxiliaires dans les FVC. De ces quatre verbes, le choix de l'auxiliaire n'est régi par le sens que pour *passer*. Pour les autres verbes illustrés avec l'emploi des deux auxiliaires, le choix apparaît libre.

Claude Mauger : *Grammaire française* (1684)

La grammaire de Mauger a connu plusieurs éditions. Nous avons pu consulter la onzième (1684). Composée pour enseigner le français aux étrangers, les enjeux grammaticaux dont traite Mauger sont donc ceux posant problème pour le locuteur non natif.

En ce qui concerne les FVC, Mauger s'intéresse plus à leur emploi qu'à leur construction. Il signale, en présentant l'auxiliaire *avoir*, qu'il s'emploie dans les FVC des verbes actifs et dans les FVC des verbes auxiliaires eux-mêmes, disant « The helping Verb *J'ay* is used in the seven compounded Tenses of the Verbs, in the Active Verbs, and in the helping Verbs also » et en exemple il donne : *J'ay eu, J'ay été* (84). Quant à l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC, Mauger signale qu'il s'utilise avec les verbes réfléchis - *Je me suis levé* - et certains verbes de mouvement : *Je suis allé* (84). Mauger ne signale aucun autre verbe neutre [intransitif] appelant *être*, ce qui est, pour un grammairien qui enseigne la langue, curieux³⁰.

Un survol de la section sur la conjugaison des verbes irréguliers fournit toutefois quelques informations sur les verbes qui appellent *être*. On relève *aller* (99), *choir* (129), *déchoir* (130), *échoir* (130), *mourir* (101), *naître* (142), *partir* (119), *sortir* (106) et *venir* (102-103) conjugués avec *être*.

²⁹ On exclut *éclore* puisque l'exemple avec *être* exprime plus un état qu'une FVC.

³⁰ Rappelons que d'autres grammairiens de l'époque qui enseignaient la langue aux étrangers (Chiflet 1659, Irson 1662, Bonnecase 1672) fournissent une liste de verbes intransitifs appelant *être* pour « aider » leurs étudiants.

Courir (105) se conjugue avec *avoir*.

Jean D'Aisy : *Le génie de la langue française* (1685)

La première partie de *Le génie de la langue française* (1685) est un abrégé de la grammaire française.

D'Aisy, comme le veut la tradition grammaticale de l'époque, commence par identifier et classer les verbes selon qu'ils sont actifs, neutres, passifs ou réfléchis³¹. Au vu des exemples, l'auxiliaire *être* s'emploie dans les FVC des verbes réfléchis : *Je me suis trompé* (42), aussi bien que dans la formation du passif : *Je suis aimé* (40). Dans la section sur la conjugaison des verbes, D'Aisy conjugue un certain nombre de verbes intransitifs, qu'il nomme *neutre-passif*³², avec *être* : *arriver* (68), *aller* (44), *choir* (51), *échoir* (51), *entrer* (41), *mourir* (47), *partir* (46), *sortir* (46) et *venir* (48). Il fournit également de l'information sur la conjugaison de *croître*, *naître* et *paraître* (66), sans signaler l'auxiliaire qu'il faut employer dans leurs FVC, alors que *courir* (47) se conjugue avec *avoir*.

La deuxième partie de *Le génie de la langue française* comprend des remarques sur la langue française. Cette partie n'est que la répétition des commentaires et observations de Vaugelas, Bouhours et Ménage dont nous avons déjà traité.

Nicolas Andry de Boisregard : *Réflexions sur l'usage présent de la langue française* (1689)

Réflexions sur l'usage présent de la langue française (1689) est une série de remarques sur la langue française. Parmi les « réflexions », trois retiennent notre attention.

La première porte sur le verbe *apparaître*. Selon Boisregard, les deux auxiliaires s'emploient dans les FVC de ce verbe. Il illustre son propos avec les exemples *il est apparu* et *il a apparu* (52). Boisregard reconnaît l'alternance dans le choix de l'auxiliaire avec ce verbe, sans souligner de

³¹ D'Aisy ne fournit aucune définition de ces catégories.

³² D'Aisy classe tous ces verbes, à l'exception de *choir* et *échoir*, comme neutres-passifs. Si l'emploi d'*être* dans les FVC distingue les verbes neutres réguliers des verbes neutres-passifs, il faut alors considérer les verbes *choir* et *échoir* comme étant également des neutres-passifs.

nuance engagée par ce choix, et il n'exprime pas de préférence pour un auxiliaire aux dépens de l'autre. Son acceptation de l'alternance repose sur l'emploi des deux auxiliaires dans *L'histoire de Théodose* de M. Fléchier.

La deuxième réflexion (relevée dans deux observations différentes, 194-195 et 322) qui retient notre attention porte sur les verbes *descendre*, *entrer* et *monter*. Boisregard exprime son accord avec Vaugelas voulant que ces verbes, en emploi intransitif, appellent *être*. L'emploi d'*avoir* dans un tel contexte « est une faute contre l'exactitude » (322). Toutefois, ces mêmes verbes, en emploi transitif, appellent *avoir* (194). Boisregard, comme Vaugelas, proscrit l'emploi d'*avoir* dans les FVC de *descendre*, *entrer* et *monter* s'ils ne régissent pas un COD. Rappelons que les trois verbes font partie du groupe *entrer, sortir, monter, descendre*; un groupe pour lequel, en emploi intransitif, Vaugelas critique l'emploi d'*avoir*. Boisregard ignore *sortir* et n'en parle pas ailleurs dans son ouvrage. D'autres grammairiens (Lonchamps 1664, Duez 1668, Bouhours 1675 et Ménage 1675-1676), contrairement à Vaugelas, acceptent l'emploi des deux auxiliaires avec *sortir* employé intransitivement. Le silence de Boisregard laisse penser qu'il ne proscrit pas un tel emploi pour *sortir* et que cet usage lui paraît acceptable une quarantaine d'années après le jugement du maître.

Le troisième commentaire traite de la conjugaison de *vouloir* lorsqu'il régit un verbe pronominal. Boisregard signale que « Le verbe *vouloir* se joint quelquefois avec le verbe auxiliaire *estre*, aussi bien qu'avec le verbe auxiliaire *avoir* », illustrant son propos avec les exemples *il s'est voulu tuer / il a voulu se tuer* et *il ne s'est pas voulu servir de mon cheval / il n'a pas voulu se servir de mon cheval* (708). La mobilité du pronom réfléchi est encore attestée et le placement du pronom influe sur le choix de l'auxiliaire.

François de Fenne : *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise* (1690), *Institutio linguæ gallicæ* (1713).

François de Fenne, dans son ouvrage *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise* (1690), fournit peu d'informations sur les auxiliaires dans les FVC, préférant renvoyer le

lecteur à sa grammaire³³. Par exemple, sur le sujet de la conjugaison des verbes neutres passifs, il dit « Voiez sur ce sujet la Grammaire page 130 & 131 » (77). Néanmoins, on peut rapporter quelques observations sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC.

De Fenne classe les verbes en deux catégories : actif et passif. Sa classification, malgré l'emploi d'une terminologie connue, se distingue de celle des autres grammairiens de l'époque. La distinction *actif/passif* repose sur une distinction de la voix grammaticale active / passive. Selon lui, le verbe passif est un composé de l'auxiliaire *être* avec le participe second [participe passé] (79), mais il n'en fournit aucun exemple. Il distingue trois sortes de verbes actifs : transitif, neutre et réciproque. Le verbe actif transitif régit toujours un COD; en exemple, de Fenne donne : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur* (76). Quant au verbe neutre, il en reconnaît deux sortes, neutre actif et neutre passif. Il définit les verbes neutres comme ceux qui ne reçoivent « point de cas après eux » : *Pour Vivre en bon Chrétien, il faut vivre selon la Parole de Dieu* (76). Le verbe neutre est donc un verbe intransitif. Le verbe neutre actif se distingue du verbe neutre passif par l'auxiliaire requis dans les FVC. Le premier se conjugue avec *avoir* parce que sa « signification a beaucoup de rapport aux verbes transitifs » (77), tandis que le second se conjugue avec *être* puisqu'il a « plus de la signification passive que de l'active » (77). Le verbe réciproque est un verbe actif « dont la même Personne, qui agit est aussi celle, qui patit » : *je me repen* (77-78). Sur la conjugaison des verbes réciproques, de Fenne signale que leurs FVC appellent *être* parce que « la signification *Passive* y est plus considérée que l'*Active* » (79). De Fenne évoque sans en expliciter la teneur une nuance de sens dans le choix de l'auxiliaire – signification active / passive.

Bref, de Fenne reconnaît l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les FVC des verbes réciproques / pronominaux et des verbes actifs neutres passifs. Cependant, il n'identifie aucun verbe actif neutre passif, laissant son lecteur apprenant en panne, et ne signale aucun verbe actif neutre qui admettrait les deux auxiliaires.

Institutio linguæ gallicæ (1713) est une grammaire française composée en latin publiée par C. Boutesein³⁴. Orientée vers l'enseignement du français langue seconde, elle est un ouvrage plus

³³ Le commentaire laisse penser qu'il existe une édition de sa grammaire antérieure à 1690.

³⁴ La maison d'édition de C. Boutesein se trouvait à Leyde, aux Pays-Bas.

élaboré qu'*Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise* (1690).

Le traitement du verbe dans la grammaire de 1713 ressemble à celui des *Entretiens*. De Fenne identifie les verbes comme étant soit actifs, soit passifs. L'actif correspond à la voix active à l'intérieur de laquelle il distingue des verbes transitifs, neutres et réfléchis selon leur transitivité (116-117). Le verbe actif transitif correspond à notre verbe transitif à la voix active, le verbe neutre à notre verbe intransitif et le verbe réciproque à notre pronominal. Quant au passif, il correspond à la voix passive : *Je suis aimé* (116).

De Fenne identifie deux auxiliaires : *être* et *avoir*. Pour *être*, il en souligne l'emploi dans trois contextes : I) la formation du passif, II) dans les FVC des verbes pronominaux, et III) dans les FVC de plusieurs verbes neutres qu'il n'identifie pas (121). Quant à l'auxiliaire *avoir*, il s'emploie dans les FVC des verbes transitifs, de certains verbes neutres et du verbe *être* (117). Plus loin dans sa grammaire, dans une section sur le verbe neutre, de Fenne reprend la distinction entre les verbes neutres selon l'auxiliaire appelé : *neutre actif/neutre passif*. Les verbes neutres actifs se conjuguent avec *avoir*, tandis que les neutres passifs se conjuguent avec *être* (150).

Dans sa grammaire, contrairement aux *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise* (1690), de Fenne signale quelques verbes neutres passifs : *aborder, accoucher, aller, arriver, choir, croître, déchoir, descendre, devenir, échoir, monter, mourir, naître, partir, parvenir, retourner, sortir, venir* et *revenir* (150-151). Parmi les verbes identifiés comme neutres actifs, soulignons *convenir* et *paraître*. Ces deux verbes, selon de Fenne, se conjuguent avec *avoir* (150), mais comme nous avons déjà vu, leur conjugaison avec *être* est attestée (pour *convenir*, cf. Richelet § 6.4). De Fenne fournit à son lecteur une troisième liste de verbes neutres [intransitifs] qui appellent, semble-t-il indifféremment, *avoir* ou *être* : *courir, crever, demeurer, empirer, entrer, muër, passer, reculer* et *tomber* (151). Cette dernière liste retient l'attention pour trois raisons. D'abord, c'est à l'époque la liste la plus longue de verbes neutres qui acceptent les deux auxiliaires dans les FVC. Ensuite, il signale que le choix de l'auxiliaire n'évoque aucune nuance de sens. Enfin, de Fenne accepte l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes *entrer* et *tomber*, verbes neutres pour lesquels d'autres grammairiens (notamment Vaugelas) proscrivent l'emploi d'*avoir*.

Claude Favre de Vaugelas : *Nouvelles remarques sur la langue française* (1690)

Parmi les « nouvelles » remarques dans cet ouvrage, deux méritent ici d'être relevées.

La première remarque porte sur le verbe *tomber*. L'auteur y souligne que ce verbe est neutre et qu'au prétérit [passé composé], il faut le conjuguer avec *être*. L'emploi de l'auxiliaire *avoir* est donc incorrect (125). À la suite du commentaire de Vaugelas, M. Alemand affirme d'ailleurs qu'« on ne voit guères que le peuple dire, *j'ay tombé dans la bouë*. » (125). C'est dire que, dans le français populaire, l'auxiliaire *avoir* s'emploie.

La deuxième remarque concerne *passer*. Selon Vaugelas, lorsque ce verbe exprime l'idée de *transire* en latin [un verbe de mouvement], il accepte indifféremment les deux auxiliaires : *Il a passé par icy / Il est passé par icy* (520). Autrement dit, le choix est tout à fait libre bien que l'emploi d'*avoir* soit plus élégant (520). La préférence pour *avoir* relève du style (élégance) et non d'une nuance de sens ou de syntaxe. En commentant la remarque, Alemand montre une préférence pour l'observation de Bouhours (1675), une observation dont il fait un résumé (520-521) (cf. Bouhours ci-dessous).

Antoine Furetière : *Dictionnaire universel* (1690)

La meilleure façon de cerner la terminologie grammaticale, verbe auxiliaire, verbe actif, verbe passif, *etc.*, est de consulter les définitions qu'il en donne dans son dictionnaire.

Dans l'article VERBE, Furetière définit de la façon suivante le verbe auxiliaire : « c'est le verbe *avoir* & le verbe *estre*, qui aident à conjuguer les *verbes* actifs & passifs » (s.v. VERBE). Une précision du rôle de chaque auxiliaire se trouve par la suite dans les définitions d'ÊTRE et AVOIR. AVOIR « sert à conjuguer les autres verbes actifs, & même le substantif *Estre* » (s.v. AVOIR), tandis qu'ÊTRE est un verbe substantif et auxiliaire « qui sert en Grammaire à la conjugaison de tous les verbes passifs » (s.v. ÊTRE). L'information sur les auxiliaires est limitée. Furetière établit un lien entre auxiliaire et deux types de verbes, actifs et passifs, et reconnaît parallèlement un troisième type : le verbe neutre. Dans son traitement des auxiliaires, il ne dit mot de l'auxiliaire requis pour ce dernier.

Furetière définit le verbe actif comme celui « qui exprime une action, comme *faire, donner, battre*, & qui regit l'accusatif » (s.v. VERBE). Ailleurs, ce type de verbe est défini également comme « un verbe qui sert à expliquer les actions » (s.v. ACTIF). Furetière signale que les grammairiens identifient deux sortes de verbes actifs : transitif et réciproque. Le verbe actif transitif « agit sur autrui », il a un COD, et en exemple, Furetière donne *tourmenter quelqu'un* (s.v. VERBE). Le verbe actif réciproque, par contre, « agit sur soy-même » : *se tourmenter* (s.v. VERBE). La définition de verbe actif proposée par Furetière est problématique. Par ailleurs, il prescrit l'emploi de l'auxiliaire *avoir* dans les FVC des verbes actifs, toutefois les verbes réciproques / pronominaux appellent *être*.

Quant au verbe passif, c'est celui qui « exprime une passion, qui souffre & reçoit l'action de quelque agent, & se conjugue avec le verbe auxiliaire *je suis* » (s.v. VERBE). Furetière ajoute que c'est « une seconde inflexion du verbe, qui d'actif devient *passif*, en prenant le verbe auxiliaire *je suis*, au lieu de *j'ay*, qui le conjugue à l'actif » (s.v. PASSIF).

Pour le verbe neutre, Furetière fournit les définitions suivantes : « celui qui ne désigne aucune action, ni passion, & qui n'a aucun régime, comme *dormir* » (s.v. VERBE) et les verbes « qui ne sont ni actifs, ni passifs » (s.v. NEUTRE). Furetière mentionne que certains confondent les verbes neutres avec les verbes absolus et il se demande si ces derniers ont raison (s.v. NEUTRE). Définissant le verbe absolu comme « celui qui n'a besoin d'aucun régime, ni exprimé, ni sousentendu, comme, *il tonne* » (s.v. VERBE), il considère que l'absence d'un complément, comme avec le verbe neutre, rend la distinction entre les deux types de verbes non pertinente. Sur la question de l'auxiliaire dans les FVC de ces verbes, Furetière ne dit mot.

Contrairement à d'autres, Furetière ne retient pas la catégorie du neutre passif, affirmant une telle classification comme « sans nécessité » (s.v. VERBE). Pour lui, le verbe neutre passif « a la conjugaison *passive*, & la signification neutre » (s.v. PASSIF). Il ajoute que plusieurs s'y trompent en rangeant les verbes qui « sont actifs & agissants sur eux-mêmes, quand on y adjoint le pronom personnel » parmi les neutres passifs; ce sont plutôt des neutres actifs (s.v. PASSIF). Autrement dit, selon Furetière, les neutres passifs ne seraient que les verbes intransitifs conjugués avec *être*, tandis d'autres les tiennent pour pronominaux.

La description des types de verbe dans le dictionnaire de Furetière souffre de lacunes, car l'association entre type de verbe et auxiliaire, s'il en existe une pour lui, n'est pas explicitée. Afin

de savoir s'il fait une telle association, on se tourne vers son recensement d'exemples de verbes conjugués en emploi neutre avec *être*.

Les verbes ayant un emploi strictement neutre, *accourir, advenir, aller, arriver, choir, décéder, déchoir, devenir, émaner, grandir, intervenir, mourir, partir, parvenir, redevenir, rester, retomber* et *survenir* sont conjugués avec *être*, tandis qu'*aboutir, apparaître, décamper, dégénérer, éclater, expirer, faillir, jaillir* et *paraître* le sont avec *avoir*. Nous avons relevé huit verbes neutres conjugués avec les deux auxiliaires : *convenir, croître, demeurer, disparaître, entrer, rentrer, tomber* et *trébucher*. Pour ces huit verbes, aucune nuance de sens se rapportant au choix de l'auxiliaire n'est signalée.

Parmi les verbes ayant un emploi tant actif que neutre, ceux dont les exemples en emploi neutre sont conjugués avec *être* sont *aborder, descendre, grossir, pourrir, rajeunir, revenir* et *sortir*. Conjugués avec *avoir*, on relève *dîner* et *sauter*. Six verbes sont exemplifiés avec les deux auxiliaires, soit : *accoutumer, cesser, changer, enchérir, monter, rajeunir*. Soulignons que, compte tenu de l'emploi actif de ces verbes, certains exemples avec *être* ne forment pas nécessairement des FVC, mais plutôt des structures adjectivales ou des passifs. Deux exemples d'*enchérir* illustrent bien la situation : *Toutes les marchandises sont bien encheriées à comparaison du temps passé; Ce dernier courrier a bien encheri sur le précédent en parlant des morts en cette bataille.*

Des verbes classés comme actifs seulement, trois (*commencer, camper, finir*) offrent des exemples avec *être*. En tant que verbe actif, ces trois verbes prennent un COD. L'emploi de l'auxiliaire *être* dans les exemples pour *camper* (*Un homme est bien campé sur ses jambes*) et *finir* (*Il n'y a point de nombre qui ne soit fini, point de corps qui ne soit fini.*) laisse penser que ces exemples illustrent une structure adjectivale plutôt qu'une FVC. *Commencer*, par contre, se conjugue avec les deux auxiliaires : *avoir* dans une FVC (*A peine a-t-on commencé à vivre*) et *être* dans une structure adjectivale (*Quand elle est bien commencée*).

La distribution des auxiliaires selon la classification des verbes est résumée dans le tableau ci-dessous.

Verbe actif	Avoir (avec COD)	Accroître, Atterrer, Augmenter, Diminuer, Embellir, Expirer
	Avoir (sans COD)	Dîner, Sauter
	Être et Avoir	Commencer
	Être	Camper, Finir
	Aucun auxiliaire indiqué	Baisser, Dégeler, Déménager, Départir
Actif et Neutre	Avoir (sans COD)	Accoucher, Courir, Déborder, Retourner, Vieillir
	Avoir (avec COD)	Crever, Dénicher, Empirer, Ressusciter, Sonner
	Être et Avoir	Accoutumer, Cesser, Changer, Enchérir, Monter, Passer, Tourner
	Être	Descendre, Revenir, Sortir, Aborder, Grossir, Pourrir, Rajeunir
	Aucun auxiliaire indiqué	Enlaidir, Résulter, Voler
Verbe Neutre	Avoir	Aboutir, Apparaître, Décamper, Dégénérer, Éclater, Expirer, Faillir, Jaillir, Paraître
	Être	Accourir, Advenir, Aller, Arriver, Choir, Déchoir, Décéder, Devenir, Émaner, Grandir, Intervenir, Mourir, Partir, Parvenir, Redevenir, Rester, Retomber, Survenir
	Être et Avoir	Convenir, Croître, Demeurer, Disparaître, Entrer, Rentrer, Tomber, Trébucher
	Aucun auxiliaire indiqué	Avorter, Crouler, Croupir, Décroître, Disconvenir, Maigrir, Naître, Récidiver, Trépasser

Tableau 6 : Classification des verbes - Furetière (1690)

Académie française : *Dictionnaire de l'Académie française* (1694)

La classification des verbes dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) ressemble à celle employée dans d'autres ouvrages grammaticaux de l'époque, à quelques

nuances près. L'Académie en identifie dix types : *auxiliaire, actif, passif, neutre, neutre passif, substantif, régulier, anomal, simple et composé* (s.v. VERBE). Pour nos fins, nous ne retiendrons que les cinq premiers : *auxiliaire, actif, passif, neutre et neutre passif*.

Le verbe auxiliaire se définit ainsi : « Se dit de certains verbes qui servent à former la conjugaison de tous les autres [...] Avoir & Estre *sont des verbes auxiliaires dans la Langue Française* » (s.v. AUXILIAIRE). La définition nomme les deux auxiliaires en français et souligne leur rôle dans la conjugaison d'autres verbes. Toutefois, dans la définition elle-même, on ne trouve aucune information sur leur distribution. Les auteurs du *Dictionnaire* (1694) n'explicitent pas de lien entre type de verbe et auxiliaire dans les FVC.

Le verbe actif est défini comme celui marquant « une action dont le terme est exprimé par un nom qui est le régime de ces verbes, comme quand on dit, Bastir une maison, cultiver un champ, penser un dessin; bastir, cultiver, penser, sont *des verbes actifs* » (17). En d'autres termes, le verbe actif est un verbe transitif direct. La définition de ce type de verbe ne fournit aucune information sur l'auxiliaire utilisé dans les FVC.

Pour le passif, les auteurs du *Dictionnaire* (1694) donnent une définition fort générale, signalant que, en grammaire, *passif* « se dit des mots qui marquent passion » (s.v. PASSIF). On peut donc dire que le verbe passif est un verbe marquant « passion ». Aucune information sur la conjugaison (c-à-d, la formation) du verbe passif n'est donnée.

Quant au verbe neutre, l'Académie le définit ainsi : « Les verbes qui n'ont point de régime, comme, *Aller, venir, marcher, &c.* » (119). Les verbes neutres sont donc les verbes intransitifs. Pour ce type de verbe, les auteurs ne signalent pas quels verbes dans les FVC appellent *avoir* et lesquels appellent *être*.

Le quatrième type de verbe identifié dans le *Dictionnaire* (1694) est le verbe neutre passif. Ce sont les verbes « qui ne se conjuguent qu'avec les pronoms personnels, & marquent action & passion dans le même sujet. Comme, *Se repentir, se souvenir* » (s.v. NEUTRE). Ils constituent les verbes pronominaux dont l'auxiliaire utilisé dans les FVC n'est pas signalé.

Le contenu du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) ne repose pas sur un modèle d'usage précis, mais sur les observations et les commentaires des membres de la Compagnie. Leur objectif n'est donc pas de promouvoir un certain modèle d'usage, mais d'offrir le modèle de bon

usage. Ainsi, le contenu du *Dictionnaire* (1694) est assez conservateur. Pour illustrer ce point, signalons l'information fournie sur le verbe *sortir*. L'Académie l'identifie uniquement comme verbe neutre et de toutes les FVC de ce verbe données en exemple, le seul auxiliaire utilisé est *être*. La Compagnie, contrairement à d'autres auteurs de l'époque (Lonchamps 1664, Duez 1668, Bouhours 1675 et Ménage 1675-1676), ne reconnaît ni l'emploi actif du verbe (*sortir un cheval*), ni sa conjugaison en emploi neutre avec *avoir*.

L'information que nous avons pu recueillir sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC vient d'un recensement des verbes traités dans le dictionnaire. Le dictionnaire de l'Académie, contrairement à ceux de Richelet (1680) et de Furetière (1690), distingue clairement les définitions et les exemples selon l'emploi du verbe (actif, neutre, etc.), ce qui facilite l'identification des verbes en emploi neutre appelant *être* dans les FVC.

Les verbes, en emploi neutre, conjugués avec *être* sont : *aller, arriver, croître, décroître, demeurer, descendre, devenir, disconvenir, entrer, expier, mourir, naître, repartir, retomber, retourner, revenir, sortir, tomber, trépasser* et *venir*. On relève également *pourrir* et *rentrer* accompagné d'*être*. Les exemples de l'emploi d'*être*, par contre, illustrent plutôt un emploi adjectival du participe passé qu'une FVC : *C'est bien rentré de piques noires* (377); *Cela n'est pas pourri*; *Elle n'est pas tant pourrie* (300).

Six verbes, en emploi neutre, témoignent de l'alternance *être / avoir*, soit : *accoucher, apparaître, disparaître, jaillir, monter* et *passer*. La variation avec *accoucher* peut s'expliquer selon la distinction *passé / état présent* : *elle a accouché en tel endroit; elle a accouché d'un enfant mâle, d'une fille, de deux jumeaux; quand accouchera-t-elle? elle est accouchée; quand elle fut accouchée*. (259) Pour *apparaître*, les auteurs signalent une distribution *emploi personnel vs emploi impersonnel*. L'Académie conjugue le verbe avec *avoir*, mais en emploi impersonnel, avec *être* : *l'ame d'un tel luy a apparu; Il estoit apparu un spectre* (184). On observe une distribution similaire pour *jaillir*, même si l'Académie ne l'explique pas, sauf que le verbe se conjugue avec *avoir* en emploi impersonnel : *la boüe qui est jallie sur luy vs il a jalli une estincelle de feu sur son habit* (578). Pour *disparaître* et *monter*, aucune différence de sens n'est évoquée par l'alternance : *cette vision a disparu, est disparuë à nos yeux* (185); *Le bled est monté, a monté jusqu'à vingt francs le septier* (85). Quant à *passer*, l'alternance dans la distribution n'est pas explicitée : *il est passé de nostre*

costé; il en a passé bien prés; l'armée a passé par ce païs-là; l'armée est passée (191).

Les verbes neutres qui se conjuguent avec *avoir* sont : *aborder, accoustumer, baisser, cesser, commencer, comparaître, contrevenir, coucher, courir, crever, décamper, dénicher, dîner, enchérir, faillir, grandir, grossir, paraître, récidiver, recourir, sauter, souper, subvenir, tourner et vieillir.*

Signalons aussi que les verbes neutres passifs [pronominaux] appellent *être*. Un tel emploi d'*être* n'est pas explicité dans la définition de ce type de verbe (voir ci-dessus), mais les exemples fournis l'illustrent bien. Pour l'emploi neutre passif d'*accroître*, on trouve *Cette ville s'est fort accruë par son commerce; il s'est accru en bien & en dignité; il estoit logé fort à l'estroit, il s'est accru* (s.v. ACCROISTRE).

La distribution des auxiliaires selon le type de verbe se résume dans le tableau ci-dessous :

Neutre	Être	Aller, Arriver, Décroître, Demeurer, Devenir, Disconvenir, Entrer, Expier, Mourir, Naître, Rentrer, Repartir, Retomber, Revenir, Sortir, Tomber, Trépasser, Venir
	Avoir	Comparaître, Contrevenir, Décamper, Dîner, Grandir, Paraître, Récidiver, Recourir, Souper, Subvenir
	Être / Avoir	Apparaître, Disparaître, Jaillir
	Aucun auxiliaire indiqué	Avenir, Avorter, Choir, Convenir, Convoler, Crouler, Croupir, Décéder, Dégénérer, Émaner, Intervenir, Maigrir, Parvenir, Provenir, Rechoir, Récidiver, Redevenir, Renaître, Rentrer, Rester, Résulter, Surcroître, Survenir, Trébucher, Voler
Actif	Aucun auxiliaire indiqué	Expier, Parcourir
Actif / Absolu	Avoir	Courir
Actif / Neutre	Être	Croître, Descendre, Retourner
	Avoir	Aborder, Accoustumer, Baisser, Cesser, Coucher, Crever, Dénicher, Enchérir, Faillir, Sauter, Vieillir
	Être / Avoir	Accoucher, Monter, Passer
	Aucun	Camper, Dégeler, Diminuer, Embellir, Empirer, Enlaidir,

	auxiliaire indiqué	Finir, Rajeunir, Ressusciter, Sonner
Actif / Neutre / Absolu	Avoir	Commencer
	Aucun auxiliaire indiqué	Changer
Actif / Neutre- Passif	Aucun auxiliaire indiqué	Prévenir
Actif / Neutre / Neutre-passif	Avoir	Grossir, Tourner
	Aucun auxiliaire indiqué	Accroître, Augmenter, Pourrir
Neutre Passif	Aucun auxiliaire indiqué	Envoler
Non spécifié		Accourir, Déchoir
Substantif		Être

Tableau 7 : Classification des Verbes - Académie française (1694)

Pierre de La Touche : *L'art de bien parler français* (1696)

Pierre de La Touche, lors de son traitement des verbes dans sa grammaire *L'art de bien parler français* (1696), écrit qu'il y a trois catégories de verbes : actif, passif et neutre (113). Il définit le verbe actif comme celui qui exprime l'action : *aimer, punir, prendre* (115). À l'intérieur de cette catégorie, il distingue trois sortes de verbes actifs : transitif, réfléchi et réciproque. Selon La Touche, le verbe transitif décrit un verbe dont l'action passe à un COD, le verbe réfléchi, un verbe dont l'action revient sur l'agent, et le verbe réciproque est un verbe dont l'action revient réciproquement sur les différents agents (115). Le verbe passif se définit comme l'expression de la « souffrance » de l'action : *Je suis aimé, elle a été punie, il sera pris* (115). Le verbe neutre, quant à lui, exprime une

action qui ne passe pas à un COD, et signifie parfois l'existence ou l'état de la personne ou d'un objet : *je vais, je marche, je suis, je demeure, il dort* (115).

En ce qui concerne les auxiliaires *être* et *avoir* dans les FVC, La Touche décrit leur distribution selon la « sorte » de verbes. Pour les verbes actifs, il signale que les FVC des verbes actifs transitifs se construisent avec *avoir*, tandis que les FVC des verbes actifs réfléchis et réciproques se servent d'*être* (115). Le passif aussi se construit à l'aide d'*être*; la structure étant une combinaison de l'auxiliaire *être* et du participe passé (115). Quant aux verbes neutres, La Touche souligne que quelques verbes neutres appellent l'auxiliaire *avoir*, tandis que d'autres appellent *être*, sans donner leur distribution.

La Touche revient sur le sujet de l'auxiliaire dans les FVC des verbes neutres plus loin dans sa grammaire. Dans ses commentaires, il signale qu'*aller, arriver, choir, descendre, entrer, monter, mourir, paître, passer, partir, retourner, sortir, tomber, venir* « & leurs composés » se conjuguent avec *être* (141). Il y ajoute que *passer* et *sortir*, en emploi neutre (intransitif), peuvent également appeler *avoir*. En d'autres termes, ces deux verbes neutres acceptent les deux auxiliaires dans leurs FVC. La Touche ne précise pas ses propos sur l'alternance *être / avoir* avec *passer* et *sortir* et il ne dit pas non plus si l'alternance évoque une nuance de sens. Bref, La Touche n'informe le locuteur que d'une alternance possible.

Dans le deuxième tome, La Touche livre des remarques sur la langue française. Parmi les remarques, quatre concernent l'auxiliaire dans les FVC, retenant ainsi notre attention.

Pour *demeurer*, La Touche souligne l'alternance *être / avoir* (96). Dans le tome I de sa grammaire, il fournit à son lecteur une liste de verbes neutres appelant *être*, dont deux témoignent de la variation *être / avoir*, mais *demeurer* n'en fait pas partie. *Demeurer*, par contre, se distingue de *passer* et *sortir* en ce que l'alternance évoque une nuance de sens : *avoir demeuré* veut dire que l'on a quitté l'endroit où l'on était, tandis que *être demeuré* veut dire que l'on y est encore (96). Comme exemple de cette nuance, La Touche donne *Il a demeuré vingt ans à Paris* et *Il est demeuré à Paris pour y poursuivre un procès* : *avoir* exprimant un événement passé, et *être*, un résultat présent d'une action accomplie.

Dans la remarque intitulée *Monter*, La Touche montre son désaccord avec Vaugelas sur

l'auxiliaire à employer dans les FVC de *monter*, *descendre* et *sortir*³⁵ (221). Selon La Touche, les trois verbes neutres peuvent accepter les deux auxiliaires, et l'alternance évoque la même nuance de sens qu'avec *demeurer* (événement passé / résultat présent d'une action accomplie). Il illustre la nuance – un résultat présent d'une action accomplie – en précisant « Quand on dit, *Monsieur, est sorti* [...], cela veut dire qu'*il est sorti* [...] actuellement dans le tems qu'on parle ». Pour *entrer*, par contre, La Touche est d'accord avec Vaugelas, signalant que ce verbe ne peut prendre que l'auxiliaire *être*, même si d'autres auteurs (Irson 1662, Furetière 1690 et de Fenne 1713), acceptent *avoir*.

Le verbe *passer* témoigne également de l'alternance *être* / *avoir*. Toujours dans le tome I, La Touche signale simplement que *passer* accepte, en emploi neutre [intransitif], les deux auxiliaires. Par contre, au tome II, il nuance ses propos, les illustrant à l'aide d'exemples. Il rapporte que *passer* se conjugue avec *avoir* quand le verbe a un COD (un emploi actif) ou un complément de lieu (réel ou figuré) : *Il a passé par ici; Il a passé chez un tel; Les troupes ont passé par la Picardie; Après son troisième point il a passé à sa conclusion* (278). L'emploi d'*avoir* quand *passer* est suivi d'un complément de lieu s'accorde avec les commentaires de Bouhours (cf. § 6.4), mais contredit ceux de Vaugelas pour qui *être* et *avoir* s'emploient indifféremment (cf. Vaugelas 1690 § 6.4). Pour La Touche, *passer* appelle *avoir* quand il est accompagné d'un complément, que ce complément soit direct ou indirect. L'auxiliaire *être*, par contre, s'emploie dans les FVC de *passer* lorsque ce verbe n'a « ni régime [COD], ni relation [à un lieu] » (278). En exemple de cet emploi, La Touche donne : *Le Roi est passé, Le bon temps est passé, Les troupes sont passés* (278). Toutefois, quand on utilise *passer* sans notion de mouvement, La Touche signale une nuance de sens dans l'alternance *être* / *avoir*. *Avoir passé*, sans complément et n'évoquant pas la notion de mouvement, signale que le mot a été reçu : *Ce mot a passé. Être passé* veut dire que le mot est vieux et aboli³⁶ : *Ce mot est passé*.

Une dernière remarque sur l'auxiliaire concerne le verbe *réussir*. Pour ce verbe, La Touche ne fait que répéter le commentaire de Vaugelas : les FVC se conjuguent avec *avoir* et non *être* (347).

³⁵ On rappelle que Vaugelas insiste sur l'emploi exclusif de l'auxiliaire *être* dans les FVC d'*entrer*, *sortir*, *monter* et *descendre* lors d'un emploi intransitif.

³⁶ La Touche reprend, de nouveau, l'observation du père Bouhours (cf. § 6.4).

Paul Tallement : *Remarques et décisions de l'Académie française* (1698)

Le contenu dans *Remarques et décisions de l'Académie française* (1698) aborde plusieurs questions grammaticales de l'époque, mais celle du choix de l'auxiliaire dans les FVC ne prend pas beaucoup de place. Tallement signale, pourtant, un débat sur la terminologie des verbes. Comme d'autres ouvrages grammaticaux, Tallement commence par rapporter la classification des verbes d'un Académicien qu'il ne nomme pas.

Selon cet Académicien, les verbes actifs comprennent les verbes ayant un régime comme complément [un COD] et ils se divisent en deux sous-catégories : actifs simples et actifs passifs (44). Les verbes actifs simples sont les verbes transitifs directs et Tallement signale qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir* : *J'ai aimé* (45). Les actifs passifs sont les verbes pronominaux et se conjuguent avec *être* : *Je me suis aimé* (45-46).

Au sujet des verbes neutres, ce sont des verbes sans régime, ou intransitifs : *Je cours* (44). Tallement signale qu'il y a deux sortes de verbes neutres : verbe neutre actif et verbe neutre passif. Encore une fois, la classification se fait selon l'auxiliaire employé dans les FVC. Les verbes neutres actifs, tel *courir*, se conjuguent à l'aide d'*avoir*, tandis que les verbes neutres passifs, tels *tomber* et *venir*, se conjuguent avec *être* (46). Ensuite, à l'intérieur des verbes neutres passifs, Tallement en distingue deux sortes. Une sous-catégorie comprend les verbes intransitifs (i.e. *tomber*, *venir*), l'autre sous-catégorie les verbes réfléchis qui n'ont pas d'équivalent actif - verbes qui n'existent que dans la forme pronominale, tels *se repentir* et *se souvenir* (47-48).

Pour le verbe passif, Tallement signale qu'il n'existe pas en français; ce que l'on appelle « passif » est la combinaison du participe passé et de l'auxiliaire *être* : *Je suis aimé*, *Je suis battu* (44).

La classification des verbes selon Tallement se résume dans le tableau ci-dessous.

Verbe	Actif	Simple	<i>J'ai aimé</i>		
		Passif	<i>Je me suis aimé</i>		
	Neutre	Actif	<i>J'ai couru</i>		
		Passif	Intransitif	<i>Je suis tombé</i>	
			Pronominal	<i>Je me suis souvenu</i>	

Tableau 8 : Classification des verbes – Tallement (1698)

Dans un autre commentaire sur les neutres passifs, plus loin dans cet ouvrage, Tallement rapporte qu'un autre membre de la Compagnie propose que tous les verbes réfléchis soient classifiés comme étant *neutres passifs* puisqu'ils se conjuguent tous avec *être*³⁷ (80-81). Tallement informe son lecteur que la classification n'est pas fixe, que l'Académie va revoir la question des *neutres passifs* ultérieurement et prendre une décision ferme.

Même si l'Académie distingue les neutres actifs des neutres passifs selon l'auxiliaire employé dans les FVC, une seule *remarque*, au sujet de *périr*, concerne l'alternance *être* / *avoir* dans les FVC d'un verbe neutre. Tallement y observe que le verbe se conjugue avec *être* et *avoir*, soulignant que l'emploi d'*avoir* est préférable, mais qu'*être* n'est pas inusité (84). Les deux auxiliaires sont donc attestés, mais Tallement n'évoque aucune nuance de sens dans l'alternance, seulement une « préférence ».

Académie française : Observations de l'Académie française sur les Remarques de M. de Vaugelas (1705)

Les *Observations de l'Académie française sur les Remarques de M. de Vaugelas* (1705), ouvrage originalement publié en 1701, sont une édition critique des *Remarques* (1647) où l'Académie se prononce pour ou contre les commentaires de l'auteur.

Sur la transitivité verbale, l'Académie (1705) contredit Vaugelas, signalant que *sortir* (tome

³⁷ Cette classification est celle employée dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) (cf. § 6.4).

I : 68) peut s'employer comme verbe neutre et verbe actif. Pour *cesser*, Vaugelas signale l'emploi neutre et actif, ce que l'Académie avalise (tome II : 4). Quant à *entrer* (tome I : 68) et *croître* (tome II : 40), ils n'ont qu'un emploi neutre.

Dans les prétérits d'*entrer*, *sortir*, *monter* et *descendre*, l'Académie admet, contrairement à Vaugelas, l'emploi possible d'*avoir*. Selon la Compagnie, « il y a certaines occasions où l'on se pourroit servir de l'auxiliaire *avoir*, & qu'on ne devoit pas condamner celui qui diroit, *il y a huit jours que je n'ay sorti* » (tome II : 226-227). Même si l'Académie accepte l'emploi d'*avoir* dans les FVC de ces quatre verbes en emploi intransitif, elle ne signale ni les « occasions » pour un tel emploi, ni si le choix de l'auxiliaire évoque une nuance de sens.

Avec *réussir*, Vaugelas accepte les deux auxiliaires, mais précise que l'emploi d'*avoir* est préférable. Pour l'Académie, par contre, *réussir* ne peut se conjuguer qu'avec *avoir* et, ainsi, l'emploi d'*être* est une faute (tome II : 289). Quant à *succéder*, l'Académie répète le commentaire de Vaugelas que ce verbe n'appelle que l'auxiliaire *avoir* (tome II : 332).

Abbé François-Séraphin Régnier-Desmarais : *Traité de la grammaire française* (1706)

Dans la section *Traité des verbes*, Régnier-Desmarais commence son traitement des verbes par l'identification et la définition des types de verbes. Reprenant la classification de l'Académie (cf. *Dictionnaire de l'Académie* 1694 et Tallement 1698, § 6.4), il identifie les verbes personnels comme actifs, neutres, et neutres passifs, ou réciproques.

Il définit le verbe actif comme « *Un Verbe personnel, qui peut regir à l'Accusatif le terme ou le sujet de l'action & de l'impression qu'il sert à marquer, comme aimer quelqu'un, dire quelque chose, recevoir une blessure* » (1706 : 345). C'est un verbe transitif direct.

Le verbe neutre est « *Un verbe personnel, qui comprenant en luy-mesme le terme de l'action, de l'impression, ou de l'estat qu'il sert à marquer, ne regit aucun nom à l'Accusatif, comme agir, partir, dormir* » (345). C'est un verbe intransitif. Quant au verbe neutre passif, c'est « *Un verbe personnel, qui n'exerce son regime que sur le mesme pronom qui le regit, comme se repentir, se souvenir* » (345). Ce sont nos verbes réfléchis / pronominaux.

Pour le passif en français, Régnier-Desmarais signale que « notre Langue manque

absolument, ainsi que toutes les autres Langues de l'Europe » (345). Il ajoute que, pour suppléer le manque, on « se sert du Verbe *estre*, avec le participe passif de chaque *Verbe actif* » (346). En exemple de cette différence de forme, il donne : *nous sommes aimez, vous estes aimez, ils sont aimez* (346).

Comme verbe auxiliaire, Régnier-Desmarais ne signale qu'*avoir*, *être* étant identifié comme verbe substantif. Sur l'emploi de l'auxiliaire, il note qu'il « sert non seulement à la conjugaison de tous les Verbes actifs, mais aussi à celle de tous les Verbes neutres, qui n'ont que des *Participes absolus*³⁸, comme *parlé, agi* » (370-371). Pour le verbe substantif, Régnier-Desmarais signale qu'*être* « avec les *Participes passifs du Prétérit* des Verbes actifs, sert à suppléer au défaut des Verbes passifs dont nous manquons; mais ce n'est pas seulement à cela qu'il sert. Il sert aussi à la formation de tous les *temps composez* de certains verbes neutres, comme *arriver, venir*; & de tous les Verbes neutre passifs ou reciproques; parce que le *Participe du prétérit* des un & des autres, est de mesme nature que le *Participe passif du prétérit* des Verbes actifs » (373). Il signale également l'emploi d'*être* « dans le sens d'*avoir* » (373) avec des verbes actifs régissant un verbe pronominal dont le pronom réfléchi se place devant le verbe actif et non devant l'infinitif pronominal : *Il s'est voulu donner la peine, il ne s'en est pas voulu contenter*. Il explicite que, dans cet emploi, *être* « a la mesme signification, & la mesme force active que le Verbe *avoir* » (373).

Régnier-Desmarais établit un lien entre type de verbe et auxiliaire dans les FVC. *Avoir* s'emploie dans les FVC des verbes actifs et la majorité des verbes neutres, tandis qu'*être* s'emploie avec les verbes réfléchis / pronominaux et certains verbes neutres qui n'ont pas de participe absolu. Contrairement à d'autres, Régnier-Desmarais n'identifie que deux verbes neutres appelant *être* (*arriver, venir*). Toutefois, grâce aux informations fournies sur la conjugaison des verbes, nous en relevons d'autres. Pour *aller*, il écrit que les *temps composez* [FVC] se forment avec le verbe

³⁸ Régnier-Desmarais explique l'emploi d'*être* dans les FVC des verbes neutres par l'absence d'un participe absolu pour certains verbes. Rappelons les commentaires de Ramus (cf. § 4.4.6) qui distingue un participe passé d'un prétérit passé : les verbes neutres sans prétérit passé forment leurs FVC avec le participe passé, ce qui entraîne l'emploi d'*être*. Régnier-Desmarais nomme le participe passé sans accord un « participe absolu » et celui marqué en genre et en nombre un « participe adjectif » (1706 : 484). Dans les contextes où *être* est pris dans le sens d'*avoir*, autrement dit dans une FVC (Il s'est souvenu), le participe passé n'a pas de sens passif malgré l'emploi de l'auxiliaire *être*. Il s'agit ici d'un participe « absolu » non un participe adjectif. On ne devrait donc pas faire accorder le participe.

substantif et le participe *allé*³⁹ (410) : *Je suis, tu es, il est allé* (411). Avec *mourir*, il « ne s'emploie jamais qu'avec le Verbe *estre* » (432). Il signale également la similarité de la conjugaison de *tenir* et *venir* : « & dans tous leurs Temps ils suivent tous deux la mesme forme de Conjugaison » (433), sans commenter l'auxiliaire à employer avec *tenir*. D'autres verbes neutres dont un exemple est conjugué avec *être* sont *choir* (445), *déchoir* (446) et *tomber* (399). Finalement, nous signalons un commentaire de Régnier-Desmarais sur la conjugaison de *falloir*. Il souligne que « son Participe est *fallu*, qui s'emploie impersonnellement avec le Verbe *avoir*, dans tous les Temps composez; *Il a fallu, il eust fallu, il auroit fallu* » (453).

Le Père Claude Buffier : *Grammaire française sur un plan nouveau* (1709)

La *Grammaire française sur un plan nouveau* (1709) se divise en trois parties. Dans la première partie, *Principes de la Grammaire*, Buffier donne « *les fondements ou les principes sur quoi est appuyé l'art de la Grammaire* » (*Preface*), tandis que dans la deuxième partie, *Pratique de la Grammaire*, il donne de l'information pratique sur la grammaire française. Finalement, dans la troisième partie, *Pratique pour le style*, il fournit quelques additions à la grammaire.

Buffier traite des verbes dans la première partie de sa grammaire, identifiant leurs différents types. Le caractère pratique de son ouvrage se voit dans les définitions des types de verbes. Pour ne pas encombrer trop les apprenants avec une terminologie alourdie⁴⁰, les définitions sont d'une nature générale.

Comme les grammairiens précédents, Buffier identifie les verbes comme étant actifs, neutres ou réciproques. Il définit le verbe actif comme un verbe marquant, ou signifiant, l'action et ayant un régime (COD), et en exemple, il donne *aimer* et *travailler* (65). Le verbe neutre se définit par la négation, n'étant ni substantif, ni actif et n'étant pas suivi d'un régime absolu [COD] (65). Il précise qu'un verbe actif peut s'employer parfois comme verbe neutre quand le verbe n'a pas de COD (66). En exemple, Buffier donne *aimer* (*j'aime*) et *commander* (*je commande*). Il souligne également que

³⁹ Ailleurs, Régnier-Desmarais décrit *allé* comme un participe passé (415).

⁴⁰ Rappelons que Pillot (1550, 1561) ne fournit pas de définitions techniques, pensant qu'une telle information était inutile pour les apprenants (cf. Pillot § 4.3).

certaines verbes neutres acceptent *avoir* dans les FVC, ce qu'il appelle *neutre actif* : *j'ai langui, j'ai regné*; d'autres acceptent *être* – *neutre passif* : *je suis tombé, je suis revenu* (66). Pour le verbe réciproque, Buffier écrit que ce type de verbe montre un rapport réciproque entre sujet et pronom régime signifiant la même personne : *Je m'ennuie* (67), sans préciser l'auxiliaire appelé dans les FVC.

Quant au passif, Buffier signale que, contrairement à la langue latine, le français n'a pas de verbe passif; le passif s'exprimant par le verbe substantif suivi d'un participe passif : *Je suis aimé* (69).

Dans la seconde partie de son ouvrage – *Pratique de la Grammaire* – Buffier traite du verbe français. Commençant avec les auxiliaires *avoir* et *être*, il présente leur conjugaison. Il définit « auxiliaire » comme des « verbes dont la conjugaison aide à conjuguer tous les autres verbes » (219) sans se prononcer sur leur distribution. Présentant la conjugaison d'*avoir*, Buffier signale seulement qu'il sert à conjuguer le verbe auxiliaire *être* (219). Pour *être*, Buffier ne commente pas son emploi dans les FVC, précisant uniquement que ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* (*J'ai été*), et non avec *être* (*Je suis été*), comme font certains étrangers, notamment les Italiens (244-245) – un transfert linguistique de l'italien où *stare* se conjugue avec lui-même : *Io sono stato* (245).

Quant aux verbes réciproques / pronominaux, Buffier commente indirectement l'auxiliaire appelé dans les FVC quand il traite de l'accord du participe passé. Il écrit : « Il en est de même après l'auxiliaire *je suis*, quand il sert à former un verbe réciproque, qui n'aurait point pour régime un infinitif, un accusatif ou un nominatif, comme, *elles s'étoient appliquées à la musique, ils se sont consolez de leur disgrâce* » (238), et plus loin « Les réciproques purs⁴¹ se conjuguent tous par l'auxiliaire *ie suis* : je me suis abstenu » (270).

Buffier revient sur le sujet de la conjugaison des verbes neutres [intransitifs] dans la section *Des diverses especes de verbes*. Il signale l'emploi des deux auxiliaires dans les FVC de ce type de verbe et il y fournit une liste de verbes neutres appelant *être* : *aller, arriver, devenir, entrer, mourir, naître, partir, revenir, retourner, sortir, tomber* et *venir* (266). Il souligne que l'emploi d'*avoir* avec ces verbes (*J'ai allé, J'ai arrivé, J'ai parti* et *J'ai retourné*) est fautif (266), mais précise que l'on

⁴¹ Les réciproques purs sont des verbes qui n'existent que dans la forme pronominale, tels *se repentir, s'abstenir* (Buffier 1709 : 270).

peut employer *avoir* avec *croître, monter et descendre*.

Le seul verbe appelant les deux auxiliaires est *passer*. D'après Buffier, il se conjugue avec *être* en emploi intransitif (pas de COD), mais avec *avoir* quand un COD est présent ou sous-entendu (267). Autrement dit, le choix de l'auxiliaire varie selon l'emploi transitif / intransitif.

Louis de Courcillon de Dangeau : *Essais de grammaire* (1711)

Dans la section sur le verbe, Dangeau reprend la terminologie de l'époque : *verbe actif, verbe neutre, verbe pronominal* et *passif*. Le *verbe actif* est un verbe « ordinairement suivi d'un nom qui marque la personne, la chose qui est l'objet de l'action, ou sur qui l'action tombe » et en exemple, il donne *battre* (185). C'est un verbe transitif direct. Le *verbe neutre* est défini ainsi : « Quand l'action marquée par le verbe n'a point d'objet sur lequel elle tombe, & que le verbe tout seul remplit toute l'idée de l'action » : *dormir* (187). Le verbe neutre est donc un verbe intransitif. Il précise ensuite qu'il y a deux types de verbe neutre en français, ceux construisant les FVC avec *avoir* (*courir, dormir*) et ceux appelant *être* (*arriver, venir*) (187). Il nomme les verbes neutres qui appellent *avoir* neutres actifs et ceux appelant *être* neutres passifs (188). Dangeau explique la variation *être / avoir* avec les verbes neutres par l'absence d'un participe passif, écrivant : « les neutres actifs n'ont pas proprement point de participe passif, au lieu que les neutres passifs en ont » (193-194). Autrement dit, si le participe passé d'un verbe intransitif ne peut s'employer comme adjectif, le verbe est neutre actif et appelle *avoir*, tandis que si le participe passé peut s'employer comme adjectif, le verbe est neutre passif⁴² et appelle *être*.

Dangeau identifie également un autre type de verbe neutre en français qu'il avoue avoir du mal à classer : *subvenir, tâcher* (197). Il décrit ce type de verbe comme étant incomplet tout seul, contrairement à d'autres verbes neutres, et acceptant un complément introduit par une préposition et ne se tournant pas en passif, comme les verbes actifs. En d'autres termes, ce sont les verbes transitifs indirects.

Quant aux verbes pronominaux, ils s'identifient par la présence des pronoms *me, te, se, etc.*

⁴² L'explication avancée par Dangeau rappelle la distinction entre *prétérit passé* et *participe passif* (cf. Ramus § 4.4.6, Régnier-Desmarais § 6.4)

(200) et « servent à marquer la personne qui est en même temps & celle qui est l'objet de l'action » (201). Il divise davantage les verbes pronominaux en quatre sous-types : *identique*⁴³, *réciproque*⁴⁴, *neutrisez*⁴⁵ et *passivez*⁴⁶. Dangeau souligne également l'emploi d'*être* dans leurs FVC : « Tous les verbes pronominaux prennent l'auxiliaire *être* pour former leurs temps composez, au lieu que les actifs ordinaires prennent l'auxiliaire *avoir* » (201).

Pour le passif, Dangeau signale seulement qu'en français on se sert de l'auxiliaire *être* : « Le verbe auxiliaire *être* sert dans la langue française à exprimer ce que les grammairiens latins expriment par leur passif » : *laudor* ~ *Je suis loué*, *amabor* ~ *je suis aimé* (181).

Dangeau (189-190) identifie certains verbes neutres qui ont un emploi actif – appelant *avoir* – et un emploi passif – appelant *être* : *convenir*, *demeurer*, et *repartir*. En d'autres termes, Dangeau témoigne de la variation dans le choix de l'auxiliaire et l'emploi, actif ou passif, est régi par le sens du verbe. *Convenir*, en emploi actif, veut dire « *être convenable, être à propos* » et en emploi passif, « *demeurer d'accord* » (190-191). Pour *demeurer*, le recours à *avoir* exprime « *habiter, faire son séjour* » et à *être* « *s'arrêter, cesser d'agir* » (190), tandis que *repartir* conjugué avec *avoir* signifie « *répondre* », mais « *partir de nouveau* » avec *être* (191). Il souligne l'utilisation des deux auxiliaires avec quatre autres verbes, disant qu'ils ont un emploi actif, un emploi neutre actif et parfois un emploi neutre passif : *cesser*, *descendre*, *diminuer* et *monter* (192-193). Pour *monter*, en emploi actif, il donne en exemple *Il a monté du foin au grenier*, en emploi neutre actif : *J'ai monté avec beaucoup de peine sur ce cheval*, et en emploi neutre passif : *il est monté dans sa chambre il n'y a qu'une heure*. La présence d'un COD dénote l'emploi actif, mais il explicite que, contrairement à *convenir*, *demeurer*, et *repartir*, il n'y a aucune nuance de sens dans les emplois neutres : « Ainsi il y a des verbes qui ont la même signification, soit qu'ils soient employez comme neutres actifs, ou comme neutres passifs » (193).

⁴³ « Les verbes qui marquent une action, dont l'objet est la personne même qui fait l'action » : *je me blesse* (202).

⁴⁴ « [D]es verbes dont le nominatif est pluriel, & signifie des personnes qui agissent réciproquement les unes sur les autres » : *Pierre et toi, vous vous louez l'un l'autre* (202).

⁴⁵ Un verbe qui n'existe que dans la forme pronominale : *se fâcher, se promener* (207).

⁴⁶ Un verbe pronominal qui n'existe qu'à la troisième personne du singulier et qui a une signification passive : *ce livre se vend chez un tel* (209).

Par contre, l'emploi neutre passif avec *cesser* et *diminuer* est problématique puisque les exemples donnés par Dangeau ressemblent plus à une structure adjectivale qu'une FVC avec *être* : *La peste est cessée* (192); *Elle est diminuée de moitié* (193).

Jean-Léonar Grimarest : *Éclaircissements sur les principes de la langue française* (1712)

Dans la section *DES VERBES*, Grimarest identifie quatre types de verbes : actifs, réciproques, neutres et passifs. Il définit les verbes actifs comme étant « Ceux qui produisent leur action sur une autre chose que celle qui agit » (62); ce sont les verbes transitifs directs et il donne en exemple *aimer*. Les réciproques sont « Ceux dont l'agent rapelle son action sur lui même », tel *se tourmenter* (62). Quant aux verbes neutres, ce sont « ceux qui designent seulement la situation où peut être leur agent » : *tomber* (63). Pour les verbes passifs⁴⁷, ce sont « Ceux enfin qui font connoître la passion qu'une chose reçoit de celui qui agit » : *être batu* (63).

Ailleurs dans la même section de sa grammaire, Grimarest donne une description de la conjugaison du prétérit défini [passé composé]. Pour le verbe actif, il signale que « le prétérit défini du verbe actif seroit composé du présent du verbe auxiliaire *avoir*, & du participe passif du verbe dont il s'agit, *J'ai aimé* » (99-100), tandis que le verbe réciproque « seroit formé du présent de l'auxiliaire, *être*, & du même participe. *Je me suis aimé* » (100). Sur l'auxiliaire employé avec les verbes neutres, Grimarest n'est pas explicite. Toutefois, en parlant de l'accord du supin [participe passé], il signale son accord dans les FVC des « neutres passifs » et en exemple il donne « *je suis tombé* » (100). L'emploi du terme « neutre passif » laisse croire qu'il y a également des verbes neutres actifs et la classification repose sur l'auxiliaire employé dans les FVC.

Grimarest ne fournit aucune liste de verbes neutres appelant *être*. Toutefois, nous relevons des exemples de *sortir* (98), *tomber* (100) et *venir* (64, 65) conjugués avec *être*.

⁴⁷ Grimarest décrit la formation du passif ainsi : « par ce verbe, *être*, & par un adjectif qui désigne la nature de l'action que l'on reçoit, *être aimé, être battu* » (174).

Bilan

Grâce aux observations et commentaires des grammairiens et des remarqueurs, nous pouvons tirer quelques conclusions sur l'état de l'alternance *être / avoir* dans les FVC durant la deuxième moitié de la période classique. Des observations et commentaires, retenons les points suivants :

- Comparés à leurs prédécesseurs, les grammairiens et remarqueurs de la deuxième moitié de la période classique relèvent et explicitent⁴⁸ davantage de verbes neutres dont les FVC appellent *être*. Chiflet (1659), Bonnecase⁴⁹ (1672) et de Fenne (1713), par exemple, donnent chacun une liste de 19 verbes intransitifs qui se conjuguent avec *être*. La Touche (1696) en nomme 14, notant aussi que les verbes composés de ces derniers prennent également *être*, Buffier (1709) en donne 12, Arnauld et Lancelot (1660) 7 et Irson (1662) 6; ce dernier signale qu'il y en a d'autres qui s'apprendront avec un long usage. Cette classification se résume dans le tableau ci-dessous :

Chiflet (1659)	<i>Aller, Arriver, Choir, Croistre, Descendre, Descheoir, Devenir, Entrer, Escheoir, Monter, Mourir, Naistre, Partir, Parvenir, Passer, Retourner, Sortir, Tomber et Venir</i>
Arnauld et Lancelot (1660)	<i>Aller, Arriver, Descendre, Monter, Partir, Retourner et Sortir</i>
Irson (1662)	<i>Abaisser, Aborder, Accoucher, Accourir, Affoiblir, Accroître</i>
Bonnecase (1672)	<i>Aller, Arriver, Choir, Croistre, Descendre, Déchoir, Devenir, Entrer, Échoir, Monter, Mourir, Naistre, Partir, Parvenir, Passer, Retourner, Sortir, Tomber et Venir</i>
La Touche (1696)	<i>Aller, Arriver, Choir, Descendre, Entrer, Monter, Mourir, Paître, Passer, Partir, Retourner, Sortir, Tomber, Venir « & leurs composés »</i>
Buffier (1709)	<i>Aller, Arriver, Devenir, Entrer, Mourir, Naître, Partir, Revenir, Retourner, Sortir, Tomber et Venir</i>

⁴⁸ Nous ne signalons que les verbes nommés par les grammairiens; ceux que nous avons relevés n'y figurent pas.

⁴⁹ Remarquons que Bonnecase (1672) fournit au lecteur la même liste que Chiflet (1659). On s'autorise à demander s'il a simplement copié Chiflet.

de Fenne (1713)	<i>Aborder, Accoucher, Aller, Arriver, Choir, Croître, Déchoir, Descendre, Devenir, Échoir, Monter, Mourir, Naître, Partir, Parvenir, Retourner, Revenir, Sortir et Venir</i>
-----------------	---

Tableau 9 : Listes de verbes intransitifs appelant être

• Dans les ouvrages grammaticaux, nous avons relevé d'autres verbes en emploi neutre conjugués uniquement avec *être*, soit : *advenir, convenir, décéder, décroître, disconvenir, émaner, expier, intervenir, rentrer, repartir, retourner, redevenir, rentrer, rester, retomber, survenir, trébucher* et *trépasser*. Lonchamps (1664) signale que *prévenir, provenir* et *subvenir* se conjuguent comme *venir*, ce qui laisse croire qu'ils appellent également *être* dans leurs FVC, mais aucun exemple n'est fourni. Irson (1662) écrit que *détenir, retenir* et *obtenir* se conjuguent comme *venir*, mais nous croyons que le commentaire s'applique à la conjugaison générale de ces verbes et non à leurs FVC – ils n'appellent pas *être*. Quatre verbes (*grandir, pourrir, grossir* et *rajeunir*) sont employés avec *être*, mais ces exemples sont problématiques, relevant plus d'un emploi adjectival que d'une FVC.

• Les grammairiens et remarqueurs de l'époque identifient plus de verbes neutres qui témoignent de l'emploi des deux auxiliaires, soit : *accoucher, accoustumer, apparaître, cesser, changer, choir, convenir, courir, crever, croître, demeurer, descendre, diminuer, disparaître, éclore, empirer, enchérir, entrer, étoufer, hausser, jaillir, monter, muer, passer, périr, reculer, rentrer, réussir, sortir, succéder, tomber, tourner* et *trébucher*. Le tableau 10 résume cette classification.

Accoucher	<i>avoir et être</i> : Académie française (1694)
Accoustumer	<i>avoir et être</i> : Furetière (1690)
Apparaître	<i>avoir et être</i> : Boisregard (1689), Académie française (1694)
Cesser	<i>avoir et être</i> : Furetière (1690), Dangeau (1711)
Changer	<i>avoir et être</i> : Furetière (1690)
Choir	<i>avoir et être</i> : Richelet (1680)
Convenir	<i>avoir et être</i> : Furetière (1690)

Courir	<i>avoir et être</i> : Irson (1662), de Fenne (1713)
Crever	<i>avoir et être</i> : Irson (1662), de Fenne (1713)
Croître	<i>avoir et être</i> : Furetière (1690)
Demeurer	<i>avoir et être</i> : Irson (1662), Richelet (1680), de Fenne (1713), Furetière (1690)
Descendre	Critique l'emploi d' <i>avoir</i> : Dupleix (1651), Boisregard (1689), La Touche (1696) <i>avoir et être</i> : Académie française (1705), Dangeau (1711)
Diminuer	<i>avoir et être</i> : Dangeau (1711)
Disparaître	<i>avoir et être</i> : Richelet (1680), Furetière (1690), Académie française (1694)
Éclorre	<i>avoir et être</i> : Richelet (1680)
Empirer	<i>avoir et être</i> : Irson (1662), de Fenne (1713)
Enchérir	<i>avoir et être</i> : Furetière (1690)
Entrer	Critique l'emploi d' <i>avoir</i> : Dupleix (1651), Boisregard (1689) <i>avoir et être</i> : Irson (1662), de Fenne (1713), Furetière (1690), Académie française (1705)
Étouffer	<i>avoir et être</i> : Irson (1662)
Hausser	<i>avoir et être</i> : Irson (1662)
Jaillir	<i>avoir et être</i> : Académie française (1694)
Monter	Critique l'emploi d' <i>avoir</i> : Dupleix (1651), Boisregard (1689) <i>avoir et être</i> : Ménage (1675-76), Furetière (1690), Académie française (1694), La Touche (1696), Académie française (1705), Dangeau (1711)
Muer	<i>avoir et être</i> : Irson (1662), de Fenne (1713)
Passer	Préférence pour <i>avoir</i> : Dupleix (1651) <i>avoir et être</i> : Chiflet (1659), Irson (1662), Bouhours (1675), Richelet (1680), Furetière (1690), Académie française (1694), La Touche (1696), de Fenne (1713), Buffier (1709)

Périr	Préférence pour <i>avoir</i> : Tallement (1698)
Reculer	<i>avoir</i> et <i>être</i> : Irson (1662), de Fenne (1713)
Rentrer	<i>avoir</i> et <i>être</i> : Furetière (1690)
Réussir	Critique l'emploi d' <i>être</i> : Chiflet (1659)
Sortir	Critique l'emploi d' <i>avoir</i> : Dupleix (1651) <i>Avoir</i> et <i>être</i> : Lonchamps (1664), Bouhours (1675), Ménage (1675-76), La Touche (1696), Académie française (1705) <i>Avoir</i> : Duez (1668, 1669)
Succéder	Critique l'emploi d' <i>être</i> : Chiflet (1659)
Tomber	<i>Avoir</i> et <i>être</i> : de Fenne (1713) Critique l'emploi d' <i>avoir</i> : Vaugelas (1690)
Tourner	<i>Avoir</i> et <i>être</i> : Furetière (1690)
Trébucher	<i>Avoir</i> et <i>être</i> : Furetière (1690)

Tableau 10 : Verbes neutres conjugués avec *être* et *avoir* selon les grammairiens

- Pour les verbes neutres appelant les deux auxiliaires, on retient les explications suivantes :

I) Les deux auxiliaires s'emploient indifféremment. Irson (1662) signale que *courir, crever, demeurer, empirer, étoufer, entrer, hausser, muer, passer* et *reculer* se conjuguent avec *être* et *avoir* indifféremment. Le choix n'évoque aucune nuance de sens. Dangeau (1711) signale que certains verbes neutres ont la même signification en dépit de l'auxiliaire utilisé et il donne *monter* en exemple. De Fenne (1713) fait un commentaire similaire à celui d'Irson, disant que *courir, crever, demeurer, empirer, entrer, muer, passer, reculer* et *tomber* appellent les deux auxiliaires indifféremment.

II) Le choix de l'auxiliaire dans les FVC repose sur une nuance de sens. Selon Bouhours (1675), l'emploi d'*être* avec *passer* en emploi neutre signifie 'être dépassé'. Richelet (1680)

signale que *passer*, conjugué avec *avoir* veut dire ‘accepter’, mais avec *être*, ‘dépassé’. La Touche (1696) fait la même observation, disant que *passer* en emploi neutre, conjugué avec *avoir*, signifie ‘être reçu’, tandis qu’avec *être*, il signifie ‘être vieux’. Dangeau (1711) évoque également une nuance de sens avec *demeurer*, *convenir* et *repartir* selon l’auxiliaire employé.

III) Emploi personnel vs impersonnel. Boisregard (1689) écrit qu’*apparaître* appelle les deux auxiliaires. En emploi impersonnel, il se conjugue avec *être*, tandis qu’en emploi personnel, il appelle *avoir*. L’Académie française (1694) retient la même distribution pour *apparaître*. Quant à *jaillir*, l’Académie française (1694) signale une distribution similaire. En emploi impersonnel, *jaillir* se conjugue avec *avoir*, mais en emploi personnel, il appelle *être*.

IV) Différence aspectuelle-temporelle. L’emploi d’*avoir* exprime un passé [prétérit] tandis qu’*être* exprime un état résultant d’un événement achevé (Bouhours 1675, Ménage 1675, Académie française 1694, La Touche 1696).

V) Stylistique. Le choix de l’auxiliaire relève de la stylistique. Dupleix (1651) critique l’emploi d’*avoir* avec *descendre*, *monter*, *entrer*, *sortir* et exprime une préférence pour *avoir* avec *passer*. Chiflet (1659) critique l’emploi d’*être* avec *réussir* et *succéder*, tandis que Tallement (1698) exprime une préférence pour *avoir* avec *périr*. Vaugelas (1690) n’accepte pas l’emploi d’*avoir* avec *tomber*. Un tel emploi est décrit comme provenant de la langue populaire. Pour *passer*, Vaugelas (1690) signale que, dans certains contextes (voir ci-dessous), *avoir* est plus élégant.

- Les grammairiens acceptent l’emploi d’*avoir* dans les FVC de certains verbes neutres autrefois conjugués uniquement avec *être* : *choir* (Richelet 1680), *descendre* (La Touche 1696, Académie française 1705), *entrer* (Irson 1662, de Fenne 1713, Furetière 1690, Académie française 1705), *monter* (Ménage 1675-76, La Touche 1696, Académie française 1705, Dangeau 1711), *rentrer* (Furetière 1690), *sortir* (Bouhours 1675, Ménage 1675-76, La Touche 1696, Académie française 1705) et

tomber (Furetière 1690, de Fenne 1713). Le choix de l’auxiliaire peut, ou non, signaler une différence de ses.

- L’emploi d’*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux est encore attesté. Chiflet (1659), qui a contribué à promouvoir le bon usage en Belgique, critique l’emploi d’*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux. Il signale que ceux qui conjuguent les verbes pronominaux ainsi « parlent fort mal ». Irson (1662) aussi fait allusion à un tel emploi d’*avoir* avec cette sorte de verbe quand il écrit qu’ils empruntent « ordinairement » *être*, un commentaire réitéré par Bonnecase (1672), qui note que tous les réfléchis prennent « généralement » *être*. D’autres auteurs, surtout ceux qui ne sont pas sous l’influence et la pression du français normé, reconnaissent l’emploi d’*avoir*. Duez (1669) l’accepte quand le pronom est un datif et non un accusatif : *Je m’ay fait un livre, Je m’ai rompu le bras* (cf. § 6.4). On observe une différence dialectale entre les auteurs de la région parisienne, ceux dont la variété de français se conforme de plus en plus à la norme, et les grammairiens qui ont d’autres variétés de français comme référence.

- La mobilité du pronom *se* des verbes pronominaux est encore attestée, influant ainsi sur l’auxiliaire dans les FVC. Selon Bonnecase (1672), « si lesdits Pronoms personnels sont mis devant le Verbe qui régit l’*Infinitif*, il faut se servir de l’Auxiliaire des Verbes passifs [...] comme : *Je ne me suis pas pû souvenir de cela* : Mais lorsque lesdits Pronoms sont placés immédiatement devant l’*Infinitif* après le Verbe qui le régit, il faut se servir de l’Auxiliaire propre audit Verbe; comme : *Je n’ay pas pû me souvenir de cela* » (160). Boisregard (1689) signale également la mobilité du pronom réfléchi et son influence sur le choix de l’auxiliaire.

- Le verbe *passer* témoigne de la plus grande diversité, d’une complexité et d’une incertitude considérables dans le choix de l’auxiliaire. L’emploi d’*avoir* en emploi actif [transitif direct] est bien reconnu, mais l’auxiliaire employé dans d’autres contextes varie. Dupleix (1651) préfère *avoir* dans les FVC de *passer*. Irson (1662) et de Fenne (1713) signalent que les deux auxiliaires s’emploient indifféremment. Bouhours (1675), par contre, signale que *passer* appelle *avoir* quand il a un COD ou un complément ayant rapport aux lieux ou aux personnes. Sans complément, il se conjugue avec

être. Richelet (1680) fait écho des commentaires de Bouhours. Certains grammairiens observent également que l’auxiliaire varie selon le sens que véhicule le verbe : ‘accepter’ vs ‘dépassé’ (voir ci-dessus). Vaugelas (1690) indique que les deux auxiliaires s’emploient indifféremment quand *passer* veut dire ‘transire’ (verbe latin), mais souligne que l’emploi d’*avoir* est plus élégant. Bref, pour *passer*, la distribution *être* / *avoir* est difficile à cerner.

- La définition du verbe actif change. Originellement défini comme un verbe transitif direct où l’action passe à son complément d’objet direct, pour Irson (1662), de Fenne (1690) et La Touche (1696), le verbe actif est un verbe à la voix active. Comme verbe actif, Irson (1662) range les verbes transitifs, neutres et réciproques. De Fenne (1690) définit également le verbe actif comme celui qui comprend les transitifs, les neutres et les réciproques. Pour La Touche (1696), le verbe actif comprend les transitifs, les réfléchis et les réciproques, tandis que pour Tallement (1698), le verbe actif inclut les verbes transitifs directs et certains types de verbes pronominaux. Cette définition du verbe actif témoigne de l’émergence de la notion de la voix grammaticale. Signalons toutefois que le passif (le verbe passif) est encore traité comme une conjugaison verbale.

- Certains exemples d’*être* + participe passé relèvent plus d’une structure adjectivale que d’une FVC. Des exemples non commentés de certains verbes utilisant *être* et ayant un emploi tant actif que neutre (*diminuer, cesser, changer, crever, monter, tourner*) sont problématiques, notamment quand ces derniers expriment un état : *il est diminué, il est changé, il est tourné*. Dans leurs commentaires sur l’emploi des auxiliaires, surtout dans leurs exemples, les grammairiens de la deuxième moitié de la période classique ne font pas clairement la distinction entre une FVC conjuguée avec *être* et un emploi adjectival du participe passé avec le verbe lexical *être*. L’ambiguïté fait augmenter artificiellement le nombre de verbes qui se conjuguent avec *être*.

- Finalement, on ne saurait passer sous silence l’influence de certains grammairiens sur ceux qui leur succèdent. Les grammairiens de la deuxième moitié de la période classique vont souvent nommer les grammairiens qui les influencent, tels Vaugelas, Bouhours, Ménage ou Arnauld et Lancelot. Nommer leurs influences établit tant leur crédibilité que la validité de leurs ouvrages. L’influence

d'un auteur sur un autre se voit également dans le contenu des grammaires; cela pouvant aller jusqu'au copiage. Bonnecase (1672), par exemple, fournit la même liste de verbes neutres appelant *être* que Chiflet (1659). Dans les définitions des types de verbes, on voit répétés les mêmes exemples pour le verbe actif ou le verbe passif. L'influence, le copiage et la répétition conduisent à l'établissement, dans la pensée des grammairiens et remarqueurs de l'époque, de certaines notions grammaticales sans considération de leur validité.

6.5 Historiens du français de la deuxième moitié de la période classique

Un obstacle assez important que nous continuons à rencontrer lors de l'analyse des observations et commentaires des historiens du français sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC est la chronologie, car ces historiens ne situent pas toujours leurs observations et commentaires dans le temps. Dans le chapitre 4, sur le français de la Renaissance (cf. § 4.5), notre résumé des observations et commentaires des spécialistes comprend ceux qui s'appliquent à la fois au français de la Renaissance et à la langue française en général. Ces derniers commentaires décrivent donc les tendances dans la langue française, mais ne sont pas spécifiques à une période précise. Lorsque les historiens du français situent leurs observations et commentaires sur le choix de l'auxiliaire dans une période de temps, ils les situent généralement dans un siècle donné, tel que le XVII^e siècle. Dans le chapitre 5 (cf. § 5.5), par exemple, nous avons analysé ces observations et commentaires portant sur le XVII^e siècle. Maintenant que notre étude se concentre spécifiquement sur la deuxième moitié de la période classique, nous nous rendons compte que peu d'historiens situent leurs observations et commentaires à l'intérieur d'une période aussi délimitée et précise. Nous faisons exception pour Ferdinand Brunot qui nous donne une telle description de l'emploi des auxiliaires dans les FVC pour cette période exacte. À cet égard, notre recensement de la deuxième moitié de la période classique s'appuie fondamentalement sur les observations et commentaires de ce dernier.

Transitivité

Pour la première moitié de la période classique, Brunot signale que la question de la

transitivité – la structure syntactique – des verbes n’a pas été complètement réglée. La forme pronominale a encore une valeur passive (*HLF IV* : 721) et il y a pour certains verbes encore de la concurrence entre une forme pronominale et une forme active transitive : *oublier, s’oublier* (*HLF IV* : 723). Brunot signale également que la tendance qui veut que les verbes intransitifs s’emploient comme des pronominaux s’arrête au début du XVII^e siècle (voir § 5.5.6); mais il se demande si l’arrêt de la tendance mène à son revirement au point que, au cours de la deuxième moitié de la période classique, la forme intransitive remplace la forme pronominale (*HLF IV* : 725). L’existence, et le degré, d’un tel revirement de la tendance importent peu ici; ce qui retient l’attention est la coexistence de la forme intransitive à côté de la forme pronominale. Brunot observe l’aspect problématique de cette coexistence, signalant que les grammairiens de l’époque s’en sont rendu compte et essayaient de la comprendre. Pour ce faire, ils cherchaient, et parfois ils y réussissaient, à établir une distinction entre les deux formes (*HLF IV* : 726). Encore une fois, nous témoignons d’un exemple où les grammairiens de l’époque tentaient d’imposer une nuance sur la langue – une nuance que l’usage ne suivait pas nécessairement (*HLF IV* : 726).

Verbes pronominaux

L’emploi de l’auxiliaire *être* dans les FVC des verbes pronominaux est bien établi à cette période. Pourtant, l’emploi d’*avoir* est encore attesté. Brunot indique qu’un tel emploi est « sans grande importance », qu’il est un « provincialisme » (*HLF IV* : 727). Avec ce commentaire, Brunot confirme que l’emploi de l’auxiliaire *être* correspond à la norme qui s’établit à l’époque, surtout à la norme écrite. Mais nous pouvons aussi voir dans ce commentaire que l’emploi de l’auxiliaire *avoir* dans les FVC des verbes pronominaux existait bel et bien, et que le choix de l’auxiliaire *avoir* se déterminait selon la variété de français, c’est-à-dire selon le dialecte (non-parisien ou provincial), le moyen de communication (la langue parlée), la classe sociale (le français populaire) ou une combinaison de ces facteurs. Cet emploi de l’auxiliaire, nous paraît-il, se fait donc dans un français qui est à l’abri de la pression de la norme parisienne, sociale et littéraire.

Pronom *SE*

Le placement du pronom *se* commence à se fixer, mais il reste encore assez libre dans la deuxième moitié de la période classique, et le placement de ce pronom va entraîner l'emploi de l'auxiliaire *être* avec un verbe qui normalement se conjugue avec *avoir*. Brunot résume ce comportement grammatical en disant que « [l']analogie est toujours si forte qu'*être* prend la place d'*avoir*, dès que le pronom passe avant les verbes *pouvoir*, *devoir*, etc., suivi d'un infinitif pronominal » (*HLF IV* : 727).

Choix de l'auxiliaire selon les grammairiens

Lors de son analyse du choix de l'auxiliaire dans le français de la deuxième moitié de la période classique, Brunot fournit un résumé du traitement de l'auxiliaire fait par les grammairiens de l'époque (*HLF IV* : 727-728). Son analyse ressemble à ce que nous avons vu dans § 6.4. Bref, le choix de l'auxiliaire reçoit l'un des trois traitements possibles. Pour certains verbes, les grammairiens déclarent qu'un seul auxiliaire est autorisé. Ici, les grammairiens réitèrent qu'un certain verbe se conjugue avec un tel auxiliaire. Dans les cas où il y a de l'ambiguïté concernant l'auxiliaire à employer, cette sorte de traitement tend à forcer ou à imposer le choix de l'auxiliaire. Un autre groupe de verbes admet les deux auxiliaires. Avec ces verbes, les deux auxiliaires s'emploient indifféremment. Autrement dit, le choix est libre et ne signale aucune nuance de sens. Pour le troisième groupe, les deux auxiliaires sont attestés, mais pour ces verbes, les grammairiens essaient de faire une distinction entre les deux auxiliaires en évoquant une nuance de sens, que ce soit une nuance grammaticale ou sémantique.

Brunot insiste également sur la différence entre le traitement chez les grammairiens et le peuple. Là où les grammairiens tentent de démêler l'emploi des auxiliaires, le peuple semble ne pas trouver d'ambiguïté ou de confusion. Selon Brunot, « l'instinct du peuple et des écrivains voit plus clair dans la question que le pédantisme des faiseurs de règles. Les formes avec *être* s'emploient dès qu'il s'agit d'un état présent, résultat d'une action antérieure » (*HLF IV* : 728). Et Brunot félicite Ménage d'être le seul grammairien de l'époque à bien observer le fonctionnement du choix de

l'auxiliaire, distinguant nettement un passé d'un présent accompli (*HLF IV* : 728).

Analyse des verbes

Dans son analyse, Brunot identifie aussi l'auxiliaire employé avec certains verbes à cette époque (*HLF IV* : 730-736). Il identifie trois verbes qui se conjuguent seulement avec *être* - *aller*, *accourir* et *croître*. Mais Brunot note également que l'on trouve le verbe *croître* conjugué avec *avoir*. Pour les verbes qui prennent uniquement *avoir*, Brunot en énumère huit - *courir*, *comparaître*, *décamper*, *décroître*, *paraître*, *réussir*, *rester* et *succomber*. Et encore une fois, Brunot signale que *courir*, *décamper*, et *succomber* se conjuguent parfois avec *être*. Les verbes, selon Brunot, qui acceptent les deux auxiliaires sont *aborder*, *accoucher*, *apparaître*, *avancer*, *cesser*, *déchoir*, *demeurer*, *descendre*, *disparaître*, *échapper*, *échouer*, *entrer*, *expirer*, *monter*, *partir*, *périr*, *retourner*, *sortir* et *tomber*.

Bilan

Brunot résume ses observations sur le choix de l'auxiliaire au cours de la deuxième moitié de la période classique en disant que c'était « une période de confusion, pour ne pas dire de liberté » (*HLF IV* : 728). Il note les tendances dans l'emploi d'un tel auxiliaire avec certains verbes, tout en acceptant qu'il existe des hésitations et des contre-exemples. En même temps, il signale que l'usage de l'époque semble reconnaître une nuance grammaticale dans le choix de l'auxiliaire, nuance que le grammairien Ménage est le seul à identifier, et où l'on distingue un passé d'un résultat présent d'une action passée.

6.6 Conclusion de ce chapitre

Notre recension des grammairiens de la deuxième moitié de la période classique, de leurs ouvrages et des commentaires des historiens de la langue de cette même période nous permet de mieux voir l'évolution dans l'analyse et le traitement du choix de l'auxiliaire dans les FVC.

Nous observons, entre 1650 et 1715, plusieurs changements dans la norme. Au XVI^e siècle, les grammairiens cherchaient une norme archétypique entre tous les dialectes du français, une norme reposant sur ce qui était commun à tous les dialectes. Au début du XVII^e siècle, les fondements de la norme changent, s'éloignant du concept *archétypique* et s'orientant de plus en plus vers une norme sociolectale. Vaugelas établit, dans ses *Remarques* (1647), le noyau social représentant la norme : « la plus saine partie de la Cour ». Toutefois, le modèle de bon usage ne reste pas stable et il continue son évolution dans la deuxième moitié de la période classique. Entre 1650 et 1715, le noyau social représentant la norme s'élargit. En d'autres termes, la Cour, ou sa plus saine partie, n'est plus le seul garant de la norme, cette responsabilité se partageant avec d'autres acteurs sociaux. Ménage (1675-1676) souligne l'influence de la ville de Paris sur la norme, mais ce sont surtout les auteurs renommés et l'Académie française qui prennent la relève. Vers la fin de la période classique, l'Académie française exercera l'influence principale sur la langue grâce à son prestige et à son mandat, ses membres étant les *plus éminents hommes de lettres de France* et, en même temps, les auteurs de la majorité des grammaires publiées pendant la période.

Signalons deux conséquences résultant des changements de la norme : la fragilité d'une norme sociale et son aspect littéraire. Une norme fondée sur des facteurs sociaux est constamment instable. Boisregard (1689) souligne explicitement les conséquences de cette instabilité, disant que la norme risque de changer dès que changent les groupes sociaux appuyant la norme (les auteurs renommés, le milieu politique, *etc.*). Une norme assise sur une base littéraire est également problématique. Encore une fois, nous retrouvons un petit groupe sélect dont les choix stylistiques, les préférences et les caprices constituent la base de la norme, creusant ainsi davantage l'écart entre cette norme et la langue populaire parlée. Tout compte fait, dans la deuxième moitié de la période classique, le caractère de la norme devient encore plus arbitraire et subjectif.

Le traitement des auxiliaires dans les FVC évolue également de 1651 à 1715. Contrairement aux périodes antérieures, les grammairiens identifient plus de verbes qui appellent les deux auxiliaires dans leurs FVC, dont certains verbes qui appelaient auparavant uniquement *être* (Par ex. *Descendre, Entrer, Monter, Sortir, Tomber*). Vaugelas (1647) critique l'emploi d'*avoir* avec ces verbes, mais Irson (1662), Lonchamps (1664), Bouhours (1675), Ménage 1675-1676), l'Académie française (1694, 1705), La Touche (1696), Dangeau (1711) et de Fenne (1713) acceptent l'emploi

d'*avoir* avec un de ces verbes, sinon plusieurs. En d'autres termes, la tendance selon laquelle *avoir* empiète sur *être* dans les FVC de certains verbes continue et devient de plus en plus légitime aux yeux des grammairiens de l'époque.

Cette nouvelle légitimité grandissante d'*avoir* dans les FVC de certains verbes autrefois conjugués uniquement avec *être*, tels *monter*, *descendre*, *entrer*, *sortir* et *tomber*, réanime le débat sur le choix de l'auxiliaire. Pour certains grammairiens, les deux auxiliaires s'emploient indifféremment (cf. Irsou 1662, Dangeau 1711 et de Fenne 1713), pour d'autres, il s'agit d'une question stylistique (cf. Dupleix 1651, Chiflet 1659, Tallement 1698). Ces deux explications militent en faveur de l'absence de contenu sémantique de l'auxiliaire. L'explication dominante, toutefois, est encore celle de l'aspect où *avoir* signale un emploi prétérit et *être* un état résultant d'un événement achevé (cf. Bouhours 1675, Ménage 1675, Académie française 1694, La Touche 1696).

Au crépuscule de la période classique, et à l'aube du siècle des Lumières, l'extension de l'emploi d'*avoir* dans les FVC et sa légitimité grandissante sont bien attestées. Le siècle des Lumières verra la continuation de la tendance.

Chapitre 7

Le XVIII^e siècle : le siècle des Lumières

7.1 Introduction

La langue entre dans le XVIII^e siècle, la période post-classique, épurée et raffinée grâce au travail des grammairiens de la deuxième moitié du siècle précédent. Dans le nouveau siècle, la purification et le règlement de la langue, soucis qui préoccupaient les gens de lettres du XVII^e siècle, se trouvent de plus en plus à l'arrière-plan, cédant du terrain aux efforts pour la fixer (HLF VI : 871).

L'influence de Vaugelas perdure au XVIII^e siècle, mais s'éclipse notamment devant celle de la *Grammaire générale et raisonnée* (Tritter 1999 : 123, HLF VI : 900). Parallèlement, l'influence de la Cour s'atténue du fait qu'elle n'est plus guère consultée, le rôle de modèle d'usage passant à la ville : « [...] les grammairiens qui font encore état de la cour ne manquent jamais de lui associer la capitale » (HLF VI : 871).

Le siècle des Lumières marque un essor de l'intérêt pour les sciences et la philosophie. Les valeurs de l'époque – la logique et la rigueur scientifique – sont appliquées à l'analyse grammaticale, ce qui contribue à créer un rapprochement entre la grammaire et la logique.

Le présent chapitre, comme les précédents, se divise en trois parties. Nous commençons par le recensement des grammairiens du XVIII^e siècle et leur modèle de français jusqu'à 1789. Ensuite, nous traitons des grammaires publiées pendant la période, comparant les traitements des auxiliaires dans les FVC. Finalement, nous résumons les observations et commentaires des historiens de la langue post-classique.

7.2 La grammaire au XVIII^e siècle

Au début du XVIII^e siècle, le français n'est pas encore la langue de la France (Séguin 1972 : 7), un problème aggravé davantage par l'expansion territoriale. En considérant que la langue a été perfectionnée au cours du siècle précédent, les grammairiens du XVIII^e siècle se donnent maintenant comme tâche de la fixer. La fixation de la langue repose donc sur la pression « des modèles normatifs unificateurs étayés par les grammairiens, contrôlés par les académiciens, ou issus des nécessités centralisatrices croissantes au XVIII^e siècle » (Séguin 1972 : 22). Une coupure marquée existe entre le français normé et la langue parlée. Séguin (1972 : 23) décrit ainsi la situation : « [d]ès le XVIII^e siècle, mais surtout à partir de 1729 ou 1730, la langue française n'est plus du tout soumise à l'évolution naturelle. Si l'on a le sentiment d'une "immobilisation", et même de régressions, ce n'est pas que la langue se fixe, c'est qu'elle *est fixée* ». La régulation de la langue est donc *arbitraire*, basée sur « une étape de son évolution jugée idéale et devant être coûte que coûte maintenue » (23-24).

Le modèle sur lequel repose la norme se fonde sur la langue littéraire, sur les bons écrivains (*H.L.F.* VI : 865, Séguin 1972 : 24, Chevalier 1996 : 64), et les règles sont souvent sujettes aux caprices des auteurs et grammairiens. Selon Séguin (1972 : 61), « [l]es grammairiens ont la partie belle : ils ne sont plus à la remorque d'une évolution dont ils seraient seulement les greffiers; ils commandent au progrès de la langue et le règlent selon les impératifs de leur philosophie ». Le français normé du XVIII^e siècle est une langue artificielle (Séguin 1972 : 24).

7.3 Grammairiens du XVIII^e siècle

Pour la période s'étendant entre 1716 et 1789, nous avons recensé et retenu onze auteurs qui se prononcent, dans leurs ouvrages, sur l'auxiliaire dans les FVC.

Vallange (1721)

Sur la vie et la formation de M. de Vallange, nous ne savons presque rien. Le peu

d'information qui existe vient de l'article par James Guillaume dans l'édition électronique du *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction publique* de Ferdinand Buisson (1911). Se fondant sur ce qui a été rapporté dans les préfaces des ouvrages de Vallange, Guillaume conclut qu'il est né vers 1660. Il relève également que Vallange déclare, dans la préface d'un de ses ouvrages¹, avoir passé « huit ans à la cour en qualité de gouverneur d'un jeune seigneur » (Vallange cité par Guillaume 1911).

Vallange est notamment connu pour ses ouvrages pédagogiques sur l'acquisition de la lecture et des langues. Parmi ses ouvrages, nous recensons *Nouveau système ou nouveau plan d'une grammaire française* (1719), *Grammaire française raisonnée qui enseigne la pureté & la délicatesse de la Langue, avec l'Orthographe* (1721) et *L'Art d'élever des jeunes princes dès le berceau* (1732).

Quant à son modèle de référence pour le français, l'unique indice vient d'un commentaire dans la préface de sa *Grammaire française raisonnée* (1721) : « Par le moyen de ma Grammaire on pourra en fort peu de tems apprendre la pureté de la Langue Française, c'est pourquoi il faudroit la mettre de bone heure entre les mains des enfans. » Malheureusement, Vallange ne précise pas ce qui constitue la pureté de la langue et il n'identifie ni groupe social, ni auteurs pouvant servir de référence à cet égard ou de modèle à suivre.

Pierre Restaut (1730)

L'information sur la vie de Pierre Restaut est extrêmement limitée. Nous savons qu'il est né en 1699 à Beauvais, qu'il publie le premier manuel élémentaire pour l'étude du français et un traité sur l'orthographe, et qu'il est « Avocat au Parlement et au Conseil du Roi² ». Il est mort en 1764.

Dans la préface de *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* (1730), Restaut donne les raisons pour lesquelles il compose sa grammaire. Il spécifie qu'il ne cherche pas à donner une grammaire complète de la langue (i), mais à enseigner aux jeunes, à travers leur langue maternelle, les principes généraux des langues – la grammaire générale – afin de faciliter

¹ Guillaume ne fournit pas de références pour ses citations, toutefois il attribue la citation à un ouvrage de Vallange publié en 1732, ce qui pourrait bien être *L'Art d'élever des jeunes princes dès le berceau* (1732).

² C'est ainsi que Restaut se présente dans le frontispice de son *Abrégé des principes de la grammaire française* (1805).

l'apprentissage du latin. Il dit qu'il travaille « pour ceux qui ne l'ont jamais apprise par regles, & surtout pour les jeunes que l'on destine à étudier la langue latine » (ii). Il soumet que la méthode la plus sûre d'apprendre une langue « est de s'y préparer par une connaissance exacte & raisonnée de ces principes généraux » (iii).

Restaut ne promeut pas un usage particulier de français, s'intéressant plus aux principes généraux des langues. Il signale que « l'usage du monde & la lecture des bons livres peuvent bien rectifier en quelque chose le langage & l'écriture; mais ils ne donnent jamais de principes. Il faut donc avoir recours aux grammaires » (xx). Grâce à sa grammaire, ceux sans études, surtout les dames, « apprendront en peu de tems dans celle-ci ce que notre langue a de plus essentiel » (xxi), ce qui leur permettra de lire d'autres grammaires où ils apprendront « tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la pureté du langage » (xxii). Restaut termine la préface disant qu'il ne se fonde pas uniquement sur ses propres idées, mais sur les trois meilleurs livres de français : *La grammaire générale & raisonnée* de Port-Royal et les ouvrages de Régnier-Desmarais (1706) et de Buffier (1709). Il continue donc la pensée de ces derniers.

Pierre-Joseph Thoulier D'Olivet (1738, 1740)

Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet est né à Salins le 1^{er} avril 1682. Il entre dans l'ordre des Jésuites, mais quitte l'institution en 1705 pour poursuivre ses intérêts grammaticaux et littéraires. Il est conseiller d'honneur de la chambre des comptes à Dole et un ami de Nicolas Boileau, mais il est plus connu comme le professeur de Voltaire. En 1723, il est élu à l'Académie française où il devient un des rédacteurs du dictionnaire. Il fait également suite à Pellisson, devenant le continuateur de l'*Histoire de l'Académie française*. Il est mort à Paris le 8 octobre 1768.

D'Olivet a écrit beaucoup sur la langue, mais il n'a pas laissé de grammaire. Ses écrits sur le français abordent des questions grammaticales ambiguës et non son enseignement, ni la promotion d'un modèle spécifique d'usage. Autrement dit, il cherche seulement à clarifier des questions problématiques de l'époque.

D'Olivet ne promeut pas un modèle d'usage particulier pour le français, mais on peut penser qu'il se fonde sur celui de ses collègues de l'Académie. Il fait référence à plusieurs reprises dans ses

ouvrages aux auteurs qui l'ont influencé : Vaugelas, Régnier-Desmarais et Buffier. Il s'aligne donc sur la variété de français valorisée par ces derniers.

Joseph Vallart (1744)

La vie et la formation de Joseph Vallart sont peu documentées. Nous savons seulement qu'il est né en 1698 à Fortel-en-Artois et qu'il est mort vers 1781.

Quant au modèle d'usage, Vallart continue dans les pas d'autres grammairiens renommés du XVIII^e siècle, reprenant ainsi le modèle prôné par l'Académie. Dans la préface de sa grammaire, il nomme ses influences, disant qu'il y a trois grammaires qui méritent « l'estime du public » : celles de Régnier-Desmarais (1705/6), de Buffier (1709) et de Restaut (1730) (1744 : iv). Il estime que Régnier-Desmarais a composé une très bonne grammaire, mais que sa longueur empêche le lecteur de l'apprendre par coeur. Buffier a pris ce qu'il considérait comme étant le meilleur de Régnier-Desmarais et y a apporté des améliorations pour composer une grammaire plus brève. Ensuite, Restaut a également été mis à contribution par « des raisonnemens qu'il a empruntés de la Logique & de la Métaphysique pour prouver les principes généraux de notre langue » (iv). Malgré l'estime qu'il a pour ces grammaires, Vallart écrit que leurs auteurs n'ont pas tout découvert et il souligne des points manquants, notamment sur le nombre de conjugaisons des verbes (v) et le passé surcomposé (viii).

Gabriel Girard (1747)

Comme d'autres grammairiens de l'époque, la vie de Gabriel Girard n'est pas bien connue. Lors de son décès, d'Alembert, un de ses contemporains à l'Académie française, fait son éloge : « Ce modeste Académicien a si bien caché sa vie que nous en ignorons presque toutes les circonstances. Deux ouvrages sur la langue française en sont à peu près tous les événements » (dans *Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 jusqu'en 1771*, cité par Swiggers 1982b : 121).

Nous savons toutefois qu'il est né à Clermont en Auvergne en 1677 dans une famille de la bourgeoisie d'affaires. Il commence des études théologiques à Clermont et les poursuit à Paris où

il s'installe vers 1710. Il devient chapelain de la duchesse de Berry en 1718 et bibliothécaire à la Bibliothèque du Roy après la mort de la duchesse en 1719.

Connu pour son ouvrage de synonymie *La justesse de la Langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes* (1718), il est élu à l'Académie française à sa troisième candidature, en décembre 1744. En janvier 1747, il obtient le Privilège du Roy pour une grammaire philosophique. Dans la même année, il publie *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode conformément aux Lois de l'Usage* (1747), chez Le Breton. Girard est mort chez lui le 4 février 1748, peu après la publication de sa grammaire.

D'après Swiggers, l'ouvrage de Girard est plus qu'une grammaire, c'est un traité linguistique (1982b : 124), un type de recherche grammaticale caractérisé « par le rôle cognitif assigné au langage et à la grammaire » (1982a : 38). Swiggers résume la conception du langage de Girard ainsi : « le langage doit dire le monde, à travers la pensée » et il note la similarité avec celle des Port-Royalistes; Girard insiste sur la préexistence de la pensée à la parole (1982b : 124). Toutefois, il s'oppose au modèle latinisant de Port-Royal (Swiggers 1982b : 126; Covington 1984 : 185), affirmant qu'entre le français et le latin, il y a une « différence totale » et que le français doit être décrit « suivant ses usages et son propre génie » (Girard, dans Swiggers 1982b : 126).

Pour Girard, le modèle de référence du français repose sur l'usage. Il considère qu'il y a deux sortes de personnes : celle qui est grossière et ignorante, qui néglige et alterne les expressions, et celle qui est instruite et polie, qui cultive l'art de la parole (Girard 1747, t1 : 19). Pour lui, « Celuici [la personne instruite] retient en propre le nom d'Usage : décide des doutes : fait l'essence des Langues vivantes : & en renferme toutes les regles qu'il n'est pas permis d'apprendre d'un autre maitre » (19). Girard décrit l'usage ainsi : « Chez les Peuples unis sous une seule domination soit monarchie soit république, l'usage de la Langue suit celui de la Politique : je veux dire qu'il est unique, & que, dépendant toujours de la portion dominante, il s'apprend à la Cour & dans la Capitale » (19-20).

Covington (1984 : 185) décrit Girard comme « a thoroughgoing rationalist » puisque ce dernier essaie de relier un modèle social et cultivé du français à la pensée rationnelle.

Les encyclopédistes – César Chesneau du Marsais et Nicolas Beauzée (1751-1772)

Originellement conçu comme une traduction française de la *Cyclopaedia* (1728) d'Ephraïm Chamber³, l'*Encyclopédie*, ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, est un ouvrage contenant une grande variété d'articles sur le savoir et les connaissances de l'époque.

Sous la direction de Denis Diderot et Jean le Rond D'Alembert, l'*Encyclopédie*, publiée entre 1751 et 1772, comprend plus de 70 000 articles par 134 auteurs⁴ sur des sujets aussi variés que l'art militaire, la chimie, le droit, la géographie, la grammaire, l'histoire naturelle, les mathématiques, la musique, la théologie. Bien que Diderot et D'Alembert fussent les rédacteurs en chef, c'étaient César Chesneau Du Marsais et Nicolas Beauzée qui s'occupaient des articles de grammaire. Nous tournons donc notre attention vers ces deux grammairiens du XVIII^e siècle.

César Chesneau Du Marsais est né dans une famille de petite noblesse le 17 juillet 1676 à Marseille. Éduqué chez les Oratoriens à Marseille, il s'installe à Paris en 1701 pour faire ses études en droit. Reçu avocat au Parlement le 10 janvier 1704, il ne pratique plus le droit depuis longtemps lorsqu'il devient précepteur dans plusieurs familles renommées⁵. Parmi ses œuvres, signalons *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722), *Traité des Tropes* (1730) et la grammaire latine *Principes de grammaire* (1769) – une publication posthume. Du Marsais avait la responsabilité des articles sur la grammaire dans l'*Encyclopédie* jusqu'à sa mort le 11 juin 1756, signant plus de 135 articles.

Après la mort de Du Marsais, Nicolas Beauzée prend la responsabilité des articles grammaticaux de l'*Encyclopédie*. Il est également l'auteur de la majorité des articles grammaticaux

³ Le projet original de l'*Encyclopédie*, tel que proposé par l'éditeur parisien André Le Breton en 1743, consiste en la simple traduction en français de la *Cyclopaedia* (1728) de l'Anglais Ephraïm Chamber. Toutefois, le projet, dès le début, rencontre une série de problèmes. Ce n'est qu'en 1747, quand Diderot et D'Alembert deviennent les rédacteurs en chef, que le projet prend de l'ampleur, en allant au-delà d'une simple traduction française. L'histoire de l'*Encyclopédie* – les problèmes de traduction et de censure – dépasse la portée de notre étude; l'histoire est ailleurs bien documentée (cf. Blom 2004).

⁴ L'ARTFL Encyclopédie Project identifie 38 auteurs principaux et 97 auteurs secondaires (<http://encyclopedia.uchicago.edu/node/141>, consulté le 16 jan., 2011).

⁵ Du Marsais était précepteur dans les familles du président Des Maisons (1704 - 1715), du financier John Law (1716 - 1720) et du Marquis de Beaufremont (1720 - 1732).

que nous retenons (cf. § 7.4, les encyclopédistes).

Beauzée est né à Verdun le 9 mai 1717. Sa vie, au-delà de son œuvre académique, est peu connue (Le Guern 2009 : 11). Éduqué chez les Jésuites dans sa ville natale, il commence une carrière d'enseignant à Verdun dans un collège de la ville. En 1740 il s'installe à Paris et il y reste jusqu'en 1747, année où il retourne à Verdun. Il s'installe de nouveau à Paris en 1753, entrant dans l'École royale militaire où il enseigne la grammaire. Trois ans plus tard, lors de la mort de Du Marsais en 1756, Beauzée commence sa collaboration à l'*Encyclopédie*. Il était membre de la Société royale des sciences et arts de Metz, aussi bien que de celle de Rouen, membre des Sociétés littéraires d'Arras et d'Auxerre et membre de l'Académie della Crusca. Le 23 mai 1772, Beauzée est nommé à l'Académie française et il y est reçu le 6 juillet de la même année. Il s'éteint à Paris le 24 janvier 1789.

Beauzée succède à Du Marsais à l'*Encyclopédie*, mais il n'est pas un continuateur ou un disciple de ce dernier (Le Guern 2009 : 124). D'après Le Guern, Beauzée fait attention à ce que sa contribution « donne une apparence de cohérence » avec celle de son prédécesseur, mais « les convictions profondes et les positions théoriques des deux grammairiens diffèrent profondément, même s'ils s'inscrivent tous deux dans la suite de Sanctius et de la *Grammaire* de Port-Royal » (2009 : 124).

Beauzée connaît bien les travaux de ses prédécesseurs. Parmi ces derniers, Sanctius, la *Grammaire* de Port-Royal, l'Abbé Fromant et Gabriel Girard sont ses plus grandes influences, mais dans ses travaux, il fait également référence à d'autres grammairiens connus comme Bouhours, Dangeau, D'Olivet, Ménage et Régnier-Desmarais (Le Guern 2009 : 117). Quant à son modèle d'usage, Beauzée prône celui de la Cour. Le Guern décrit Beauzée comme « révolutionnaire en grammaire, mais seulement en grammaire », disant que « [e]n politique, il est conservateur, et sa déférence pour l'ordre établi guide son attitude envers l'usage » (2009 : 175). Dans l'article sur l'usage dans l'*Encyclopédie*, Beauzée reformule les commentaires de Vaugelas (cf. § 5.3, Vaugelas), disant « [...] que le bon usage est la façon de parler de la plus nombreuse partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus nombreuse partie des auteurs les plus estimés du tems », et que « [c]e n'est pas un vain orgueil qui ôte à la multitude le droit de concourir à l'établissement du bon usage, ni une basse flatterie qui s'en rapporte à la plus nombreuse partie de la cour; c'est la

nature même du langage » (S.V. USAGE). Selon Le Guern (2009 : 175), la justification du rôle de la Cour dans l'établissement de l'usage est « moins linguistique que politique ». Autrement dit, Beauzée prône un modèle d'usage qui est socialement valorisé.

Annibale Antonini (1753)

Les informations sur la vie de l'Abbé Annibale Antonini sont rares. The National Library of Australia documente et établit sa naissance en 1702, et son décès en 1753 / 1755⁶ (<http://catalogue.nla.gov.au>). Antonini est né près de Salerno à Naples en Italie et s'installe à Paris en 1726 (Capello 1996 : 260). De son vivant, il publie plusieurs ouvrages sur les langues, dont *Dictionnaire italien, latin & françois* (1743), *Grammaire italienne, pratique et raisonnée* (1746), *Mémorial de Paris et de ses environs*⁷ (1749) et *Grammaire française, pratique et raisonnée* (1753).

Antonini signale dans la préface de son ouvrage qu'il n'est pas de langue maternelle française, disant « ce sont ces remarques que j'ai prétendu recueillir dans mon Ouvrage, en apprenant moi-même une Langue qui ne m'est point naturelle, & que j'aime par dessus toutes les autres » (1753 : vii). Sa grammaire n'est donc pas fondée sur sa connaissance de locuteur natif du français, mais se fonde plutôt sur des sources externes, lectures et relations mondaines. Il précise qu'il a « cru devoir y ajouter les avis de ceux qui parlent le plus purement; de Gens de lettres sans accent; de Dames de la Cour & de Paris le mieux élevées » (ii). Il signale également dans l'épître de la grammaire où il s'adresse aux membres de l'Académie l'influence des œuvres des membres de la Compagnie : « C'est de vos Ouvrages que j'ai tiré les Remarques qui composent celui que j'ai l'honneur de vous présenter, après que plusieurs de vos illustres Confrères m'ont donné des conseils, & m'ont éclairé sur mes doutes ».

Le modèle d'usage pour Antonini est le milieu socio-politique et littéraire qu'il côtoie à Paris.

⁶ Dans les dossiers de The National Library of Australia, l'entrée pour *A view of Paris : describing all the churches, palaces, publick buildings, libraries, manufactures, and fine paintings; necessary for the observation of strangers* fixe le décès d'Antonini en 1753, tandis que le *Dictionnaire italien, latin, et françois*, le fixe en 1755.

⁷ Antonini est co-auteur avec Lafon Castandet.

Noël-François de Wailly (1759)

Noël-François de Wailly est né à Amiens en Picardie le 31 juillet 1724. Il était destiné à « l'état ecclésiastique » avant de quitter les ordres pour se marier en 1768 (Polet 1992 : 591). Installé à Paris, il dirige une école où il enseigne le français aux « étrangers désireux de parler purement le français » (591). En 1754, il publie ses *Principes généraux et particuliers de la langue française* dont le succès lui vaut le titre de « meilleur grammairien français » (591). L'ouvrage est ensuite adopté par l'université et prescrit dans les collèges (591). En 1759, il publie un *Abrégé de la grammaire française*, une version de la grammaire pour l'enseignement primaire. Il entre à l'Institut de France lors de sa création en 1795 et participe activement au *Dictionnaire de l'Académie*, publié en 1798. De Wailly est mort à Paris en avril 1801.

Nous n'avons pu consulter que *L'Abrégé de la grammaire française* (1759). Dans cet ouvrage, de Wailly ne spécifie pas quel modèle de français l'inspire ni celui qu'il adopte. Toutefois, la popularité de son école, le succès de ses *Principes généraux et particuliers de la langue française* (1754) et la demande qui lui est faite de rédiger un abrégé pour l'enseignement primaire laissent croire qu'il fonde sa grammaire sur une variété de français valorisée et recherchée, comme c'était alors la tendance.

Jean-François Féraud (1761, 1787-1788)

L'Abbé Jean-François Féraud est né en avril 1725 à Marseille. Il reçoit son éducation chez les Jésuites avant de devenir membre de cet ordre. Il passe la majorité de sa vie en Provence, « ne quittant sa province natale vers la fin de sa vie que sous la pression des troupes révolutionnaires » (Caron). Grammairien et lexicologue, il devient membre de l'Académie de Marseille et de l'Institut de France. Parmi son œuvre, signalons une grammaire de la langue provençale, une œuvre anti-philosophique, son *Dictionnaire grammatical portatif* (1761) et son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788).

Le *Dictionnaire grammatical portatif* (1761) a comme objet de présenter un ouvrage où les règles de grammaire « se trouveroient toutes réunies, & où elles seroient appliquées à chaque mot;

et que ce seul pourroît tenir lieu, à bien des gens, de Grammaire, de Dictionnaire d'Orthographe, de Prosodie, & des différents Recueils de Remarques qu'on a faites sur la Langue » (Féraud 1761 : iii). Féraud signale qu'il ne fournit pas nécessairement un contenu complètement original au lecteur. Il écrit dans la préface qu'il prélève, en partie, le contenu du *Dictionnaire grammatical portatif* (1761) à plusieurs ouvrages déjà disponibles : « Nous y avons fondu le Dictionnaire d'Orthographe, les Grammaires de l'Abbé REGNIER, du Père BUFFIER, de l'Abbé GIRARD, de Mr. RESTAUT, de l'Abbé VALART; la Prosodie de Mr. l'Abbé d'OLIVET, les Remarques de VAUGELAS, de MENAGE, du Père BOUHOURS, de THOMAS CORNEILLE, de l'Abbé DANGEAU; un extrait des Synonyme de l'Abbé GIRARD, & des articles des meilleurs Dictionnaires. Enfin, nous y avons ajouté un assez grand nombre de Remarques toutes nouvelles » (iii). En ce qui concerne la grammaire, dans la préface des *Règles générales de la Grammaire*, Féraud réitère le peu d'originalité du contenu, disant : « Nous avons suivi pour guide Mr. l'Abbé REGNIER DES MARAIS & Mr. RESTAUT, & le plus souvent nous n'avons fait que les copier, ou réddiger ce que, selon leur plan, ils étoient obligés d'étendre » (ix).

Le *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788) est la suite de son *Dictionnaire grammatical portatif* et Féraud le décrit comme étant « un vrai DICTIONNAIRE CRITIQUE, où la langue est complètement analysée » (1787, vol. II : III). Contrairement au *Dictionnaire grammatical portatif*, qui ne fournit que des informations grammaticales, le *Dictionnaire critique* offre des définitions et des exemples dont plusieurs, comme nous verrons en § 7.4, illustrent un emploi qui va à l'encontre de la norme.

En résumé, le contenu des ouvrages de Féraud n'est pas original; ce sont des articles dans lesquels l'auteur réunit essentiellement les commentaires, les observations et les exemples des grammairiens renommés qui l'ont précédé.

Étienne Bonnet de Condillac (1775)

Étienne Bonnet de Condillac, le futur Abbé de Mureaux, est né le 30 septembre 1714 /1715⁸,

⁸ L'année de naissance de Condillac est incertaine. Falkenstein (2010) et Ricken (dans Condillac 1775[1986] : vii) situent sa naissance en 1714, mais Sauvage (1908) et l'Académie française (Académie française - Les immortels) la situent en 1715.

à Grenoble dans une famille de juristes. Il ne commence ses études que dans son adolescence, d'abord avec un prêtre local et, après le décès de son père, à Lyon, quand le jeune Condillac s'installe chez son frère (Falkenstein 2010). Ensuite, il poursuit ses études à Paris, à Saint-Sulpice et à la Sorbonne. En 1740, il est ordonné prêtre, mais il n'a jamais exercé comme prêtre (Falkenstein 2010). Condillac se consacre plutôt à la philosophie, et influencé par les philosophes anglais Bacon et Locke, il développe la théorie sensualiste (voir plus loin).

Grâce à la publication de son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), Condillac est nommé à l'Académie de Berlin en 1749. En 1758, il est envoyé à Parme, Italie, comme précepteur du Prince de Parme, Don Ferdinand, le petit fils de Louis XV. À son retour en France en 1768, Condillac est élu à l'Académie française, mais il ne participera pas aux travaux de la Compagnie. Se retirant à la campagne, il continue ses réflexions et ses écrits jusqu'à sa mort le 3 août 1780.

Dans son ouvrage *Traité des sensations* (1754), Condillac développe sa théorie sensualiste. Il s'intéresse particulièrement au développement des capacités cognitives et conclut que celles-ci trouvent leurs origines dans les expériences perçues et interprétées par les sens (le sensualisme). Sauvage (1908) résume la philosophie de Condillac, disant : « not only all our ideas, but even all our mental operations and faculties spring from sensation alone as their ultimate source; all are merely different stages or forms in the development of sensation (sensations transformées) ». Le langage participe également à ce développement mental, contribuant ainsi à l'acquisition des capacités cognitives encore plus complexe (Falkenstein 2010).

Cours d'études (1775) est une œuvre en treize volumes écrite pour l'instruction du Prince de Parme dans laquelle Condillac traite des arts d'écrire, de raisonner, de penser, aussi bien que de l'histoire et de la grammaire. Selon Ricken (dans Condillac 1775 [1986] : xxx), Condillac a composé sa grammaire vers la fin des années 1750, mais l'a remaniée pour la publication en 1775. Son intérêt pour la grammaire relève plus de ses recherches philosophiques sur les capacités cognitives que d'une véritable passion pour la grammaire. La grammaire était donc plus un moyen de percer et de comprendre le développement cognitif qu'une fin en soi.

Du modèle de référence pour sa grammaire, Condillac ne dit mot. Toutefois, ses études à Paris et la tâche dont il a été chargé, celle d'éduquer le Prince de Parme, laissent penser que

Condillac favorise la variété de français socialement et politiquement valorisée à Paris à l'époque.

Bilan

Le XVIII^e siècle, la période post-classique, est marquée par les tentatives de fixer la langue française. De notre recension, retenons les faits suivants :

- La grammaire pendant cette période est dominée et influencée par l'Académie française. Parmi les onze grammairiens traités, cinq grammairiens (D'Olivet, Girard, Beauzée, Féraud et Condillac) sont des membres de la Compagnie. Quoique les six autres grammairiens ne soient pas membres de l'Académie française, plusieurs y entretiennent des liens. Restaut cite deux membres de l'Académie française, Régnier-Desmarais et Buffier, comme l'ayant influencé. Vallart fait de même pour Régnier-Desmarais, Buffier et Restaut. Antonini nomme l'Académie et il reconnaît avoir consulté plusieurs de ses membres, et il tire ses remarques des ouvrages de ces derniers. Enfin, De Wailly a travaillé sur le *Dictionnaire de l'Académie* publié en 1798.
- On témoigne de l'influence de trois grammairiens sur les autres au XVIII^e siècle : Régnier-Desmarais, Buffier et Restaut. Régnier-Desmarais et Buffier, membres de l'Académie, ont fortement influencé le troisième grammairien, Restaut.
- La norme repose toujours sur des facteurs politico-sociaux. Girard articule explicitement ce fait, signalant que l'usage suit les tendances politiques, que la norme reflète la portion dominante (de la société). Selon lui, c'est la variété de français parlé à la Cour et dans la capitale. Beauzée en fait également écho, reformulant la citation de Vaugelas qui aligne le bon usage sur « [...] la façon de parler de la plus nombreuse partie de la cour » et sur les écrivains. Beauzée élimine tout rôle qu'on pourrait attribuer à *la multitude* dans l'établissement de la norme, disant que ceci est « la nature même du langage ». Avec le déclin de l'influence de la Cour à cette époque, le rôle que lui accorde Beauzée est « moins

linguistique que politique ».

- Pour certains grammairiens, l'étude de la grammaire s'insère dans une réflexion plus large, plus métaphysique. La grammaire française n'est qu'un moyen d'arriver au but. Restaut cherche les principes généraux des langues à travers le français afin de mieux enseigner le latin. Pour Girard, la grammaire, c'est la recherche du « rôle cognitif assigné au langage et à la grammaire ». Finalement, l'intérêt de Condillac pour la grammaire relève plus de ses recherches philosophiques sur les capacités cognitives. Autrement dit, pour ce dernier, la grammaire est plus un moyen de percer et de comprendre le développement cognitif qu'une fin en soi.
- L'écart entre la norme et le français quotidien continue à se creuser. L'influence tant de l'Académie française que de bons auteurs avec leurs caprices fait que la norme se fonde sur une variété écrite, une variété plus littéraire, se distinguant donc de plus en plus de la variété parlée au quotidien.

7.4 Grammaires du XVIII^e siècle

Avec une norme de plus en plus fondée sur un français écrit et littéraire, soumis à la logique et au raisonnement, l'écart entre le traitement des auxiliaires et la langue parlée continue de se creuser. Nous nous tournons maintenant vers les observations et les commentaires, faits par les grammairiens du XVIII^e siècle, sur l'alternance dans les FVC.

Vallange : *Grammaire française raisonnée* (1721)

Dans le traitement du verbe dans la *Grammaire française raisonnée* (1721), Vallange reprend la terminologie de l'époque, mais ses définitions se distinguent de celles des autres grammairiens. Il définit le verbe actif comme « un Verbe qui sert à marquer une action » (201) et en exemple il donne *frapper* et *sauter*. Il précise qu'il y a deux sortes d'action : une action extérieure (*frapper*) et

intérieure (*penser, haïr*). Là où l'action extérieure « se produit au dehors », l'action intérieure se produit à l'intérieur de nous « parce que c'est l'ame qui la produit » (201). Plus loin, Vallange revient sur la question du verbe actif, signalant que ce dernier peut avoir un COD – il le nomme alors *verbe actif relatif* – ou aucun complément et, en pareil cas, c'est un *verbe actif absolu* [verbe intransitif] (274). Même pour les verbes pronominaux, il emploie le terme *verbe actif* (voir plus loin). Autrement dit, pour Vallange, le terme *verbe actif* ne désigne pas un verbe transitif direct, mais fait référence à la voix grammaticale active (cf. § 4.4.1).

Le verbe passif est composé « du Verbe *être*, & du supin [participe passé] du Verbe Actif », (224) où le sujet remplit le rôle du patient ou de l'objet affecté par l'action : *je suis frappé*.

Quant au verbe neutre⁹, c'est une sous-catégorie de verbe actif, qui n'a pas « toutes les qualités du verbe actif », ni de tournure passive, et comme exemple Vallange donne *marcher, sauter, rire* (235). Or, c'est également un verbe intransitif.

Pour les verbes pronominaux, Vallange en identifie deux sortes : réfléchi et réciproque. Le verbe réfléchi – nommé *verbe actif réfléchi* – est « celui qui marque une action sur celui qui la produit » : *Je me blame* (267). Le verbe réciproque – ou *verbe actif réciproque* – est celui « qui marque une action, & qui désigne des agens, qui agissent l'un sur l'autre mutuellement comme le Verbe *s'entretuer* [...] » (273).

Sur l'auxiliaire à employer dans les FVC, Vallange signale l'emploi d'*être* dans trois contextes. D'abord, il note l'emploi d'*être* avec le verbe passif : *je suis frappé*. Il souligne également l'emploi d'*être* dans les FVC des verbes pronominaux, disant « Les Tems composés se modifient avec le Verbe *être*, quoique ce Verbe soit actif » (269). Troisièmement, et contrairement à certains grammairiens précédents, Vallange n'établit aucun lien explicite entre *être* et *verbe neutre*; mais il signale toutefois que les verbes de mouvement appellent *être* : « Les Verbes de mouvement modifient leurs Tems composés avec le Verbe *être*, come *je suis sorti, je suis entré* » (275). Il note pourtant des exceptions à cette règle où certains verbes de mouvement n'appellent pas *être* : *cabrioler, danser, marcher, remuer* et *sauter* (275). Vallange donne ensuite une liste de 28 verbes de mouvement : *aller, s'en aller, arriver, convenir, descendre, devenir, disconvenir, entrer, marcher*

⁹ Vallange n'explique pas la distinction entre *verbe actif absolu* et *verbe neutre*.

monter, mourir, naître, partir, parvenir, passer, prévenir, remonter, renaître, rentrer, repartir, repasser, ressortir, retomber, revenir, sortir, survenir, tomber et venir (276). La liste, toutefois, pose problème. Vallange donne déjà *entrer* et *sortir* en exemple de verbe appelant *être* (275), ce qui laisse penser que c'est une liste de verbes appelant *être*, mais il énumère également *marcher*, un verbe qu'il a déjà décrit comme appelant *avoir*. La liste ne semble être qu'une liste de verbes de mouvement.

Ailleurs, Vallange signale que certains verbes (*descendre, monter*) peuvent avoir un emploi actif relatif [transitif direct] et un emploi actif absolu [intransitif] (277), et l'auxiliaire varie selon l'emploi. En emploi actif relatif [transitif direct], il se conjugue avec *avoir*, tandis qu'en emploi absolu [intransitif], il appelle *être*. Il souligne également que d'autres verbes en emploi non actif relatif [non transitif direct] acceptent les deux auxiliaires, parfois évoquant une nuance de sens :

Convenir : avec *avoir*, il signifie « être convenable » et régit le datif : *Ma grammaire convient aux personnes raisonnables*, tandis qu'avec *être*, il signifie « être d'accord de quelque chose » et régit l'ablatif : *Nous sommes convenus de nos faits* (281).

Demeurer : avec *avoir*, il signifie « habiter, faire son séjour » : *J'ai demeurai dix ans à Rome*, et avec *être*, « s'arrêter, cesser d'agir » : *nous en sommes demeurés là; il est demeuré tout court* (282).

Repartir : avec *avoir*, il signifie « répondre » : *j'ai reparti sur le champ*, et avec *être*, « partir de nouveau » : *je suis reparti aussitôt que ja fus arrivé* (282).

Descendre : il a un emploi actif relatif et actif absolu. En actif absolu, Vallange donne en exemple *Il a descendu pour venir icy* et *Il est descendu bien bas* sans signaler de nuance de sens (284), même si l'on pourrait déduire une opposition sens propre / sens figuré selon le contexte.

Pour cinq verbes Vallange (285) donne des exemples avec les deux auxiliaires, mais les exemples avec *être* ressemblent plus à des adjectifs que des FVC :

Cesser : *il a cessé de se plaindre; la peste est cessée.*

Diminuer : *Cette eau a fort diminué; Cette eau est diminuée de moitié.*

Résoudre : *J'ai résolu d'aller à Rome; Je suis résolu de ne rien faire.*

Périr : *Ce vaisseau a péri; Ce vaisseau est péri;*

Sauter¹⁰ : *Cette tour a sauté; Cette tour est sautée.*

En somme, Vallange reconnaît l'emploi d'*être* dans les FVC des verbes pronominaux et certains verbes intransitifs, même si sa description est quelque peu floue et contradictoire.

Pierre Restaut : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française (1730)*

Restaut commence son traitement du verbe avec une description des verbes auxiliaires *avoir* et *être*. Il note que ces deux verbes s'emploient dans la conjugaison des autres verbes (69). Ailleurs, il signale que les temps composés (les FVC) se conjuguent avec *avoir* ou *être* (115), que « DU PARTICIPE PASSIF [participe passé] se forment, TOUS LES TEMS COMPOSE'S [...] en y joignant les Tems simple du Verbe auxiliaire *avoir* » (125). Il signale également que « Il y a quelques Verbes qui au lieu des Tems du Verbe *avoir*, prennent avec le *participe passif* [participe passé] les Tems du Verbe auxiliaire *être*, comme dans le Verbe *tomber*, on dit *je suis tombé* » (126).

Restaut identifie six types de verbes : *actif*, *neutre*, *passif*, *réciproque*, *substantif* et *impersonnel*. Pour nos fins, nous nous concentrerons sur les quatre premiers : *actif*, *neutre*, *passif* et *réciproque*.

Le verbe actif est défini comme un verbe qui « marque une action comme quand je dis, *j'aime, je travaille*, c'est comme si je disois, je fais l'action d'*aimer*, ou l'action de *travailler* » (130),

¹⁰ Rappelons que Vallange signale que *sauter* est un verbe de mouvement appelant *avoir* (275).

et « Presque tous les Verbes sont actifs, en ce qu'ils expriment quelque action; mais on n'appelle proprement *Verbes actifs*, que ceux qui signifient des actions qui passent dans un sujet différent de celui qui agit, ou qui se terminent à un autre objet » et en exemple il donne *David a tué Goliath* et *Pierre aime Dieu* (134-135). Restaut oppose le verbe actif au verbe *dormir* – *Mon père dort* – où il signale que *dormir* « exprime bien l'action de *dormir*, mais comme cette action ne passe point hors du sujet, ou du Nominatif du Verbe qui est *mon père*, *dormir* n'est point un Verbe *actif proprement dit* » (135). Les verbes actifs sont donc les verbes transitifs directs.

Pour Restaut, le verbe neutre est « un Verbe lequel ou n'exprime pas d'action, ou en exprime une qui passe point hors du sujet qui agit », « qui n'exprim[e] pas proprement des actions, mais seulement un état ou une qualité dans le sujet », et en exemple il donne *aller*, *dormir*, *exceller*, *regner*, *travailler* et *venir* (137). On peut penser que les verbes neutres sont les verbes intransitifs, mais la catégorie selon Restaut est plus large. Il signale que le verbe neutre peut avoir un *régime relatif* [complément indirect] au génitif, au datif ou à l'ablatif : *jouir de*, *revenir de*, *vaquer à* (143). Cette catégorie de verbe comprend tant les verbes intransitifs que les verbes transitifs indirects. Quant à leurs FVC, il note que « La plupart se conjuguent comme les Verbes actifs, avec les tems du Verbe auxiliaire *avoir*, [...] D'autres se conjuguent avec les tems du Verbe auxiliaire *être* » (138). Il reconnaît l'emploi des deux auxiliaires avec les verbes neutres, mais ne se prononce pas sur leur distribution, disant seulement que « L'usage apprendra quels sont ceux qui se conjuguent de l'une ou de l'autre manière » (138). Toutefois, il se sert de *tomber* comme modèle de conjugaison du verbe neutre; un verbe qu'il conjugue avec *être* (139).

Le verbe passif est l'opposé du verbe actif où il « exprime une action reçue par le sujet » : *Pierre est aimé* (144). Il signale également que le verbe passif se forme « du *participe passif* [participe passé] des *Verbes actifs*, en y joignant tous les tems du Verbe auxiliaire *être* » (144).

Le verbe réciproque est « celui dont le Nominatif & le Régime ont un rapport réciproque, signifiant la même personne ou la même chose, c'est-à-dire, où le sujet qui agit, agit sur lui-même » : *Je me blesse* (148). Restaut en identifie deux types : réciproque par la signification et réciproque par l'expression. Les réciproques par la signification sont « ceux qui signifient véritablement l'action d'un sujet qui agit directement ou indirectement sur lui-même » (148) dont il y a trois sortes : réciproque direct, réciproque indirect et réciproque passif. Le réciproque direct

est celui où « le Nominatif signifie la même chose ou la même personne que le Régime absolu [COD] » : *Pierre se félicite* (148). Le réciproque indirect est celui où « le Nominatif signifie la même chose ou la même personne que le Régime relatif [complément indirect], & qui [a] d'ailleurs un Régime absolu [COD] différent du Nominatif du verbe » : *Pierre se donne un habit* (148). Le réciproque passif est celui « dont le Nominatif exprime une chose inanimée & incapable d'action » et peut « se rendre par le passif, ou ce qui est la même chose, par le Pronom général *on* » : *Cette histoire se raconte différemment*¹¹ (149). Les réciproques par l'expression sont ceux « qui, sans signifier l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, sont joints & conjugués avec les Pronoms conjonctifs *me, te, se, nous, vous, se*; & on peut les regarder comme de véritables *Verbes neutres*, qui se conjuguent de même que les Verbes réciproques *par la signification* » : *Je me repens; Je me meurs; Je m'en vais* (151). Quant aux FVC des verbes réciproques, Restaut souligne qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être* (152).

En résumé, le verbe actif appelle *avoir*, le verbe neutre appelle soit *avoir*, soit *être*, tandis que le passif se construit avec *être* et les réciproques appellent *être*.

Pierre-Joseph Thoulier D'Olivet : *Remarques de grammaire sur Racine* (1738) et *Essais de grammaire* (1740)

Pour nos fins, nous retenons deux ouvrages de D'Olivet : *Remarques de grammaire sur Racine* (1738) et *Essais de grammaire* (1740). Ce ne sont pas des grammaires, mais des essais critiques où il traite des difficultés de la langue. Dans le premier ouvrage – *Remarques de grammaire sur Racine* (1738) – D'Olivet signale quelques difficultés grammaticales et stylistiques dans l'œuvre de Racine. Dans l'autre ouvrage – *Essais de grammaire* (1740) – il propose une série d'essais sur une variété de points grammaticaux, dont un sur le participe passé qui retient notre attention.

Dans *Remarques de grammaire sur Racine* (1738), D'Olivet classe ses commentaires selon la pièce de théâtre ou le poème. Les commentaires et les remarques touchent plus la stylistique que la grammaire. Sur l'emploi des auxiliaires dans les FVC, nous retenons trois points.

¹¹ « Ainsi au lieu de, *Cette histoire se raconte différemment*, on peut dire, *Cette histoire est racontée différemment*, ou *On raconte cette histoire différemment*, » (149).

Dans *Les plaideurs* (Act. I, sc. 1., Vers 24), d'Olivet signale la phrase *Il y seroit couché sans manger & sans boire*, disant que ce « n'est pas François » (1738 : 35). Il souligne que *coucher* est parfois actif, parfois neutre, « & prend toujours l'auxiliaire *avoir* » (36). Le verbe existe également dans une forme réciproque, ou neutre-passif, – *se coucher* – et appelle *être* (36).

Dans *Berénice*, pour *Il en étoit sorti, lorsque j'y suis couru* (Act. II., sc. 1., Vers 4), il dit « Je doute fort qu'il en soit du simple, *Courir*, comme de son composé, *Accourir*. On dit indifféremment, *J'ai accouru, je suis accouru*. Mais, *Je suis accouru*, est nouveau pour moi » (58-59). D'Olivet désapprouve l'emploi de l'auxiliaire *être* avec *courir*. Ailleurs dans la même pièce, il relève ... *Ma langue embarrassée Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée* (Act. II, sc. 2, Vers 138). Avec *demeurer*, il signale une différence de sens selon l'auxiliaire employé : avec *avoir*, *demeurer* veut dire 'faire un séjour', tandis qu'avec *être*, il signifie 'rester' (59). D'Olivet précise que, selon le sens de la phrase, Racine aurait dû employer *être* : « Ainsi, *ma langue est demeurée glacée dans ma bouche*, étoit la seule bonne manière de parler » (59).

D'Olivet fait également un commentaire sur le placement du pronom réfléchi *se*. Dans *Bajazet*, il relève *Vien, suis-moi, la Sultane en ce lieu se doit rendre* (Act. 1, sc. 1, Vers 1). Il dit que « Presque tous nos écrivains aujourd'hui, se font une loi de placer immédiatement ces pronoms devant l'infinitif, qui les régit » (64). Il signale que les deux possibilités sont bonnes, mais le placement du pronom devant l'infinitif qui le régit est meilleur (64-65).

Des textes de D'Olivet dans *Essais de grammaire* (1740), nous retenons seulement l'essai *Des participes passifs*. Cet essai traite de l'accord du participe passé, mais fournit également des informations sur les auxiliaires dans les FVC. Le traitement commence par l'identification des espèces de verbes en français. D'Olivet signale qu'il y en a trois : actif, réciproque et neutre (350).

Dans le premier article *Du Participe des verbes actifs*, il signale qu'un verbe actif peut avoir un régime simple (COD) et un régime composé (COI) : *payer le tribut à César* (352). Ce sont les verbes transitifs et ils se conjuguent avec *avoir* (354).

Dans le deuxième article *Du Participe réciproque*, il définit le verbe réciproque ainsi : « Je renferme dans la classe des Verbes réciproques, tout Verbe qui forme avec l'Auxiliaire *être* ses temps composez & dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, est nécessairement un Pronom, signifiant la même personne ou la même chose que son Nominatif » : *se louer* (376). Sur

l'emploi de l'auxiliaire *être*, D'Olivet souligne simplement « Que dans les temps des Verbes réciproques, où *Etre* prend la place d'*Avoir*, il signifie précisément la même chose qu'*Avoir*, & donne au Participe un sens actif » (378). Bref, *être* remplit le même rôle dans les FVC des verbes pronominaux qu'*avoir* dans les FVC des verbes actifs; le choix d'auxiliaire n'appelle pas de nuance de sens.

Pour les verbes neutres, dans l'article *Du Participe des verbes neutres*, D'Olivet reconnaît l'emploi des deux auxiliaires dans les FVC : « *Quand le Participe des Verbes neutres se construit avec l'Auxiliaire avoir, il ne se décline jamais; & au contraire quand il se construit avec l'Auxiliaire être, il se décline toujours* » (384), et plus loin « Une Partie [...] des Verbes neutres se conjugue avec l'Auxiliaire *avoir* : une autre partie [...] avec l'Auxiliaire *être* : quelques-uns [...] se conjuguent des deux façons » (385). Pour clarifier la conjugaison des verbes neutres, D'Olivet fournit une liste des verbes neutres appelant *être* et une autre appelant les deux auxiliaires. Il souligne que « La plus grande partie, & de beaucoup » appellent *avoir* (385). De ceux qui appellent *être*, il relève *accoucher, aller, arriver, choir, déchoir, entrer, mourir, naître, partir, retourner, sortir, tomber, venir* et les dérivés (385). Les verbes neutres qui acceptent les deux auxiliaires sont *accourir, apparoître, comparoître, disparoître, cesser, croître, déborder, demeurer, descendre, monter, passer, périr* et *rester* (385). Pour ce dernier groupe de verbes neutres, et contrairement à d'autres grammairiens, D'Olivet ne signale aucune contrainte stylistique, ni sémantique, dans le choix de l'auxiliaire.

Joseph Vallart : *Grammaire française* (1744)

Le traitement des verbes dans *Grammaire française* (1744), notamment la classification et la définition du verbe actif, est problématique. Dans la section sur le verbe, Vallart commence par n'identifier que trois types de verbes : substantif, actif et passif (216). Il définit le verbe substantif comme celui qui « sert toujours à exprimer quelle est ou quelle subsiste une chose » : *Dieu est saint; La vertu est aimable* (216-217). Le passif est celui qui « exprime une *passion*, & que la personne ou la chose qui est le nominatif, reçoit ou souffre cette passion » : *Pierre est batu; Pierre est puni; Pierre est récompensé* (217).

Pour le verbe actif, Vallart signale que c'est celui qui « exprime toujours une action, & que la personne ou la chose qui est le nominatif fait cette action », et que « Tout verbe qui marque une action est actif quand c'est le nominatif qui fait l'action », et en exemple il donne *Pierre lit*; *Pierre bat* et *Pierre se promène* (217). Les exemples *Pierre lit* et *Pierre se promène* laissent croire que le verbe actif comprend tant les verbes transitifs que les intransitifs et pronominaux. On peut penser, dans un premier temps, que le verbe actif est en fait la voix active, mais, il revient sur le sujet des verbes actifs, disant : « Les verbes qui exigent qu'on mette à l'accusatif le terme de l'action sont appelez *verbes actifs* [...] Et les verbes qui exigent que le terme de leur action soit mis ou au génitif, ou au datif ou à l'ablatif, sont appelez *verbes neutres* » (219). Il signale que le verbe actif est un verbe transitif direct, tandis que le verbe neutre, qu'il introduit pour la première fois, est un verbe transitif indirect. En exemple du verbe neutre, il donne *nuire* et *parler* (219). Il précise également qu'une différence essentielle entre verbe actif et verbe neutre réside dans le fait que le verbe actif peut devenir passif, ce que le verbe neutre ne peut faire (219).

Quant au verbe pronominal, il le définit ainsi : « Quand l'action tombe sur la personne qui est le nominatif, ces verbes constituent une nouvelle espèce, que nous appellerons avec le savant Abé de Dangeau, *verbes pronominaux* [...] » (220). Il recense également plusieurs types de verbe pronominal; une classification fortement influencée par Dangeau : réfléchi, réciproque, neutre [neutrissez] et passif [passivz] (222-223) (cf. § 6.4).

Vallart traite aussi des deux verbes auxiliaires. Il fournit leurs conjugaisons et identifie les contextes où ils s'emploient. Pour l'auxiliaire *avoir*, il signale qu'il s'emploie dans les FVC du verbe *être*, de lui-même (*avoir*), de tous les verbes actifs et de presque tous les verbes neutres (247). Quant à l'auxiliaire *être*, il s'emploie avec le passif, avec tous les verbes pronominaux et avec une partie des verbes neutres (247-248). Pour aider le lecteur, Vallart donne une liste de verbes neutres appelant *être* : *aller, arriver, devenir, entrer, mourir, naître, partir, parvenir, passer, retourner, revenir, sortir, tomber, venir* et leurs composés (248).

Parallèlement, il souligne que les deux auxiliaires sont acceptés par certains verbes neutres « [...] qui forment leurs temps composez tantôt avec l'auxiliaire *avoir*, & tantôt avec l'auxiliaire *être*, mais alors ils ont des sens tous différens » (299). Pour *demeurer* et *sortir*, l'emploi d'*être* marque un état actuel : *être demeuré* veut dire qu'« on est encore dans un lieu » et *être sorti*, « qu'on n'est

pas encore rentré » (299), tandis que l'emploi d'*avoir* signale un prétérit : *avoir demeuré* veut dire « qu'on n'est plus dans le lieu dont on parle »; enfin *avoir sorti* indique « que non seulement on étoit sorti, mais encore qu'on est rentré » (300). Le verbe *passer* appelle *avoir* en emploi transitif (direct ou indirect), mais *être* en emploi intransitif (300). *Descendre* et *monter* prennent *avoir* « quand ils sont actifs & qu'ils ont un régime direct ou indirect¹² » (300), mais *être* en emploi neutre.

Nous relevons deux autres commentaires sur l'emploi des auxiliaires dans la grammaire de Vallart. Dans la section sur la conjugaison des verbes, il signale que *déchoir* (320) et *naître* (335) se conjuguent avec *être*. Et dans la section *Des participes*, Vallart emploie le terme *verbe neutre passif* (366). Sur la définition du terme, il écrit seulement que les verbes neutres passifs sont ceux « qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être* » (366), ce qui laisse croire que ce sont les verbes neutres qui appellent *être* dans leurs FVC.

Gabriel Girard : *Les vrais principes de la langue françoise, ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage en seize discours* (1747)

Girard traite du verbe dans le second tome de son ouvrage, dans la section *VIII. Discours, Du Verbe*. Il y identifie quatre *points de vue* ou *espece de verbe* : *actif, passif, réciproque* et *neutre*.

Le verbe actif est décrit comme un verbe où « l'action paroît partir d'un sujet pour s'étendre jusqu'à un objet distingué & faisant tiers dans l'événement », et en exemple il donne *voir un phantom* et *comprendre une expression* (32). Il précise que l'objet distingué, ou COD, n'est pas toujours présent. Dans certains contextes, il peut être sous-entendu : *l'homme prévenu ne voit, n'entend, ni n'écoute, & comprend encore moins* (32-33). Il ajoute que, pour le verbe actif, « Il n'est pas non plus nécessaire que l'objet soit une chose réellement différente de celle qui est le sujet; parceque toute action qui peut s'étendre audelà du sujet peut bien s'arrêter à lui » : *l'homme passionné se prévient, ne se connoit pas, & ne se conduit guere par la raison* (33). Dans la catégorie *verbe actif*, Girard range non seulement les verbes transitifs directs, mais également les verbes pronominaux pour lesquels le pronom pronominal remplit le rôle d'objet direct.

¹² Vallart range le verbe transitif indirect tant comme verbe actif que comme verbe neutre.

Le verbe passif [le passif] exprime une action qui « paroît arriver au sujet par une cause étrangère de façon qu'il la souffre plutôt qu'il ne la produit » : *être loué par le peuple* et *être estimé par les gens d'esprit* (33).

Le verbe réciproque exprime l'action qui « doit absolument retomber sur le sujet même dont elle part, celui-ci lui étant essentiellement uni & manifeste par le secours du pronom réciproque, dont ces verbes sont toujours accompagnés », et comme exemple il donne *se moquer*, *se repentir*, *se soucier* et *s'ingérer* (33-34). Ce sont des verbes qui n'existent que dans une forme pronominale.

Le quatrième type de verbe est le verbe neutre où « l'action se montre isolée ou simplement produite par le sujet, sans exprimer ni supposer aucune extension vers un objet » : *aller*, *dormir*, *mourir* et *sortir* (34). C'est donc un verbe intransitif.

Ailleurs dans la section dédiée au verbe, Girard traite des verbes auxiliaires *avoir* et *être*. En plus de leurs conjugaisons, il décrit leurs fonctions : « ils aident à former conjointement avec le participe certains temps des autres verbes même des leurs propres » (38). Il signale également leur distribution dans les FVC. Les verbes actifs appellent *avoir* : *J'ai vû mon ennemi*; mais il précise que, quand l'action tombe sur un COD qui est identique au sujet (verbe réfléchi), on emploie *être* : *Je me suis vû prêt à périr* (40). Avec les verbes passifs, « leur forme ne consist[e] que dans la jonction du participe à tous les modes & tous les temps du verbe *Etre* » : *un général qui est surpris par sa faute mérite d'être blâmé : mais il ne doit pas être moins estimé pour avoir été battu* (40-41). Quant au verbe réciproque, il souligne l'emploi d'*être*. Ces verbes « ont pour auxiliaire le verbe *être* jamais *avoir* » : *je me suis moqué de vous; vous ne vous en êtes point soucié* (41). En termes d'auxiliaire, Girard décrit les verbes neutres comme « moins uniformes que ceux des autres espèces se subdivis[ant] en deux branches par rapport aux deux auxiliaires; les uns se servant d'*avoir* & les autres d'*être* pour former leurs temps composés » : *j'ai marché, j'ai couru, j'ai dormi* vs *je suis sorti, je suis allé, je suis venu* (41). Il signale que les verbes neutres appelant *être* sont moins nombreux que ceux appelant *avoir* (41-42). Pour aider le lecteur, Girard fournit une liste de verbes neutres appelant *être* : *accourir, aller, arriver, choir, décéder, monter, mourir, naître, partir, sortir, tomber, venir* et leurs composés (42). Il propose au lecteur une manière d'identifier les verbes neutres appelant *être* selon « l'analyse de la propre valeur de ces verbes » (42). Il écrit que ces verbes « renfermoient dans l'étendue de leur signification un rapport à quelque transport ou changement de

lieu, que n'ont pas les autres » (42) (cf. § 3.3.1). La terminologie de l'époque lui est familière; les verbes neutres appelant *avoir* sont *verbes neutres actifs*, tandis que ceux appelant *être* sont *verbes neutres passifs*. Il rejette toutefois cette terminologie, disant qu'elle mène à la confusion. L'attribution du qualificatif *actif* ou *passif* aux verbes neutres ne sème que la confusion avec les *verbes actifs / passifs* : « Mais après une distinction si sage, si méthodique, qui porte la lumière dans l'esprit, je ne saurois plus me résoudre à replonger les choses dans la confusion, en appliquant à l'une ce que j'ai établi pour exprimer le différent caractère de l'autre » (44). Pourtant, Girard ne propose aucune autre solution terminologique.

En résumé, Girard note l'emploi de l'auxiliaire *être* dans quatre contextes : avec le verbe passif, dans les FVC des verbes réciproques, avec une sous-catégorie de verbe neutre et avec une sous-catégorie de verbe actif. La classification de certains types de verbes pronominaux parmi les verbes actifs ne permet pas d'établir, contrairement à ce qu'ont fait d'autres auteurs, un lien strict entre verbe actif et l'utilisation d'*avoir* comme auxiliaire.

Les encyclopédistes : César Chesneau du Marsais et Nicolas Beauzée - Encyclopédie (1751 - 1772)

Beauzée, dans ses articles grammaticaux, critique la classification des verbes faite par ses prédécesseurs et signale que, pour le verbe, il vaut mieux avoir deux catégories dont la distinction se fonde sur « deux aspects généraux » que les grammairiens tendent à confondre (S.V. NEUTRE¹³).

La première catégorie se base sur « la manière dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe » (S.V. NEUTRE); elle repose donc sur la structure syntaxique du verbe. Cette classe se divise ensuite en deux sous-catégories : verbe absolu et verbe relatif. Le verbe relatif, notre verbe transitif, exige un complément pour être complet. Le verbe absolu, par contre, se tient tout seul, n'exigeant pas de complément. Cette sous-catégorie de verbe correspond à notre verbe intransitif.

L'autre catégorie se fonde sur le rapport entre sujet grammatical et verbe, sur « la nature générale de l'attribut » (S.V. NEUTRE). Comme la classification précédente, celle-ci se divise

¹³ Tous les articles cités sont de Beauzée, sauf indication contraire.

également en deux sous-catégories : verbe substantif et verbe adjectif. Le verbe substantif est « celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification quelconque, qui n'est point comprise dans la signification du verbe, mais qu'on exprime séparément » (S.V. VERBE) : Dieu **est** éternel, les hommes **sont** mortels [le gras est de nous]. L'autre sous-catégorie, le verbe adjectif, est « celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle sous une relation à une modification déterminée, qui est comprise dans la signification du verbe » (S.V. VERBE) : Dieu **existe**, les hommes **mourront** [le gras est de nous]. Cette dernière sous-catégorie, qui comprend la grande majorité des verbes, se divise encore en *actif*, *passif* et *neutre*.

Le terme *actif*¹⁴ définit un mot qui « exprime une action » où « le sujet de la proposition fait l'action » (S.V. ACTIF). Le verbe adjectif actif se caractérise par « une action du sujet » (S.V. VERBE). En d'autres termes, l'*actif* représente la voix active. Du Marsais précise que les vrais verbes actifs, les verbes actifs transitifs¹⁵, ont deux formes : « une voix active & une voix passive » (S.V. PARTICIPE). Les verbes adjectifs actifs (et transitifs directs) ont donc une forme pour exprimer la voix active et une autre forme, une périphrase, pour exprimer la voix passive.

Les verbes adjectifs passifs se définissent selon des critères sémantiques plutôt que par leur forme : « ils expriment l'existence sous des attributs qui sont des impressions produites dans le sujet sans concours de sa part », et comme exemple Beauzée donne *être aimé*, *être battu*, *tomber* et *mourir* (S.V. NEUTRE). Sous la vedette *passif*, il précise la distinction entre forme passive et sens passif. Au-delà de la voix passive, il identifie un type de verbe qui exprime « le sens passif sans avoir la forme passive » et donne *périr* en exemple, tandis qu'un autre type de verbe a « la forme passive, sans avoir le sens passif » : *je suis entré* (S.V. PASSIF). Bref, le verbe adjectif passif comprend les verbes (ou constructions verbales) où le sujet n'agit pas, mais reçoit l'action du verbe, peu importe la forme syntaxique. Il conclut ses propos sur le passif en disant que « nos verbes passifs ne sont pas encore bien connus de nos Grammairiens » (S.V. PASSIF).

Les verbes adjectifs neutres sont ceux « qui ne sont ni actifs ni passifs, parce que les attributs

¹⁴ Article de Du Marsais.

¹⁵ Parmi les verbes adjectifs actifs, Du Marsais distingue les transitifs des intransitifs, identifiant ces derniers comme étant *neutres* (S.V. ACTIF).

qu'ils expriment sont de simples états, qui à l'égard du sujet ne sont pas ni action ni passion » : *demeurer, exister* (S.V. NEUTRE). Beauzée signale qu'il ne faut pas confondre, ou mettre sous la même « dénomination de neutre », les verbes qui ne sont ni actifs, ni passifs avec les verbes actifs intransitifs (S.V. NEUTRE). Il précise que les verbes neutres sont « essentiellement absolus, parce qu'exprimant quelque état du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet » (S.V. NEUTRE).

La classification des verbes dans l'Encyclopédie se résume dans le tableau ci-dessous.

Classification selon la manière	Verbe relatif (verbe transitif)	
	Verbe absolu (verbe intransitif)	
Classification selon la nature	Verbe substantif	
	Verbe adjectif	Actif
		Passif
		Neutre

Tableau 11 : Classification des verbes – l'Encyclopédie (1751-1770)

Le verbe auxiliaire se définit comme « un verbe dont les tems servent à former ceux des autres verbes » : verbe auxiliaire usuel ou *avoir* et verbe auxiliaire naturel ou *être* (S.V. TEMS). Lors d'un tel emploi, Beauzée signale la perte de sens de l'auxiliaire : « Quoique j'aye avancé que les verbes auxiliaires usuels perdent sous cet aspect leur signification originelle [...] »; et « [...] il n'en demeure pas moins vrai que tous ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur signification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées accessoires & éloignées, qui en sont plutôt l'appanage que le fond » (S.V. TEMS).

La formation des FVC est décrite comme la combinaison de l'auxiliaire (*avoir* ou *être*) et soit le supin, soit le participe passif. Beauzée fait une distinction entre supin et participe passif pour expliquer l'accord du participe passé. Il appelle le participe passé invariable un supin et le participe passé variable, un participe passif¹⁶ : dans *J'ai lu les livres*, *lu* est un supin, mais *lus* dans *Je les ai*

¹⁶ Rappelons la distinction chez Meigret (1550) et Ramus (1562, 1573) entre un participe passé et un infinitif passé.

lus est un participe passif (S.V. PARTICIPE).

Quant à la distribution des auxiliaires dans les FVC, signalons que les verbes relatifs [verbes transitifs] appellent *avoir* dans les FVC, les verbes absolus [verbes intransitifs] peuvent appeler *avoir*, *être* ou les deux auxiliaires¹⁷, et les pronominaux appellent *être* (S.V. PARTICIPE).

Pour les verbes absolus [intransitifs] Beauzée critique ses prédécesseurs qui les classifient comme *neutre actif* et *neutre passif* selon l’auxiliaire employé. D’après lui, les termes *neutre actif* (appelant *avoir*) et *neutre passif* (appelant *être*) ne servent qu’à signaler « quelques caractères marqués de leur conjugaison » et non la nature des verbes (S.V. NEUTRE). Il nomme ensuite Dangeau comme un de ses prédécesseurs qui classe les verbes de cette façon. Pour Beauzée, ce serait mieux d’identifier deux conjugaisons générales pour les verbes – une conjugaison dans laquelle le prétérit appelle *avoir* et une autre exigeant *être* – chacune étant, par la suite, subdivisée selon la structure syntaxique (S.V. NEUTRE). À propos des verbes absolus [intransitifs] qui appellent exclusivement *être*, Beauzée reprend la liste de D’Olivet (cf. § 7.4 D’Olivet) : *accoucher, aller, choir, déchoir, échoir, entrer, mourir, naître, partir, rentrer, retomber, retourner, sortir, tomber*¹⁸, *venir* et ses dérivés (*avenir, devenir, redevenir, intervenir, parvenir, provenir, revenir, survenir*) (S.V. PARTICIPE). En traitant des verbes absolus [intransitifs] appelant les deux auxiliaires, il signale que les FVC se forment avec le supin ou le participe passif selon l’auxiliaire employé. Il liste neuf verbes qui prennent indifféremment *être* ou *avoir* : *accourir, apparaître, cesser, comparoître, croître, déborder, disparaître, périr* et *rester* (S.V. PARTICIPE). Pour d’autres verbes absolus [intransitifs] appelant les deux auxiliaires, un changement de sens est évoqué par le choix d’auxiliaire : *convenir, demeurer, descendre, monter, passer* et *repartir* (S.V. NEUTRE).

Convenir

- avec *avoir* : il signifie ‘être convenable’
- avec *être* : ‘avouer’ ou ‘consentir’.

¹⁷ Contrairement à d’autres grammairiens, Beauzée ne signale aucun lien entre verbe neutre (ou sous-catégorie de verbe neutre) et *être*. Cela s’explique par la définition qu’il donne au terme *verbe neutre*.

¹⁸ Beauzée reprend la liste de D’Olivet de verbes absolus appelant *être*, une liste qui comprend *tomber*, mais ailleurs il classe ce même verbe comme passif (S.V. NEUTRE).

Demeurer

- avec *avoir* : il signifie que « le sujet n'est plus au lieu dont il est question, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y sera plus dans le tems de l'époque dont il s'agit »
- avec *être* : il signifie que « le sujet est en un autre lieu dont il est question, qu'il y étoit, ou qu'il y sera encore dans le tems de l'époque dont il s'agit »

Descendre / monter / passer

- avec *avoir* : « on exprime le lieu par où se fait le mouvement »
- avec *être* : « si l'on n'exprime pas le nom du lieu par où se fait le mouvement, quand même on exprimeroit le lieu du départ ou le terme du mouvement »

Repartir

- avec *avoir* : sens 'répondre'
- avec *être* : sens 's'en aller'

Beauzée signale l'emploi d'*être*, ou des deux auxiliaires, dans les FVC des verbes intransitifs et il répertorie le plus grand nombre de verbes intransitifs acceptant indifféremment les deux auxiliaires.

Annibale Antonini : *Principes de la grammaire française, pratique & raisonnée* (1753)

Dans la section *Traité du Verbe*, Antonini identifie cinq sortes de verbes : substantif, adjectif, neutre, réciproque et impersonnel (312). Pour nos fins, nous ne retenons que les quatre premières.

Le verbe substantif est défini comme un verbe qui « marqu[e] le rapport du sujet avec l'attribut », et en exemple il donne *Je suis heureux* (312). Il signale également que le verbe *être* est un verbe auxiliaire « lorsqu'il sert à conjuguer un autre verbe & à former le passif » (313). Il ne fournit pas dans cette section d'autres informations sur le rôle auxiliaire d'*être*, promettant que « nous le dirons plus bas » (313).

Sous la rubrique *Du Verbe Actif*¹⁹, Antonini définit la deuxième sorte de verbe, le verbe adjectif : « Les verbes qui expriment l'affirmation avec quelque attribut se nomment verbes *adjectifs* » (313). Il signale que, à l'intérieur de cette catégorie de verbe, « on doit ranger les quatre autres sortes de verbes » (313) mais sans les nommer. Il continue en donnant une définition du verbe actif : « *L'Actif* marque l'action du nom sur un terme distingué de lui », et en exemple il donne *La philosophie découvre la vérité* (313). Le verbe actif est donc un verbe transitif direct exigeant un COD.

La troisième sorte de verbe est le verbe neutre. C'est « celui qui par lui même, & sans aucun régime, a une signification déterminée, comme, *je parle, je dors, je languis, &c.* C'est le verbe qui est consacré pour exprimer l'état d'une chose » (315-316). Il signale que le verbe neutre « sert aussi à marquer les actions; mais ce sont celles, dont le terme n'est pas différent de l'Agent, ou du nominatif du verbe; comme *je marche, &c.* » (316). Ce sont les verbes intransitifs. Antonini souligne également une particularité des verbes neutres : l'emploi des deux auxiliaires dans les FVC. Il précise : « La plupart des verbes neutres se conjuguent dans leurs temps composés, avec les temps simples du verbe auxiliaire *avoir*. D'autres se conjuguent dans les mêmes temps avec les temps simples du verbe auxiliaire *être* » (316). Quant à leur distribution, Antonini renvoie le lecteur à l'usage, disant que « [l']usage fera connoître les uns & les autres plus sûrement qu'aucune règle » (316). Il indique toutefois un lien entre l'emploi de l'auxiliaire *être* et la déclinaison du participe passif [participe passé] :

« On doit remarquer cependant, que les verbes neutres dont les participes passifs sont adjectifs déclinables, & peuvent être joints à des Substantifs masculins ou féminins, se conjuguent avec l'auxiliaire *être*. Ainsi, comme des verbes *arriver, tomber*, on peut dire, *un homme arrivé, une femme tombée*, on dira aussi, *je suis arrivé, elle est tombée*. Au contraire les verbes neutres dont les participes passifs sont indéclinables, se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*. Par exemple, des verbes *regner, dormir*, on ne peut pas dire, *un homme regné, une femme dormie*; par conséquent on doit dire, *j'ai regné, elle a dormi.* » (316-317)

Autrement dit, pour Antonini, ce n'est pas l'auxiliaire qui provoque la déclinaison du participe passé,

¹⁹ Antonini identifie cinq sortes de verbes, dont le verbe adjectif, mais dans le traitement des verbes, il identifie et définit ce dernier comme verbe actif.

c'est la capacité du participe passif à se décliner qui influe sur l'auxiliaire. Parallèlement, Antonini signale quelques exemples où les deux auxiliaires sont possibles, « selon les différentes circonstances de temps & de lieu où ils sont employés » dont *aller* (*il est allé; il a été*), *demeurer* (*il est demeuré; il a demeuré*), *monter* (*il est monté; il a monté*), *passer* (*il est passé; il a passé*) et *sortir* (*il est sorti; il a sorti*) (317). Il retient deux points, soit que ces auxiliaires « expriment différentes circonstances de temps, ou plus proches, ou plus éloignées », soit que les verbes neutres appelant les deux auxiliaires « sont seulement ceux dont les participes passifs sont déclinables » (317). Antonini n'évoque aucune nuance de sens dans le verbe selon l'auxiliaire.

La dernière sorte de verbe est le verbe réciproque. Selon Antonini, ils « ne sont autre chose, que des verbes dont le nominatif & le régime sont les mêmes, ou la même personne » : *je me moque, je me repens, je me blesse* (317). Il identifie deux catégories de verbes réciproques : réciproques neutres et réciproques actifs. Les réciproques neutres sont « de véritables verbes neutres, auxquels l'usage a joint sans beaucoup de raison un régime réciproque » : *je m'en vais, je me repens, je m'ennuie* (318), tandis que les réciproques actifs « sont de véritables verbes actifs, dont le nominatif agit sur lui même : ils s'expriment par le pronom personnel mis au cas requis devant le verbe » : *Je m'habille, Je me donne un équipage* (317). En ce qui concerne l'auxiliaire dans les FVC des verbes réciproques, Antonini note l'emploi d'*être* : *je me suis aimé* (318).

Antonini traite d'un autre type de verbe – le verbe passif – qu'il n'identifie pas au début de la section sur le verbe. À son avis, « [à] proprement parler il n'y a point en François de verbe passif ; c'est une phrase entière dans la quelle le verbe auxiliaire *être* est joint à un participe passif » et comme exemple il donne *Je suis aimé, tu es puni et il est reçu* (319-320).

Ailleurs, dans les listes de conjugaisons verbales, nous relevons d'autres informations sur l'auxiliaire dans les FVC. *Déchoir* (365), *échoir* (366), *éclore* (369), *mourir* (379) et *naître* (371) sont conjugués avec *être*, tandis que *clore* (369) est conjugué avec *avoir*.

Noël-François de Wailly : *Abrégé de la grammaire française* (1759)

Dans *L'Abrégé de la grammaire française* (1759), de Wailly commence son traitement du verbe en identifiant six sortes de verbes : substantifs, actifs, passifs, neutres, pronominaux et

impersonnels dont nous ne retenons que les cinq premières.

Le verbe substantif est celui qui « marque l'existence ou l'état du sujet » et en exemple, de Wailly donne *Il sera heureux dans l'autre monde* (41). Il précise que d'autres verbes suivis d'un adjectif ou d'un substantif se rapportant au sujet peuvent aussi être des verbes substantifs : *vous deviendrez vertueux; Votre frere est revenu malade; Votre proposition me semble vraie; Suzanne s'est trouvée innocente; Il s'appellera Jean.* (41-42).

Le verbe actif est « celui qui ayant ou pouvant avoir un rég[ime] simp[le] exprime une action faites par le sujet » : *Dieu punira les méchantes* (42). Ce sont les verbes transitifs directs.

Le verbe passif « au contraire exprime une action reçue ou soufferte par le sujet » : *Les méchants seront punis de Dieu* (42). C'est notre voix passive.

Quant au verbe neutre, de Wailly signale que celui-ci « ou n'exprime pas d'action, ou exprimant une action n'a point de régime, ou n'a qu'un rég[ime] comp[lémentaire] » (42), précisant qu'il y en a trois sortes : I) exprimant seulement un état ou attribut (*reposer, régner, exceller*), II) exprimant une action sans COD (*je danse, je sors, vous partez*) et III) exprimant une action avec un complément indirect (*parler à quelqu'un; On méprise ceux qui médisent de leur prochain*) (42). Il souligne également que le verbe neutre, contrairement au verbe actif, n'a ni passif, ni COD (42), notant *obéir* comme exception (43). Le verbe neutre selon de Wailly est donc soit un verbe intransitif, soit un verbe transitif indirect.

Les verbes pronominaux sont « ceux qui se conjuguent avec deux pron[oms] de la même pers[onne] » : *je me repens; je me meurs; tu te meurs* (43). De Wailly en identifie deux sortes. La première sorte a une signification passive où le sujet est généralement inanimé, mais un sujet animé peut être attesté : *Une vieille habitude se quitte difficilement; Suzanne s'est trouvée innocente* (43). L'autre sorte de verbe pronominal s'appelle *réfléchie* quand l'action faite par le sujet tombe sur le sujet-même : *je me blesse* (43).

Ailleurs dans la section sur le verbe, de Wailly traite des auxiliaires *avoir* et *être*. Ils sont définis comme ceux qui « aident à conjuguer les autres Verbes » (44). Dans les *Remarques sur Avoir*, de Wailly fournit les contextes où l'auxiliaire *avoir* s'emploie. Il en décrit trois : 1) dans la conjugaison du verbe *avoir*, 2) dans la conjugaison du verbe *être* et 3) dans la conjugaison des verbes actifs et la plupart des verbes neutres (51-52). Il poursuit, dans les *Remarques sur Etre*, en relevant

deux contextes pour cet auxiliaire : 1) dans la formation des verbes passifs : *être porté; je suis porté* et 2) dans les FVC des verbes pronominaux et de quelques verbes neutres : *je me suis blessé; je suis sorti; j'étais arrivé* (52). Pour aider le lecteur dans la conjugaison des verbes neutres appelant *être*, il fournit une liste : *accourir, aller, arriver, choir, déchoir, décéder, demeurer, descendre, entrer, monter, mourir, naître, partir, passer, rester, retourner, sortir, tomber, venir* et ses composés *convenir, devenir, parvenir, intervenir* et *revenir* (53).

De Wailly reconnaît l'emploi des deux auxiliaires avec certains verbes neutres. Il signale que l'on dit « indifféremment » *j'ai accouru* ou *je suis accouru*, mais que *courir* n'accepte qu'*avoir*, disant qu'il ne faut pas imiter Racine, qui a écrit *Il en étoit sorti, lorsque j'y suis couru* (53). *Contrevenir* et *subvenir*, malgré le fait qu'ils sont des composés de *venir*, appellent *avoir* : *Les infideles ont souvent contrevenu à leurs traités; La vraie charité a toujours subvenu aux besoins des pauvres* (53). Pour *convenir*, il appelle *avoir*²⁰ en emploi impersonnel ou quand il signifie 'être convenable à quelqu'un' : *Il auroit convenu que vous eussiez présenté vous-même la requête; Cette maison lui auroit convenu* (53). *Demeurer* signifie 'faire quelque séjour' quand il appelle *avoir* : *Votre fils a demeuré à Paris*, mais 'rester' quand il se conjugue avec avec *être* : *Pourquoi êtes-vous revenu à Paris, & que votre frere est demeuré en Province?* (54). De Wailly signale une autre « faute » de Racine quand ce dernier écrit *ma langue embarrassée Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée*. Pour *descendre* et *monter*, il signale qu'en emploi actif, ils appellent *avoir* : *J'ai monté cette montre*, tandis qu'en emploi neutre, ils appellent *être* : *Cet Officier est monté par degrés aux charges militaires* (54). Avec *passer* (54), il appelle *avoir* en emploi actif (avec un COD) : *Les troupes Françoises ont passé les Alpes*. *Passer* appelle également *avoir*, en emploi neutre (sans COD) quand il signifie 'être reçu' : *Ce mot a passé*. *Être* s'emploie en emploi neutre : *La procession sera passée quand vous arriverez*, ou signifie 'être aboli' : *ce mot est passé; cette mode est passée*.

Finalement, dans la présentation de la conjugaison de verbes irréguliers, nous relevons l'emploi d'*avoir* avec *clore* (68), mais *être* avec *éclore* (69).

²⁰ De Wailly n'identifie pas le contexte pour l'emploi d'*être*, ni d'exemple avec *être*.

Jean-François Féraud : *Dictionnaire grammatical portatif* (1761), *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788)

Le *Dictionnaire grammatical portatif* (1761) se distingue des autres dictionnaires de l'époque. Nous y trouvons, par exemple, des informations grammaticales sur les verbes mais sans leurs définitions. Caron et Dagenais (2012) décrivent cette caractéristique peu orthodoxe du *Dictionnaire* ainsi : « Toute la partie définitionnelle qui constitue l'essentiel d'un dictionnaire général était absente ».

Notre traitement de l'ouvrage de Féraud (1761) se déroule en deux étapes. D'abord, nous recenserons les définitions pour la terminologie grammaticale : *verbe auxiliaire*, *verbe actif*, *verbe neutre*, *verbe passif* et *verbe réciproque*. Ensuite, nous rapporterons les informations sur l'auxiliaire dans les FVC contenues dans les articles de ces verbes.

Féraud identifie les verbes *avoir* et *être* comme verbes auxiliaires et signale qu'ils « servent à conjuguer les autres verbes » (s.v. AUXILIAIRE). Il précise que l'auxiliaire *avoir* s'emploie dans la conjugaison des verbes actifs et la majorité des verbes neutres, tandis qu'*être* sert à former la conjugaison des verbes passifs, des verbes pronominaux / réciproques (*s'être repenti*) et quelques verbes neutres (*être tombé*) (s.v. AUXILIAIRE). En traitant du verbe auxiliaire *avoir*, Féraud énumère trois contextes pour son emploi : I) dans la conjugaison de lui-même, II) dans la conjugaison du verbe *être* et III) dans la conjugaison de tous les verbes actifs et « presque tous les verbes neutres » (s.v. AVOIR). Quant à l'auxiliaire *être*, Féraud signale seulement qu'*être* « dans ses tems composés prend l'auxiliaire *avoir*; *j'ai été* [...] et non *je suis été*, comme dit le peuple en certaines Provinces » (s.v. ÊTRE).

Le *verbe actif* est « celui qui exprime une action qui passe hors du sujet qui en est le principe, comme quand je dis *David tua Goliath*; l'action de tuer vient de *David* & passe à *Goliath*. Une autre marque du verbe actif, c'est qu'il puisse régir à l'accusatif un nom qui soit le sujet de l'action ou de l'impression que le verbe sert à désigner » (s.v. ACTIF). C'est donc un verbe transitif direct – un verbe qui accepte un COD. Dans les FVC des verbes actifs, Féraud souligne l'emploi d'*avoir* : « Le verbe *actif* prend dans ses tems composés, le verbe auxiliaire *avoir* » (s.v. ACTIF).

Pour le *verbe neutre*, Féraud donne la définition suivante : « On appelle *verbes neutres*, en

Grammaire, ceux qui n'expriment point d'action, comme *exceller, languir, croître*, ou dont l'action ne passe pas hors du sujet, comme *aller, venir &c.* » (s.v. NEUTRE). Il précise que, pour ce type de verbe, on ne peut pas y ajouter un COD : « On connoit qu'un verbe est neutre, quand on ne peut pas y joindre *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi on ne peut pas dire *venir quelqu'un, aller quelque chose*; ces verbes sont donc neutres » (s.v. NEUTRE). Féraud se prononce également sur l'auxiliaire employé dans les FVC, signalant que certains verbes neutres appellent *avoir* et d'autres *être*. Il souligne qu'« [o]n ne peut donner là-dessus aucune règle générale », mais écrit qu'« [o]n observe pourtant que les verbes *neutres*, dont les participes peuvent devenir adjectifs, se conjuguent avec l'auxiliaire *être*. Ainsi on dit un homme *tombé, arrivé*, aussi dit-on *je suis tombé, je suis arrivé*: au contraire on ne peut pas dire un homme *regné, dormi*, aussi dit-on *j'ai regné, j'ai dormi* » (s.v. NEUTRE). Il note également que certains verbes neutres acceptent les deux auxiliaires – *aller*²¹, *demeurer, descendre, monter, passer, sortir* – sans indiquer de nuance de sens dans le choix (s.v. NEUTRE), mais il renvoie le lecteur à la grammaire de Restaut : « Voy. ces mots. REST. » (s.v. NEUTRE) (cf. §7.4, Restaut). Il signale toutefois une douzaine de verbes neutres qui appellent *être*, reprenant la liste de l'Abbé Girard : *accourir, aller, choir, décéder, monter, mourir, naître, partir, sortir, tomber, arriver, venir, & leurs composés* (s.v. NEUTRE) (cf. § 7.4, Girard).

Le *verbe passif* est celui « qui marque l'action, comme reçûë dans le sujet ou le nominatif. Comme quand je dis: *Dieu est aimé des Saints* » (s.v. PASSIF). Il précise qu'« On ne peut réduire en *passifs* que les verbes véritablement actifs; alors le nominatif du verbe actif devient régime du passif, & le régime devient le nominatif » (s.v. PASSIF). C'est donc notre voix passive. Sur la conjugaison du verbe passif, Féraud signale qu'elle « se fait par le moyen du verbe *être*, aux tems duquel on joint le participe passif du verbe; *je suis aimé* ou *aimée* » (s.v. PASSIF).

Quant aux verbes appelés *réciroques*, ils se définissent comme « ceux qui se conjuguent avec le pron. personel *me, te, se, &c.* *Je m'ennuye* » (s.v. RÉCIPROQUE). Féraud identifie trois types de verbes réciroques : *réciroque actif, réciroque passif* et *réciroque par expression*. Le verbe réciroque actif exprime « une action reçue dans le sujet ou le nominatif » : *Je me felicite; il se chauffe*, tandis que le verbe réciroque passif exprime « une action qui se passe hors du sujet » :

²¹ Ici, nous pensons à *Je suis allé* vs *J'ai été* (cf. § 7.4, Antonini).

Cette histoire se répand dans la ville (s.v. RÉCIPROQUE). Le troisième type de verbe réciproque, le verbe réciproque *par expression*, ce sont les verbes qui « sans exprimer aucune action se conjuguent avec le pronom pers. » : *Je me repens; Je me meurs; Je m'aperçois de mon erreur* (s.v. RÉCIPROQUE). Dans l'article RÉCIPROQUE, Féraud ne dit mot sur l'auxiliaire dans les FVC.

De notre recensement, dans le *Dictionnaire grammatical portatif* (1761), des verbes ayant un emploi neutre, nous relevons quelques informations pertinentes sur les auxiliaires dans les FVC. Parmi ces verbes, on en relève neuf où un exemple d'une FVC est conjugué avec *être* : *aller* (*Je suis allé*), *arriver* (*Il est arrivé de Paris à Rome*), *mourir* (*Je suis mort*), *naître* (*je suis né*), *partir* (*je suis parti*), *parvenir* (*Il est parvenu au plus haut rang*), *sortir* (*je suis sorti*), *survenir* (*Il lui est survenu un empêchement*), *venir* (*je suis venu*). On en relève quatre autres où un exemple d'une FVC est conjugué avec *avoir* : *courir* (*J'ai couru*), *faillir* (*J'ai failli*), *finir* (*J'ai fini*), *paraître* (*J'ai paru*). Et il n'y a qu'un seul verbe pour lequel on relève des exemples avec les deux auxiliaires : *accoutumer* (*avoir accoutumé; être accoutumé*).

Pour neuf verbes, Féraud spécifie quel auxiliaire employer dans les FVC. Avec *déchoir*, *éclore*, *entrer* et *tomber*, il ne signale que l'auxiliaire à employer :

Déchoir - « Dans ses tems composés il prend l'auxiliaire *être* ... *Je suis déchu* » (s.v. DÉCHOIR).

Éclore - « se conjuguer comme *clorre*. Pour ce qui est des tems composés, il les forme avec l'auxiliaire *être*; *il est éclos* » (s.v. ÉCLORE).

Entrer - « Il se conjugue dans ses tems composés avec *être*, *je suis entré* » (s.v. ENTRER).

Tomber - « Tomber est neutre & il prend dans ses tems composés l'aux. *être*; *je suis tombé*. Plusieurs le font actif & lui donnent l'auxili. *avoir*, *j'ai tombé mon livre* [...] il faut dire *j'ai laissé tomber mon livre* » (s.v. TOMBER).

Avec *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer* et *repartir*, Féraud retient que l'auxiliaire varie selon le

sens du verbe ou le contexte syntaxique (emploi actif ou neutre) :

Demeurer - « DEMEURER prend dans ses composés tantôt *être*, tantôt *avoir*: avec l’auxiliaire *être*, il marque qu’on est encore dans un lieu: *il est demeuré à Paris pour poursuivre un procès*: avec *avoir*, il marque qu’on n’est plus dans le lieu dont on parle: *Il a demeuré un an en Italie*, &c. RESTAUT. » (s.v. DEMEURER).

Descendre - « Descendre & monter prennent l’auxil. *avoir* quand ils sont actifs & qu’ils ont un régime absolu. *Il a monté, Il a descendu les degrés*: & ils prennent l’auxiliaire *être* quand ils ne sont que neutres, comme quand on dit *il est descendu, il est monté*. REST. » (s.v. DESCENDRE).

Monter - « MONTER prend l’auxiliaire *avoir*, quand il est actif & qu’il a un régime absolu; *j’ai monté les degrés*; & il prend l’auxiliaire *être*, quand il est neutre; *je suis monté* » (s.v. MONTAGE)

Passer - « Ce verbe, quand il est actif & qu’il a un régime absolu, prend dans ses tems composés l’auxiliaire *avoir*: Alexandre *a passé* l’Euphrate: Louis XIV *a passé* le Rhine avec toute son armée [...] Il se met avec l’auxil. *être*, quand il est neutre & qu’il n’a aucun régime: l’Armée *est passée* & non pas *a passé*: les beaux jours *sont passés*, cette fleur *est passée* » (s.v. PASSER).

Repartir - « prend cet auxil. [avoir] quand il signifie *répliquer*, & l’auxil. *être*, quand il a le sens de *partir de nouveau* » (s.v. REPARTIR).

Malgré le contenu peu original de son ouvrage en matière de grammaire, Féraud résume bien les observations et les commentaires de son époque sur l’auxiliaire dans les FVC.

Notre traitement du deuxième ouvrage de Féraud (1787-1788) se fera comme celui de son

premier, en deux étapes. Nous commencerons par le recensement des définitions grammaticales : *verbe auxiliaire, verbe actif, verbe neutre, verbe passif et verbe réciproque*. Ensuite, nous rapporterons les informations sur l'auxiliaire dans les FVC contenues dans les articles des verbes.

Le *verbe auxiliaire* est défini comme une sorte de verbe qui sert « à conjuguer les autres verbes » et Féraud en identifie deux : *être* et *avoir*. Il résume également leur emploi dans les FVC ainsi : *avoir* s'emploie dans la conjugaison des verbes actifs et de presque tous les verbes neutres, tandis qu'*être* s'emploie dans la conjugaison des passifs, quelques neutres et des verbes pronominaux / réciproques. Il souligne que quelques verbes neutres appellent *être* sans fournir ni liste, ni exemple pour en illustrer l'emploi (s.v. AUXILIAIRE). Dans l'article *AVOIR*, Féraud signale simplement la distribution de l'emploi de l'auxiliaire dans les FVC : *avoir* sert à conjuguer les deux auxiliaires (*avoir* et *être*), tous les verbes actifs et « presque tous les verbes neutres » (s.v. AVOIR). Pour *être*, il donne également sa distribution dans les FVC : les verbes passifs, « une partie des verbes neutres » et les verbes pronominaux / réciproques. Au sujet des verbes neutres appelant *être*, Féraud ne donne en exemple que trois verbes – *aller, arriver, devenir* – mais spécifie qu'il en existe d'autres (s.v. ÊTRE). Il fait également remarquer qu'*être* se conjugue avec *avoir*, qu'il ne faut pas dire *Je suis été* « comme dit le peuple en certaines Provinces. Les Étrangers et les Italiens sur-tout doivent y faire attention » (s.v. ÊTRE).

Comme dans son ouvrage de 1761, Féraud définit le verbe actif selon la capacité du verbe à accepter un complément d'objet direct. Il écrit que les verbes actifs sont ceux « qui ont le régime simple » et en exemple, il donne *aimer la vertu et enseigner les belles lettres* (s.v. ACTIF). Il reconnaît que d'autres grammairiens, comme de Wailly, définissent le verbe actif comme un verbe qui exprime « une action faite par le sujet, soit que ces verbes aient un régime simple, comme *aimer, haïr, récompenser, punir*; soit qu'ils n'aient que le régime composé, comme *nuire à, médire de, etc.* soit enfin qu'ils n'aient point de régime, comme *danser, partir, venir*. Il [de Wailly] n'apele neutres que les verbes qui n'expriment ni une action faite par le sujet, ni une action reçue dans le sujet » (s.v. ACTIF). Pourtant, Féraud rejette cette définition, disant que « nous pensons qu'elle ne fera pas fortune; et nous ne nous sommes pas pressé de l'adopter, malgré l'estime singulière dont nous faisons volontiers profession pour le mérite de cet excellent Grammairien » (s.v. ACTIF). Il explique également qu'il y a des verbes actifs qui ont un emploi neutre, sans régime, mais ce sont, en fait, des

verbes actifs dont le régime est simplement sous-entendu : *Aujourd'hui, hélas! L'impiété est devenuë un air de distinction et de gloire : c'est un titre qui honore, et souvent on se le done à soi-même par une affreuse ostentation* [le gras est de nous] (Massillon, s.v. ACTIF). En d'autres termes, le verbe actif est un verbe transitif direct.

Pour le verbe neutre, Féraud indique que le terme s'applique aux verbes « qui n'expriment point d'action, comme exceller, languir, croître, ou, dont l'action ne passe pas hors du sujet, comme aler, venir, etc. » et il fournit un test permettant d'identifier ce type de verbe : « On connaît qu'un verbe est neutre, quand on ne peut pas y joindre quelqu'un ou quelque chose » (s.v. NEUTRE). Les verbes neutres ne peuvent donc « avoir un régime direct, ou autrement régir l'acusatif » (s.v. NEUTRE). Ce sont nos verbes intransitifs. Il distingue sa définition de celle de de Wailly, pour qui le verbe neutre n'exprime que l'état de la personne, comme *dormir, languir et reposer; aller, sortir, tomber* et *venir* étant, pour ce dernier, des verbes actifs. Féraud rejette la définition de de Wailly, disant que « [c]ette dénomination est trop opposée aux idées communes, pour être adoptée » (s.v. NEUTRE).

Le verbe passif, par contre, marque « l'action comme reçue dans le sujet » et en exemple, Féraud donne *Dieu est aimé des hommes*, notant qu'il se forme en combinant le verbe *être* et le participe passé du verbe (s.v. PASSIF).

Finalement, le verbe pronominal / réciproque est celui qui exprime « l' action de deux ou plusieurs choses ou personnes, qui agissent les unes sur les autres; comme s'entrebate, s'entrechoquer, etc. » (s.v. RÉFLÉCHI).

De notre liste de verbes (cf. § 2.3), nous avons repéré ceux pour lesquels Féraud fournit des informations sur l'auxiliaire dans les FVC. Parmi les 52 verbes que Féraud décrit comme ayant seulement un emploi neutre, nous ne trouvons ni information, ni exemple sur l'auxiliaire pour 13 d'entre eux. Il conjugue 13 autres verbes neutres²² uniquement avec *être* et 2 avec *avoir*²³. En plus, il identifie 25 verbes neutres qui acceptent les deux auxiliaires, mais il caractérise leur distribution, distinguant trois possibilités : 1) une préférence pour un auxiliaire particulier, parfois même critiquant

²² Voir le tableau 12.

²³ Voir le tableau 12.

l'emploi de l'autre auxiliaire, II) un emploi indifférent des auxiliaires et III) une nuance de sens dans le choix d'auxiliaire. Féraud marque sa préférence pour *avoir* avec *cesser*, *courir*, *décamper*, *dégénérer*, *résulter*, *trépasser*; mais avec *entrer*, il préfère *être*. Il signale qu'*apparaître*, *croître*, *décroître* et *disparaître* appellent indifféremment les deux auxiliaires, tandis que pour *convenir*, *demeurer*, *expirer*, *resortir*, *rester*, il perçoit une nuance de sens dans le choix.

Convenir : avec *avoir*, il signifie « agréer, être convenable ». Avec *être*, il signifie « demeurer d'accord ».

Demeurer : avec *avoir*, il signifie « qu'on n'est plus dans le lieu dont on parle » : *il a demeuré un an en Italie*. Avec *être*, il signifie « qu'on est encore dans un lieu » : *Il est demeuré à Paris pour poursuivre un procès*.

Expirer : sens propre (mourir, rendre l'âme) avec *avoir*, mais au figuré avec *être*.

Rester : il se conjugue avec *être* quand le verbe « signifie être le reste, ou persister, et quand il ne régit que le datif » : *Il n'y a eu que deux douanes, qui soient restées sur pied*. Il se conjugue avec *avoir* « [q]uand il est impersonnel, ayant le régime direct » : *Il ne lui a resté que l'espérance de réparer bientôt ses pertes*. Toutefois, Féraud préfère l'emploi d'*être* dans ce cas.

Ressortir : Ce verbe a deux sens. Le premier sens signifie 'sortir de nouveau' et « se conjugue comme sortir, dont il est composé ». Autrement dit, il se conjugue avec *être*. Le deuxième sens signifie « [ê]tre du ressort, de la dépendance de quelque juridiction » : *j'ai ressorti*.

La distribution des auxiliaires pour les verbes neutres se résume dans le tableau ci-dessous.

Sans commentaire	<i>Aboutir, Croupir, Émaner, Grandir, Intervenir, Jaillir, Rechoir, Récidiver, Rentrer, Réparaître, Souper, Trébucher.</i>
Conjugués avec être	<i>Advenir, Aller, Choir, Déchoir, Devenir, Mourir, Naître, Paraître, Parvenir, Retomber, Revenir, Survenir, Venir.</i>
Conjugués avec avoir	<i>Crouler, Faillir.</i>
Préférence pour avoir	<i>Cesser, Courir, Décamper, Dégénérer, Résulter, Trépasser.</i>
Préférence pour être	<i>Entrer</i>
Les deux auxiliaires – emploi indifférent	<i>Apparaître, Croître, Décroître, Disparaître.</i>
Les deux auxiliaires – nuance signalée	<i>Convenir, Demeurer, Expirer, Resortir, Rester.</i>
Emploi d’<i>avoir</i> critiqué	<i>Arriver, Avorter, Décéder, Disconvenir, Échoir, Éclorre, Partir, Tomber.</i>

Tableau 12 : Verbes neutres - Féraud

Parmi les 37 verbes de notre liste auxquels Féraud attribue plusieurs emplois (neutre et actif / réciproque), nous en repérons 9 pour lesquels aucune information (ni commentaire, ni exemple) n’est donnée sur l’auxiliaire dans les FVC : *camper, dégeler, embellir, enlaidir, maigrir, pourrir, rajeunir, repartir, retourner*. Du même groupe de verbes à multiples emplois, 9 verbes ont des exemples conjugués, en emploi neutre, avec *avoir* : *augmenter*²⁴, *déborder, dénicher, éclater, enchérir, grossir, sauter, tourner, vieillir*²⁵.

Les dix-neuf autres verbes témoignent de l’emploi des deux auxiliaires en emploi neutre, soit dans les exemples que Féraud fournit, soit dans ses commentaires : *aborder, accoucher, accroître,*

²⁴ Dans l’article AUGMENTER, il y a un exemple avec *être*, mais Féraud le décrit comme un passif : « Le passif, être augmenté est moins bon aussi qu’augmenter, neutre; sur-tout avec les personnes pour le sujet (pour nominatif.) » (s.v. AUGMENTER).

²⁵ Dans l’article BAISSER, on trouve un exemple de *vieillir* avec *être* : *Je le sais Théobalde, vous êtes vielli, mais voulez-vous que je croie que vous êtes baissé*. La fonction du participe passé *vieilli* est plus adjectivale que verbale.

baisser, changer, commencer, coucher, crever, déménager, descendre, diminuer, échapper, échouer, empirer, finir, monter, passer, sonner, sortir. Malgré l'attestation de l'emploi des deux auxiliaires, il signale pour 6 verbes une préférence pour un seul auxiliaire, dont 5 avec *avoir* : *aborder, crever, déménager, échouer, empirer*, et un seul avec *être* : *accroître*. Dans l'article ABORDER, il reprend les exemples de l'Académie française : *nous avons abordé* et *nous sommes abordés*; mais il écrit : « Cependant aucun Grammairien, que je connaisse, ne met aborder au nombre des verbes qui prennent être pour auxiliaire. Mais les Grammairiens n'ont pas épuisé les recherches » (s.v. ABORDER). Pour *échouer*, se fondant sur l'usage, Féraud signale également une préférence pour *avoir* : « L'usage ne donne à ce verbe que l'aux. avoir, soit dans le propre, soit dans le figuré. *Quelques Auteurs l'ont employé avec l'auxil. être. » (s.v. ÉCHOUER). Par contre, ce n'est qu'avec *accroître* qu'il manifeste une préférence pour *être*. Rapportant les propos de de Wailly sur le choix de l'auxiliaire, Féraud s'exprime clairement : « M. de Wailly dit que accroître (sans doute quand il est neutre et sans régime) prend indifféremment être ou avoir pour auxil. (Il a acru, ou il est acru.) L'Acad. n'en parle point. Je crois le 2nd. plus usité » (s.v. ACCROÎTRE).

Féraud signale aussi qu'*accoucher* en emploi neutre se conjugue parfois avec les deux auxiliaires, mais il considère l'emploi d'*avoir* comme une erreur : « Dans le Dict. Gramm. On dit : elle a accouché; c'est une autre faute, moins grossière, mais qu'il faut corriger » (s.v. ACCOUCHER).

L'emploi des deux auxiliaires avec quatre autres verbes – *coucher, descendre, monter, sortir* – est attesté par les exemples fournis dans leurs articles. Féraud donne un exemple de Racine où *coucher* est conjugué avec *être* : *Il y seroit couché*. Reprenant les propos de D'Olivet que cet emploi d'*être* « n'est pas français », Féraud explicite l'emploi d'*avoir* quand *coucher* est en emploi neutre : « Le premier, tantôt actif et tantôt neutre, prend pourtant toujours l'auxiliaire avoir » (s.v. COUCHER). *Descendre* et *monter*, en emploi neutre, se conjuguent avec *être*, mais l'emploi d'*avoir* est également attesté, et Féraud en donne des exemples empruntés à plusieurs auteurs. Reprenons-en un de l'Académie : *on dit que la justesse a descendu en un lieu*. Féraud attribue un tel emploi au palais : « Mais c'est du style du Palais, qui est souvent l'antipode du discours ordinaire » (s.v. DESCENDRE). Pour *sortir*, Féraud donne des exemples avec les deux auxiliaires en emploi neutre sans commenter la distribution : *j'ai sorti* et *j'en suis sorti* (s.v. SORTIE).

Les seuls verbes appelant les deux auxiliaires pour lesquels la distribution d'*avoir* et d'*être*

est établie sont *échapper* et *passer*. Avec *échapper*, Féraud rapporte les propos de Beauzée, pour qui le seul contexte où le choix de l’auxiliaire évoque une nuance de sens est celui de « échapper à », ayant le sens ‘éviter’. Féraud résume les propos de Beauzée, disant qu’« être échappé a un sens différent de celui d’avoir échappé. Le premier, désigne une chose faite par inadvertance, le second, une chose non faite par oubli » (s.v. ÉCHAPPER). D’après Beauzée, le choix se fait indifféremment en dehors de ces contextes particuliers. Toutefois, Féraud n’est pas tout à fait d’accord, disant que le commentaire de Beauzée n’est pas *aussi exact*. Féraud précise une distribution *être / avoir* selon l’axe personnel / impersonnel : « dans le sens d’éviter, on doit mettre toujours l’auxiliaire avoir, et avec l’impersonnel, toujours l’auxil. être » (s.v. ÉCHAPPER). Avec *passer*, le choix de l’auxiliaire se fait selon la présence ou non d’un régime (un complément d’objet direct ou indirect). *Passer* appelle *avoir* quand le verbe régit un complément d’objet direct ou un complément d’objet indirect : « Quand il a un régime, il prend, dans ses tems composés, l’auxiliaire avoir », et comme exemple il donne *Alexandre a pâssé l’Euphrate* et *La Couronne d’Espagne a pâssé à la Maison de Bourbon* (s.v. PASSER). *Passer* appelle *être* quand il n’a pas de régime : « Il se met avec l’auxiliaire être, quand il est sans aucun régime » et en exemple il donne *Cette fleur est pâssé* et *Nos beaux jours sont pâssés* (s.v. PASSER). Le seul contexte dans lequel *passer* en emploi neutre appelle *avoir* est quand le verbe a le sens d’être reçu : *Ce mot a pâssé* et *Cet avis a pâssé à la pluralité des voix* (s.v. PASSER). Toutefois, Féraud cite plusieurs auteurs (Boileau, l’Ab. Vertot et Le P. Barre) qui conjuguent *passer* en emploi actif avec *être* et avec *avoir* en emploi neutre. Il décrit un tel emploi des auxiliaires comme une faute, parfois grossière (s.v. PASSER).

Enfin, dans les articles BAISSER, CHANGER, COMMENCER, DIMINUER, FINIR et SONNER, Féraud fournit des exemples avec *être*, mais ces exemples relèvent davantage d’un emploi adjectival ou passif : *Leur nombre étoit diminué à 800* (s.v. DIMINUER), *Tout est bien fini pour moi* (s.v. FINIR), *Voilà qui est fini* (s.v. FINIR), *Midi est sonné* (s.v. SONNER).

La distribution des auxiliaires avec les verbes à multiples emplois se résume dans le Tableau 13.

Sans commentaire	<i>Camper, Dégeler, Embellir, Enlaidir, Maigrir, Pourrir, Rajeunir, Repartir, Retourner.</i>
Avec avoir	<i>Augmenter, Déborder, Dénicher, Éclater, Enchérir, Grossir, Sauter, Tourner, Vieillir.</i>
Avec être	<i>Entrer</i>
Préférence pour avoir	<i>Aborder, Crever, Déménager, Échouer, Empirer.</i>
Préférence pour être	<i>Accroître</i>
Critique avoir	<i>Accoucher, Descendre, Monter.</i>
Critique être	<i>Coucher</i>
Indifférent	<i>Sortir.</i>
Nuance	<i>Échapper, Passer.</i>
Adjectival	<i>Baisser, Changer, Commencer, Diminuer, Finir, Sonner.</i>

Tableau 13 : Emploi neutre et autre - Féraud

Le *Dictionnaire critique* (1787-1788) offre un regard pertinent sur le choix des auxiliaires dans les FVC vers la fin du XVIII^e siècle. De notre analyse, retenons deux points. Premièrement, Féraud relève un grand inventaire de verbes qui acceptent les deux auxiliaires, même *erronément*, en emploi neutre, et dont le choix n'évoque aucune nuance de sens. Deuxièmement, nous observons une tentative de fixer le choix de l'auxiliaire sous couvert de *préférences* ou de critiques de l'emploi d'un auxiliaire particulier. En d'autres termes, pour beaucoup de verbes acceptant les deux auxiliaires en emploi neutre, c'est davantage le style, ou l'usage, qui dicte le choix, pas une nuance sémantique ou syntaxique.

Étienne Bonnet de Condillac : Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme (1775)

La grammaire de Condillac se divise, selon la tradition du XVIII^e siècle, en grammaire générale, « visant les fondements universels du langage » et en grammaire particulière, « traitant de la façon spécifique dont les règles universelles se manifestent dans telle ou telle langue » (Ricken

dans Condillac 1775 [1986] : xxv). En ce qui concerne le choix des auxiliaires dans les FVC, Condillac précise leur emploi seulement dans la deuxième partie, celle qui porte spécifiquement sur la grammaire française.

Pour sa grammaire, comme ses prédécesseurs, Condillac retient, malgré des réticences, la classification des verbes de son époque. Il identifie ainsi les verbes comme étant actifs, passifs, neutres, réfléchis et réciproques.

Condillac (1775 [1986]) définit le verbe actif comme « ceux dont l'action se termine à un objet différent du sujet de la proposition » (194), c'est-à-dire un verbe transitif direct. Il signale que le français n'a pas de verbe passif, mais définit le terme *verbe passif* comme les verbes « dont le sujet de la proposition est l'objet même de l'action » (194). Quant aux verbes neutres, il les définit par la négative. Autrement dit, ce sont les verbes qui ne sont ni actifs, ni passifs (195). Il précise toutefois que ce type de verbe comprend « tous ceux où ils ne voyoient point d'action, *reposer, dormir, & tous ceux où ils voyoient une action qui ne se termineroit pas sur un objet, marcher, rire* ». Ce sont donc les verbes intransitifs. Condillac mentionne également les verbes réfléchis et réciproques, une classification dont il ne voit pas l'utilité. Néanmoins, il les définit ainsi : les réfléchis sont ceux « dont l'action réfléchit en quelque sorte sur le sujet, *je me connois, je me trompe* », tandis que les réciproques sont ceux « dont l'action réfléchit alternativement d'un sujet sur un autre, *Pierre & Paul se battent* » (195).

Malgré l'emploi d'une terminologie bien établie, Condillac manifeste une préférence pour une classification plus simple dans laquelle un verbe est soit un verbe d'action ou un verbe d'état (195). Sa justification pour une telle classification repose sur le fait qu'un verbe tel *aimer* « seroit actif, réfléchi, reciproque, neutre, & tout ce qu'on voudroit » (195).

Ses réflexions sur le verbe l'amènent à réfléchir également sur les auxiliaires. Il signale que les verbes *être* et *avoir* s'emploient dans les FVC et précise que ces verbes, dans ce contexte, sont des auxiliaires dont la fonction diffère de celle de leur emploi lexical. Il écrit « qu'un verbe, lorsqu'il devient auxiliaire, ne conserve pas exactement sa première signification; par exemple, dans *avoir fait & avoir des vertus*, l'idée qu'offre le verbe *avoir*, n'est pas certainement la même » (193). Condillac note donc une perte sémantique dans le verbe quand il s'emploie comme auxiliaire, quand il contribue « à la formation des temps » (192).

Dans le chapitre XI, *Des formes composées avec les auxiliaires, ÊTRE ou AVOIR*, Condillac commente les emplois des auxiliaires : *être* s'emploie pour exprimer l'état du sujet (*je suis aimé*), tandis qu'*avoir* en exprime l'action (*j'ai aimé*); cela lui permet de formuler une règle générale : « le verbe *être* entre dans les formes composées qui expriment l'état, & [...] le verbe *avoir* entre dans les formes composées qui expriment l'action » (199). À cette règle, Condillac ne note qu'une exception, l'emploi d'*être* dans les FVC des verbes pronominaux (réfléchi, réciproque, *etc.*), soulignant qu'« on ne dira pas *je M'AI aimé*, il faut dire, *je ME SUIS aimé* » (200). Il précise qu'« on se sert encore du verbe *être*, toutes les fois que le terme du verbe est le sujet de la proposition. Ainsi, quoiqu'on dise *J'AI fait des difficultés à cet écrivain*, on dit *je me SUIS fait des difficultés* » (200). Condillac formule ainsi la règle : « À ces exceptions près, qui sont elles-mêmes une règle sans exception, [...] le participe doit se construire avec le verbe *avoir*, toutes les fois qu'il exprime une action; & avec le verbe *être*, toutes les fois qu'il exprime un état » (200).

Quant aux verbes qui se conjuguent avec les deux auxiliaires, Condillac applique sa règle. Dans *il a monté ce cheval* et *il a descendu les degrés*, les participes passés expriment l'action; la présence d'un COD, selon lui, en est la preuve (200). Dans *il est monté* et *il est descendu*, on emploie *être* puisqu'on vise plus « l'état où l'on est après avoir monté » (201). Pour *passer*, l'emploi d'*avoir* exprime l'action – *la procession a passé sous mes fenêtres* – tandis que dans *elle est passée*, il emploie *être* parce qu'il ne pense plus qu'à l'état (201). Ensuite, Condillac fournit au lecteur des exemples d'autres verbes appelant les deux auxiliaires selon la règle : *accourir*, *apparaître*, *cesser*, *disparaître* et *échapper* (201).

Il donne deux autres exemples pour illustrer cette règle : *demeurer* et *sortir*. Il explique que l'emploi d'*être* avec *sortir* exprime un état où *il est sorti* veut dire qu'il n'est pas chez lui, tandis que l'emploi d'*avoir* – *il a sorti* – exprime une action, qu'il est sorti mais qu'il est maintenant rentré (201).

Pour les verbes qui n'appellent qu'un seul auxiliaire dans les FVC, que ce soit *avoir* ou *être*, Condillac est assez silencieux. À la fin du chapitre XI, il signale que, pour les verbes « de nature à n'exprimer qu'un état », *avoir* est le seul auxiliaire employé, et en exemple il donne *il a languï*, *il a dormi* et *il a vieilli* (202). Quant aux verbes appelant uniquement *être* (i.e. *aller*, *naître*), Condillac ne dit mot.

Ailleurs dans sa grammaire, dans une section sur la conjugaison des verbes, Condillac fournit les règles de conjugaison. De ces règles, retenons les points suivants : Pour *mourir*, Condillac note simplement que les FVC appellent *être* sans fournir d'exemple, ni d'explication (343). Il relève également que *accourir* se conjugue comme *courir* (343) et *convenir*, *survenir* et *venir* se conjuguent comme *tenir* (345), mais il ne se prononce pas sur l'auxiliaire dans les FVC et ne fournit aucun exemple.

Le traitement de l'auxiliaire chez Condillac se résume ainsi : L'auxiliaire *être* s'emploie dans les FVC des verbes pronominaux; *être* s'emploie également dans les FVC des verbes pouvant exprimer tant un état qu'une action – l'état appelant *être* et l'action appelant *avoir*. Toutefois, si le verbe n'exprime qu'un état, le choix est unique : *avoir*. À l'exception d'un bref commentaire sur la conjugaison de *mourir*, Condillac n'identifie aucun verbe en emploi intransitif appelant l'emploi unique d'*être*.

Bilan

De notre étude des ouvrages grammaticaux du XVIII^e siècle, retenons les faits suivants.

- Les grammairiens continuent à recenser les verbes intransitifs appelant *être*. Vallange signale un lien entre l'auxiliaire *être* et les verbes de mouvement, même s'il reconnaît qu'il existe des exceptions à cette règle. Des 28 verbes de mouvement (forme intransitive) identifiés par Vallange, tous appellent *être*, sauf *marcher*. D'Olivet en dénombre 13, en ajoutant que tout verbe dérivé de ces derniers appelle également *être*. Vallart relève 14 verbes neutres [intransitifs] (en plus de leurs dérivés) appelant *être*. Girard en compte 12 (et leurs composés), soulignant que ces verbes ont sémantiquement un sens de transport ou de changement de lieu. Dans l'Encyclopédie, les auteurs reprennent la liste de D'Olivet. De Wailly identifie 19 verbes intransitifs appelant uniquement *être*. Féraud toutefois ne fait que reprendre la liste de Girard. Cette classification se résume dans le tableau ci-dessous :

Vallange (1721)	<i>Aller, S'en aller, Arriver, Convenir, Decendre, Devenir, Disconvenir, Entrer, Monter, Mourir, Naître, Partir, Parvenir, Passer, Prévenir, Remonter, Renaitre, Rentrer, Repartir, Repasser, Resortir, Retomber, Revenir, Sortir, Survenir, Tomber, Venir.</i>
D'Olivet (1738, 1740)	<i>Accoucher, Aller, Arriver, Choir, Déchoir, Entrer, Mourir, Naître, Partir, Retourner, Sortir, Tomber, Venir (et les dérivés).</i>
Vallart (1744)	<i>Aller, Arriver, Devenir, Entrer, Mourir, Naître, Partir, Parvenir, Passer, Retourner, Revenir, Sortir, Tomber, Venir (et les dérivés).</i>
Girard (1747)	<i>Accourir, Aller, Arriver, Choir, Décéder, Monter, Mourir, Naître, Partir, Sortir, Tomber, Venir (et leurs composés).</i>
Encyclopédie	<i>Accoucher, Aller, Arriver, Choir, Déchoir, Entrer, Mourir, Naître, Partir, Retourner, Sortir, Tomber, Venir (et les dérivés).</i>
De Waily (1759)	<i>Accoucher, Aller, Arriver, Choir, Déchoir, Décéder, Demeurer, Descendre, Entrer, Monter, Mourir, Naître, Partir, Passer, Rester, Retourner, Sortir, Tomber, Venir (et les composés).</i>
Féraud (1761)	<i>Accourir, Aller, Arriver, Choir, Décéder, Monter, Mourir, Naître, Partir, Sortir, Tomber, Venir (et leurs composés).</i>

Tableau 14 : Verbes intransitifs appelant exclusivement être selon le grammairien

- Un nombre limité de verbes en emploi intransitif appelle, selon les grammairiens, les deux auxiliaires indifféremment. C'est l'Encyclopédie qui fournit la liste la plus longue, neuf verbes : *accourir, apparaître, cesser, comparoître, croître, déborder, disparaître, périr* et *rester*. Indépendamment de cette liste, rappelons que Féraud rapporte un commentaire de Beauzée selon lequel *échapper* accepte indifféremment les deux auxiliaires dans certains contextes.
- Certains grammairiens manifestent une préférence personnelle ou stylistique pour un auxiliaire aux dépens de l'autre. Ainsi, Féraud exprime une préférence pour *avoir* avec *cesser, courir, décamper, dégénérer, résulter, trépasser*, mais pour *être* avec *entrer*. Il exprime également une préférence pour *avoir* avec *aborder, crever, déménager, échouer*,

empirer. Dans l'article sur *aborder*, il reprend les exemples de l'Académie française *nous avons abordé* et *nous sommes abordés*; mais il écrit, « Cependant aucun Grammairien, que je connaisse, ne met *aborder* au nombre des verbes qui prennent être pour auxiliaire. Mais les Grammairiens n'ont pas épuisé les recherches » (s.v. ABORDER). Pour *échouer*, se fondant sur l'*usage*, Féraud marque également une préférence pour *avoir* : « L'usage ne donne à ce verbe que l'aux. avoir, soit dans le propre, soit dans le figuré. *Quelques Auteurs l'ont employé avec l'auxil. être. » (s.v. ÉCHOUER). Par contre, ce n'est qu'avec *accroître* qu'il a choisi *être* sans équivoque. Rapportant les propos de de Wailly sur le choix de l'auxiliaire, Féraud s'exprime clairement : « M. de Wailly dit que *acroître* (sans doute quand il est neutre et sans régime) prend indifféremment être ou avoir pour auxil. (Il a acru, ou il est acru.) L'Acad. n'en parle point. Je crois le 2nd. plus usité » (s.v. ACCROÎTRE).

Maintenant que nous avons recensé les commentaires et les observations des grammairiens du siècle des Lumières, notre attention portera sur les commentaires des historiens et des spécialistes du français du XVIII^e siècle.

7.5 Historiens du français du XVIII^e siècle

Pour les spécialistes de la langue française du XVIII^e siècle, l'intérêt porte notamment sur la philosophie grammaticale et l'expansion de la langue française à la fois en France et au delà de ses frontières. Nous avons repéré, toutefois, deux spécialistes qui traitent des auxiliaires pour la période en question. Dans cette section, nous rapporterons leurs propos.

Ferdinand Brunot

Se fondant sur les travaux des grammairiens du siècle des Lumières, notamment Beauzée, D'Olivet, de Wailly et Féraud, Brunot décrit la question des auxiliaires comme « une des plus épineuses de la nouvelle grammaire » (*H.L.F.* VI : 1474). Il signale des changements dans l'acceptabilité de l'emploi des auxiliaires avec certains verbes, et comme exemple, il rapporte un

commentaire de Féraud qui n'accepte plus *qui ne s'est pu faire* au lieu de *n'a pu se faire* (*H.L.F.* VI : 1474). Le placement du pronom réfléchi étant fixé, *pouvoir* ne peut plus se conjuguer avec *être*.

Pour les verbes intransitifs (en emploi intransitif), Brunot en identifie vingt²⁶ pour lesquels les deux auxiliaires sont attestés. Il rapporte ensuite les commentaires de D'Olivet, de de Wailly et de Féraud sur l'auxiliaire – les préférences et les interdictions. Nous ne nous attarderons pas sur le résumé fait par Brunot puisque nous avons déjà traité des commentaires de ces grammairiens (§ 7.4). Toutefois, le commentaire de Brunot sur le résumé nous est utile. Sur le traitement des auxiliaires fait par les grammairiens, plus précisément sur leur distribution, il écrit : « On a pu se rendre compte à quel point un pareil classement reste malgré tout illusoire, donnant tout au plus l'indication de certaines tendances, mais incapable d'établir une règle fixe. Partout l'usage fait sauter ces fragiles barrières » (*H.L.F.* VI : 1477-1478). Autrement dit, malgré les tentatives des grammairiens de fixer l'emploi des auxiliaires, le choix reste encore assez libre au XVIII^e siècle. Brunot (*H.L.F.* VI : 1478) étaye sa conclusion en fournissant des exemples de *sauter* et *voler* conjugués avec *être* : « Exilé dans la capitale du plus célèbre peuple de l'univers, vous *êtes sauté*, pour ainsi dire, à l'autre extrémité²⁷ » ; « Je lui ai dit de me donner une échelle; il *est volé* pour l'apporter²⁸ ».

Brunot estime que la méthode d'analyse des grammairiens de l'époque, face aux choix de l'auxiliaire, était « plus ou moins insuffisante » (*H.L.F.* VI : 1478), et que le traitement que reçoit la question repose donc sur les distinctions du siècle précédent : I) changement de sens, II) emploi indifférencié, III) création des nuances et IV) présence ou absence d'un complément. Des quatre explications, Brunot retient que les grammairiens se concentrent surtout sur les distinctions de sens, en particulier pour *demeurer*, *échapper* et *expirer* (*H.L.F.* VI : 1478-1479).

C'est Condillac, selon Brunot, qui joue un rôle majeur dans le traitement de l'auxiliaire au XVIII^e siècle. Pour ce grammairien philosophe, le choix de l'auxiliaire repose sur la distinction entre l'actif et le passif, entre l'action et l'état (*H.L.F.* VI : 1480) (cf. § 7.4, Candillac). Bruno écrit que « [c]ette règle passe ensuite telle quelle dans Girault-Duv. [...], qui la transmet à la grammaire du

²⁶ *Accoucher, avancer, augmenter, cesser, comparaître, courir, coucher, crever, déménager, descendre, diminuer, disparaître, faillir, entrer, monter, périr, rester, résulter, retourner, tomber.*

²⁷ Brunot donne la source : Rouss., IX, 366, *Hél.*, V, 1.

²⁸ Brunot donne la source : Sam. de Constant, *Mari Sentimental*.

XIX^e » (*H.L.F.* VI : 1480). Pourtant, les contemporains de Condillac ne sont pas tous d'accord. Domergue, se servant d'un exemple de *sortir* conjugué avec *être* pour exprimer une action passée, critique l'analyse de Condillac, disant : « Il est malheureux que de pareilles fautes se trouvent dans les livres classiques, dans des grammaires répandues, où les maîtres et leurs élèves sucent un purisme ridicule » (cité dans *H.L.F.* VI : 1481).

Brunot conclut en s'interrogeant sur l'application concrète de cette règle : « Jusqu'à quel point la règle de Condillac se vérifie-t-elle dans l'usage? À tout le moins peut-on dire que les notions d'état et d'action restent bien souvent confondues » (*H.L.F.* VI : 1481).

Jean-Pierre Séguin

Les commentaires de Séguin se fondent essentiellement sur le travail de Brunot et il réitère l'observation de ce dernier sur l'emploi des auxiliaires au XVIII^e siècle : « Les emplois sont incontestablement plus flous qu'aujourd'hui et les doubles possibilités beaucoup plus nombreuses » (Séguin 1972 : 84). Il signale que certaines formes qui ne sont d'usage que dans la langue contemporaine, comme certains emplois de l'auxiliaire, « sont justement celles que l'Académie ou Féraud avait condamnées » : *être couru, avoir rentré, avoir tombé* (84). Il souligne également l'influence de Condillac sur la question de l'auxiliaire : la règle de Condillac « avait servi de point de référence à la grammaire française, étant nettement l'inspiratrice de l'Académie (5^e édition du *Dictionnaire*) et de Girault-Duvivier » (84). Séguin en conclut que l'usage dans l'emploi des auxiliaires se fixe de plus en plus pendant le XVIII^e siècle « sans corroborer clairement la distinction de Condillac » (85).

Bilan

Des travaux des spécialistes pour cette période, retenons les points suivants :

- Le choix de l'auxiliaire dans les FVC n'est pas encore fixe et plusieurs verbes intransitifs se conjuguent toujours avec les deux auxiliaires.

- Le traitement de l'auxiliaire au XVIII^e siècle se fonde sur celui du XVII^e siècle, et le choix de l'auxiliaire relève d'une des quatre justifications: changement de sens, emploi indifférencié, nuance de sens, ou présence / absence d'un complément.
- Les commentaires et les observations de Condillac (état *vs* action) vont s'ancrer dans la grammaire normative et continuer au XIX^e siècle.
- L'établissement du bon usage se poursuit. L'interdiction, dictée par les grammairiens, de certains emplois de l'auxiliaire devient la norme, malgré un usage contraire dans le langage populaire.

7.6 Conclusion de ce chapitre

La question du choix de l'auxiliaire dans les FVC, comme le résume Brunot, n'est pas encore réglée au XVIII^e siècle. Notre recherche démontre l'emploi continu d'*avoir* dans les FVC, surtout dans la langue parlée. Nous observons chez les grammairiens la tolérance croissante pour l'emploi d'*avoir* avec certains verbes, par exemple *sortir*, mais l'intolérance pour l'emploi d'*avoir* avec d'autres verbes (Féraud : *arriver, partir, tomber*).

Chapitre 8

Analyse et discussion

8.1 Introduction

Nous avons tracé, dans les chapitres précédents, l'interaction entre le développement / l'évolution du choix des auxiliaires *être* / *avoir* dans les FVC de 1500 à 1789, et le traitement de ce phénomène par les grammairiens lors de la standardisation de la langue.

Nous reprenons ici les observations et analyses des chapitres précédents et les ré-évaluons en regard de notre question de recherche : les grammairiens étaient-ils de simples observateurs décrivant objectivement et fidèlement l'emploi des auxiliaires dans les diverses variétés de français de leurs époques, ou façonnaient-ils subjectivement la question pour fixer une norme qui néglige la tendance dans la langue, surtout la langue populaire, qui veut qu'*avoir* déplace *être*?

8.2 Théorie de la grammaticalisation

Le cadre théorique que nous avons retenu est celui de la théorie de la grammaticalisation (§ 2.2). Cette théorie propose une explication pour la création et le développement d'éléments grammaticaux à partir d'éléments lexicaux : des schèmes de genèse (*Event Schemas*). Pour nos fins, nous nous sommes concentré particulièrement sur le schème de genèse Verbe → T.A.M. où un verbe devient un marqueur grammatical de temps, d'aspect ou de mode. Le schème se manifeste sous plusieurs formes et Heine (1993) en souligne une en particulier : Complétif / résultatif → parfait → perfectif → passé → *irrealis*. Selon ce schème, une forme exprimant un résultatif évolue vers un parfait, un parfait deviendra un marqueur exprimant un perfectif, le perfectif deviendra un passé et

finalement un *irréalis*. Le participe passé français exprime un événement lexical complété, ayant un résultatif (d'où son emploi comme adjectif). En se combinant avec un auxiliaire, le participe passé crée une forme verbale composée, dont le passé composé, une structure qui exprimait, tôt dans l'histoire de la langue, un parfait. Diachroniquement, à travers les 500 dernières années, le passé composé s'emploie de plus en plus pour exprimer un passé [un prétérit]. Autrement dit, les FVC, surtout le passé composé, suivent le schème de genèse proposé par la théorie de la grammaticalisation.

Des caractéristiques du procès de grammaticalisation, signalons-en trois qui s'appliquent à notre situation : le blanchissement sémantique, la décatégorisation et la généralisation de la forme.

Vers la fin du XVII^e siècle, les grammairiens commencent à reconnaître le rôle de l'auxiliaire dans les FVC. L'auxiliaire joue un rôle plus grammatical que lexical et le contenu sémantique de sa forme pleine - le verbe lexical - s'estompe. Durant la période post-classique (1716-1789), *être* et *avoir* ne contribuent plus par leurs sens originaux de 'possession' ou d' 'existence' au sens des FVC. Soulignons deux points qui confirment le blanchissement sémantique des auxiliaires. D'abord, plusieurs grammairiens, lors de leur description des FVC, signalent que l'auxiliaire est vide de sens. Ici, nous pensons à Beauzée et Condillac (§ 7.4), qui explicitent le phénomène. Le premier dit : « Quoique j'aye avancé que les verbes auxiliaires usuels perdent sous cet aspect leur signification originelle [...] » et il poursuit « [...] il n'en demeure pas moins vrai que tous ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur signification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées accessoires & éloignées, qui en sont plutôt l'appanage que le fond » (Beauzée, S.V. TEMS). Le second affirme « qu'un verbe, lorsqu'il devient auxiliaire, ne conserve pas exactement sa première signification; par exemple, dans *avoir fait* & *avoir des vertus*, l'idée qu'offre le verbe *avoir*, n'est pas certainement la même » (Condillac 1775 : 193). Deuxièmement, notons le nombre croissant de verbes, surtout dans la période post-classique, qui appellent les deux auxiliaires indifféremment. Si chaque auxiliaire retenait son sens original, deux sens radicalement différents, on s'attendrait à ce que le choix de l'auxiliaire provoque une nuance de sens importante, ce qui n'est pas le cas, selon plusieurs grammairiens (par exemple Irson 1662, Dangeau 1711, d'Olivet 1738, de Wailly 1753), pour certains verbes tels que *accourir*, *apparaître*, *croître*, *disparaître*. L'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux, encore attesté dans des dialectes non standards au

XVII^e siècle, en est un autre exemple. Cet emploi est socialement stigmatisé et considéré comme étant du mauvais français (cf. Chiflet 1659), mais parmi les grammairiens qui notent ce mauvais français, nul ne signale une nuance de sens selon l'auxiliaire employé. Si l'auxiliaire ne contribue pas au sens de la construction, son rôle, dans le passé composé par exemple, se limite à la création de la forme verbale, l'auxiliaire étant finalement plus un marqueur grammatical de personne et de nombre que de contenu sémantique.

Nous faisons également le constat, à partir du XVI^e siècle, de la décatégorisation des verbes *être* et *avoir*. Les deux verbes retiennent leur emploi lexical, mais les grammairiens se rendent clairement compte de leur emploi comme auxiliaire. Au tournant du XVI^e siècle, *avoir* dans les FVC est traité tout simplement comme un verbe régulier. C'est avec Pilot (1550) que le terme *auxiliaire* est attesté pour la première fois dans les grammaires du français. À la fin de la Renaissance, Cauchie (1586) introduit une section spécifique sur les auxiliaires dans son traitement du verbe français. À l'aube de la période classique, la fonction auxiliaire d'*être* et d'*avoir* est clairement distinguée de leur fonction lexicale.

Finalement, si la forme *auxiliaire + participe passé* se grammaticalise avec un auxiliaire qui n'est qu'un marqueur grammatical de personne et de nombre, on peut s'interroger sur la pertinence, voire l'utilité, d'avoir deux auxiliaires. En d'autres termes, si la forme *auxiliaire + participe passé* est plus importante que l'auxiliaire employé, nous devrions observer la généralisation d'un des auxiliaires dans les FVC. Pendant les périodes de notre étude, nous observons effectivement l'emploi grandissant de l'auxiliaire *avoir* au détriment d'*être*. Au début de la Renaissance, certains dialectes du français avaient déjà généralisé l'emploi d'*avoir*. Signalons la grammaire de Giles du Wes (1532), un grammairien picard qui ne connaît pas l'alternance *être / avoir* dans les FVC, même dans les verbes pronominaux qui, selon lui, appellent *avoir*. D'autres grammairiens de cette période identifient peu de verbes appelant *être*. Palsgrave (1530), par exemple, conjugue *descendre*, *parvenir* et *sortir* avec *avoir*. L'emploi grandissant d'*avoir* est également attesté au XVII^e siècle. Ainsi Vaugelas (1647) critique l'emploi d'*avoir* avec les verbes *monter*, *descendre*, *entrer* et *sortir*, tandis que Chiflet (1659) qualifie l'emploi d'*avoir* avec les verbes pronominaux comme étant du mauvais français. Signalons également Duez (1669) qui accepte, dans certains contextes, *avoir* dans les FVC des verbes pronominaux. La tendance à une plus grande utilisation d'*avoir* se renforce et

des grammairiens commencent à accepter la conjugaison de *sortir*, en emploi intransitif, avec *avoir* (Bouhours 1675, Ménage 1675-1676), un emploi dénotant parfois une nuance d'aspect (§ 6.4). On observe le même phénomène avec *tomber*. Furetière (1690) et de Fenne (1713) conjuguent ce verbe avec les deux auxiliaires, tandis que Vaugelas (1690), le *Dictionnaire* de l'Académie française (1694) et La Touche (1696) critiquent un tel emploi. La tendance, sinon la préférence, pour l'emploi accru d'*avoir* perdure jusqu'au français moderne. À propos, dans les dialectes non standards (Québec, Ottawa-Hull, Louisiane), on témoigne de l'emploi d'*avoir* là où la norme exige *être*. Dans les langues picarde et wallonne, l'emploi d'*être* dans les FVC est presque non existant, l'emploi d'*avoir* a été plus ou moins généralisé et l'emploi occasionnel d'*être* dans ces langues est considéré comme étant un gallicisme et une faute (§ 3.3.2).

8.3 Les langues romanes

Le mouvement par lequel l'auxiliaire *avoir* déplace *être* dans les FVC n'est pas propre au français. La tendance s'étend à toutes les langues issues du latin vulgaire. Nous avons vu que toutes les langues romanes ont, ou ont eu, l'alternance *être* / *avoir* dans les FVC. Pensons à la langue espagnole qui a perdu l'alternance avant la Renaissance, période au début de laquelle le processus de standardisation a commencé. Penny (2000) attribue la perte de l'alternance en espagnol à un nivellement sémantique qui a eu lieu grâce au mélange des dialectes espagnols lors de la *Reconquista*, où les rois chrétiens ont ressaisi les territoires espagnols occupés par les Maures (§ 3.3.2).

Parmi les langues romanes dans lesquelles l'alternance existe encore, nous observons une distribution différente. L'occitan et l'italien, par exemple, emploient *être* dans les FVC plus que le français, même si des variétés non standards de l'italien favorisent *avoir* (§ 3.3.1). Dans le français du XVI^e siècle, on observe une distribution différente dans l'alternance selon les régions; plus on va vers le nord, surtout vers la Picardie, plus on trouve *avoir* dans les FVC. Le grammairien picard du Wes (1532) ne connaît pas l'alternance, à la différence de Palsgrave (1530), qui décrit le français parlé entre la Loire et la Seine. La distribution *être* / *avoir* dans le français normé se fonde donc sur le dialecte valorisé, ou la variété socialement cautionnée, au moment de la standardisation de la

langue durant la période classique, malgré la tendance dans la langue populaire.

8.4 Recherche d'un modèle de référence

Une première étape dans le procès de standardisation de la langue est la recherche d'un modèle servant de référence sur lequel peut s'asseoir la norme. La publication des premières grammaires du français au cours du XVI^e siècle a suscité un débat assez vif sur l'élaboration d'un modèle de référence, un débat qui a perduré et qui a tourné autour de trois axes : socio-politique, archétypique et géographique.

Palsgrave (1530), auteur de la première grammaire du français, propose un modèle socio-politique et géographique. Même si son modèle se fonde sur des sources écrites, dont quelques-unes parfois datées, Palsgrave valorise le français parlé entre la Loire et la Seine, particulièrement le français parlé par le groupe socio-politique dominant. Ce groupe comprend la Cour à Paris que Palsgrave, grâce à sa position sociale à la Cour d'Angleterre, a eu l'occasion de côtoyer. Pillot (1550, 1561) se prononce également en faveur du français de la Cour. C'est dans la grammaire *Traicté de la grammaire françoise* que R. Estienne (1557) identifie la source d'un français pur, émanant socialement des instances royales et étatiques, et qu'il introduit la notion d'un usage approuvé. Le français de la Cour se confirme et commence à s'imposer comme modèle, devenant de plus en plus la seule bonne variété.

Plusieurs grammairiens reconnaissent la diversité dialectale de l'époque et, ne voulant pas choisir ou privilégier une seule variété, proposent un modèle archétypique ou sous-jacent aux dialectes. Sylvius (1531) propose un modèle sous-jacent aux dialectes régionaux, préférant et choisissant les caractéristiques régionales qui se rapprochent le plus du latin. En 1550, Meigret propose *un langage courtisan*, le français des honnêtes gens *bien appris*. C'est une variété sous-jacente aux dialectes régionaux parlée par ceux d'un certain statut socio-économique, mais pas spécifique à une région particulière, comme Paris. Ramus (1562, 1572) prône également un modèle archétypique. Toutefois, ce grammairien, même s'il se fonde sur l'usage comme le fait Meigret, se distingue de ce dernier. Là où Meigret prône une variété sous-jacente aux parlers régionaux, Ramus privilégie *l'usage vrai*, un idiome parisien sous-jacent aux divisions sociales de la ville.

D'autres grammairiens de la Renaissance prônent leur propre variété locale ou régionale. Du Wes (1532), un contemporain de Palsgrave à la Cour d'Angleterre, préfère un modèle basé sur sa connaissance naturelle, c'est-à-dire sa langue maternelle, le dialecte de la Picardie. D'autres grammairiens de l'époque - surtout ceux se trouvant loin de la capitale, enseignant le français aux étrangers - se fondent sur leur variété locale. Ici, nous pensons à Bosquet (1586) et Cauchie (1586), deux autres grammairiens picards.

Le débat au cours du XVI^e siècle sur le modèle de référence pour le français met en lumière plusieurs tensions : une norme savante (archétypique) vs une norme spontanée, une norme géographique (Paris) vs une norme multi-dialectale, une norme élitiste vs une norme populaire. Vers la fin du XVI^e siècle, trois tendances commencent à se dégager : l'émergence d'une norme spontanée, géographique et sociale. Autrement dit, c'est le français tel qu'il se parle à Paris, par les membres de l'élite sociale, surtout à la Cour, qui commence à dominer. On observe la préférence pour le français parisien tant dans les grammaires de R. Estienne (1557) et Ramus (1562, 1572) que dans la critique qui vise les grammairiens qui ne sont pas natifs de l'Île-de-France, de mauvais maîtres, tels Pillot, Garnier, du Vivier et Cauchie (§ 4.6, Cauchie). On observe également l'influence grandissante de la Cour, surtout dans Pillot (1550, 1561) et R. Estienne (1557). Ce qui ne sont que des tendances émergentes au XVI^e siècle se confirmeront dans la première moitié de la période classique.

Au tournant du siècle, et dans la première moitié de la période classique, le français de la Cour atteindra définitivement le statut de modèle de référence. Parmi les sept grammairiens traités ici, cinq ont des liens directs avec la Cour (Du Val 1604, Malherbe, Nicot 1606, Oudin 1632, 1640 et Vaugelas 1647). Un grammairien peu connu, de la Faye (1608, 1613), ne considère pas la Cour comme modèle, ce dernier exerçant sa profession d'enseignant de français à l'étranger. L'autre grammairien, Maupas (1618), vient de Blois, une ville historiquement liée à la monarchie. On peut penser que Maupas connaissait la variété de français valorisée de son époque, surtout si l'on tient compte du fait qu'il connaissait Oudin et peut-être Vaugelas. Pendant la première moitié de la période classique, tous les grammairiens d'influence identifient la Cour comme modèle de référence, et ce modèle sera confirmé et précisé par Vaugelas (1647) quand, dans ses *Remarques sur la langue françoise*, il identifie *la plus saine partie de la Cour* comme modèle du bon usage. La déclaration

de Vaugelas signale un aspect fondamental dans l'établissement de la norme : son caractère social. La norme émergente n'est pas seulement le français parlé à Paris, mais la variété parlée par l'élite sociale, surtout à la Cour, qui cherche à distinguer son langage de celui du peuple. L'aspect social de la norme émergente s'accroît avec la déclaration de Vaugelas puisque la norme se base non seulement sur le langage de l'élite sociale, mais uniquement sur une partie de cette dernière. En d'autres termes, vers 1647, la norme est sujette à l'influence et aux caprices d'un nombre très limité de membres de l'élite sociale installée à la Cour, et leur manière de parler se distingue de façon assez importante de celle du peuple.

Une fois la source du bon usage clairement identifiée et confirmée par Vaugelas, cet usage continuera à évoluer et à s'imposer. Les grammairiens de la deuxième moitié de la période classique subiront l'influence de Vaugelas: leurs nombreuses références au maître prouvent bien qu'ils prolongent la même pensée. Chiflet (1659), un grammairien qui s'est installé dans le nord (la Belgique), y représente le bon usage, une variété incarnée par l'usage de la Cour, des maîtres de la langue et des bons écrivains. Irson (1662) reprend également le bon usage comme modèle. D'autres grammairiens d'influence dans la deuxième moitié de la période classique, et ici nous pensons à Bouhours (1675) et Ménage (1675-1676), continuent la pensée de Vaugelas, prônant la Cour et les bons auteurs comme modèle de référence. Mauger (1684), qui enseigne le français en Angleterre, se vante, afin de vendre ses services, qu'il enseigne le bon usage, celui parlé à Paris et à la Cour. Le dictionnaire de Richelet (1680) et celui de l'Académie française (1694) promeuvent le bon usage et se fondent sur des exemples de l'usage de bons auteurs.

Vers la fin du XVII^e siècle, deux nouvelles tendances se manifestent dans la norme : l'influence littéraire et celle de l'Académie française. L'importance accordée aux bons auteurs, surtout des auteurs de l'époque, favorise et promeut l'influence de la Compagnie puisque les meilleurs auteurs reconnus de l'époque en sont membres. Dans les quatre dernières décennies de la période classique (1675 - 1715), les dictionnaires et plusieurs grammaires sont composés par des membres de l'Académie, dont Bouhours (1674, 1675, 1687), Ménage (1675, 1676), Richelet (1680), Vaugelas (1690), La Touche (1696), Tallement (1698), Régnier-Desmarais (1706), Buffier (1709), Dangeau (1711) et Grimarest (1712), sans oublier l'Académie elle-même : *Dictionnaire* (1694) et *Sur les Remarques de Vaugelas* (1705). Vu leur statut, ils s'engagent à créer, à façonner, à établir

la norme et à s'approprier toute décision la concernant. Autrement dit, ces auteurs n'ont besoin d'autre garant que leur renom pour leurs décisions sur la langue, leur seul statut leur donne pleine autorité sur la langue. Vers la fin de la période classique, l'influence de Vaugelas est encore ressentie sur la norme, mais l'influence de la Cour commence à se décliner alors que celle de l'Académie française s'accroît. Au début de la période post-classique, la norme est plus littéraire et clairement sous le contrôle des membres de l'Académie. La variété qui constitue la norme n'est plus en doute. Le modèle est tellement bien établi que les grammairiens n'ont plus vraiment besoin de l'explicitier dans leurs ouvrages.

Au début de la période post-classique, la grammaire est dominée par les membres de l'Académie française. Parmi les onze grammairiens traités, cinq (D'Olivet, Girard, Beauzée, Féraud et Condillac) font partie de la Compagnie et les six autres (Vallange, Restaut, Vallart, Chesneau, Antonini et de Wailly) ont des liens plus ou moins serrés avec l'Académie, ou sont influencés par cette institution et l'élite qui représente le bon usage. Vallange a passé huit ans à la Cour et il se vante que sa grammaire donne au lecteur l'occasion d'apprendre la pureté de la langue française. Restaut et Chesneau sont des avocats au Parlement et Restaut reconnaît l'influence de Régnier-Desmarais. Vallart, comme Restaut, nomme également Régnier-Desmarais et Buffier comme ses influences. Antonini et de Wailly entretiennent aussi des liens assez serrés avec l'Académie. Antonini dédie même son ouvrage aux membres de la Compagnie, avoue que les œuvres de ces derniers l'ont influencé et signale qu'il a cherché auprès d'eux des conseils. Quant à de Wailly, il a activement travaillé sur le dictionnaire de l'Académie. En d'autres termes, grâce à ces liens, la pensée grammaticale de la période s'aligne assez étroitement sur celle de l'Académie.

Tout compte fait, retenons deux points sur l'évolution et le développement de la norme. D'abord, signalons son caractère social, ce qui mène à un écart entre la norme et la langue populaire. Toute tendance dans la langue populaire ne se reflète pas nécessairement dans la norme et vice-versa. Ensuite, signalons que la norme se fonde sur un nombre très limité de personnes ou d'autorités. Rappelons l'influence de R. Estienne, qui mènera à la prédominance du français parlé à la Cour au XVI^e siècle, celle de Malherbe et de Vaugelas sur la période classique, celle de Bouhours et de Ménage sur la deuxième moitié du XVII^e siècle, et finalement l'influence de Régnier-Desmarais, Restaut et Buffier sur le XVIII^e siècle. Ces quelques grammairiens seront cités et recités maintes fois,

et leurs commentaires sur des points de grammaire, tel l'auxiliaire dans les FVC, vont trouver des échos dans les ouvrages grammaticaux d'autres auteurs. En d'autres termes, le traitement du choix de l'auxiliaire repose essentiellement sur les opinions, les interprétations, voire les caprices d'un nombre restreint de grammairiens.

8.5 Traitement de l'auxiliaire

8.5.1 La Renaissance

Lors de la publication des premières grammaires françaises au début du XVI^e siècle, le traitement du choix de l'auxiliaire dans les FVC ne préoccupe pas les grammairiens, il est parfois simplement absent. Trois facteurs se combinent et contribuent à cette absence : l'emploi d'un modèle d'analyse emprunté au latin (seul modèle disponible à l'époque), l'emploi des formes verbales simples, particulièrement le passé simple, dans la langue écrite, et le lieu d'origine des premiers grammairiens.

Le français de la Renaissance, il va sans dire, n'est pas le latin classique. Les premières tentatives d'analyse grammaticale de la nouvelle langue qu'est le français sont entravées par l'absence d'un modèle d'analyse propre à lui. Les difficultés de l'application du modèle latin au français se révèlent dans les problèmes de terminologie et de classification des verbes : actif, passif et neutre (§ 4.4.1). Le latin classique ne connaît pas les FVC et le modèle d'analyse latin ne fournit aucune stratégie pour les analyser et les comprendre en français, surtout en ce qui concerne le choix de l'auxiliaire. L'attention des grammairiens se porte donc ailleurs, à d'autres aspects de la grammaire française, auxquels le modèle s'adapte mieux. Rappelons la grammaire de Sylvius (1531), où l'auteur, avec l'aide du modèle latin, tente de rapprocher le français du latin. Sylvius ne traite pas le choix de l'auxiliaire en détail, ne faisant qu'une référence assez vague à l'emploi d'*être* dans les FVC et ne soumettant aucun verbe appelant cet auxiliaire.

L'emploi continu, surtout dans la langue écrite, du passé simple diminue également l'importance donnée à l'auxiliaire dans les FVC. Les contextes pour l'emploi du passé simple vs l'emploi du passé composé pendant le XVI^e siècle sont difficiles à cerner, mais dans certaines

grammaires de l'époque, la forme simple prime. Signalons la grammaire de R. Estienne (1557), dans laquelle seulement les formes verbales simples sont données.

Le troisième facteur est l'origine des grammairiens. Sylvius (1531) et du Wes (1532) sont picards, une région où l'emploi d'*être* dans les FVC est plus limité (§§ 3.3.2 et 4.4.6). Du Wes ne reconnaît pas l'alternance *être* / *avoir* dans les FVC, tandis que Sylvius en parle peu¹. Quant à Palsgrave (1530), ses liens avec la Cour à Paris et sa préférence pour le français parlé entre la Loire et la Seine sont bien connus. Même si son modèle de français est géographique et social, nous ne pouvons ignorer une influence picarde possible. En 1530, l'Angleterre possède encore des territoires sur le continent², et la famille Tudor a des liens très serrés dans quelques régions du nord de la France. Rappelons également que Palsgrave était le collègue de du Wes à la Cour d'Henri VIII. Bref, on peut penser que Palsgrave connaissait le dialecte picard. Dans *Lesclarcissement de la langue françoise* (1530), l'emploi d'*être* dans les FVC, comme dans les grammaires d'autres grammairiens de l'époque, est restreint. Palsgrave conjugue avec *avoir* plusieurs verbes qui commanderont *être* dans les siècles suivants (*partir, parvenir, sortir, survenir, tomber, venir*).

Avec la publication de *Tretté de la grammere françoese* (1550) par le Lyonnais Meigret, nous observons une première tentative d'analyser le français indépendamment de l'influence latine. Meigret est également le premier grammairien à porter une attention au choix de l'auxiliaire dans les FVC³, surtout l'alternance *être* / *avoir* pour un même verbe. Meigret propose, aussi pour la première fois, une tentative d'explication pour le choix. À son avis, le choix relève d'une carence morphologique de certains verbes : l'absence d'un infinitif passé. Pour cette catégorie de verbes, le participe passé remplace l'infinitif passé manquant dans les FVC, entraînant ainsi l'auxiliaire *être*. Rappelons que, selon Meigret, la préséance d'un auxiliaire sur l'autre ou l'emploi des deux auxiliaires pour un verbe n'a pas d'origine sémantique. Autrement dit, c'est plutôt une morphologie défaillante qui est responsable de ce choix entre *être* / *avoir*, ce qui n'évoque donc aucune nuance

¹ Cela pourrait s'expliquer par le fait que Sylvius essaie de rapprocher le français du latin, et ce dernier n'a pas de FVC.

² L'Angleterre possédait Calais, en France, jusqu'en 1558, territoire perdu sous le règne de Mary I (Mary Tudor).

³ L'origine de son intérêt pour le choix de l'auxiliaire, surtout l'emploi des deux auxiliaires pour un même verbe, pourrait être simplement dû à sa curiosité intellectuelle appliquée à la grammaire française ou à l'influence de l'occitan. Comme Meigret était originaire du sud de la France, cette langue, qui témoigne d'un emploi élevé d'*être* dans les FVC, aurait pu lui être familière.

de sens. Une variation de l'explication de Meigret sera ensuite reprise au XVIII^e siècle par Régnier-Desmarais (1706), Dangeau (1711) et Antonini (1753) (voir plus loin).

R. Estienne (1557), dont la grammaire est en partie un plagiat de celle de Meigret, ne propose pas d'explication pour le choix de l'auxiliaire. En fait, il n'offre aucun traitement des FVC. Son importance relève de la position qu'il prend face au modèle de référence. Il est la première personne qui spécifie et valorise le rôle de la Cour dans l'établissement de la norme, ce qui permet de s'interroger sur la composition linguistique de cette Cour. À la mort de Louis XII en 1515, après environ 17 ans de règne, sans descendance mâle, la couronne passe à François I (1515 - 1547), un cousin distant du sud de la France, le fils de Charles d'Angoulême. Humaniste et éduqué dans les idées de la Renaissance, le jeune roi François I^{er} parlait bien l'italien et contribuait à la diffusion des idées de la Renaissance en France. Son fils, Henri II (1547 - 1559), a pris une italienne, Catherine de Médicis, comme épouse; cette dernière est devenue régente, de 1560 à 1564, du jeune Charles IX (1560 - 1574) qui a accédé au trône après la mort de François II qui, de son côté, a connu un règne très bref (1559 - 1560). Ensuite, Henri IV (1589 - 1610) épousera, en seconde noce, un autre membre de la famille Médicis, Marie de Médicis. Autrement dit, pendant le XVI^e siècle, les rois de France, issus de la famille Valois-Angoulême du sud de la France, ont subi une forte influence occitane (gasconne) et italienne. Avec cette influence occitane et italienne aussi marquée socialement et culturellement à la Cour, on s'interroge sur l'impact qu'a subi la langue française qui s'y parle⁴. N'oublions pas *être* s'emploie plus fréquemment dans les FVC de ces deux langues romanes que dans celles du français.

Dans ses deux grammaires (1562, 1572), Ramus aborde la question du choix de l'auxiliaire. Son traitement des auxiliaires ressemble à celui de Meigret (1550), auquel il emprunte fortement, malgré une terminologie différente. Ramus distingue un prétérit infinitif d'un prétérit passé. Certains verbes intransitifs, auxquels il manque un prétérit infinitif, ont recours au prétérit passé, ce qui appelle l'auxiliaire *être*. Ramus souligne que, malgré une forme passive (*être* + participe passé), la forme n'a pas de sens passif. Parmi les verbes intransitifs morphologiquement défailants, Ramus nomme *aller*, *mourir* et *venir*.

⁴ Rappelons que la légende veut que Malherbe soit venu à la Cour, au début du XVII^e siècle, pour la « dégasconner ».

Cauchie (1570, 1586) présente une distinction similaire à celle de Meigret et Ramus : le verbe actif ayant un participe présent et un participe passé, le verbe neutre ayant seulement un participe présent. Les formes *allé* et *venu*, selon Cauchie, n'ont pas le sens passif. En d'autres termes, la structure *être* + *allé* a un sens actif et non passif, tandis que *être* + *construit* est passif.

D'autres grammairiens de l'époque (Pillot 1550, 1561, Meurier 1557, Garnier 1558, du Vivier 1566, 1568) n'abordent pas la question de l'auxiliaire dans les FVC; soit ils ne disent mot sur le sujet, soit ils nomment seulement un ou deux verbes appelant *être*. Plusieurs grammaires sont assez incomplètes. Ou bien leurs auteurs, composant un ouvrage pratique pour l'apprentissage rapide de la langue, ne pouvaient y traiter la grammaire en détail, ou bien certains autres, n'étant pas francophones, ne maîtrisaient pas suffisamment la langue pour saisir convenablement la distribution *être* / *avoir*. De plus, nous ne pouvons écarter la possibilité que ces grammairiens, parfois peu connus, fondassent leur travail sur leur dialecte local (comme du Wes, 1530), où le rôle d'*être* dans les FVC est grandement réduit.

Au cours du XVI^e siècle, les grammairiens ont tranquillement pris conscience du rôle de l'auxiliaire dans la langue française, surtout son alternance dans les FVC. Parmi la diversité dialectale, l'emploi d'*avoir* s'accroît aux dépens d'*être* et les grammairiens conjuguent avec *avoir* certains verbes (*convenir*, *descendre*, *monter*) qui appelleront *être* au siècle suivant. Une seule explication (et ses variations), fondée sur une défaillance morphologique, est proposée. Ce ne sera qu'au début du XVII^e siècle avec Malherbe que sera introduite l'idée qu'une nuance sémantique régit le choix de l'auxiliaire dans les FVC.

8.5.2 La première moitié de la période classique

La nouvelle conscience du rôle de l'auxiliaire dans les FVC amènera, pendant la première moitié du XVII^e siècle, autant de nouvelles tentatives de comprendre et d'analyser l'alternance que de confusion.

Du Val (1604) ne propose pas un traitement du choix de l'auxiliaire, mais ses commentaires et ses réflexions sur la conjugaison d'*être* retiennent l'attention (§ 5.4). Il avoue que *être* se conjugue avec *avoir*, mais souligne qu'il y a une logique dans l'emploi d'*être* comme auxiliaire dans ce

contexte, comme le font les Italiens. On observe ici, pour la première fois, l'introduction d'une réflexion sémantique sur le choix. Là où Meigret, Ramus et Cauchie se fondaient sur la morphologie défaillante pour expliquer l'emploi d'*être* dans les FVC, Du Val introduit la notion de « sens » : si *être* (verbe lexical) exprime le même sens que *aller* (*il est allé / Il a été*), il devrait se conjuguer également avec le même auxiliaire que *aller*. Désormais, la notion de sens entre dans les explications du phénomène.

Les réflexions sur la conjugaison d'*être* ne se limitent pas aux commentaires de Du Val. Maffet, dans les textes grammaticaux du *Thésor de la langue françoise* (1606) de Nicot, écrit que l'on peut employer soit *être*, soit *avoir* dans la conjugaison d'*être*. Maffet n'offre pas d'explication pour l'emploi des deux auxiliaires avec *être*, mais à cause de ses commentaires, on doit s'interroger sur l'acceptabilité, au moins dans certains contextes, de conjuguer *être* avec lui-même. Compte tenu du lien serré entre Nicot, auteur du *Thésor*, et la Cour, le commentaire nous étonne et on devrait se demander d'où vient un tel emploi, surtout un emploi d'*être* fortement critiqué par d'autres grammairiens. Est-ce une influence de la langue maternelle de Maffet ou une influence extérieure? Dans ce dernier cas, ce serait l'influence de l'italien ou de l'occitan sur le français parlé à la Cour, variété devenant de plus en plus la norme.

Avec l'arrivée de Malherbe à la Cour en 1605, la façon de percevoir le choix de l'auxiliaire change. Son influence sur la langue de l'époque est bien connue, mais rappelons son commentaire sur un vers de Racine où, selon Malherbe, ce dernier se trompe d'auxiliaire avec *demeurer*. Malherbe spécifie, pour la première fois, que le choix d'auxiliaire signale une nuance de sens; une nuance qu'il n'explique pas⁵. Désormais, la notion d'une nuance de sens va perdurer dans les explications du choix de l'auxiliaire. Toutefois, l'importance du commentaire ne relève pas d'une observation objective sur la grammaire; il symbolise plutôt l'introduction des préférences et des caprices personnels dans la norme émergente.

La question de l'auxiliaire s'embrouille avec Maupas (1618) et son interprétation de la « conjugaison » verbale. Se fondant sur la classification des verbes du modèle latin, Maupas traite de la structure *être* + *participe passé*, tant le passif que la forme adjectivale, non comme des

⁵ Bien que Malherbe introduise la notion que le choix de l'auxiliaire souligne une nuance de sens dans le verbe, c'est Oudin (1632) le premier grammairien qui explicite le sens.

périphrases, mais comme une conjugaison du verbe. Donc, on observe une multiplication du nombre de verbes qui, prétendument, appellent *être*. Oudin (1632, 1640), dont la grammaire avait pour objectif original de mettre simplement celle de Maupas à jour, reprend et amplifie la même notion, en identifiant plus de cent verbes qui, en emploi neutre (c'est-à-dire en structure adjectivale), requièrent *être*. À la fin du siècle précédent, Cauchie (1586) n'avait relevé que six verbes appelant *être*, mais 50 ans plus tard, sous l'influence de Maupas et d'Oudin, le nombre de verbes identifiés dépasse une centaine.

Ensuite, entre en scène Vaugelas avec ses *Remarques sur la langue françoise* (1647); avec lui les préférences et les caprices personnels se mettront véritablement de la partie. L'influence de Vaugelas ne se limite pas à l'identification du modèle de référence pour la norme (la plus saine partie de la Cour), mais s'étend également à des aspects grammaticaux, les établissant comme faisant partie du bon usage. En parlant des FVC des verbes *entrer, sortir, monter et descendre*, Vaugelas précise que ces verbes appellent *être* et non *avoir*. L'emploi d'*avoir*, selon lui, est une faute et ne fait pas partie du bon usage. Le commentaire implique que les verbes, surtout dans la langue parlée, acceptent les deux auxiliaires, mais retenons deux points. D'abord, Vaugelas ne signale pas de nuance de sens selon l'auxiliaire employé. Ces quatre verbes semblent fonctionner différemment de *demeurer*, verbe pour lequel, selon Malherbe et Oudin, le sens varie selon l'auxiliaire. Deuxièmement, Vaugelas se fonde, non sur une argumentation grammaticale, mais sur un facteur social - c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour. La norme pour Vaugelas dépend d'un groupe socialement dominant. Il cherche à imposer une norme artificielle, une préférence, motivée socialement, pour *être*, contre une tendance, sans doute assez répandue, à employer *avoir*.

Bref, pendant la première moitié de la période classique, le traitement de l'auxiliaire dans les FVC se caractérise par trois points : I) le choix de l'auxiliaire souligne une nuance sémantique, II) le nombre de verbes appelant *être* croît à cause d'une interprétation de la conjugaison verbale basée sur le modèle latin, et III) des préférences et des caprices personnels, et non une argumentation linguistique, commencent à régir le choix de l'auxiliaire.

8.5.3 La deuxième moitié de la période classique

Nous avons décrit la deuxième moitié de la période classique comme étant une réplique à Vaugelas, que ce soit à son modèle de référence ou à ses commentaires sur la langue. À travers cette période, dans le traitement de l'auxiliaire, nous observons tant la continuation de quelques tendances des périodes précédentes que l'introduction de nouvelles tentatives d'explication.

La confirmation, pour la norme, d'un modèle de référence, présentée par Vaugelas comme étant le parler de la plus saine partie de la Cour, se fait sentir et les variétés de français qui ne s'y conforment pas sont vivement critiquées. Le choix de l'auxiliaire n'échappe pas à la tendance; l'emploi d'*avoir* avec un verbe pour lequel la norme exige *être* est critiqué. Rappelons que Chiflet (1659) critique l'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux dans le dialecte local du nord, disant de ces gens qu'ils parlent fort mal. D'autres grammairiens de la période s'alignent sur Vaugelas et stigmatisent ou essaient d'interdire l'emploi d'*avoir* avec *entrer*, *sortir*, *monter* et *descendre*. De ces commentaires, soulignons quelques points. L'emploi d'*avoir* est encore en croissance dans les dialectes hors de la portée de la norme, et envahit des constructions que la norme réserve à *être*. La tendance à remplacer *être* par *avoir* atteint également la langue servant de base pour la norme. Les grammairiens de cette période signalent le nouvel usage d'*avoir* avec *descendre*, *monter*, *sortir* et *tomber*, mais ils ne sont pas tous d'accord sur l'acceptabilité d'un tel usage. Certains auteurs et, parmi eux, surtout quelques-uns associés à l'Académie française continuent à critiquer cet usage, alors que d'autres l'acceptent. Bouhours (1675), par exemple, écrit que ce nouvel usage est déjà bien établi, particulièrement chez les femmes. La théorie de la grammaticalisation prévoit qu'une structure exprimant un parfait deviendra à la fois l'expression d'un prétérit et que l'auxiliaire, lors du procès, se généralisera. C'est ce qui semble arriver au passé composé.

La progression de l'emploi d'*avoir* aux dépens d'*être* devrait se manifester également dans le nombre de verbes acceptant les deux auxiliaires. Au XVI^e siècle, les grammairiens identifient peu de verbes qui appellent les deux auxiliaires, mais dans la période classique, le nombre s'accroît. Irson (1662) en identifie dix appelant les deux auxiliaires indifféremment, tandis que de Fenne (1713) en nomme neuf. Parallèlement, les tentatives pour expliquer cette croissance deviennent de plus en plus nombreuses.

Dans le traitement des verbes appelant les deux auxiliaires, le choix sera décrit ou bien comme étant complètement libre, ne signalant aucune nuance de sens, ou bien comme non libre, c'est-à-dire régi par l'un ou plusieurs facteurs que nous rappellerons plus loin.

Suivant l'influence de Malherbe et d'Oudin, quelques grammairiens (Bouhours 1675, Richelet 1680, de la Touche 1696, Dangeau 1711) stipulent que le choix de l'auxiliaire dénote une nuance de sens dans les verbes. L'exemple par excellence est toujours *demeurer*, mais d'autres verbes s'ajoutent à la liste, y compris *convenir* et *passer*. L'explication est problématique parce que tous les grammairiens ne reconnaissent pas cette nuance et il est difficile de savoir si, dans l'usage, elle est régulièrement et systématiquement marquée. Si le choix de l'auxiliaire n'évoque pas une nuance de sens pour tous les verbes appelant les deux auxiliaires, ce qui est bien attesté, la validité de l'explication doit être mise sous la loupe.

Pour d'autres verbes, le choix de l'auxiliaire est régi par leur structure syntaxique. Le verbe appelle *avoir* quand il est accompagné, implicitement ou explicitement, d'un complément d'objet direct, mais *être* en emploi intransitif. Les grammairiens promouvant cette explication donnent souvent, en exemple, *passer* et parfois *descendre*.

Une autre explication pour l'emploi des deux auxiliaires est son emploi personnel ou impersonnel. Le verbe exige un des auxiliaires quand il est en emploi personnel, mais l'autre en emploi impersonnel. Les deux verbes par lesquels plusieurs grammairiens illustrent cette explication sont *apparaître* et *jaillir*. Tout comme l'explication basée sur la transitivité, celle-ci a une portée extrêmement limitée, clarifiant l'usage de seulement quelques verbes.

L'explication qui apparaît pour la première fois à cette période est celle où le choix d'auxiliaire évoque une nuance d'aspect. Le choix ne signale pas une subtilité de sens dans le verbe, mais signale une différence grammaticale d'aspect. Selon l'explication, *avoir* évoque un passé, tandis que *être* signale un parfait ou un résultat / état présent. Le verbe souvent donné pour illustrer l'explication est *sortir*. Signalons que la croissance de l'emploi d'*avoir* est en relation avec le changement dans la valeur du passé composé. Encore une fois, la théorie de la grammaticalisation prévoit tant l'évolution du passé composé vers un prétérit que la généralisation de l'auxiliaire *avoir*. L'acceptation d'*avoir* dans les FVC pour des verbes antérieurement conjugués avec *être* en témoigne. La tendance s'observe, non seulement avec *sortir*, mais également avec *tomber*, *monter*

et *descendre*. Là où certains grammairiens (Bouhours 1675, Ménage 1675, Académie française 1694, de la Touche 1696) acceptent le nouvel usage, d'autres le refusent et continuent à le décrire comme une faute à éviter. Régnier-Desmarais (1706) et Buffier (1709), par exemple, insistent que *tomber* se conjugue uniquement avec *être*. Cette explication basée sur l'aspect sera reprise par d'autres grammairiens, y compris quelques-uns du XVIII^e siècle comme Condillac (1775).

Pour les verbes appelant uniquement *être*, nous observons, vers la fin de la période, un remaniement de la classification qui les concerne. Afin de distinguer les verbes intransitifs conjugués avec *avoir* de ceux conjugués avec *être*, les grammairiens proposent des sous-classifications du verbe intransitif. Ainsi, on nous propose les termes *actif*, employé pour identifier la voix active, *neutre*, pour les verbes intransitifs et *passif*, pour les verbes conjugués avec *être*; de même les verbes intransitifs appelant *être* sont classifiés comme étant *actifs neutres passifs*, ou simplement *neutres-passifs*. Une telle classification, rejetée par plusieurs grammairiens de la période, ne sert qu'à distinguer les verbes intransitifs appelant *être*, de ceux appelant *avoir*; elle ne fournit aucune information sémantique, ni syntaxique justifiant l'emploi d'*être* ou d'*avoir* dans les FVC.

Une autre explication proposée pour les verbes intransitifs appelant l'auxiliaire *être* n'est qu'une explication du XVI^e siècle recyclée sous une nouvelle terminologie. Régnier-Desmarais explique l'emploi d'*être* par l'absence d'un participe absolu. Dangeau reprend l'idée, disant que le choix entre *être* et *avoir* dans la conjugaison des verbes intransitifs dépend de la disponibilité ou de l'absence d'un participe passif.

Le traitement du choix de l'auxiliaire pendant la deuxième moitié de la période classique se résume ainsi par trois traits : l'augmentation du nombre de verbes appelant les deux auxiliaires, la notion d'une nuance de sens dans le choix et l'introduction d'une distinction aspectuelle selon l'auxiliaire employé.

8.5.4 La période post-classique

Le choix de l'auxiliaire continue à préoccuper les grammairiens de la période post-classique et les tentatives d'explication se poursuivent. Signalons le remaniement continu de la classification des verbes. Plusieurs grammairiens proposent une sous-classification de *neutre actif* / *neutre passif*

pour les verbes intransitifs; ceux appelant *avoir* sont des *neutres actifs* et ceux appelant *être*, des *neutres passifs*. Une telle classification est critiquée par d'autres grammairiens parce qu'elle permet seulement d'identifier les verbes intransitifs appelant tel ou tel auxiliaire, mais ne fournit aucune information sur la nature des verbes eux-mêmes, surtout ceux appelant *être*.

Vallange (1721), par contre, introduit une nouvelle distinction dans le traitement du choix, particulièrement dans la classification des verbes intransitifs appelant *être*⁶. Selon cet auteur, les verbes intransitifs qui appellent *être* représentent des verbes de mouvement ou de changement de lieu. Il est vrai que plusieurs verbes de déplacement appellent *être*, toutefois l'auteur lui-même signale qu'il y a également beaucoup d'exceptions. Autrement dit, la description du phénomène basée sur le concept de mouvement ou de changement de lieu reste quand même plus une tendance qu'une règle ferme.

Une autre explication pour l'emploi d'*être* dans les FVC qui revient, quoique proposée par un grammairien mineur, est une variante de la distinction entre un infinitif passé et un participe passé. Antonini (1753) signale que les verbes intransitifs dont les participes passés se déclinent (pouvant être accordés) appellent *être*, tandis que ceux dont les participes passés ne se déclinent pas appellent *avoir*. Autrement dit, c'est la capacité du participe passé à se décliner qui dicte le choix de l'auxiliaire.

L'emploi des deux auxiliaires pour un seul verbe devient plus fréquent. Au début du XVII^e siècle, *demeurer* est le seul verbe pour lequel l'emploi des deux auxiliaires est reconnu. Dans la période post-classique, le nombre s'accroît; Féraud (1786) en identifie plus d'une vingtaine. Avec la plus grande fréquence de ce phénomène, le besoin d'explication se fait de plus en plus sentir. Pour les verbes appelant les deux auxiliaires, on trouve les quatre explications suivantes :

- Suivant la pensée de Malherbe et d'Oudin, le choix d'*avoir* ou d'*être* signale une nuance de sens. Dans cette catégorie de verbes, la liste varie d'un auteur à l'autre, mais certains verbes reviennent souvent, tels *convenir*, *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer* et *repartir*. Encore est-il difficile de savoir si les nuances décrites par les

⁶ Girard (1747) reprend la notion dans son traitement de l'auxiliaire.

grammairiens sont répandues dans toutes les variétés géographiques et sociales du français ou si cela représente les préférences d'un groupe social sélect.

- Le choix de l'auxiliaire signale, non une nuance sémantique dans le verbe, mais une différence grammaticale, celle de l'aspect : *avoir* signalant un prétérit, *être* un parfait (un état actuel).
- Le choix de l'auxiliaire pour certains verbes est complètement libre. Autrement dit, les grammairiens soulignent que l'auxiliaire est vide de sens et le choix de l'un ou de l'autre n'a aucun effet sur le sens du verbe. Le blanchissement sémantique de l'auxiliaire et l'acquisition d'un rôle plutôt morphologique (marqueur grammatical de la personne et du nombre) militent en faveur de la grammaticalisation de la forme.
- Même si le choix de l'auxiliaire reste libre, les grammairiens expriment parfois des préférences. Le choix est donc régi non pas linguistiquement mais plutôt par des facteurs sociaux. Encore une fois, les préférences personnelles des grammairiens et des auteurs établissent la norme en ce qui concerne l'auxiliaire.

En somme, le traitement de l'auxiliaire pendant la période post-classique souligne deux tendances. Premièrement, l'emploi d'*avoir* est en pleine expansion. Nous observons de plus en plus de verbes appelant les deux auxiliaires et le choix se fait soit indifféremment, soit pour marquer une nuance de sens, soit pour souligner une différence grammaticale d'aspect. Autrement dit, les grammairiens tendent à accepter le nouvel emploi d'*avoir* dans les contextes antérieurement réservés à *être*. Deuxièmement, la nouvelle tendance n'est pas encore arrivée à s'intégrer complètement dans la norme. Certains grammairiens continuent à critiquer l'emploi d'*avoir* dans ces nouveaux contextes où la norme établie au siècle précédent exigeait *être*. Signalons également l'acceptation par d'autres grammairiens de la période post-classique de l'auxiliaire *avoir* dans des contextes où la norme du français contemporain exige *être*. En d'autres termes, nous observons une tendance déjà assez forte, conforme à la théorie de la grammaticalisation, qui va à l'encontre de la norme établie à cette période

et qui préfigure la norme du français contemporain.

8.6 Les grammairiens

Au cours de notre étude, nous avons analysé les travaux de plus de cinquante grammairiens, auteurs et lexicographes. Ils n'occupent pas tous l'avant-scène dans l'établissement de la norme, ni dans le traitement du choix de l'auxiliaire. En fait, nous pouvons maintenant identifier un petit nombre d'auteurs, pour chaque période, qui encadrent le débat et établissent les fondements de la norme. Les autres auteurs ou bien sont ignorants du débat et fonctionnent, volontairement ou non, hors de sa portée (i.e. du Vivier, de la Haye, *etc.*), ou bien vont citer les *maîtres*, ou même reprendront le travail de ces derniers, afin d'assurer la qualité et la crédibilité de leur ouvrage (i.e. Dupleix, Bonnecase, *etc.*).

Au XVI^e siècle, Meigret est le premier grammairien à essayer d'analyser le français selon les règles propres à cette langue, sans se fonder sur le modèle d'analyse latin. Il est également le premier grammairien à proposer une explication pour la conjugaison des FVC avec *être*. Son importance se confirme par le fait que R. Estienne et Ramus, plus tard dans le siècle, basent leurs travaux sur le sien, parfois même empruntant des sections complètes à son *Tretté* (1550).

L'influence des grammairiens de la première partie de la période classique est très marquée. Le poète Malherbe introduit la notion selon laquelle le sens du verbe varie selon l'auxiliaire employé, et comme exemple il donne *demeurer*. Cette idée sera reprise et développée par Oudin qui explicite la nuance de sens pour ce verbe. Maupas, dans son traitement de la conjugaison verbale, identifie la formation du passif comme étant une conjugaison du verbe, ce qui augmente le nombre de verbes « conjugués » avec *être*, une notion, ou erreur, qu'Oudin reprendra et amplifiera. Ensuite, il y a Vaugelas qui établit le modèle de référence pour le français, selon « la plus saine partie de la Cour », et qui qualifie l'emploi d'*avoir* avec *entrer*, *sortir*, *monter* et *descendre* comme une faute. Le rôle de Vaugelas était si important que son influence se fera sentir sur tous les grammairiens pour les cent ans à venir.

Durant la deuxième partie de la période classique, l'influence de Vaugelas est encore omniprésente, non seulement à cause de ses déclarations sur la norme, mais aussi de celles sur le choix

de l'auxiliaire. Les grammairiens de cette période se positionnent par rapport au maître. Signalons également l'influence de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660) et leur introduction de la logique (du raisonnement) dans l'analyse grammaticale. Cette grammaire sera souvent citée par des grammairiens postérieurs. Il y a aussi l'influence de Bouhours et Ménage. Ces deux grammairiens deviennent les autorités de leur temps, et leurs jugements et commentaires sur la langue façonnent la norme. Eux aussi seront régulièrement cités par les grammairiens postérieurs.

Vers la fin de la période classique, nous observons l'importance grandissante de l'Académie française et de ses membres. Grâce au dictionnaire de l'Académie française et à des membres tels que Tallement, Régnier-Desmarais et Buffier, la Compagnie devient la force motrice derrière la norme. Pour la période post-classique, Régnier-Desmarais et Buffier seront deux grammairiens régulièrement et systématiquement cités.

Finalement, les travaux de ces derniers deviennent, avec ceux de Restaut et de D'Olivet du début de la période post-classique, la pierre angulaire de la grammaire de l'époque. Ces quatre grammairiens sont les influences de Beauzée, de de Wailly et de Condillac. Féraud rassemblera et résumera les commentaires de ces derniers dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1786).

Au total, parmi les cinquante-trois grammairiens / auteurs / lexicologues traités dans notre étude, nous n'en avons trouvé qu'une vingtaine qui ont façonné la grammaire, la norme et l'interprétation du choix de l'auxiliaire dans les FVC.

8.7 Les verbes

Au début de notre étude, dans l'introduction, nous avons repéré les verbes susceptibles d'appeler soit *être*, soit les deux auxiliaires, ou encore de changer d'auxiliaire au cours des siècles. Parmi les verbes identifiés, tous ne jouent pas un rôle majeur dans les débats tournant autour du traitement de l'auxiliaire dans les FVC. En d'autres termes, certains verbes ont plus attiré l'attention des grammairiens que d'autres pendant les diverses périodes.

Premièrement, signalons les quatre verbes pour lesquels Vaugelas critique l'emploi d'*avoir* : *descendre*, *monter*, *entrer* et *sortir*. Selon le maître, ces verbes, en emploi intransitif, appellent *être*,

l'emploi d'*avoir* est une faute. Malgré l'interdiction de Vaugelas, ces verbes continuent à se conjuguer avec *avoir* dans la deuxième moitié de la période classique. Certains grammairiens vont accepter un tel emploi, particulièrement avec *sortir*, disant qu'il est déjà bien établi, alors que d'autres vont continuer à le critiquer.

Deuxièmement, il y a des verbes qui acceptent les deux auxiliaires, le choix parfois signalant une nuance de sens, parfois se faisant indifféremment. Dans cette catégorie, les verbes les plus traités dans les grammaires sont *convenir*, *demeurer*, *échapper* et *passer* parce que le choix de l'auxiliaire dénote prétendument une nuance de sens. D'autres verbes en emploi intransitif acceptant les deux auxiliaires, avec ou sans nuance de sens, sont *accourir*, *apparaître*, *cesser*, *comparaître*, *croître*, *décroître*, *descendre*, *disparaître*, *expirer*, *monter*, *périr*, *repartir*, *ressortir* et *rester*.

Troisièmement, pour certains verbes il y a une hésitation dans le choix de l'auxiliaire. Dans cette catégorie, les grammairiens nomment souvent *avorter*, *accoucher*, *réussir* et *succéder*. Même si des grammairiens notent une hésitation, ces verbes ne les préoccupent pas autant que d'autres verbes. L'emploi d'*avoir* avec ces verbes étant alors supposément assez fréquent, les avis des grammairiens ont tendance à favoriser *avoir* au détriment d'*être*, un emploi déjà en train de disparaître.

Quatrièmement, signalons quelques verbes appelant les deux auxiliaires au XVIII^e siècle qui, selon la norme du français d'aujourd'hui, exigent *être* : *descendre*, *monter*, *rester*, *sortir* et *tomber*. Le transfert vers *avoir* est clairement en cours, mais entre 1789, la fin de notre étude, et le français contemporain, le transfert a été arrêté et renversé.

Comme nous avons vu pour les modèles de références et les grammairiens, le nombre de verbes traités dans les ouvrages grammaticaux, ceux jouant un rôle majeur dans l'évolution du choix de l'auxiliaire, est assez restreint.

8.8 Les historiens

Après avoir traité des commentaires et des observations des historiens de la langue sur le choix de l'auxiliaire dans les FVC, nous nous trouvons dans la position, non seulement de pouvoir confirmer les informations qu'ils présentent, mais également, et ce qui est peut-être plus important,

de les nuancer et de les préciser.

Les historiens signalent que le choix de l'auxiliaire était plus libre autrefois, mais cette liberté s'exerçait davantage avant le milieu du XVII^e siècle. Rappelons que, avant les *Remarques* de Vaugelas (1647), le modèle de la norme n'était pas clairement établi. Le choix de l'auxiliaire reposait donc plus sur la langue parlée et sur les dialectes régionaux. Au XVI^e siècle, on observe beaucoup plus de variation dans le choix. Encore une fois, rappelons les grammaires de Palsgrave (1530) et de du Wes (1532) dans lesquelles quelques verbes, aujourd'hui appelant *être*, sont conjugués avec *avoir*. Du Wes conjugue *aller* et les verbes pronominaux avec *avoir*, tandis que Palsgrave donne des exemples de *venir* conjugué avec *être* et *avoir*. Ce n'est qu'avec Vaugelas que nous observons le début de la réglementation de l'emploi des auxiliaires. Vaugelas (1647) critique la conjugaison de *entrer, sortir, monter* et *descendre* avec *avoir*; ensuite Chiflet (1659) considère l'emploi d'*avoir* dans les FVC des verbes pronominaux, un emploi bien établi dans certains dialectes du nord, comme une faute. De plus, nous trouvons des exemples de *être* conjugué parfois avec lui-même. À partir de 1650, avec la norme émergente et l'influence des grammairiens, le choix de l'auxiliaire devient moins libre, plus réglementé, surtout dans la langue soumise à la norme. À la période post-classique, nous continuons à observer l'emploi indifférent des deux auxiliaires pour un seul verbe sans nuance de sens (par ex. *tomber*), mais la norme impose quand même une préférence pour un auxiliaire aux dépens de l'autre. Cela nous rappelle le commentaire de Darmesteter (§ 4.5.1) qui a conclu que les grammairiens ont entravé la liberté de choix.

Les historiens notent une tendance diachronique favorisant l'emploi de *avoir*. En ce sens, nous avons vu que, parmi les langues issues du latin, le français suit une évolution plus générale et la tendance a atteint son zénith dans la grammaire de du Wes (1532); mais, ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres dialectes au moment de la standardisation de la langue. Malgré les efforts des grammairiens pour la contenir, la tendance à favoriser *avoir* continue, atteignant des verbes comme *entrer, rester, sortir* et *tomber* vers la fin du XVII^e siècle. C'est une lutte entre cette tendance dans la langue parlée et la norme d'alors qui perdure dans le français contemporain, où nous observons encore l'emploi de *avoir* dans les contextes pour lesquels la norme exige *être* (§ 3.3.1).

Dans les tentatives d'explication pour le choix de l'auxiliaire, les historiens rapportent les

mêmes motifs ou justifications que nous avons repérés dans les grammaires dont nous avons traité. Ils n'en ont pas proposé de nouvelles. Ils présentent les explications pour le choix de l'auxiliaire, mais ils ne les situent pas diachroniquement. Toutefois, nous pouvons préciser quand certaines explications sont apparues dans le débat grammatical. Retenons les points suivants :

- Palsgrave (1530) identifie le premier verbe acceptant les deux auxiliaires, où le choix se fait selon l'emploi personnel ou impersonnel du verbe (*advenir*).
- Meigret (1550) offre la première explication pour le choix de l'auxiliaire - une défaillance morphologique.
- Malherbe, tôt dans la période classique, introduit la notion que le choix de l'auxiliaire signale une nuance de sens pour le verbe et c'est Oudin (1632, 1640) qui explicite la nuance.
- Bouhours (1675), Ménage (1675), l'Académie française (1694) et La Touche (1696) notent que l'alternance *être / avoir* exprime une nuance grammaticale d'aspect : prétérit vs résultat actuel.
- Condillac (1775) explique l'alternance selon l'expression de l'état (*être*) ou de l'action (*avoir*).

Quelques historiens (par ex. Spillebout) ont fait état des verbes susceptibles de se conjuguer avec les deux auxiliaires, ou qui sont passés d'un à l'autre, au cours du temps. Malheureusement, les sources de notre étude et de notre corpus d'exemples ne nous ont pas permis de vérifier pleinement leurs observations. Ces sources étant restreintes aux grammaires publiées entre 1500 et 1789, le nombre de verbes traités, implicitement ou explicitement, est limité. Peut-être que la confirmation des observations faites par les historiens exigerait un corpus plus étendu et une approche philologique. Toutefois, les grammaires traitées nous permettent d'en confirmer quelques-unes pour

les verbes *cesser, descendre, entrer, monter, réussir, sortir, tomber* (voir la section sur les grammairiens).

L'analogie, la généralisation d'une structure selon un modèle dominant, est une autre explication souvent avancée par les historiens de la langue (§ 4.5.2) pour le choix de l'auxiliaire. Sur le plan physique, l'analogie décrit bien la tendance diachronique dans le choix de l'auxiliaire où *avoir* remplace *être*, mais elle ne fournit aucune justification, aucune motivation pour le changement linguistique observé. La grammaticalisation, par contre, peut se décrire comme une forme d'analogie, mais obéissant à un modèle avec un volet sémantique, ce qui peut donc fournir une explication pour le changement linguistique.

8.9 Rôle de l'auxiliaire

Tout compte fait, on doit s'interroger sur le rôle de l'auxiliaire dans les FVC, voire le réévaluer. Considérons les points suivants :

- La tendance vers l'emploi d'*avoir* est bien attestée dans la langue populaire, que ce soit la langue populaire contemporaine ou la langue populaire des siècles passés.
- Les grammairiens critiquent l'emploi de *avoir* dans la conjugaison des verbes pronominaux, mais aucun d'eux ne signale une nuance de sens selon l'auxiliaire employé avec ce type de verbe.
- Plusieurs verbes appellent les deux auxiliaires indifféremment. Autrement dit, l'auxiliaire ne joue aucun rôle sémantique dans la conjugaison de ces verbes.
- Pour les verbes appelant les deux auxiliaires, quelques grammairiens signalent une nuance de sens selon l'auxiliaire (par ex. *demeurer*). Quoique la norme reconnaisse l'existence d'une telle nuance, celle-ci n'est pas nécessairement respectée dans la langue quotidienne.

- Pour les verbes se conjuguant avec les deux auxiliaires et pour lesquels le choix de l'auxiliaire signale une différence d'aspect, rappelons que la différence s'applique à un nombre limité de verbes et que certains emplois de *être* peuvent relever d'un emploi adjectival et non un prétérit (Il a disparu / Il est disparu).

Le rôle de l'auxiliaire dans les FVC semble donc se limiter à celui d'un marqueur grammatical de personne et de nombre, ne contribuant pas sémantiquement au sens linguistique. La nécessité d'avoir deux auxiliaires remplissant un simple rôle grammatical apparaît donc superflue. La perte, ou le remplacement, de *être* dans le rôle d'auxiliaire dans les FVC s'avère naturelle; l'espagnol en étant un bon exemple. Néanmoins, la pression de la norme et quelques distinctions qualifiées d'artificielles maintiennent *être* dans ce rôle, malgré la tendance dans la langue populaire.

Chapitre 9

Conclusion

Nous avons commencé notre étude en nous posant la question, qui implique une double perspective, à savoir si les grammairiens étaient de simples observateurs décrivant objectivement et fidèlement l'emploi des auxiliaires dans leurs variétés de français de leurs époques, ou s'ils orientaient subjectivement la perspective pour fixer une norme qui néglige la tendance dans la langue, surtout la langue populaire, où *avoir* déplace *être*. Après avoir parcouru trois siècles de grammaire française, nous nous trouvons finalement en mesure de répondre à notre question de recherche.

La réponse à notre question se trouve dans le contexte dans lequel la standardisation du français a eu lieu. La théorie de la grammaticalisation nous a permis de mieux voir et comprendre l'évolution du choix de l'auxiliaire. Elle met en évidence le fait que le choix de l'auxiliaire, surtout la tendance diachronique qui favorise *avoir* aux dépens d'*être*, n'est pas un choix complètement aléatoire, mais représente un changement linguistique en cours. C'est contre cet arrière-plan structurel que la standardisation de la langue par les grammairiens s'imposait. Ces derniers, pour y parvenir, se sont engagés, chacun à sa manière mais aussi selon des filiations, dans un procès qui cherchait à figer la langue, à en fixer les règles, à arrêter tout changement en cours ou à venir. Autrement dit, il existe un conflit, une tension, entre l'évolution naturelle de la langue et les efforts pour la standardiser.

En ce qui concerne les grammairiens, nous devons, dans un premier temps, établir certaines distinctions, ou même faire un tri. D'une part, il y a des grammairiens qui sont peu connus et encore moins cités par leurs collègues (par ex. Du Wes, Du Vivier, Duez). Ces derniers ne jouaient pas un rôle actif dans l'élaboration de la norme, surtout en ce qui concerne la question de l'auxiliaire. Ces grammairiens ont plutôt écrit leurs grammaires afin de répondre à une demande locale pour une grammaire qui faciliterait l'enseignement de la langue dans leurs régions (en France ou à l'étranger).

Dans la mesure où ils ne voulaient pas ou ne pouvaient pas faire abstraction de la langue parlée usuelle, nous pouvons conclure que ces auteurs décrivaient la langue plus objectivement, selon leur niveau de sa maîtrise et la façon qu'ils la parlaient dans leurs régions. L'autre catégorie de grammairiens comprend ceux qui ont participé, directement ou indirectement, à l'élaboration de la norme. Pour ces grammairiens, nous pouvons dire qu'ils ne se contentaient pas d'être de simples observateurs qui décrivaient objectivement la langue. Dans leurs ouvrages grammaticaux, ils essayaient de façonner subjectivement, et parfois explicitement, la forme grammaticale que prendrait la norme émergente. Notre recherche démontre comment ces derniers ont influencé la question du choix de l'auxiliaire :

- 1) en favorisant une variété sociale, politique et géographique qui servirait de modèle d'usage;
- 2) en critiquant l'emploi de tel auxiliaire, par exemple *avoir*, avec certains verbes intransitifs : *avoir tombé*;
- 3) en critiquant l'origine géographique de certains grammairiens, disant qu'ils ne parlent pas français, ou qu'ils le parlent mal;
- 4) en préférant, ou en valorisant, une variété littéraire plutôt que la variété parlée.

Notre étude nous permet également de formuler ou de confirmer certaines observations et explications liées à la question du choix de l'auxiliaire dans les FVC d'une sous-catégorie de verbes intransitifs.

D'abord, la tendance selon laquelle *avoir* s'emploie là où la norme exige *être* n'est pas un phénomène propre à la langue moderne. Bien que des études sur le choix de l'auxiliaire en français contemporain démontrent clairement cette tendance, surtout dans les variétés non standards, ce changement linguistique existe depuis la reconnaissance officielle du français comme langue. Ce changement linguistique était même très actif au XVI^e siècle, une période pendant laquelle l'emploi

d'*avoir* dans les FVC s'était déjà généralisé dans certains dialectes du français. En même temps, nous observons que ce changement linguistique ne se limite pas non plus au français, mais qu'il s'insère dans une tendance plus large, ou pan-romane. Autrement dit, on trouve la même tendance dans l'histoire de toutes les langues issues du latin vulgaire.

Cette propension du français, particulièrement dans la variété qui s'affirme de plus en plus comme la norme, était surtout active à partir de 1650. Vaugelas (1647) critique l'emploi d'*avoir* dans les FVC de *entrer, sortir, monter et descendre*, ce qui met en évidence l'existence d'un tel emploi dans la langue parlée. Le discours grammatical pendant la deuxième moitié de la période classique démontre un certain niveau de reconnaissance et de tolérance face à ce changement linguistique. Vers la fin du XVII^e siècle, les grammairiens identifient de plus en plus de verbes intransitifs qui acceptent indifféremment les deux auxiliaires dans les FVC, et certains grammairiens acceptent l'emploi d'*avoir* avec *sortir* et *tomber*, un emploi critiqué par d'autres.

Nous observons également une « chaîne d'influence » dans le discours grammatical sur la question de l'auxiliaire. Pour chaque période, c'est un petit groupe de grammairiens qui établit les fondements de la description et du traitement du choix de l'auxiliaire dans les FVC. À la Renaissance, ce groupe comprend Meigret, R. Estienne et Ramus. Dans la première moitié de la période classique, ce sont Malherbe, Maupas et Vaugelas. Pour la deuxième moitié de la période classique, Bouhours, Ménage, des membres de l'Académie française, Régnier-Desmarais et Buffier prennent le relais. Et pendant le Siècle des lumières, Restaut, D'Olivet et Condillac poursuivent ce travail. Ces grammairiens ont apporté des commentaires et des observations importants qui trouveront écho dans les ouvrages grammaticaux des autres auteurs de leurs époques et après.

Nous pouvons établir une chronologie dans la pensée grammaticale liée à l'auxiliaire. D'après nos lectures et nos observations, voici les moments clés :

- 1) Palsgrave (1530) est le premier grammairien à explicitement identifier un verbe qui accepte les deux auxiliaires dans les FVC;
- 2) Meigret (1550) propose la première explication pour l'alternance dans les FVC (un manque morphologique);

3) Pillot (1550) est le premier grammairien à employer le terme *auxiliaire* dans une description de la grammaire française;

4) Cauchie (1586) est le premier grammairien à fournir une liste explicite des verbes appelant *être*;

5) Du Val (1604) propose une réflexion sémantique sur le choix de l'auxiliaire avec *aller*;

6) Malherbe (1605) signale que le choix d'auxiliaire influe sur le sens du verbe *demeurer*, mais il n'explique pas la nuance;

7) Oudin (1632, 1640) explicite la nuance de sens que souligne le choix de l'auxiliaire avec *demeurer*;

8) Bouhours (1675) et Ménage (1675-1676) soumettent que le choix de l'auxiliaire introduit une nuance d'aspect dans le choix de l'auxiliaire;

9) Furetière (1690) donne des exemples de *tomber* conjugué avec les deux auxiliaires, tandis que de Fenne (1713) est le premier grammairien à dire explicitement que *tomber* accepte indifféremment les deux auxiliaires. Pour *sortir*, Lonchamps (1664) et Duez (1668) fournissent des exemples de ce verbe conjugué avec les deux auxiliaires sans expliciter si *avoir* s'emploie dans la conjugaison transitive ou intransitive. C'est Bouhours (1675) qui note explicitement pour la première fois que l'emploi d'*avoir* avec *sortir* en emploi intransitif est acceptable;

10) Condillac soumet que l'emploi d'*être* dans une FVC exprime l'état, tandis que l'emploi d'*avoir* exprime l'action.

Nous pouvons également identifier huit verbes qui sont au coeur du débat grammatical sur

le choix de l'auxiliaire. Un tel choix dans la conjugaison de ces verbes a provoqué, et provoque encore dans certains milieux, de vifs débats. Ces verbes sont : *convenir, descendre, échapper, entrer, monter, passer, sortir, tomber*.

Tout compte fait, nous constatons que l'établissement du français normé se fonde non seulement sur la variété cultivée par une certaine classe socio-politique et littéraire, mais sur les opinions, les préférences et les jugements d'une élite minoritaire à l'intérieur de cette classe. Bref, la norme est sous le contrôle et l'influence d'un nombre restreint de personnes. L'écart qui existe donc aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles entre la langue populaire et la variété valorisée et promue par ce groupe est assez marqué. Cet écart perdure encore dans la langue contemporaine où la tendance de la langue populaire à favoriser *avoir* dans les FVC entre en conflit avec la norme moderne, une norme promue toujours par une minorité de la classe socio-politique et littéraire (par ex, l'Académie française).

Il nous paraît clairement aussi que cet écart a des conséquences didactiques. En effet, un bon nombre de grammairiens que nous avons traités s'intéressaient à l'enseignement de la langue : Palsgrave, Du Wes, Pillot, Meurier, Garnier, Bosquet, Cauchie, du Val, de la Faye, Maupas, Oudin, Chiflet, Irson, Lonchamps, Duez, Ménage, Mauger, D'Aisy, de Fenne, La Touche, Vallange, Restaut, de Wailly). Enseigner une variété valorisée, mais qui ne se parle pas au delà d'une minorité de l'élite socio-politique et littéraire, une variété qui ne représente pas la réalité pour la vaste majorité des locuteurs, ne favorise pas la communication, ni l'éducation. Cet enjeu existe encore aujourd'hui; la variété de français valorisée s'éloigne de plus en plus de la langue contemporaine et quotidienne. Or, il y a dans l'enseignement des langues modernes, des méthodes communicatives contemporaines qui se réclament de Claude Mauger. Cela devrait nous pousser à réfléchir sur l'établissement de la norme, surtout sur les facteurs et les institutions qui l'appuient. On peut se demander si la norme devrait être, en reprenant un concept contemporain de la sphère technologique, « démocratisée » et mise davantage entre plusieurs mains, et non seulement entre ceux d'une minorité de l'élite socio-politique et littéraire. Autrement dit, devrions-nous être plus conscients de l'évolution naturelle de la langue et adapter la norme pour qu'elle reflète davantage la langue quotidienne plutôt qu'une variété idéalisée d'antan?

Notre étude porte précisément sur le discours grammatical entre 1530 et 1789. Étant donné le cadre de l'étude, logiquement, il y a des limites qui nous empêchent d'avoir une perspective plus détaillée et plus complète sur la question.

D'abord, il y a l'importance donnée par les grammairiens à la langue littéraire, employée comme modèle de bon usage, dans le discours grammatical, ce qui colore leurs commentaires et observations. Nous trouvons important que des études futures traitent de la question des auxiliaires dans des textes non littéraires, des textes à l'écart de la pression de la norme émergente, des textes qui refléteront davantage la langue orale quotidienne. De telles études pourront corroborer, voire confirmer, la tendance à employer *avoir* plutôt qu'*être* dans les FVC, surtout dans les contextes où ce changement linguistique est déjà attesté (type de verbe - *sortir* et *tomber* - les verbes pronominaux, etc.).

Deuxièmement, notre liste de grammaires et de grammairiens n'a pas la prétention d'être exhaustive. Il faudrait un recensement qui inclut d'autres grammaires publiées plus localement, qui n'ont pas subi l'influence de la norme. Ici, nous pensons particulièrement aux grammaires composées pour enseigner le français loin de la région parisienne et dans d'autres pays et dont la portée était trop limitée pour être citées par les contemporains.

Finalement, la description de l'emploi de l'auxiliaire en 1789, la date où se termine notre étude, n'est pas exactement celle de la langue moderne. Certains emplois tolérés, voire acceptés, au XVIII^e siècle ne le sont plus aujourd'hui. Autrement dit, le changement linguistique et le débat grammatical continuent leurs évolutions, et on doit encore examiner en profondeur cette période.

Plusieurs questions concernant le choix de l'auxiliaire restent en suspens puisqu'il n'y a pas de principe explicatif qui fasse l'unanimité. C'est une série de facteurs parfois contradictoires qui sont en jeu. D'autres études sur ce sujet sont nécessaires pour mieux éclaircir ce changement linguistique face à la standardisation de la langue. Nous espérons, malgré ces réserves, avoir contribué à mieux faire comprendre, à travers certains périodes de l'histoire du français, l'enjeu de la concurrence entre *avoir* et *être* dans les formes verbales composées.

Références

Grammaires

Académie française. (1694). *Dictionnaire de l'Académie française*. Paris : Coignard.

Académie française. (1705). *Observations de l'Académie française sur les remarques de M. de Vaugelas* (2^e éd., Tome I & II). La Haye : L'Honoré, Johnson. [Genève : Slatkine Reprints, 1972].

Antonini, A. (1753). *Principes de la grammaire française, pratique et raisonnée*. Paris : Duchesne.

Arnauld, A., & Lancelot, Cl. (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Pierre le Petit.

Boisregard, N. A. de. (1689). *Réflexions sur l'usage présent de la langue française ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*. Paris : Laurent d'Houry. [Genève : Slatkine Reprints, 1972].

Bonnecase, R. A. de. (1672). *Remarques sur les principales difficultés que les étrangers ont en la langue française*. Paris : Estienne Loyson.

Bosquet, J. (1585 [2005]). *Elemens ou institutions de la langue française* [Édition commentée par Colette Desmaizière]. Mons : Charles Michel. [Paris : Champion 2005].

Bouhours, D. (1674 [1998]). *Doutes sur la langue française : proposez a messieurs de l'Académie Française par un Gentilhomme de province* [Introduction par Giovanni Dotoli]. Paris : Didier [1998].

Bouhours, D. (1675). *Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris : Sebastien Mabre-Cramoisy [Genève : Slatkine Reprints, 1973].

- Bouhours, D. (1687). *Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise* (1687). Paris : George & Louÿs Josse [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- Cauchie, A. (1586 [2001]). *Gammaire française* [Texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizière]. Strasbourg : Bernard Jobin [Paris : Honoré Champion, 2001].
- Chiflet, L. (1659). *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*. Anvers : Jacques Van Meurs. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- Condillac, É. B. de. (1775 [1986]) *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : Grammaire* [Introduction par Ulrich Ricken]. Frommann-Holzboog [1986].
- D'Aisy, J. (1685). *Le génie de la langue françoise*. Paris : Laurent d'Houry. [Genève : Slatkine Reprints, 1972].
- D'Olivet, P.-J. T. (1738). *Remarques de grammaire sur Racine*. Paris : Gandouin.
- D'Olivet, P.-J. T. (1740). *Essais de grammaire - Des participes passifs*. [Réimpression dans *Opuscules sur la langue françoise par divers Académiciens* (pp. 349-386). Paris : Bernard Brunet, 1754]. [Genève : Slatkine Reprints, 1969].
- Dangeau, L. de Courcillon de. (1711). *Essais de grammaire*. [Réimpression dans *Opuscules sur la langue françoise par divers Académiciens* (pp. 5-242). Paris : Bernard Brunet, 1754]. [Genève : Slatkine Reprints, 1969].
- De Fenne, F. (1690). *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise*. Leyde : Corneille Boutesteyn. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- De Fenne, F. (1713). *Institutio linguæ gallicæ*. Leyde : C. Boutestein.

- De la Ramée, P. (Ramus). (1562). *Gramere*. Paris : Andre Wechel. [Yorkshire : The Scolar Press, 1969].
- De la Ramée, P. (Ramus). (1572 [2001]). *Grammaire* [Édition commentée par Colette Demaizière]. Paris : Andre Wechel. [Paris : Honoré Champion, 2001].
- De Wailly, N.-Fr. (1759). *Abrégé de la grammaire française*. Paris : Chez de Bure l'aîné & chez J. Barrou.
- Du Val, J.-B. (1604). *L'eschole française pour apprendre a bien parler et escrire selon l'usage de ce temps et pratique des bons auteurs*. Paris : Eustache Foucault. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- Du Vivier, G. (1566 [2006]). *Grammaire française*. Cologne : Materne Cholin. [Traduction et notes par Brigitte Hébert. Paris : Honoré Champion, 2006].
- Du Vivier, G. (1568 [2006]). *Briefve institution de la langue française expliquée en aleman*. Cologne : Henri d'Aich. [Traduction et notes par Brigitte Hébert. Paris : Honoré Champion, 2006].
- Du Wes, G. (1532). *An Introductione for to learne, to rede, to pronounce and to speke French trewly*. [Réimpression de l'édition de Londres. Genève : Slatkine Reprints, 1972].
- Dubois, J. (Sylvius). (1531 [1998]). *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire* [Traduction et notes par Colette Demaizière]. Paris : Robert Estienne. [Paris : Honoré Champion, 1998].
- Duez, N. (1668). *Compendium grammaticæ gallicæ*. Amsterdam : Ludovicum Elzevirium. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].

Duez, N. (1669). *Le vrai et parfait guidon de la langue françoise*. Amsterdam : Louys & Daniel Elzevier. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].

Dupleix, S. (1651). *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*. Paris : Denys Becnet. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].

Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc., [en ligne] Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert (éditeurs). University of Chicago: ARTFL Encyclopédie Project (Spring 2013 Edition), Robert Morrissey (ed), <http://encyclopedia.uchicago.edu/> [Consulté le 14 janvier, 2013].

Estienne, R. (1557 [2003]). *Traicté de la grammaire françoise* [Édition commentée par Colette Demaizière]. Paris : Estiene. [Paris : Honoré Champion, 2003].

Féraud, J.-F. (1761). *Dictionnaire grammatical portatif*. Avignon : Girard.

Féraud, J.-F. (1787-1788). *Dictionnaire critique de la langue française* [Édition informatisée]. Philippe Caron & Louise Dagenais (éd.). ARTFL Project. <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/FERAUD/index.html> [Consulté le 5 avril, 2013].

Furetière, A. (1690). *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois tant vieux que moderne*. La Haye : Leers. [Paris : S.N.L.-Le Robert, 1978].

Garnier, J. (1558 [2006]). *Institutio Gallicæ Linguae* [Texte latin original. Introduction, traduction et notes par Alain Cullière]. Genève : Crispinum. [Paris : Honoré Champion, 2006].

Girard, G. (1747 [1982]). *Les vrais principes de la langue françoise, ou la parole réduite en méthode conformement aux lois de l'usage en seize discours* (T. I & II) [Précédée d'une introduction

- par Pierre Swiggers]. Paris : Le Breton. [Genève : Droz, 1982].
- Grimarest, J.-L. Le Gallois, Sieur de. (1712). *Éclaircissemens sur les principes de la langue françoise*. Paris : Florentin Delaulne. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- Irson, Cl. (1662). *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise*. Paris : Pierre Baudoin [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- La Faye, A. de. (1608). *Linguae gallicæ et italicæ hortulus amœnissimus*. Halle : Hynitz. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- La Faye, A. de. (1613). *Institutione linguae gallicæ*. Jena : H. Rauchmaul. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- La Touche, P. de. (1696). *L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, & les façons de parler douteuses*. Amsterdam : Henri Desbordes. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].
- Lonchamps, G. A. (1664). *La novissima grammatica della trè lingue italiana, franzese e spagnvola*. Venise : Pezzana.
- Maffet. (1606). Exact et Facile Acheminement à la langue françoise. Dans J. Nicot, *Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*. Paris : David Douceur.
- Mauger, C. (1684). *Grammaire françoise* (11^e éd.). London : Harrison.
- Maupas, Ch. (1618). *Grammaire et syntaxe françoise*. Orléans : Olivier Boynard, Jean Nyon. [Genève : Slatkine Reprints, 1973].

- Meigret, L. (1550). *Le tretté de la grammere françoeeze*. Paris : Chrestien Wechel. [Scolar Press Limited, 1969].
- Ménage, G. (1675-1676). *Observations sur la langue françoise* (Vol. 1-2). Paris : Barbin.
- Meurier, G. (1557 [2005]). *La grammaire françoise: contenant plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ledicte langue* [Édition commentée par Colette Demaizière]. Anvers : Christofle Plantin. [Paris : Honoré Champion, 2005].
- Nicot, J. (1606). *Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*. Paris : David Douceur.
- Oudin, A. (1632). *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*. Paris : Pierre Billaine. [Genève : Slatkine Reprints, 1972].
- Oudin, A. (1640). *Grammaire françoise rapportée au langage du temps reveuë et augmentée de beaucoup*. Paris : Antoine de Dommaville. [Genève : Slatkine Reprints, 1972].
- Palsgrave, J. (1530a [2003]). *L'éclaircissement de la langue française* [Texte anglais original. Traduction et notes de Susan Baddeley]. Paris. [Paris : Honoré Champion, 2003].
- Palsgrave, J. (1530b). *Lesclarcissement de la langue françoise*. [Réimpression de l'édition de Paris. Genève : Slatkine Reprints, 1972].
- Pillot, J. (1550). *Gallicæ linguæ institutio latino sermone conscripta*. [Réimpression de l'édition de Paris : Estienne Groulleau. Genève : Slatkine Reprints, 1972].
- Pillot, J. (1561 [2003]). *Institution de la langue française (Gallicæ linguæ institutio)* [Texte latin original. Introduction, traduction et notes par Bernard Colombat]. Paris : Estienne Groulleau.

[Paris : Honoré Champion, 2003].

Régnier-Desmarais, F.-S. (1706). *Traité de la grammaire française*. Paris : Coignard [Genève : Slatkine Reprints, 1973].

Restaut, M. (1730). *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*. Paris : Jean Desaint.

Restaut, M. (1805). *Abrégé des principes de la grammaire française*. Liège : J. F. Bassompierre.

Richelet, P. (1680). *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française*. Genève : Jean Herman Widerhold.

Tallement, P. (1698). *Remarques et décisions de l'Académie française*. Paris : Coignard.

Vallange, M. de. (1721). *Grammaire française raisonnée*. Paris : Jombert; Cailleau; Barois; Lamesle et Huard.

Vallart, J. (1744). *Grammaire française*. Paris : Desaint & Saillant.

Vaugelas, Cl. F. de. (1647). *Remarques sur la langue française* [Fac simulé de l'édition originale. Introduction, bibliographie, index par Jeanne Streicher]. Paris : Jean Camusat. [Genève : Slatkine Reprints, 2000].

Vaugelas, Cl. F. de. (1690). *Nouvelles remarques sur la langue française* [Réimpression de l'édition de Paris : Guillaume Desprez. Genève : Slatkine Reprints, 1972].

Monographies et articles

Académie française. (s.d.). *Les immortels* [en ligne]

<http://www.academie-francaise.fr/immortels/index.html> [Consulté le 6 juillet, 2013].

Alibert, L. (1976). *Gramatica occitana* (2^e éd.). Montpellier : Centre d'Estudis Occitans.

Anglade, J. (1958). *Grammaire élémentaire de l'ancien français* (11^e éd.). Paris : Libraire Armand Colin.

Arnauld, A., & Lancelot, Cl. (1676 [1997]). *Grammaire générale et raisonnée* (3^e éd.) [Présentation de Jean-Marc Mandosio]. Paris : Éditions Alia [1997].

ARTFL Encyclopédie Project. (s.d.) *List of Contributors* [en ligne].

<http://encyclopedie.uchicago.edu/node/141> [Consulté le 16 jan., 2011].

ARTFL Project. (s.d.). *Académie française* [en ligne].

<http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/PREMIERE/premiere.fr.html> [Consulté le 1 juin, 2010].

Auger, J. (2003). The Development of a Literary Standard : The Case of Picard in Vimeu-Ponthieu, France. Dans Brian D. Joseph, Johanna DeStefano, Neil G. Jacobs et Ilse Lehiste (éd.), *When Languages Collide* (pp. 141-164). Columbus : The Ohio State University Press.

Ayres-Bennett, W. (1987). *Vaugelas and the Development of the French Language*. London : Modern Humanities Research Association.

Ayres-Bennett, W. (2006). Reading the *Remarqueurs* - Changing Perceptions of 'Classic' Texts. *Historiographia Linguistica* XXXIII, 3, 263-302.

Badia Margarit, A. M. (1980). *Gramática catalana* (T. I). Madrid : Gredos.

Balcom, P. (2008). On the Learning of Auxiliary Use in the Referential Variety by Speakers of New Brunswick Acadian French. *The Canadian Journal of Linguistics*, 53(1), 7-34.

Baudry, J. (1988). *Jean Nicot - à l'origine du tabac en France*. Lyon : La Manufacture.

Bentley, D., & Eythorsson, T. (2003). Auxiliary selection and the semantics of unaccusativity. *Lingua*, 114, 447-471.

Blampain, D., Goosse, A., Klinkenberg, J.-M., & Wilmet, M. (1997). *Le français en Belgique - une langue, une communauté*. Louvain-la-Neuve : Duclot.

Blom, P. (2004). *Encyclopédie : The Triumph of Reason in an Unreasonable Age*. London : Fourth Estate.

Bolinger, D. (1977). *Meaning and Form*. London ; New York : Longman

Bouton, Ch. P. (1972). *Les grammaires françaises de Claude Mauger à l'usage des Anglais (XVII^e siècle)*. Paris : Klincksieck.

Bray, L. (1986). *César-Pierre Richelet (1626-1698) : Biographie et œuvre lexicographique*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.

Brunot, F. (1936). *La pensée et la langue* (3^e éd.). Paris : Masson & c^{ie}.

Brunot, F. (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours : De l'époque latine à la Renaissance* (T. I). Paris : Libraire Armand Colin.

- Brunot, F. (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours : le XVI^e siècle* (T. II). Paris : Libraire Armand Colin.
- Brunot, F. (1966). *Histoire de la langue français des origines à nos jours : La formation de la langue classique 1600-1660* (T. III). Paris : Libraire Armand Colin.
- Brunot, F. (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours : la langue classique 1660-1715* (T. IV). Paris : Libraire Armand Colin.
- Brunot, F. (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours : Le XVIII^e siècle* (T. VI). Paris : Libraire Armand Colin.
- Brunot, F. (1969). *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*. Paris : Libraire Armand Colin.
- Brunot, F. & Bruneau, Ch. (1956). *Précis de grammaire historique de la langue française*. (4^e éd). [Réimpression de l'édition de 1949] Paris : Masson et C^{ie}.
- Buffier, Cl. (1709). *Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée*. Paris : Chez Nicolas Le Clerc; Michel Brunet; Leconte & Montalant.
- Buridant, Cl. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES.
- Canale, M., Mougeon, R., & Bélanger, M. (1978). Analogical levelling of the auxiliary *être* in Ontarian French. Dans Margarita Suñer (éd.), *Contemporary Studies in Romance Linguistics* (pp. 41-61). Washington : Georgetown University School of Languages and Linguistics.
- Capello, M. L. (1996). Les ouvrages grammaticaux et lexicographiques d'Annibale Antonini

- et leurs échos en Italie au XVIII^e siècle. *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 18, 261-268. Paris : SIHFLES.
- Caron, P. (s.d.) *Jean-François Féraud (1725-1807) : Jalons biographiques*, [En ligne].
<http://www.mshs.univ-poitiers.fr/feraud/bioferaud.htm> [Consulté le 1 juin, 2013].
- Caron, P., & Dagenais, L. (2012) *Jean-François Féraud : Le Dictionnaire critique de la langue française informatisé*, [En ligne]. <http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/feraud/index.php>
 [Consulté le 1 juin, 2013].
- Chevalier, J.-Cl. (1996). *Histoire de la grammaire française* (2^e éd.). Que sais-je? Paris : PUF.
- Colombat, B. (1999). *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique : Théorie et pédagogie*. Grenoble : Ellug.
- Combaz, A. (2000). *Claude Favre de Vaugelas, mousquetaire de la langue française*. Paris : Klincksieck.
- Comrie, B. (1976). *Aspect*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Comrie, B. (1985). *Tense*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Conwell, M. J., & Juilland, A. (1963). *Louisiana French Grammar : Phonology, Morphology and Syntax* (T. I). The Hague : Mouton.
- Covington, M. A. (1984). *Les vrais principes de la langue françoise*. By Gabriel Girard. Edition de Paris, 1747. Précédé d'une introduction par Pierre Swiggers. [Revue du livre]. *Language*, 60(1), 185.

- Darmesteter, A. (sd.). *Cours de grammaire historique de la langue française* (5^e éd.). Paris : Delagrave.
- Dauzat, A. (1930). *Histoire de la langue française*. Paris : Payot.
- Dauzat, A. (1977). *Le génie de la langue française*. Paris : Guénégaud.
- De Both-Diez, A.-M.. (1985). L'aspect et ses implications dans le fonctionnement de l'imparfait, du passé simple et du passé composé au niveau textuel. *Langue française*, 67, 5-22.
- De Clercq, J. (2000). La grammaire française (1557) de Gabriel Meurier. Dans J. de Clercq, N. Lioce, & P. Swiggers, P. (éd.), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700* (pp. 237-276). Leuven : Peeters.
- Delesalle, S., & Mazière, F. (2007). Grammaire générale et grammaire particulière : les méthodes de Claude Irson. Dans E. Guimarães & D. L. Pessoa de Barros (éd.), *History of Linguistics 2002. Selected papers from the ninth International Conference on the History of the Language Sciences, 27-30 August 2002, São Paulo - Campinas (Brazil)* (pp. 41-62). Amsterdam : John Benjamins.
- Demaizière, C. (2008). *La grammaire française au XVI^e siècle : les grammairiens Picards*. Paris : Honoré Champion.
- Du Mesnil, C.-E. (1870). *Le président Favre, Vaugelas et leur famille*. Lyon. [Genève : Slatkine Reprints, 1971].
- Einhorn, E. (1974). *Old French : A Concise Handbook*. London : Cambridge University Press.
- Falkenstein, L. (2010). *Étienne Bonnot de Condillac*. [en ligne]

<http://plato.stanford.edu/entries/condillac/> [Consulté le 1 juin, 2013].

Fournier, N. (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.

Fragonard, M.-M., & Kotler, É. (1994). *Introduction à la langue du XVI^e siècle*. Paris : Nathan Université.

Fumaroli, M. (1980). *L'âge de l'éloquence: Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*. Genève : Droz.

Furetière, A. (1666 [2001]). *Le Roman bourgeois* [Chronologie, présentation, dossier, bibliographique, lexique par Marine Roy-Garibal]. Paris : GF Flammarion [2001].

Gason, J., & Lambert, A. (1996). *Invitation au latin: de César à Marc-Aurèle*. Paris : Éditions Magnard.

Glatigny, M. (1989). Norme et usage dans le français du XVI^e siècle. Dans *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*. Sous la direction de Pierre Swiggers & Willy Van Hoecke (pp. 7-31). Louvain : Leuven University Press.

Goosse, A. & Grevisse, M. (1993). *Le bon usage : grammaire française* (13^e éd.). Paris : Duculot

Gougenheim, G. (1974). *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Paris : A. & J. Picard.

Goyens, M. & Swiggers P. (1989). La grammaire française au XVI^e siècle : Bibliographie raisonnée. Dans *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*. Sous la direction de Pierre Swiggers & Willy Van Hoecke (pp.157-173). Louvain : Leuven University Press.

- Green, J. N. (1987). The Evolution of Romance Auxiliaries: Criteria and Chronology. Dans Martin Harris & Paolo Ramat (éd.), *Historical Development of Auxiliaries* (pp. 257-267). Berlin : Mouton de Gruyter.
- Green, J. N. (1988). Spanish. Dans Martin Harris & Nigel Vincent (éd.), *The Romance Languages* (pp. 79-130). London : Croom Helm.
- Guignet, J., & Demaizière, C. (1977). *Les auteurs picards d'expression française et latine*. Amiens : Université de Picardie.
- Guillaume, J. (1911). Vallange. Dans Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction publique*. [en ligne]
<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3772> [Consulté le 2 août, 2010].
- Gutierrez, A. (1977). *La France et les Français dans la littérature espagnole : un aspect de la xénophobie en Espagne, 1598-1665*. Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne.
- Haiman, J. (1988). Rhaeto-Romance. Dans Martin Harris & Nigel Vincent (éd.), *The Romance Languages* (pp. 351-390). London : Croom Helm.
- Harris, M. (1982). The 'Past Simple' and the 'Present Perfect' in Romance. Dans Nigel Vincent & Martin Harris (éd.), *Studies in the Romance Verb* (pp. 42-70). London : Croom Helm.
- Hasenohr, G. (1993). *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage* (2^e éd.). Paris : SEDES.
- Heine, B. (1993). *Auxiliaries : Cognitive forces and grammaticalization*. Oxford : Oxford University Press.

- Heine, B. (1994). Grammaticalization as an explanatory parameter. Dans William Pagliuca (éd), *Perspectives on Grammaticalization* (pp. 255-287). Amsterdam : John Benjamins.
- Heine, B., & Kuteva, T. (2002). *World Lexicon of Grammaticalization*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hendschel, L. (2012). *Il Croejhete Walone : contribution à une grammaire de la langue wallonne*. [en ligne] <http://home.base.be/vt6134585/croejhete.pdf> [Consulté le 20 juillet, 2013].
- Henry, G. (1984). *François de Malherbe, gentilhomme et poète 1555-1628*. Mondeville : Diffusion Normande du Livre.
- Herman, J. (1990). La langue latine dans la Gaule romaine. Dans *Du latin aux langues romanes : études de linguistique historique*. Réunies par Sándor Kiss (pp. 147-163). Tübingen : Niemeyer.
- Hewson, J. (1997). *The Cognitive System of the French Verb*. Current Issues in Linguistic Theory, 147. Amsterdam : John Benjamins.
- Imbs, P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris : Klincksieck.
- Jensen, F. (1990). *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Jones, M. (1988). Sardinian. Dans Martin Harris & Nigel Vincent (éd), *The Romance Languages* (pp. 314-350). London : Croom Helm.
- Judge, A. (2002). Écart entre manuels et réalité : un problème pour l'enseignement des temps du

passé à des étudiants d'un niveau avancé. Cahier Chronos 9 : 135-156.

Kilber, W. W. (1984). *An Introduction to Old French*. New York : The Modern Language Association of America.

Kukenheim, L. (1967). *Grammaire historique de la langue française*. Leiden : Universitaire Pers.

Le Guern, M. (2009). *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*. Paris : Honoré Champion.

Leeman-Bouix, D. (2005). *Grammaire du verbe français : des formes au sens*. Paris : Armand Colin.

Legendre, G. & Sorace, A. (2003). Auxiliaires et intransitivité en français et dans les langues romanes. Dans D. Godard (éd.), *Les langues romanes; problemes de la phrase simple* (pp. 185-234). Paris: Editions du CNRS.

Lillo, J. (2000). Les grammaires françaises de Giovanni Alessandro Lonchamps (1638-1681). Dans Jan de Clercq, Nico Lioce & Pierre Swiggers (éd.), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700* (pp. 609-639). Leuven : Peeters.

Livet, Ch.-L. (1859). *La grammaire française et les grammairiens du XVII^e siècle*. [Genève : Slatkine Reprints, 1967].

Lodge, R. A. (1993). *French : From Dialect to Standard*. New York : Routledge.

Loonen, P. (2000). The Influence of the Huguenots on the Teaching of French in the Dutch Republic during the 17th Century. Dans Jan De Clercq, Nico Lioce & Pierre Swiggers (éd.), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700* (pp. 317-333). Leuven : Peeters.

Lusignan, S. (1987). *Parler Vulgairement*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Maiden, M. (1995). *A Linguistic History of Italian*. New York : Longman.

Marchello-Nizia, C. (1997). *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris : Nathan Université.

Marchello-Nizia, C. (1999). *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Gap : Ophrys.

Marchello-Nizia, C. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles : De Boeck.

Martin, R. & Wilmet, M. (1980). *Manuel du français du moyen âge : syntaxe du moyen français* (Vol. 2). Bordeaux : SOBODI.

Marzys, Z. (1998). Vaugelas et la norme actuelle du français. Dans *La variation et la norme : essais de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française* (pp. 183-196). Université de Neuchâtel. Faculté des lettres et sciences humaines

Ménard, Ph. (1972). *Manuel d'ancien français : 3 syntaxe*. 2^e édition. Sous la direction d'Yves Lefèvre. Bordeaux : SOBODI.

Ménard, Ph. (1976). *Manuel du français du moyen âge : syntaxe de l'ancien français*. Vol. 1. Sous la direction d'Yves Lefèvre. Bordeaux : SOBODI.

Moignet, G. (1976). *Grammaire de l'ancien français : morphologie - syntaxe* (2^e éd.). Paris : Klincksieck.

National Library of Australia. <http://catalogue.nla.gov.au> [Consulté le 15 juin,2013].

Nyrop, K. (1930). *Grammaire historique de la langue française* (T. VI). Copenhague : Gyldendalske

Boghandel, Nordisk Forlag.

Pellat, J.-Ch. (1995). Ménage, un continuateur de Vaugelas influencé par Port-Royal? Dans I. Leroy-Turcan & T.R. Wooldridge (éd.), *Gilles Ménage (1613-1692) grammairien et lexicographe - le rayonnement de son œuvre linguistique* (pp. 95-120). Lyon : Université Jean Moulin.

Penny, R. (2000). *Variation and Change in Spanish*. Cambridge : Cambridge University Press.

PETIT ROBERT. (1993). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Petrequin, G. (2009). *Le dictionnaire françois de P. Richelet (Genève, 1679-1680) : Étude de métalexicographie historique*. Leuven : Peeters.

Picoche, J., & Marchello-Nizia, C. (1996). *Histoire de la langue française* (4^e éd.). Paris : Nathan Université.

Pinkster, H. (1987). The Strategy and Chronology of the Development of Future and Perfect Tense Auxiliaries in Latin. Dans Martin Harris & Paolo Ramat (éd.), *Historical Development of Auxiliaries* (pp. 193-223). Berlin : Mouton de Gruyter.

Polet, J.-Cl. (1992) *Patrimoine littéraire européen : anthologie en langue française*. Sous la direction de Jean-Claude Polet. Tome consulté : *Index général* (2000). Bruxelles : De Boeck université.

Pope, M. K. (1952) *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman: Phonology and Morphology*. London : Butler & Tanner Ltd. [réimpression 1966, Manchester : Manchester University Press].

Posner, R. (1996). *The Romance Languages*. Cambridge : CUP.

- Rey, A. (2006). *Antoine Furetière - Un précurseur des Lumières sous Louis XIV*. Paris : Fayard.
- Rickard, P. (1992). *The French Language in the 17th Century - Contemporary Opinion in France*. Cambridge : D. S. Brewer.
- Rosset, T. (1908). *Entretien, doutes, critique et remarques du père Bouhours sur la langue française 1671-1692*. [Réimpression de l'édition de Grenoble. Genève : Slatkine Reprints, 1968].
- Russo, M., & Roberts, J. (1999). Linguistic Change in Endangered Dialects: The Case of Alternation between 'avoir' and 'être' in Vermont French". *Language Variation and Change*, 11, 311-345.
- Salvi, G. (1987). Syntactic Restructuring in the Evolution of Romance Auxiliaries. Dans Harris, Martin & Ramat, Paolo (éd.), *Historical Development of Auxiliaries* (pp. 225-236). Berlin : Mouton de Gruyter.
- Samfiresco, E. (1902). *Ménage : polémiste, philologue, poète*. Thèse de doctorat. Faculté des Lettres, Université de Paris [Genève : Slatkine Reprints, 1971].
- Sankoff, G., & Thibault, P. (1980). The Alternance Between the Auxiliaries *Avoir* and *Être* in Montréal French. Dans G. Sankoff (éd.), *The Social Life of Languages* (pp. 311-345). Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Sauvage, G. (1908). Etienne Bonnot de Condillac. Dans *The Catholic Encyclopedia*. [en ligne] New York: Robert Appleton Company. De New Advent: <http://www.newadvent.org/cathen/04210b.htm> [Consulté le 7 déc., 2010].
- Séguin, J.-P. (1972). *La langue française au XVIII^e siècle*. Paris : Bordas.

Spillebout, G. (1985). *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*. Paris : Picard.

Stéfanini, J. (1984). Méthode et pédagogie dans les grammaires françaises de la première moitié du XVII^e siècle. Dans *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*. Sous la direction de Pierre Swiggers (pp. 35-48.). Leuven : Peeters.

Stein, G. (1997). *John Palsgrave as Renaissance Linguist : A Pioneer in Vernacular Language description*. Oxford : Clarendon Press.

Swiggers, P. (1982a). Position idéologique et scientifique de la grammaire française aux 17^e et 18^e siècles. Dans *Actualité de l'histoire de la langue française: méthodes et documents* (pp. 33-42). Actes du colloque du groupe d'étude en histoire de la langue française, Limoges, 1982. Limoges : U.E.R. des lettres et des Sciences humaines.

Swiggers, P. (1982b). L'abbé Girard, grammairien et théoricien du langage. Dans L. Hermodsson (éd), *Studia neophilologica*, 54, 121-127. Stockholm : The Almqvist & Wiksell Periodical Company.

Swiggers, P. (1984a). La méthode dans la grammaire du dix-septième siècle. Dans *Grammaire et méthode au XVII^e siècle* (pp. 9-34). Sous la direction de Pierre Swiggers. Leuven : Peeters.

Swiggers, P. (1984b). Avant-propos. Dans *Grammaire et méthode au XVII^e siècle* (pp. 7-8.). Sous la direction de Pierre Swiggers. Leuven : Peeters.

Swiggers, P. (1985). La grammaire française de Régnier-Desmarais. *Historiographica Linguistica*, XII : 1/2, 261-266. Amsterdam : John Benjamins.

Swiggers, P. (1989). Les grammaires françaises (1562, 1572) de Ramus : vers une méthode descriptive. Dans *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches*

- descriptives* (pp. 116-135). Sous la direction de Pierre Swiggers & Willy Van Hoecke. Louvain : Leuven University Press.
- Swiggers, P., & Mertens, F. J. (1984). La grammaire française au XVII^e siècle : Bibliographie raisonnée. Dans *Grammaire et méthode au XVII^e siècle* (pp. 95-110). Sous la direction de Pierre Swiggers. Leuven : Peeters.
- Tailleur, S. (2007). *AVOIR et ÊTRE; une ancienne rivalité? Étude de la sélection de l'auxiliaire de parfait en français classique*. Mémoire de maîtrise non publié, Université d'Ottawa, Ontario, Canada.
- Trask, R. L. (1993). *A Dictionary of Grammatical Terms in Linguistics*. London : Routledge.
- Tritter, J.-L. (1999). *Histoire de la langue française*. Paris : Ellipses.
- Trudeau, D. (1992). *Les inventeurs du bon usage*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Vincent, N. (1982). The Development of the Auxiliaries HABERE and ESSE in Romance. Dans N. Vincent & M. Harris (éd.), *Studies in the Romance Verb* (pp. 71-96). London : Croom Helm.
- Vincent, N. (1988a). Italian. Dans M. Harris & N. Vincent (éd.), *The Romance Languages* (pp. 279-313). London : Croom Helm.
- Vincent, N. (1988b). Latin. Dans M. Harris & N. Vincent (éd.), *The Romance Languages* (pp. 26-78). London : Croom Helm.
- Wagner, R. L. & Pinchon, J. (1991). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette supérieur.

Willis, L. A. (2000). *Être ou ne plus être: Auxiliary Alternation in Ottawa-Hull French*. Mémoire de maîtrise non publié, Université d'Ottawa, Ontario, Canada.

Wilmet, M. (1976). *Études de morpho-syntaxe verbale*. Paris : Klincksieck.